

4 Facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet

4.1 Définition des aires d'étude

Afin de bien comprendre tous les enjeux liés à un projet, il convient de définir l'aire d'étude sur laquelle va porter l'étude d'impact. La surface de l'aire d'étude doit être pertinente par rapport d'une part aux caractéristiques du projet et d'autre part aux enjeux environnementaux du site.

Pour une approche exhaustive des fonctionnalités environnementales du site d'implantation, les seuils d'étude sont différents en fonction des thématiques environnementales abordées dans l'étude d'impact. L'analyse du projet a notamment fait l'objet d'expertises particulières en matière de milieu naturel, de paysage, de milieu forestier au cours desquelles des aires d'études spécifiques ont été utilisées. Ces aires études générales et spécifiques sont détaillées en suivant.

4.1.1 Aires d'études générales

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) couvre une superficie de 25,9 ha. Il s'agit de la zone du projet photovoltaïque où pourront être envisagées différentes implantations. Elle est déterminée par des critères techniques (orientations, gisement solaire, etc.) et réglementaires. Elle a servi de base pour dimensionner l'effort de terrain et définir l'aire d'étude rapprochée.

L'aire d'étude rapprochée couvre une superficie d'un peu plus de 35 ha. Il s'agit de l'aire d'étude où sont menées les investigations environnementales les plus poussées en vue d'optimiser le projet retenu. À l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence le plus souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels). Elle est construite d'après les éléments structurants du site : infrastructures routières, limites paysagères et naturelles (lisières boisées, bordure de champs).

Ces aires d'étude sont communes aux trois volets de l'état initial présentés dans ce rapport :

- Etat initial environnemental (milieu physique, humain et risques)
- Etat initial, volet paysager
- Etat initial, volet faune, flore et milieu naturel

Sur celle-ci, un état initial complet des milieux naturels est réalisé, en particulier :

- Un inventaire des espèces animales et végétales ;
- Une cartographie des habitats ;
- Une analyse des fonctionnalités écologiques à l'échelle locale ;
- Une identification des enjeux écologiques et des implications réglementaires.

L'expertise s'appuie essentiellement sur des observations de terrain.

4.1.2 Aires d'études spécifiques

Thématiques liées au Milieu physique / Milieu humain / Risques

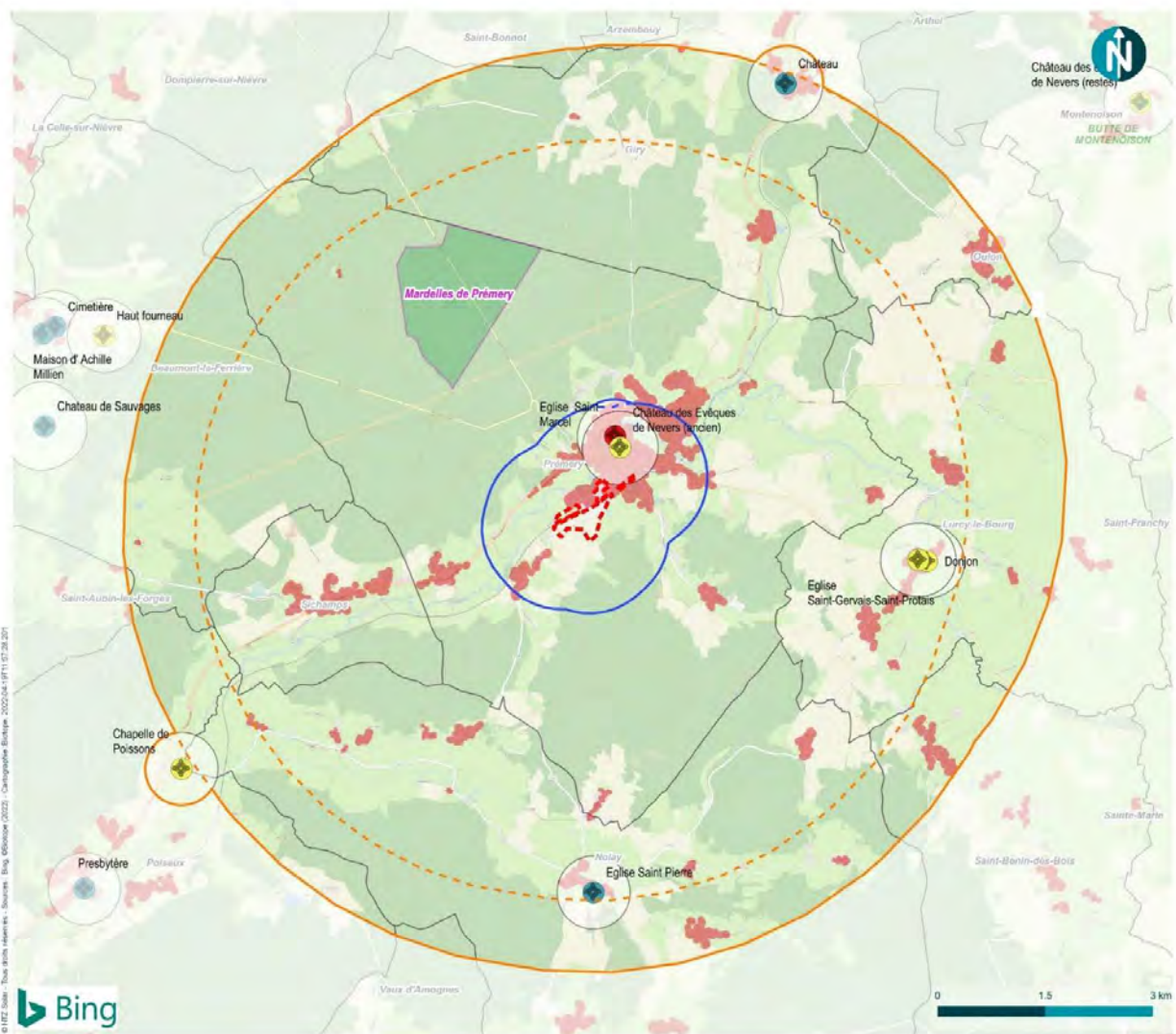
La notion d'aire d'étude est complexe pour les compartiments physique et humain qui regroupent de nombreuses thématiques se décrivant à des échelles très différentes. Ci-dessous, les exemples de thématiques et de leur aire d'étude respective témoignent de cette complexité :

- Contexte géographique, topographique, géologique : l'approche général du contexte se base sur une analyse à l'échelle du territoire de la ou des commune(s) concernée(s), des communes environnantes, de la communauté de communes voir du département ou de la région ; avec ensuite une approche plus détaillée sur et à proximité immédiate du projet.
- Hydrogéologie : d'un point de vue général, la caractérisation des eaux souterraines est fondée sur l'aquifère en présence (périmètre de la ou des masse(s) d'eau souterraine), une analyse plus précise peut être menée sur et à proximité immédiate du projet ;
- Eaux superficielles : la description des eaux superficielles porte sur le bassin versant de la masse d'eau concernée ou sur les sous bassin (hydrologie) ;
- Analyse socio-économique : elle est essentiellement réalisée à l'échelle de la commune / des communes concernée(s) par le projet ;
- Organisation du territoire d'étude : l'objectif est d'identifier l'ensemble des occupations et usages du territoire où est envisagé le projet, l'analyse se concentre principalement sur et aux abords du site d'étude ;
- Cadre de vie et santé : il s'agit de caractériser la qualité de l'air, l'ambiance sonore, les éventuelles nuisances du secteur pouvant interférer sur le cadre de vie, cette réflexion s'appuie sur des données disponibles au niveau du territoire. Les limites administratives sont donc généralement utilisées pour définir l'aire d'étude.

Thématiques liées au paysage

L'Aire d'Étude Rapprochée ou AER correspond à un rayon de près d'1 km autour de la ZIP. Elle représente la zone d'étude permettant une compréhension physique et spatiale du site (organisation fine de la topographie, de la végétation, parcellaire, accès, etc.) et des modalités de perception directe (habitat proche, routes, masques visuels, etc.). L'aire d'étude a été étendue pour tenir compte des abords de monuments historiques interceptés.

L'Aire d'Étude Éloignée ou AEE correspond à un rayon de près de 6 km autour de la ZIP. Cette aire d'étude permet de mettre le site en perspective avec son environnement paysager, patrimonial, humain et visuel afin de visualiser et de prévoir les interactions possibles entre le site et son lieu d'implantation. Elle traduit l'ordre de grandeur des unités paysagères présentes sur le territoire et permet d'apprécier l'insertion du projet à l'échelle territoriale. Elle a été élargie au Nord et au Sud pour tenir compte des abords de monuments historiques interceptés.



Aires d'étude du volet Paysage

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude (propositions)

- - - Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Tampon de 1km
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Tampons de 5km et 6km
- Aire d'étude éloignée (6km)

Autres

- Monuments Historiques
- Classé
 - Partiellement Classé
 - Inscrit
 - Partiellement inscrit
 - Réserve naturelle régionale
 - Zones d'habitation
 - Communes



Carte 17 : Aires d'étude - volet paysager et patrimonial

Thématiques liées aux milieux naturels et à la biodiversité

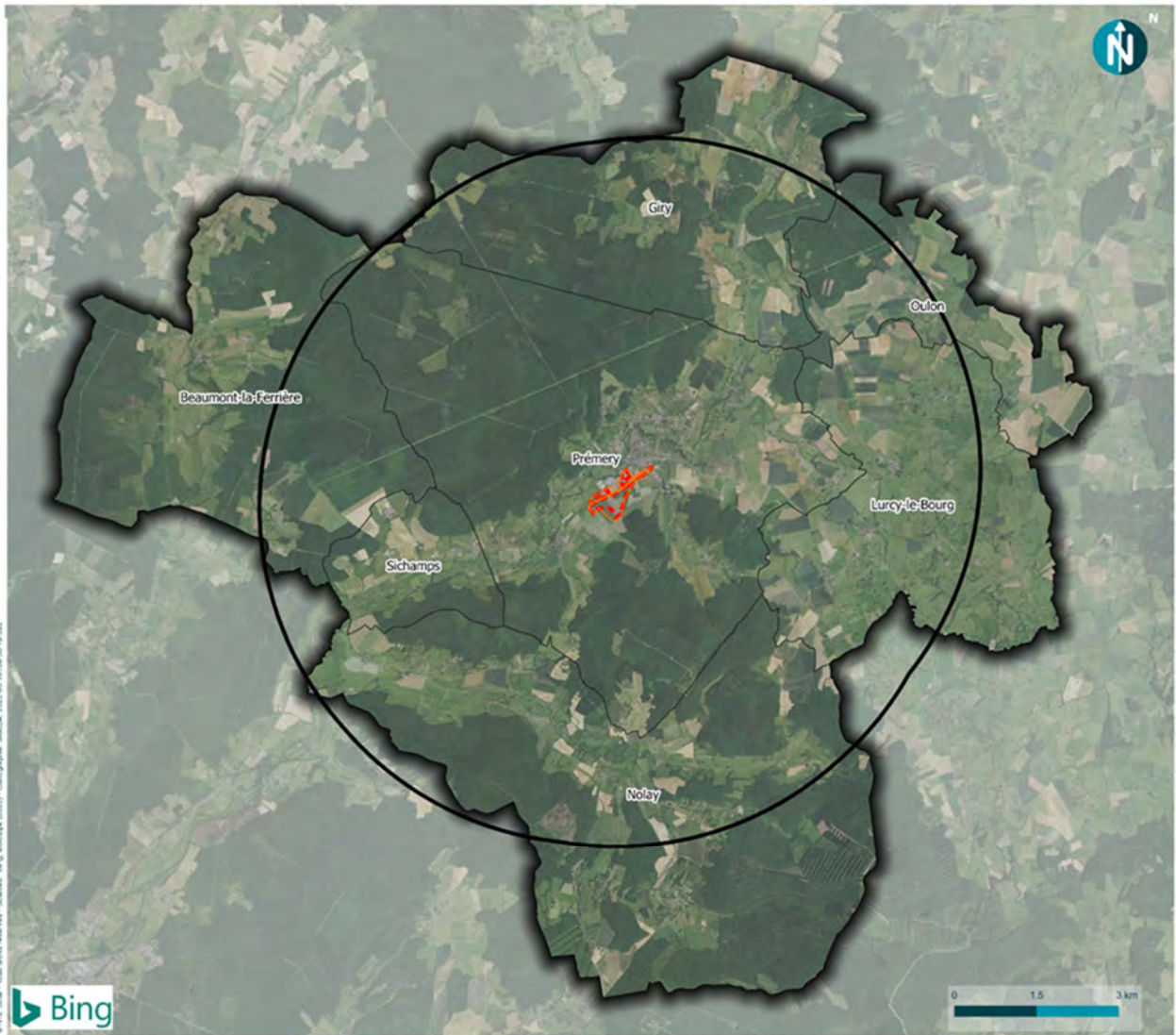
L'**aire d'étude éloignée** d'un rayon de 6 km autour du périmètre projet qui correspond au contexte écologique dans lequel s'insère le projet et où une analyse globale du contexte environnemental de l'aire d'étude rapprochée est réalisée.

Elle englobe tous les impacts potentiels du projet.

- Analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique de la région naturelle d'implantation ;
- Analyse des interactions possible du projet avec des zonages du patrimoine naturel ;
- Analyse des effets cumulés avec d'autres projets.

L'expertise s'appuie essentiellement sur des informations issues de la bibliographie et de la consultation d'organismes ressources.

- Elle est utilisée pour la recherche des zonages réglementaires et d'inventaire du patrimoine naturel, et de l'étude des continuités écologiques (SRCE). Ce rayon de 6 km permet d'intégrer les massifs boisés au nord (Forêt domaniale de Prémery et les Usages de Prémery) et au sud (Les Cordiaux, les Brosses, le Bois Moreau, ...) de l'aire d'étude rapprochée. Ils constituent milieux supports importants pour la biodiversité locale (réservoir de biodiversité reliés à l'aire d'étude par des corridors écologiques suivant les motifs du territoire). Une partie de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, concernée par le projet, est également prise en compte dans cette aire d'étude éloignée. Cette dernière est donc cohérente avec l'organisation de l'espace aux alentours de l'aire d'étude rapprochée.



Présentation des aires d'étude du volet général de l'étude d'impact

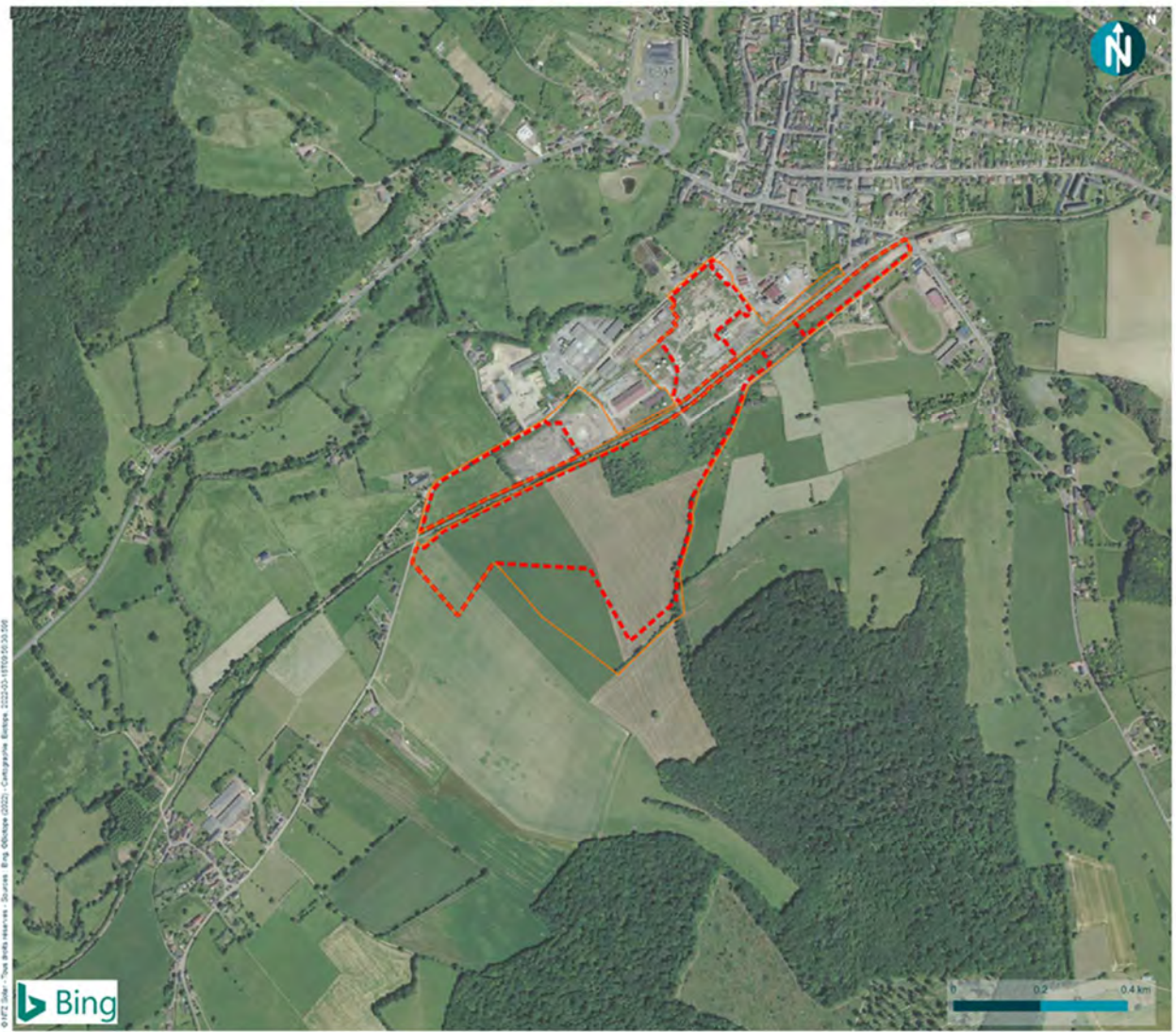
Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude rapprochée (AER)
 - Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude spécifique du volet général**
- Communes voisines du projet





Carte 18 : Présentation des aires d'étude du volet général de l'étude d'impact





Présentation des aires d'étude de l'étude d'impact

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

- Aires d'étude**
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 -  Aire d'étude rapprochée (AER)



Carte 19 : Présentation des aires d'étude de l'étude d'impact



4.2 Milieu physique

Le milieu physique inclut les thématiques de la Terre (géologie, topographie, pédologie), de l'eau (superficielles et souterraines), et du climat. La description du milieu physique doit tenir une place significative dans l'étude d'impact, en particulier car ce milieu est support du paysage et car cette filière énergétique exploite l'énergie solaire.

La description générale du milieu physique portera sur différentes échelles : l'échelle régionale, mais aussi à l'échelle des aires d'étude éloignée (afin d'appréhender les grands ensembles) et immédiate ; en vue d'évaluer les impacts potentiels localisés de ce projet photovoltaïque.

4.2.1 Contexte climatique

Sources des données : Météo France, Infoclimat.fr, meteo-express.com, lameteo.org, meteorage.com

Objectif : Le climat correspond à la distribution statistique des conditions atmosphériques dans une région donnée et sur un laps de temps donné. L'analyse de la météorologie doit permettre d'appréhender les conditions climatiques « normales », afin de vérifier la pertinence des choix géographiques du projet.

La présentation du climat de l'aire d'étude a plusieurs objectifs :

- Tout d'abord il s'agit de caractériser les lieux dans leur ensemble, le climat influençant le développement de la végétation et le régime des cours d'eau par exemple ;
- Le deuxième objectif est de caractériser globalement la ressource solaire, base de la faisabilité technico-économique du projet ;
- Le troisième objectif est de préciser les contraintes climatiques auxquelles le parc devra résister.

Les principales sources de données proviennent de Météo France.

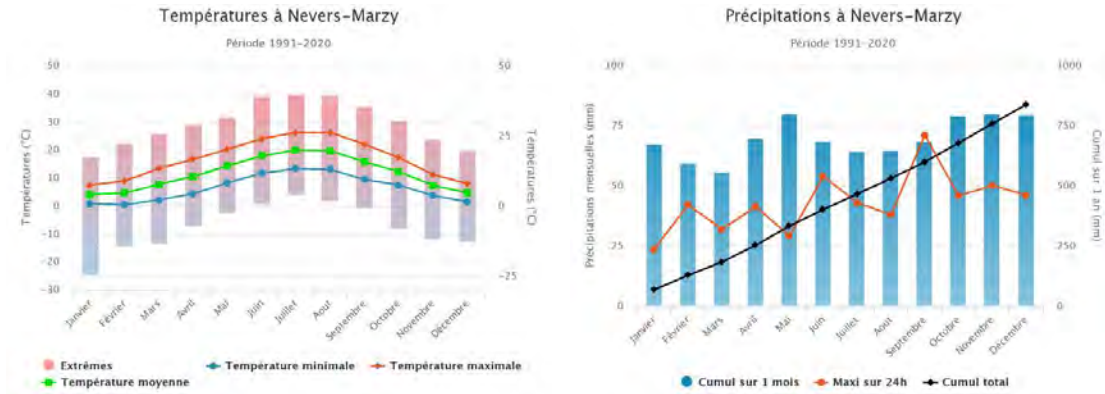
Le projet se situe dans le département de la Nièvre, concerné par un climat océanique dégradé, à tendance semi-continentale. L'influence océanique induit des précipitations fréquentes en toute saison (maximum observé en automne et minimum en été) et l'influence semi-continentale se traduit par des hivers froids, accompagnés de fréquentes chutes de neige, et des étés plus chauds que sur les côtes, avec parfois de violents orages.

4.2.1.1 Températures et pluviométrie

La station météorologique de Météo-France la plus proche des aires d'étude et disposant de données complètes est celle de Nevers-Marzy (au niveau de l'aéroport de Nevers - Fourchambault), à près de 25 km au sud-est de l'aire d'étude rapprochée.

Le suivi climatique de Nevers est relativement ancien et régulier. Toutefois, il s'agit d'une station en contexte périurbain, subissant donc potentiellement les influences du tissu urbain (effet d'îlot de chaleur urbain notamment). Les données délivrées par la station ne sont donc pas entièrement représentatives du climat au niveau du site d'étude.

Entre 1991 et 2020 (période la plus récente disposant de moyennes statistiques sur 20 ans), les précipitations annuelles cumulées à la station de Nevers-Marzy sont de 836,9 mm en moyenne. Les précipitations sont relativement bien réparties tout au long de l'année (de 55,5 mm en mars à 79,9 mm en mai et novembre). A l'année, il fait en moyenne 11,4°C, avec une moyenne de 3,9°C en janvier et de 19,7°C en juillet.



Figures 12 : Températures et précipitations moyennes mensuelles à la station de Nevers-Marzy (Source : Météo France, normales de 1991-2020).

4.2.1.2 Vents

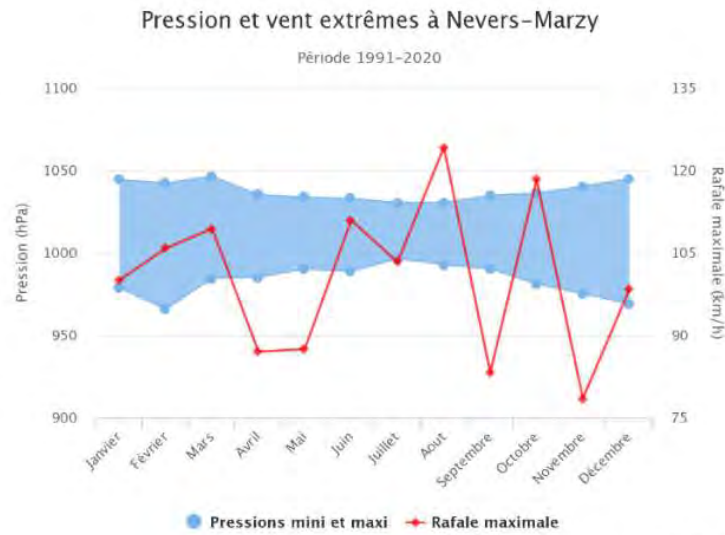


Figure 13 : Pression atmosphérique et vitesse maximale moyenne des vents à la station de Nevers-Marzy (Source : Météo France, normales de 1991-2020).

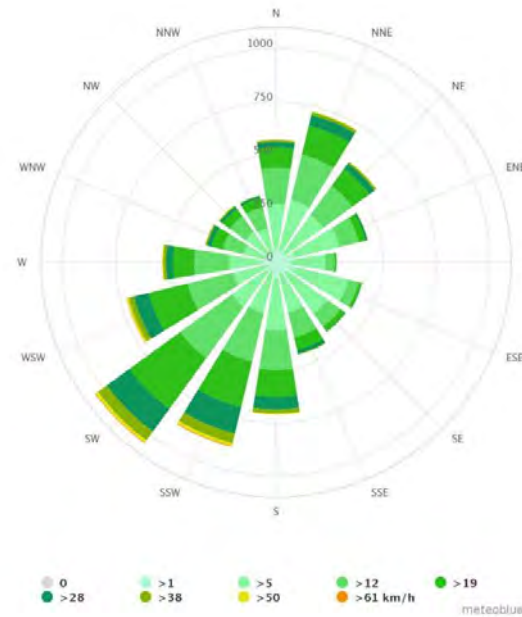


Figure 14 : Direction et vitesse moyenne des vents modélisés à Prémery (Source : meteoblue.com).

Les rafales les plus fortes sont enregistrées en août. C'est d'avril à mai que les phénomènes de vents forts sont les moins fréquents (ils sont également peu fréquents en septembre et en novembre).

Sur le secteur, les vents dominants sont orientés vers le sud-ouest. Ces vents sont annonciateurs de système dépressionnaire engendrant des précipitations. Les vents d'influence continentale (nord-est/sud-est) sont plus rares et apportent, pour les premiers, un air froid et sec et, pour les seconds de la chaleur.

4.2.1.3 Ensoleillement

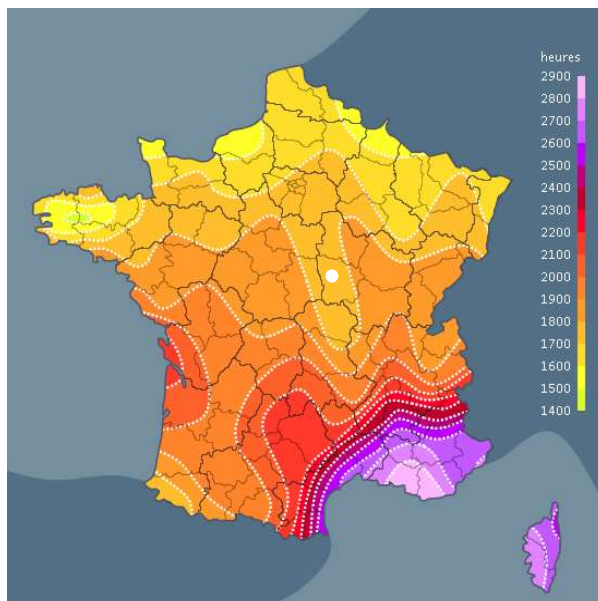


Figure 16 : Ensoleillement mensuel moyen annuel à la station de Nevers-Marzy (Source : Météo France, normales de 1981-2010).

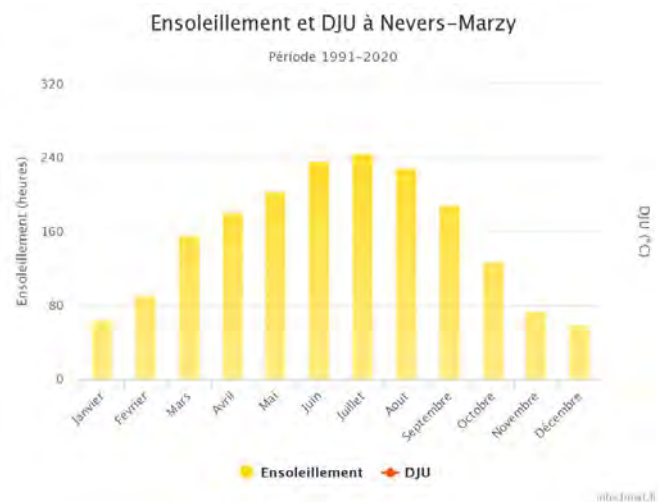


Figure 15 : Ensoleillement annuel en France (source : meteo-express.com)

L'aire d'étude rapprochée est localisée dans un secteur où la durée d'ensoleillement totale est comprise entre 1700 et 1800 h par an.

La région présente un ensoleillement modéré pour la France avec un ensoleillement moyen compris entre 1700 et 1900 heures / an.

Les données climatiques montrent que ce site est potentiellement intéressant en termes de gisement solaire donc favorable, sur ce critère, à l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Les enjeux relatifs au climat sont **négligeables** vis-à-vis du projet.

4.2.1.4 Autres composantes climatiques : brouillard, orages, gel et neige

Brouillard

A Nevers, le phénomène de brouillard apparaît en moyenne entre 50 et 60 jours par an selon la carte ci-dessous. Par comparaison, la fréquence des brouillards atteint de 70 à 100 jours par an dans les régions de France les plus touchées telles que les grandes vallées (notamment de la Garonne), les Landes, ou encore la région de Rouen en Normandie.

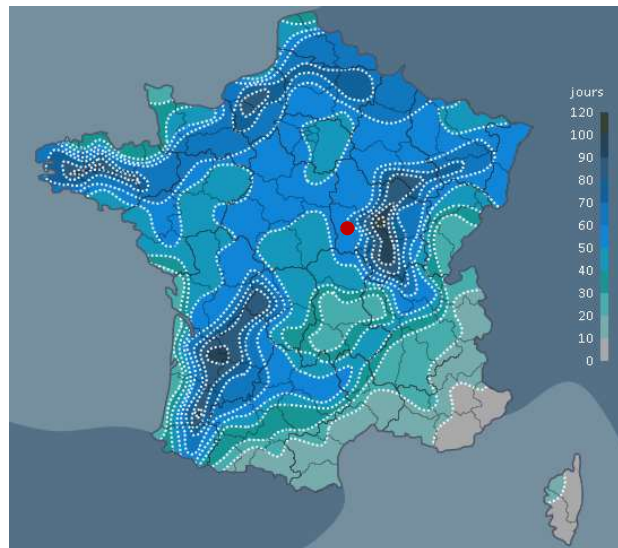


Figure 17 : Carte du nombre moyen de jours de brouillard en France (source : meteo-express.com)

4.2.1.5 Orages

La Nièvre ne figure pas parmi les départements les plus sensibles au foudroiement (source : Météorage.com). Sur la période 1981-2010, 22,3 jours d'orage par an sont observés en moyenne à Nevers, dont environ 75% de mai à août. Ce paramètre correspond au nombre de jours où le tonnerre a grondé.

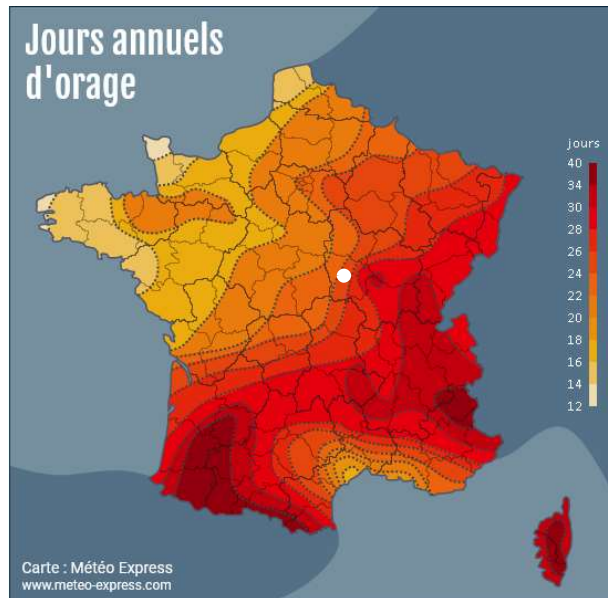


Figure 18 : Carte du nombre moyen de jours d'orage en France (source : meteo-express.com)

Le département de la Nièvre montre une densité de foudroiement moyenne de 0,65 nsg/km²/an considérée comme faible à l'échelle de la France.

4.2.1.6 Gel et neige

Le gel est un phénomène indissociable de la saison hivernale. Il caractérise le climat tempéré que connaît la France et peut survenir durant plus de la moitié de l'année, sur une période s'étirant généralement de la mi-octobre jusqu'à la mi-mai.

Les régions de la façade Est et du quart Nord-Est de la France enregistrent 60 à 80 jours de gel par an : chiffre supérieur à la moyenne nationale. Ces secteurs doivent la rudesse de leurs hivers à leur climat à dominante continentale. Sur une année, au niveau de la station de mesure de Nevers-Marzy, en moyenne 71,8 jours connaissent une température minimale inférieure ou égale à 0°C, dont 18,6 avec une température inférieure à -5°C (données de 1981 à 2010). Le nombre de jours de gel est donc assez important et principalement répartis entre novembre et février.

La station de Nevers enregistre en moyenne 16 jours de neige par an. A titre de comparaison, les régions s'étendant entre la Champagne et le Massif central en passant par la Bourgogne totalisent une moyenne de 20 à 25 jours de neige par an.

Il est cependant à noter que depuis quelques années, le nombre de jours de gel et de neige par an diminue.

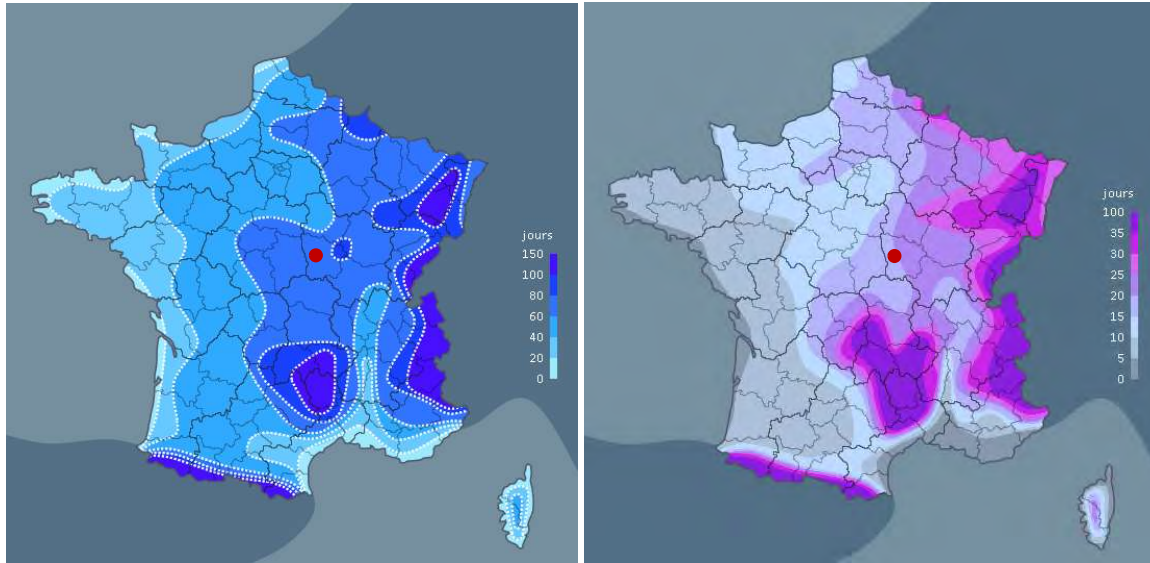


Figure 19 : Cartes du nombre de jours de gel moyen (à gauche) et de neige (à droite) en France (source : meteo-express.com)

Les phénomènes climatiques sont relativement peu fréquents et leur nature/intensité limite les interactions/impacts avec le type de projet envisagé.

4.2.2 Contexte géographique et topographique

Sources : *géoportail, fr-fr.topographic-map.com*

4.2.2.1 Contexte géographique

L'aire d'étude rapprochée est située dans le département de la Nièvre, dans la région naturelle du Nivernais et au sein de l'entité paysagère du Nivernais boisé.

Elle est située à l'ouest de la commune de Prémery, à environ 24,2 km au nord-ouest du centre-ville de Nevers auquel elle est reliée par la D977 en une trentaine de minutes. Cette commune appartient à la Communauté de communes Les Bertranges. Cette aire d'étude est cantonnée à la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, affluent de la Nièvre qui longe le centre bourg de Prémery. Ce cours d'eau prend naissance sur le territoire de Giry et se jette dans la Nièvre à Guérigny, à environ 15 km en amont de Nevers, en suivant le tracé de la route D977.

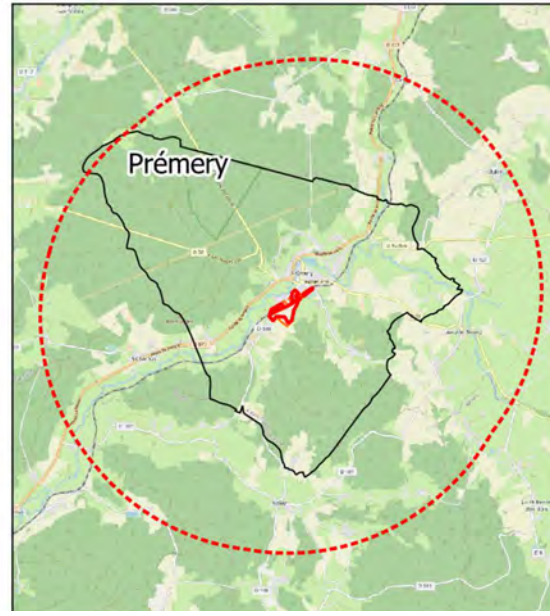
Située entre le centre-bourg de Prémery à l'est, le lieu-dit Les Battants à l'ouest, entre la voie ferrée (ligne Clamecy-Nevers) au nord et le bois les Cordiaux au sud, l'aire d'étude rapprochée est principalement occupée par des grandes cultures Elle est localisée en périphérie d'un ancien site industriel : le site des usines Lambiotte, spécialisées dans la production de charbon de bois issu des forêts du Morvan et fermées depuis 2002.



Localisation des aires d'étude

Projet de centrale photovoltaïque au sol de Prémery

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (6 km)
- Limite communale
- Limite départementale



Carte 20 : Localisation des aires d'étude



4.2.2.2 Contexte topographique

L'aire d'étude rapprochée se situe dans la vallée dessinée par la Nièvre d'Arzembouy, au sud d'un plateau qui approche les 300 m d'altitude (Les Usages de Prémery et la Forêt Domaniale de Prémery) et au nord de reliefs éparses qui peuvent dépasser 400 m d'altitude (le Bois Moreau, le Bois Bernon ou encore le Bois de S^t-Benin).

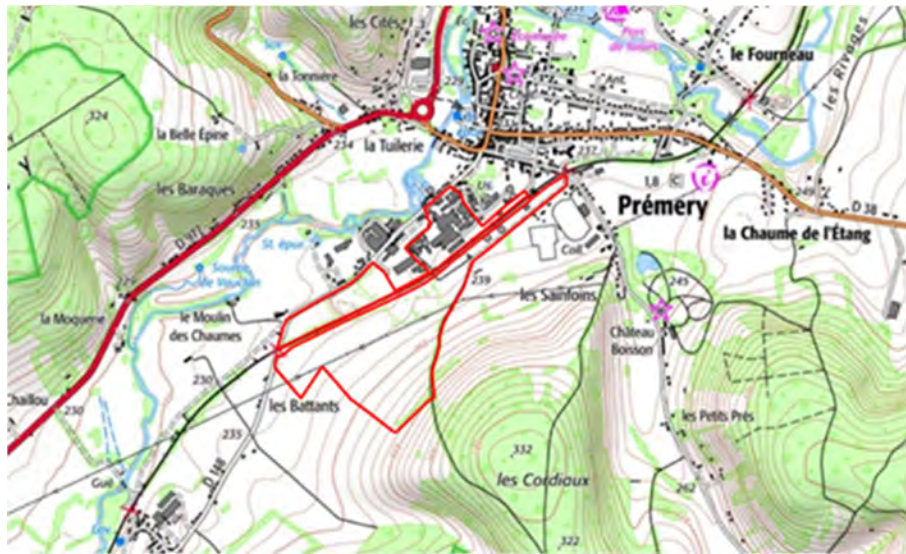
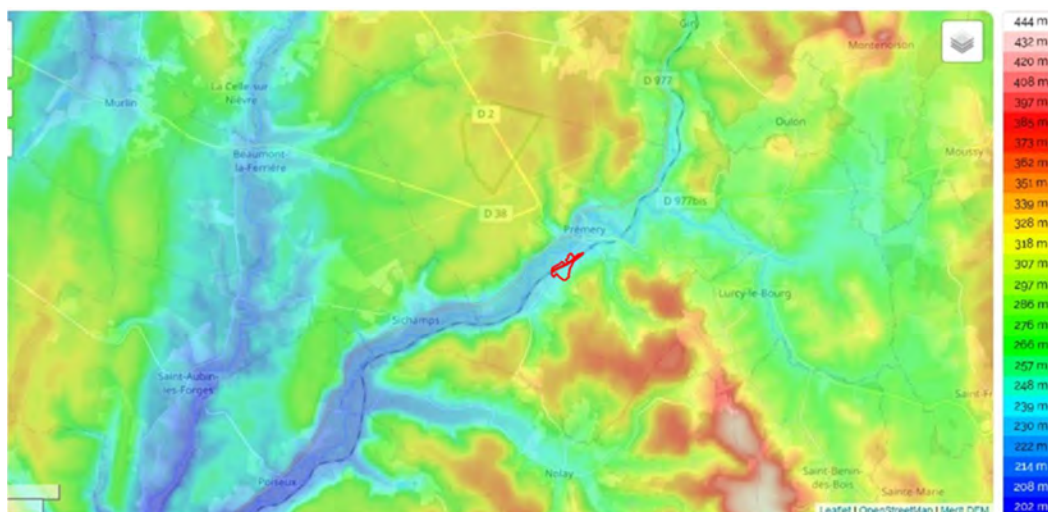
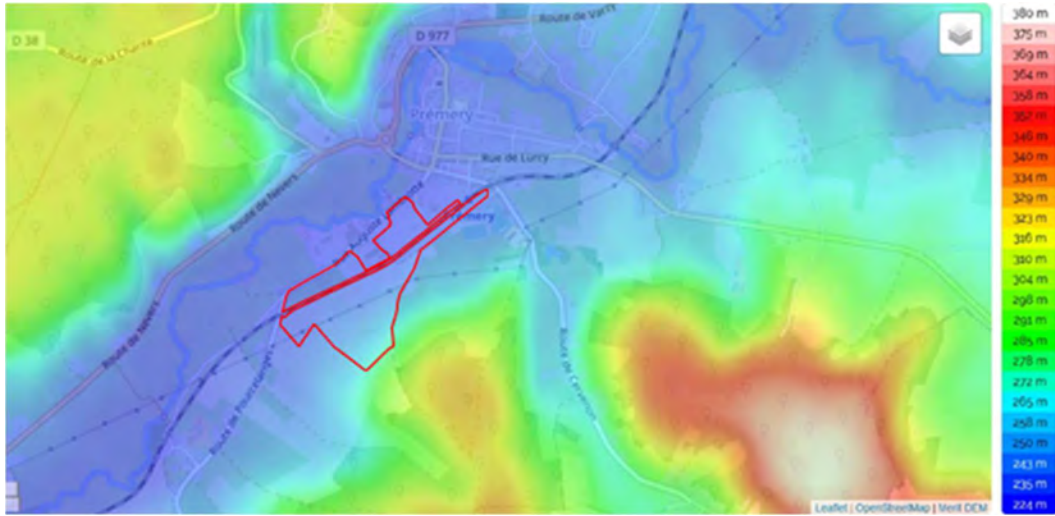


Figure 20 : Topographie au niveau de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail, carte topographique IGN).

L'aire d'étude rapprochée présente une pente d'axe nord-ouest/sud-est. Son point le plus bas est à environ 235 m d'altitude, au niveau de la voie ferrée. Son point le plus bas est à environ 270 m d'altitude, au niveau de la lisière avec le bois les Cordiaux.



Carte 21 : Profil altimétrique aux alentours de l'aire d'étude rapprochée (Source : fr-fr.topographic-map.com)



Carte 22 : Profil altimétrique de l'aire d'étude rapprochée (Source : fr-fr.topographic-map.com)



Carte 23 : Profils altimétriques de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail).

Les pentes sont en moyenne entre 3 et 10% sur l'aire d'étude rapprochée. Ces pentes sont relativement continues, excepté dans la partie nord-est où des accidents topographiques sont présents. La pente la plus importante de 10 % en moyenne se trouve sur l'axe nord-ouest, sud-est (C vers D) mais la pente maximale calculée de 58 % correspond au tas de matériaux entposés au nord de la voie ferrée.

Des pentes supérieures à 10% sont renseignées dans le jeu de données BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales, zones en rouge) de Géoportail. Ces pentes demandent une gestion particulière de la part des exploitants (période de labour, orientation du travail du sol et bande tampon). Seule la partie sud-est de l'aire d'étude est concernée par ces pentes fortes.



Carte 24 : cartes des BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales).

La topographie des aires d'étude immédiates présente globalement un dénivelé nord-ouest/sud-est de 50 à 60 m. Cette déclivité entraîne le classement de la partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée en BCAE. Les enjeux liés à la topographie sont **modérés** pour le type de projet pressenti pour la zone.

4.2.3 Contexte géologique et pédologique

Sources : Schéma départemental des carrières de la Nièvre (2015), notice géologique BRGM, Infoterre, Geoportail.fr

4.2.3.1 Sous-sol du territoire

En application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 (art.L.242-1 et suivants du Code rural), les réserves naturelles sont des territoires classés lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux de gisements de minéraux et de fouilles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le patrimoine géologique présent au niveau de la zone d'étude rapprochée ne fait l'objet d'aucune protection de type réserve naturelle géologique ou périmètre à préserver.

La majorité des carrières au sud-ouest du département de la Nièvre se trouve sur le trajet de la Loire, à l'ouest et au sud-est de Nevers. Ce sont principalement des carrières alluvionnaires (ex. Carrière de Fourchambault). La commune de Prémery et les communes limitrophes ne sont pas concernées par ces activités.

4.2.3.2 Contexte géologique

D'après la carte géologique au 1/50 000 du BRGM, feuille n° 495 (Prémery), l'aire d'étude rapprochée est située en bordure occidentale du socle cristallin du Morvan et en bordure orientale du Bassin sédimentaire parisien, à proximité du val de Loire. Trois logiques expliquent donc les motifs géologiques observables :

- La haute montagne granitique du Morvan qui a permis le dépôt détritique ancien de sables, grés et argiles (Decize, Bazois) ;
- Le Bassin parisien dont la structure en assiettes empilées, avec un pendage vers Paris, fait apparaître les sédiments du Trias au pied du Morvan, les sables et argiles du Dogger dans les Amognes et les tables calcaires dans le Nivernais boisé.
- Les mouvements associés à l'orogénèse alpine, responsable de la fracturation des couches et de l'apparition de failles normales NNE-SSW qui réhaussent des blocs (horst comme S^t-Saulge ou La Machine) ou les abaissent (graben comme le Val de Loire). Les sables et argiles se déposent ensuite et, associés à l'érosion, estompent les reliefs. Les cuestas sont ainsi moins visibles.

L'aire d'étude rapprochée est située en périphérie sud d'une entité paysagère appelée Nivernais boisés, correspondant également à une entité géologique, au nord des Amognes, une autre entité paysagère.

Le plateau du Nivernais boisé repose sur une ossature de calcaires et de marnes jurassiques brisés par des failles orientées vers le Nord. Les principales failles des plaques de calcaire forment des cuestas (barres rocheuses de relief) tournées vers l'Est. La cuesta des Usages de Prémery (et de la Forêt Domaniale de Prémery) est celle qui est la plus proche de l'aire d'étude rapprochée. Les deux Nièvre ont emprunté les couloirs marneux vers le sud. Des ruisseaux secondaires et des effondrements de rivières souterraines ont façonné des combes sur les plateaux, générant quelques lignées de bocage au milieu des bois.

De plus, les réseaux karstiques (résultat de la dissolution de formations carbonatées par les circulations d'eau souterraines) sont très présents dans les calcaires jurassiques essentiellement entre Prémery et Clamecy. L'évolution du calcaire vers un faciès plus calcéro-argileux au sud du département limite l'extension des karts entre Prémery et Nevers, où l'urbanisation est la plus dense (Inventaire départemental des mouvements de terrain de la Nièvre).



Figure 21 : Carte des entités paysagères du département de la Nièvre). L'aire d'étude rapprochée est symbolisée par un point rouge. Source : Atlas des paysages de la Nièvre, DDT58.

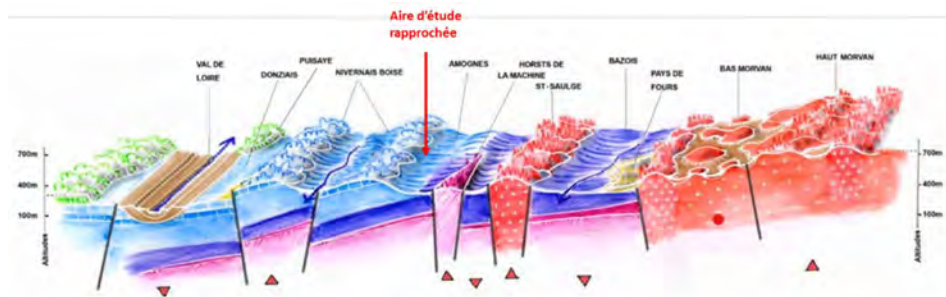


Figure 22 : Coupe géologique du secteur de Prémery (Source : Rapport de présentation du SCoT du Grand Nevers).

La géologie de l'aire d'étude rapprochée peut-être décrite en suivant :

- Au niveau de la pointe nord-est de l'aire d'étude rapprochée, et au nord de la voie ferrée, sont indiqués des « **Remblais, dépôts anthropiques, scories de fonderie** ». Les scories de fonderie correspondent à des dépôts liés à une ancienne activité métallurgique et les remblais correspondent à l'ancien support au stockage du bois.
- Le reste de l'aire d'étude rapprochée correspond à des **calcaires argileux et marnes (Bathonien inférieur et moyen)** dont l'épaisseur est estimée entre 60 et 70 m). Au-dessus des calcaires à oolites ferrugineuses du Bathonien inférieur (Sous-zone à Macrescens) se développe une épaisse série de marnes blanchâtres et de calcaires argileux gélifs. Les dépôts sont monotones, sans le moindre repère cartographique, avec un débit en bancs de 15 à 20 cm séparés par des joints marneux ou des faciès plus délités. La composition de cette couche est propice à la formation de réseaux karstiques.

La présence de réseaux karstiques déstabilise le sous-sol et peut rendre la nappe d'eau souterraine plus sensible aux pollutions de surface.

Au sud de l'aire d'étude rapprochée, au niveau du bois Les Cordiaux, ce sont les Calcaires bioclastiques et oolithiques (Bathonien supérieur, épaisseur estimée entre 45 et 60 m) qui affleurent.

En ce qui concerne la structure, une faille d'orientation sud-ouest, nord-est est supposée présente mais non observable.

4.2.3.3 Pédologie et composition du sol

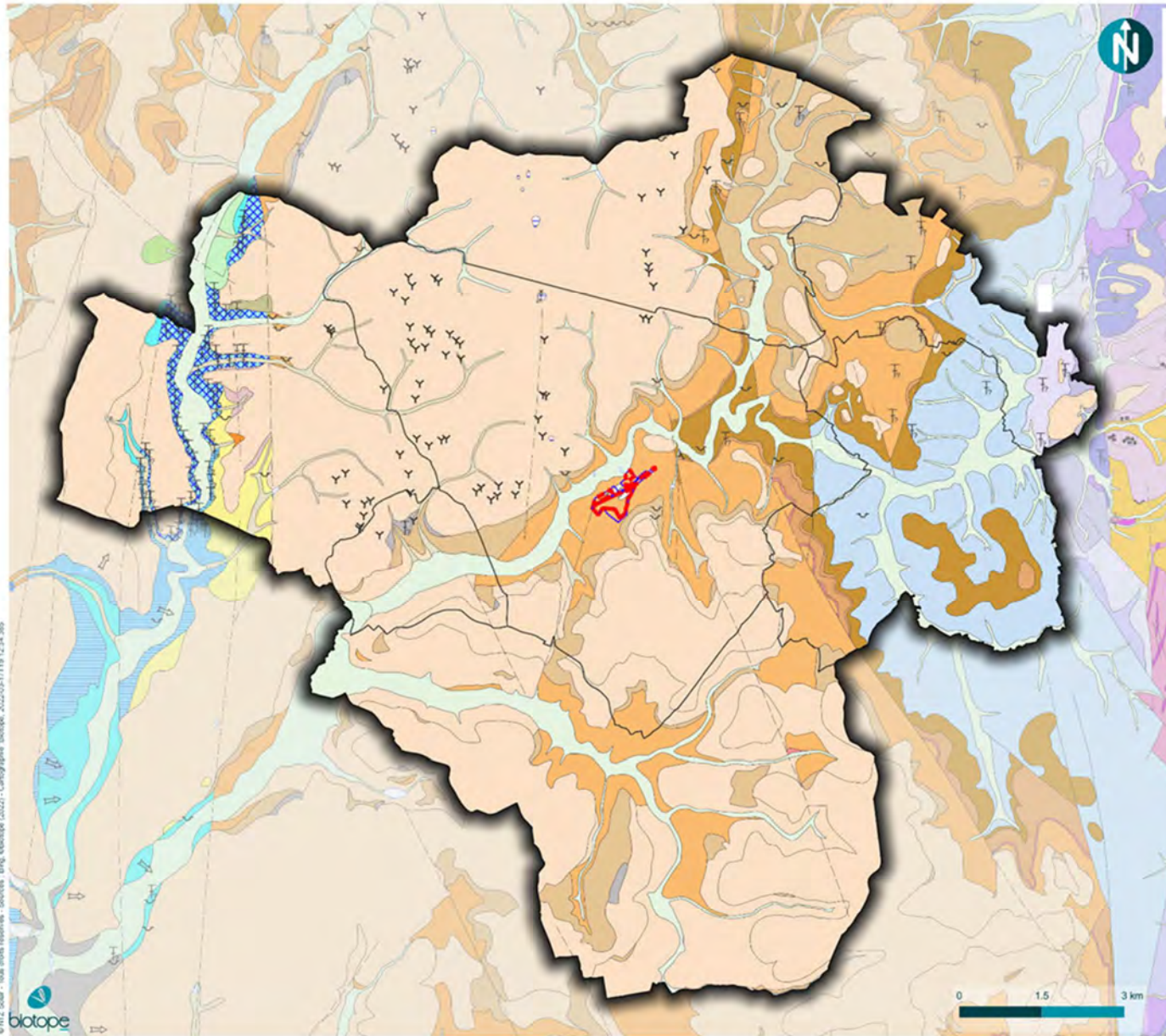
Sources : GisSol, Geoportail.fr, BSS du BRGM.

Les sols présents au niveau de l'aire d'étude rapprochée sont dominés par des calcosols. Ce sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants souvent très perméables.

L'aire d'étude rapprochée repose principalement sur une alternance de marnes et calcaires argileux du Bathonien inférieur et moyen. Une partie de cette aire d'étude repose néanmoins sur des dépôts bien plus récent, liés aux anciennes activités industrielles.

La nature karstique du sous-sol et la perméabilité des sols rendent l'aire d'étude sensible à l'infiltration de polluants dans les sols, potentiellement, jusqu'à la nappe souterraine.



Les enjeux associés au sous-sol des aires d'étude sont donc considérés comme **modérés** vis-à-vis du projet.




Géologie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)

Communes

-  Communes voisines du projet

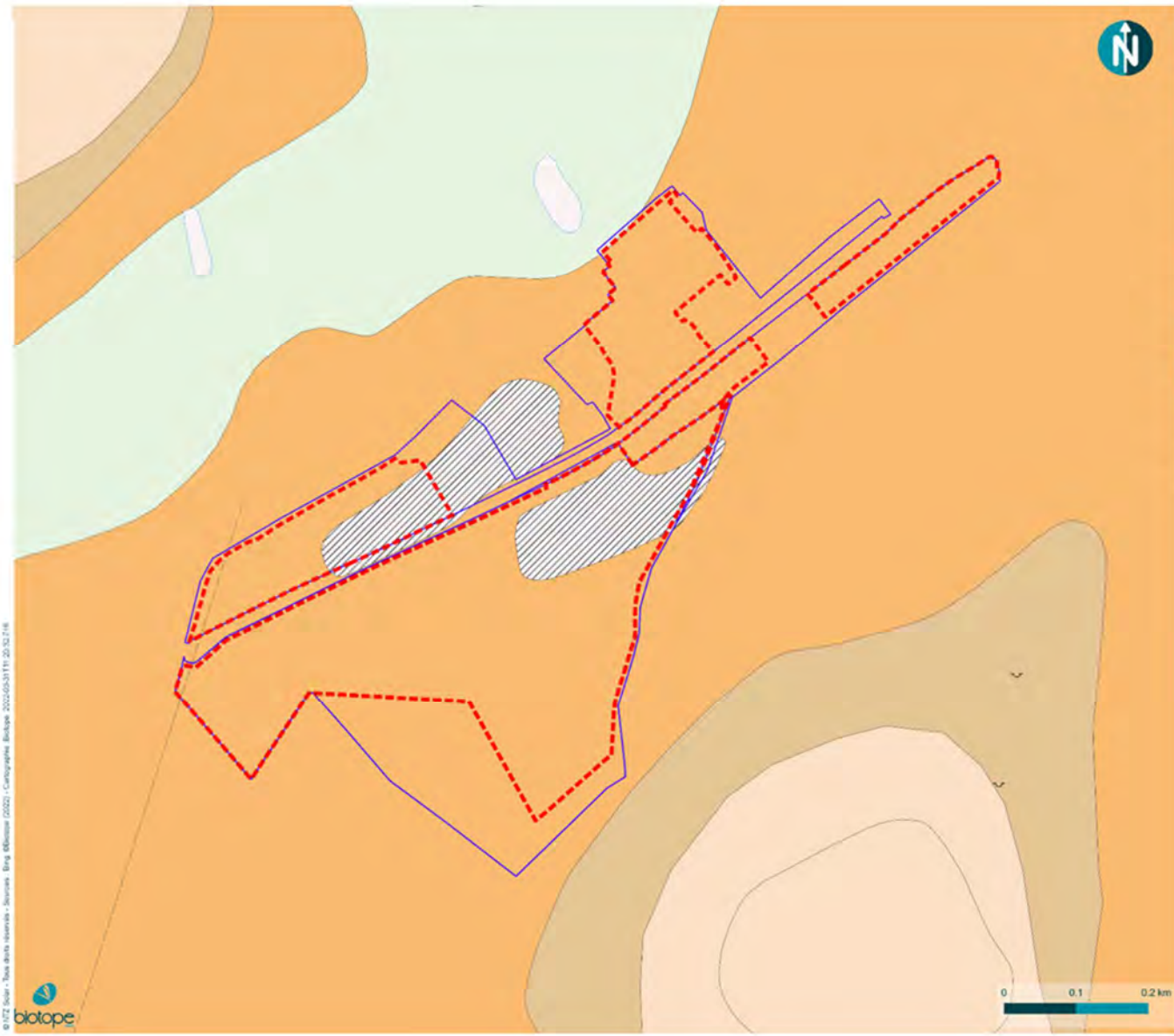
Carte 25 : Contexte géologique des aires d'étude immédiates et alentours (source : carte géologique du BRGM et Géoportail)



Géologie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude rapprochée (AER)
- Communes**
- Communes voisines du projet



© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, Editeur (2021) - Cartographie Biotope 2021-05-31 11:20:32 F14



Éléments ponctuels divers

- † 1, Gîte fossilifère
- † 2, Gisement, indice de microfossiles
- ∩ 4, Carrière à ciel ouvert
- ∨ 9, Mardelle, bétoire, doline, fontis
- ⦿ 13, Source
- ⦿ 14, Source captée
- ∩ 28, Indice ou gîte minéralisé de forme non précisée
- 33, Indication ponctuelle de formation affleurante, ou de niveau lithologique interstratifié, niveau-repère, faciès, etc.
- ‡ 40, Gîte de microflore

Objets ponctuels structuraux

- ⊥ 1, Stratification So avec pendage (polarité normale ou indéterminée)
- 43, Direction de glissement synsédimentaire

Objets linéaires structuraux

- 1, Faille observée, visible, de nature non distinguée
- 2, Faille supposée, masquée, hypothétique, de nature non distinguée

Formations géologiques linéaires

- 3, Limite réseau hydrographique (lacs, canaux ou rivières délimitant une zone)
- 11, Contour géologique observé, visible
- 20, Élément linéaire structural (contour géologique superposé à une faille)

Formations géologiques surfaciques

- /// X, Remblais, dépôts anthropiques, scories de fonderie - 1
- ≡ T, Tourbière - 4
- FC, Alluvions et colluvions des fonds de vallons et bas de versants - 6
- CRJ, Colluvions alimentée par les altérites développées sur le Jurassique (argile à silice) - 9
- Fz, Alluvions récentes - 12
- Fy-z, Alluvions indifférenciées, sub-actuelles à actuelles, des rivières - 13
- Fy, Alluvions anciennes de basses terrasses - 14
- p, Sables et argiles bariolées (Pliocène?) - 25
- Rc, Argiles d'altération à silicites, développées au dépend des faciès du Crétacé supérieur - 28
- Rj, Argiles d'altération à silicites, développées sur les calcaires du Dogger et du Malm - 29
- RI, Argiles limoneuses d'altération développées au dépend des formations marneuses du Lias - 30

- e5-m1C, Calcaires lacustres et marnes - 32
- e5-m1M, alluvions terrigènes et marnes - 33
- eFe, Argiles rubéfiées, remaniées, résiduelles, à minéral de fer pisolitique, dites "sidérolithiques" - 36
- j5c-d, Calcaire, calcaire argileux et marnes (Calcaires lités inférieurs, calcaires de Vermenton, Marnes et calcaires argileux de Crezan-les-Fontaines, Calcaires de Cravant) - 56
- ⊗ j5cR, Complexe récifal/ Calcaires récifaux - 57
- j5b, Calcaires et marnes à Spongiaires (Nevers) - 58
- j4b, Calcaires marneux et marnes ; Marnes à brachiopodes, calcaire graveleux à chailles, calcaires oolitiques - 61
- j4a, Marnes et calcaires argileux à Collyrites - 62
- j3c, Marnes avec intercalations de niveaux calcaires, calcaires biodastiques, calcaires oolitiques - 63
- j3b, Marnes avec intercalations de calcaires/Calcaires argileux et marnes - 66
- j2b-3a (1), Calcaire argileux, très fossilifère, à oolites ferrugineuses et perforations - 67
- j2b-3a, Alternances de calcaires, marnes sombres, à niveaux à oolithes ferrugineuses - 68
- j2b, Alternances de calcaires et de marnes - 70
- j2a, Calcaire biodastique à entroques - 71
- I4, Schistes cartons, puis marnes et argiles jaunâtre, puis gris-sombre, micacées, Marnes noires à miches calcaires ; calcaires gris à gryphées - 72
- I3c, Calcaires à gryphées géantes, Calcaire roux très fossilifère, à belemnites et gryphées géantes - 74
- I3a-b, Calcaires et marnes à belemnites, marnes micacées grises - 76
- I3, Marnes gris-bleu à beige à rares intercalations calcaires, calcaires argileux gris - 77
- I3a, Marnes gris-forcé, Alternances de calcaires argileux et de marnes - 78
- I2, Calcaires à gryphées, puis marno-calcaires et marnes gris-bleu à gryphées - 80
- I1, Grès calcaires, argiles bariolées, calcaire lumachelique, calcaire micritique - 82
- I7-I1, Argiles vertes, calcaires dolomitiques, calcaires sublithographiques, calcaires "pavés", bioclastiques, grès à ciment calcaire - 83
- t5, Calcaire dolomitique silicifié : Assise de Chitry, Silcrète anté-Hettangien, arkose silicifiée - 87
- t, Sables et grès, dolomies, argiles bariolées à la partie supérieure - 88
- Q, Quartz stérile, blanc ou gris, en filon - 92
- h-não, Microleucogranite granophyrique en filons ou stocks - 100
- pā2-3, Granite porphyroïde à biotite + muscovite + cordiérite, de Saint-Saulge--Lormes - 117
- I1(1), Conglomérats de Moussy à galets de sodé et calcaires dolomitiques - 159
- hydro, Réseau hydrographique - 999

4.2.4 Ressources en eau

Source : Agence.eau-loire-bretagne.fr/allier-loire-amont, rdbrmc.com (hydroreel), riversnievres.fr, SDAGE Loire-Bretagne

L'analyse du milieu physique concerne également l'hydrogéologie l'hydrographie avec les descriptions et caractérisations générales des bassins versants. Cette analyse pourra être complétée par des informations globales sur la qualité chimique et écologique des cours d'eau, utiles pour apprécier la qualité générale de l'environnement.

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cette gestion s'organise à l'échelle des territoires hydro-géographiques cohérents que sont les six grands bassins versants de la métropole.

Le territoire communal de Prémery dépend du SDAGE Loire-Bretagne et plus précisément du sous-bassin Allier-Loire amont. Il est situé en périphérie de ce schéma à l'extrême ouest de la zone géographique couverte. Le SDAGE a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 3 mars 2022 et publié par arrêté préfectoral du 18 mars de la même année.

4.2.4.1 Contexte hydrogéologique

L'aire d'étude rapprochée est entièrement localisée au niveau de la masse d'eau souterraine FRGG129 « Calcaires et marnes du Dogger et Jurassique supérieur du Nivernais sud libres ». Les masses d'eau souterraines alentours ne concernent pas l'aire d'étude rapprochée ; elles ne se superposent pas.

Si 86 % des eaux souterraines sont en bon état au niveau du sous-bassin Allier-Loire amont, la pollution au nitrate est une source de dégradation de la qualité. Un rapport de la DREAL Centre et de la délégation de bassin Loire-Bretagne, datant de novembre 2012, montre que la concentration en azote était particulièrement haute en 2011 au niveau d'un captage situé sur la commune de Nolay, en limite de cette masse d'eau souterraine. Cette même année, l'état quantitatif était bon. Lors de la période 2012-2017, la masse d'eau présentait cependant un bon état chimique, nitrate et pesticide, à l'instar de son état quantitatif.



La nature karstique de cette masse d'eau souterraine la rend sensible aux pollutions de surface qui pourraient altérer la qualité des eaux. Cette sensibilité est par ailleurs prise en considération dans le cadre du développement de nouvelles activités dans des zones anciennement industrielles et dont le sol pourrait être pollué. Ainsi, l'arrêté préfectoral du 30 mars 2005 portant des préconisations pour le site de l'ancienne usine chimique de BOSTIK FINDLEY (entreprise spécialisée dans la conception d'adhésif), situé au nord de l'aire d'étude rapprochée et en dehors de son périmètre, mentionne la présence d'un suivi piézométrique de la nappe souterraine qui doit être maintenu. Cet arrêté dont les préconisations sont étendues, par le règlement du PLU, aux anciens sites des usines Lambiotte, met en emphase la nécessité de porter une attention particulière à la gestion des eaux provenant du site (mise en place de réseaux étanches, pas d'injection d'eau ou d'extractions).



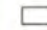
Masses d'eau souterraines à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

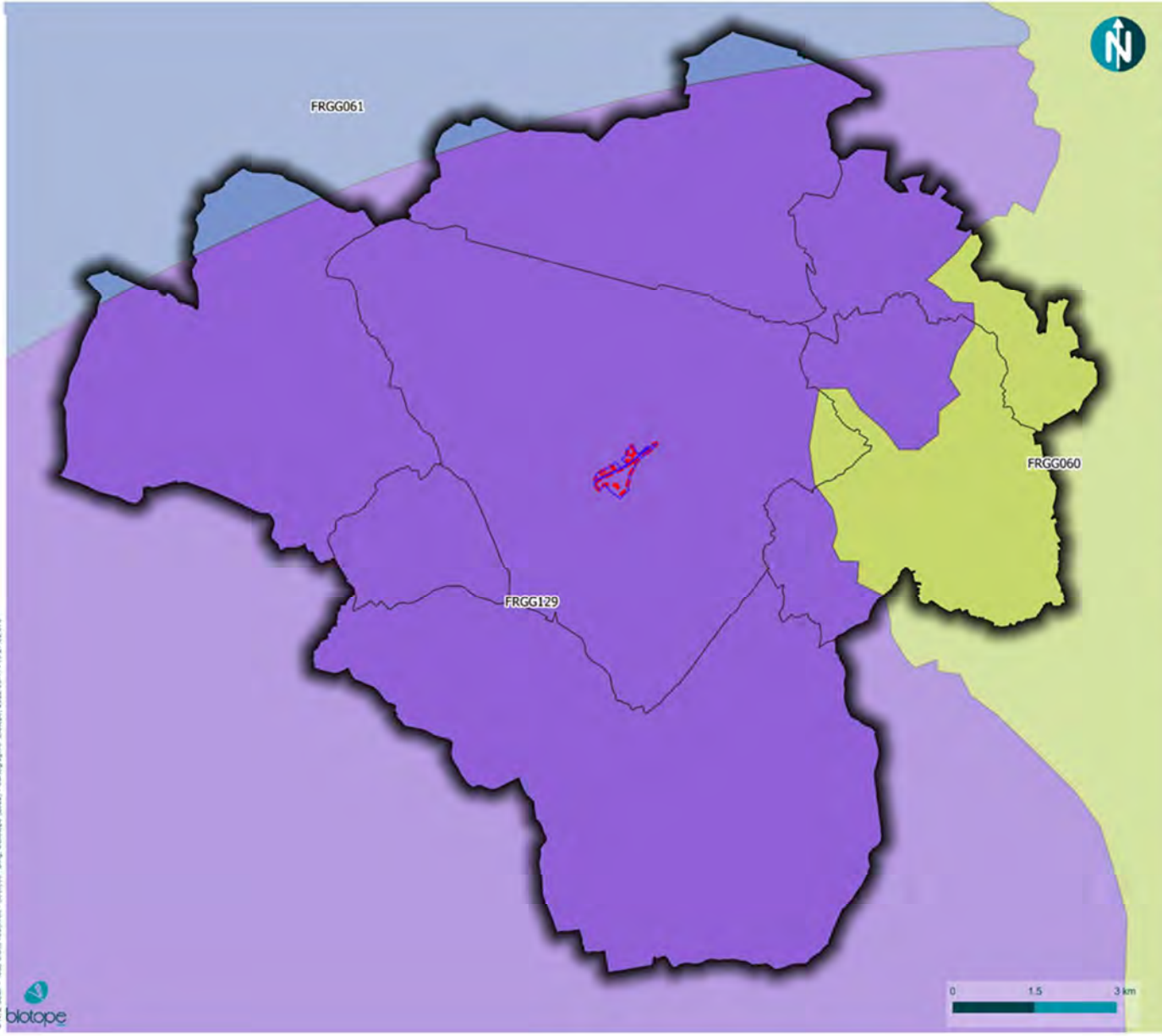
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée (AER)

Communes

-  Communes voisines du projet

Masses d'eau souterraines

-  Calcaires et marnes du Dogger-Jurassique supérieur du Nivernais nord
-  Calcaires et marnes du Lias et Dogger du Nivernais sud
-  Grès, argiles et marnes du Trias et Lias du Bazois



© NTZ Solar - Tous droits réservés - Version : Bing, Google (2022) - Cartographie : Biotopie, 2022-03-17T19:27:02.873



Carte 26 : Masses d'eau souterraines dans l'aire d'étude éloignée (source : EAU France et BRGM)

4.2.4.1 Contexte hydrographique

La commune de Prémery est traversée par la Nièvre d'Arzembouy qui passe par le centre-bourg et passe une trentaine de mètres de la partie nord-est de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'un affluent gauche de la Nièvre, elle-même affluent de la Loire.

La commune de Prémery se trouve dans le sous-bassin Allier-Loire amont qui couvre 32 628 km², depuis les sources de l'Allier, de la Loire et de l'Arroux jusqu'au Nivernais. Au sein du sous-bassin, 28 % des cours d'eau et plans d'eau sont en bon ou très bon état et un tiers sont en état moyen.

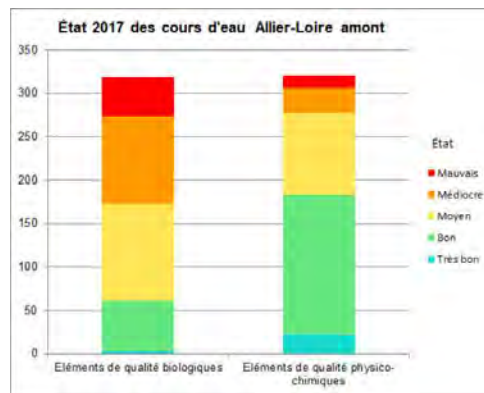


Figure 23 : État des cours d'eau Allier - Loire amont août 2020 © Agence de l'eau Loire-Bretagne

Or, sur le bassin versant de la Nièvre, les résultats font état d'une bonne à très bonne qualité biologique des cours d'eau à l'exception du paramètre IPR (poissons) sur la Nièvre d'Arzembouy et la Nièvre aval. En effet, l'espèce repère, le brochet, et les espèces migratrices telles que l'anguille sont peu représentées dans les cours d'eau. Les causes de ces absences peuvent être variées : faible diversité d'habitats aquatiques, entraves au libre déplacement des espèces, anciennes pollutions du milieu...

La qualité physico-chimique est quant à elle satisfaisante, avec cependant des teneurs en nitrates comprises entre 10 mg/L et 30 mg/L en hiver dans la Nièvre d'Arzembouy et la Nièvre aval. Les eaux superficielles à hauteur de Prémery ont quant à elles des concentrations faibles en azote.

Une station hydrologique située à Poiseux, à environ 8,5 km en aval de Prémery offre des données permettant de montrer que le débit de la Nièvre d'Arzembouy est très variable selon les saisons (débit moyen mensuel de 5,17 m³/s en février et de 0,44m³/s en septembre). Le débit maximal atteint est de 18,4 en janvier 2018 et le minimal est de 0,13, atteint en septembre 2019.

Aucun point d'eau et aucun fossé n'a été recensé au droit de l'aire d'étude rapprochée mais trois sources sont reportées à la BDtopo au nord de cette dernière, sur l'autre rive de la Nièvre d'Arzembouy : la source de Vauclan, la source au niveau du lieu-dit la Tonnière et celle au niveau du lieu-dit La Belle Equipe.

Enfin, l'aire d'étude rapprochée n'est dans le périmètre d'aucun SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux) ni d'aucune ZRE (Zone de Répartition des Eaux).



Réseau hydrographique au niveau de l'aire d'étude éloignée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

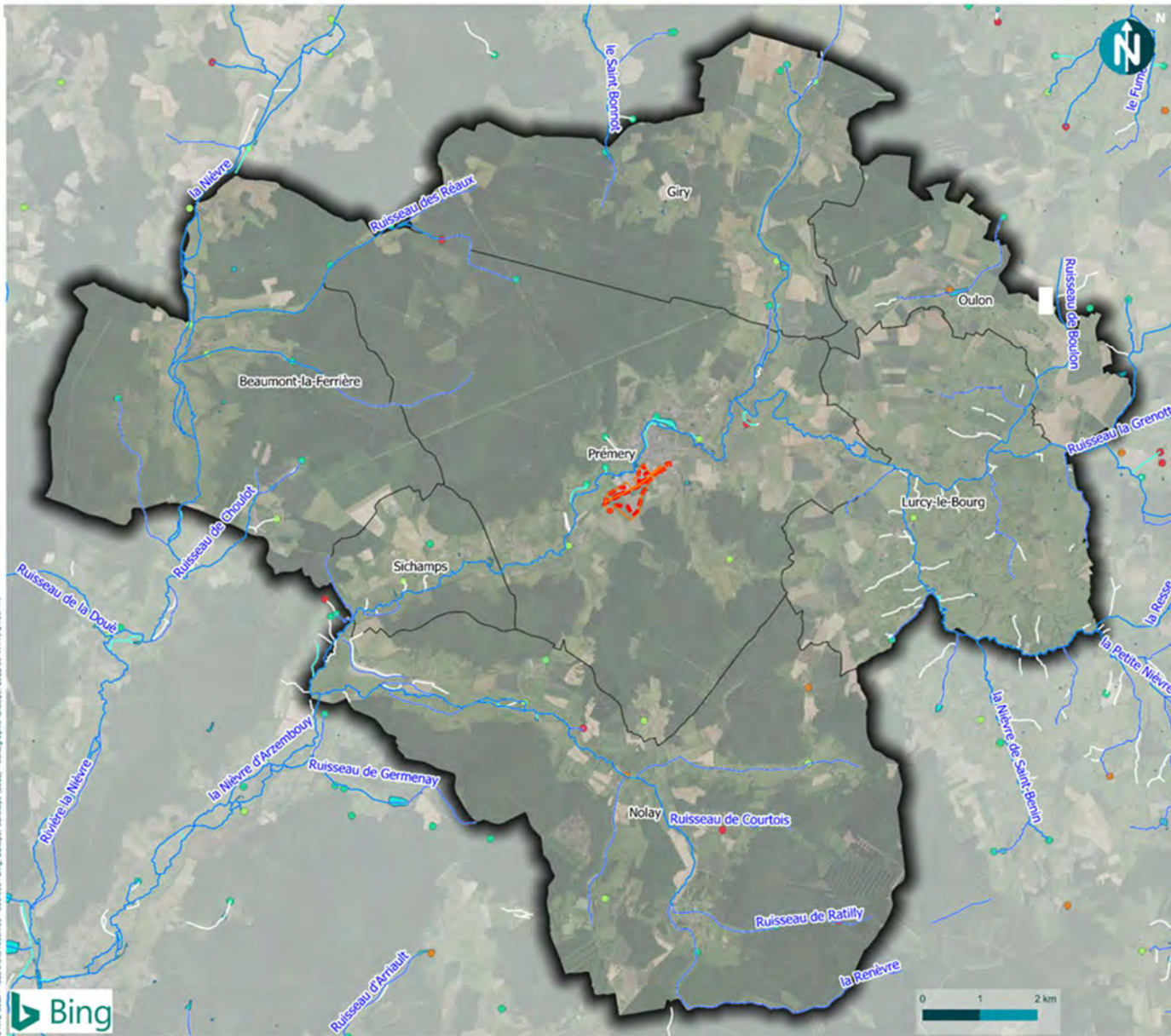
□ Commune

Aires d'étude

- ▣ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- ▣ Aire d'étude rapprochée

BDtopo Hydrographie

- Cours d'eau
- Paln d'eau
- Autre tronçon hydrographique
 - Intermittent
 - Permanent
- Détail hydrographique
 - Fontaine
 - Lavoir
 - Point d'eau
 - Source



© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, ECHO, Biotopie (2020) - Cartographie Biotopie 2022-03-17T19:21:59.111





Carte 27 : Masses d'eau souterraines dans l'aire d'étude éloignée (source : EAU France et BRGM)



Réseau hydrographique au niveau de l'aire d'étude rapprochée

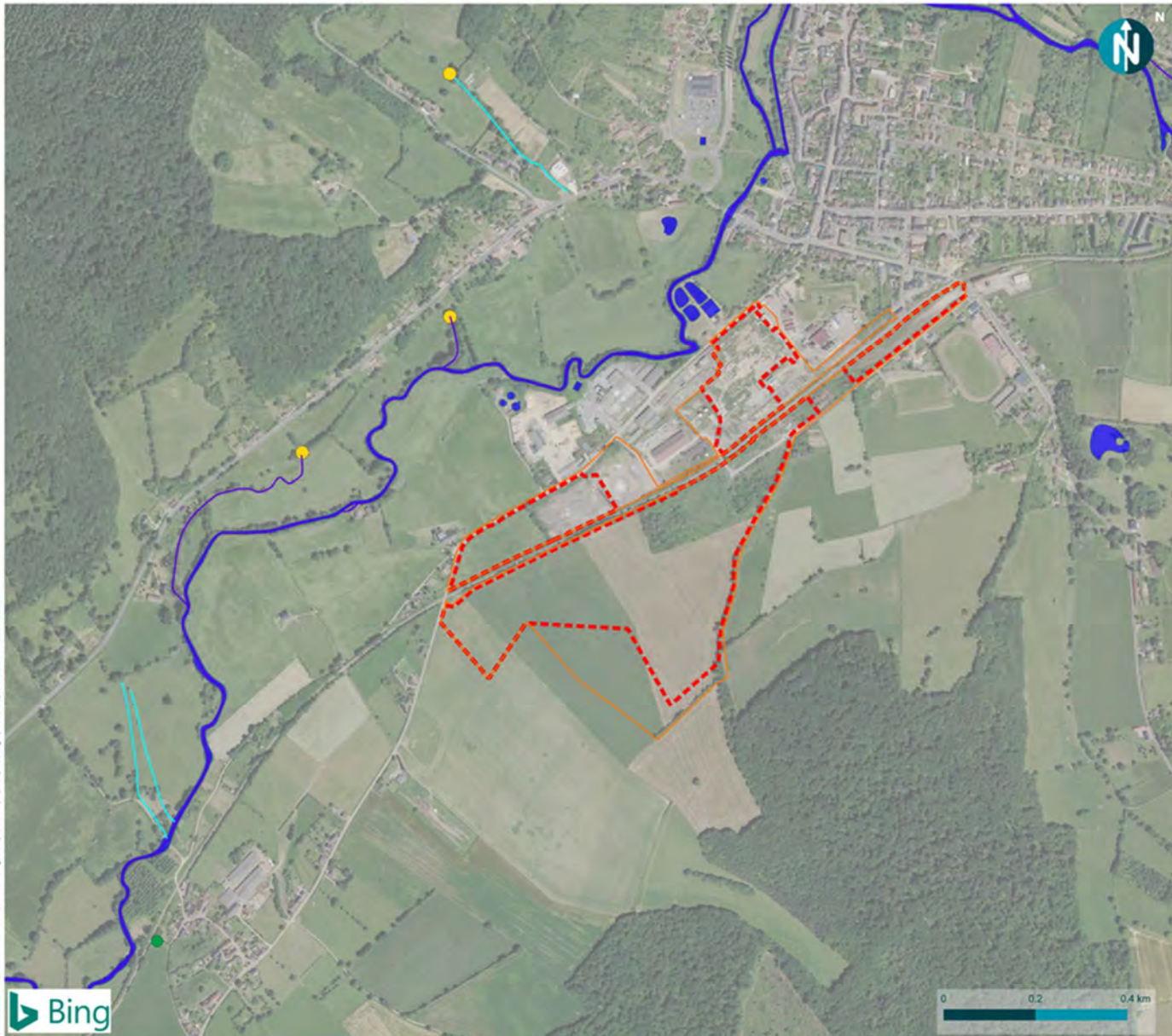
Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

BDtopo Hydrgraphie

-  Surface hydrographique
-  Autre tronçon hydrographique
-  Intermittent
-  Permanent
-  Détail hydrographique
-  Lavoir
-  Source



Carte 28 : Masses d'eau souterraines dans l'aire d'étude rapprochée (source : EAU France et BRGM)

4.2.4.1 Usages de la ressource en eau

Source : aires-captages.fr, ARS BFC, eaufrance.fr

Selon les données 2019 de la Banque Nationale de Prélèvements quantitatifs en eau (BNPE), les prélèvements concernent uniquement les masses d'eau souterraines et sont intégralement dédiés à la fourniture d'eau potable.

Plusieurs points de captage sont présents au sein de l'aire d'étude éloignée, notamment à Nolay, Sichamps, au nord de Prémery ou encore au nord de la commune de Giry.

Le point de captage le plus proche de l'aire d'étude rapproché est situé au niveau de la source de Vauclan. L'aire d'étude rapprochée se situe en dehors de tous les périmètres de protection de cette source. En effet, le périmètre de protection rapproché se cantonne à l'autre rive de la Nièvre d'Arzembouy (à environ 400 m de l'aire d'étude rapprochée) et les périmètres éloignés sont déployés vers l'est, au niveau du centre-bourg de Prémery et des Usages de Prémery. La partie nord-est de l'aire d'étude rapprochée n'est séparée que par la rue Auguste Lambiotte d'un des périmètres éloignés de protection du captage. Cette grande proximité, ajoutée au passé industriel de la partie nord de l'aire d'étude rapprochée dont les sols sont pollués, augmente donc le niveau d'enjeu inhérent à ce point de captage.

La commune de Prémery est approvisionnée en eau potable provenant de 2 captages (Vauclan et Villiers). La qualité de l'eau est conforme à 100% concernant les critères microbiologique et physicochimique. Le service de distribution est assuré par SAUR Prémery.

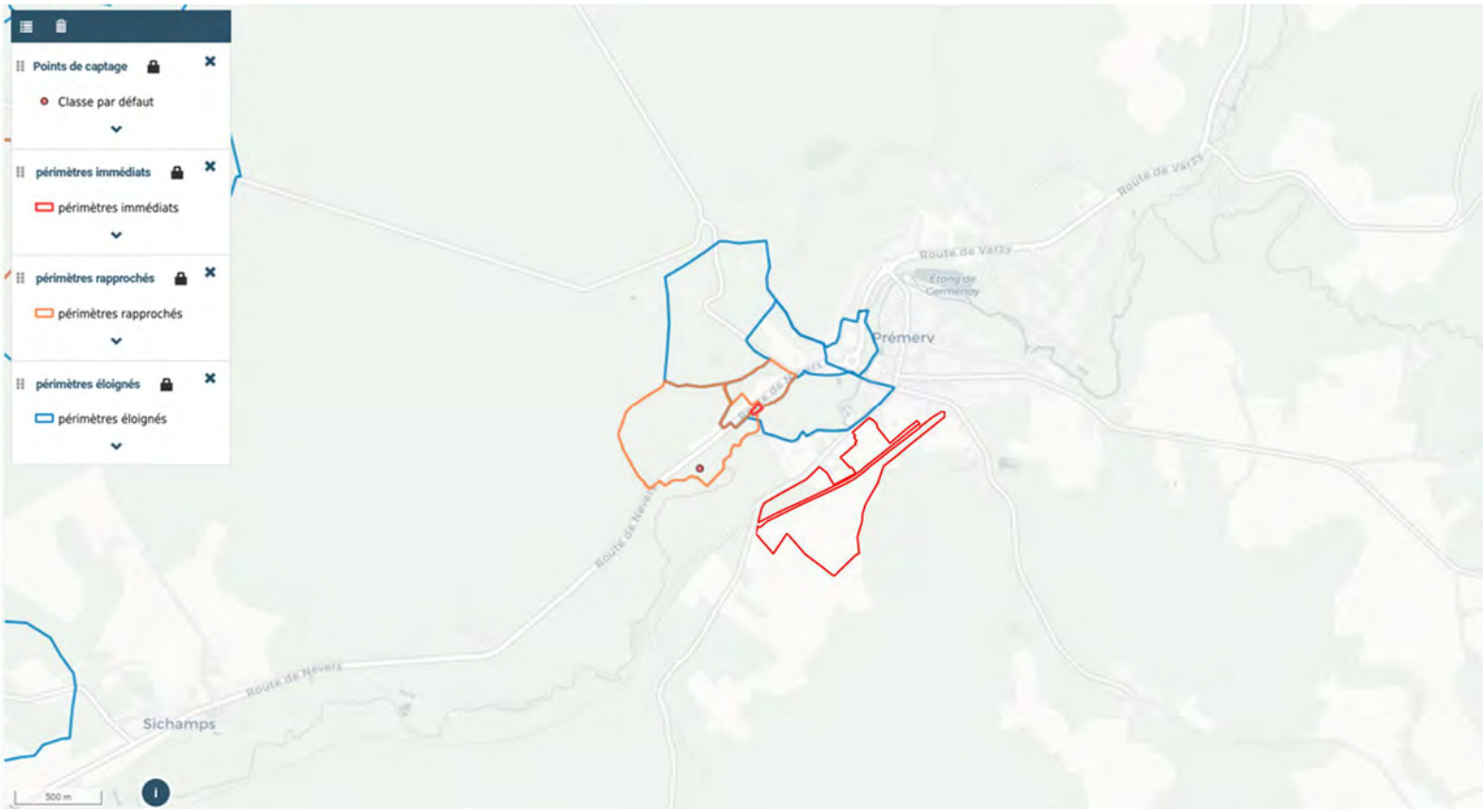


Figure 24 : Captages et zones d'alimentation de captage proches de Prémery et de l'aire d'étude rapprochée (source : ARS BFC)

L'aire d'étude rapprochée n'est incluse dans aucun périmètre de captage d'eau potable mais elle est localisée à moins de 400 m du périmètre éloigné de zone de captage de la source de Vauclan.

L'aspect karstique des sols et l'intérêt de la ressource en termes d'usage implique un enjeu **modéré** pour les eaux souterraines et **faible** pour les eaux superficielles.

4.2.5 Synthèse des enjeux

Sous thème	Etat initial	Niveau d'enjeu
Contexte climatique	<p>Les conditions climatiques du site ne présentent pas de caractères remarquables.</p> <p>Les phénomènes climatiques sont globalement peu fréquents/intenses et ne sont pas de nature à interagir avec le projet envisagé.</p>	Très faible
Contexte géographique et topographique	<p>L'aire d'étude rapprochée se situe dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, encaissée (220 m d'altitude environ) entre des reliefs approchant ponctuellement les 400 m d'altitude.</p> <p>La topographie de l'aire d'étude rapprochée montre une pente relativement faible d'orientation nord-ouest, sud-est avec une pente moyenne variante entre 3 et 10%, se renforçant à mesure que l'on s'approche du boisement au sud de l'aire d'étude. Les enjeux sont donc modérés, surtout dans la partie la plus au sud.</p>	Modéré
Contexte géologique	<p>La nature du sous-sol peut constituer soit un obstacle soit une instabilité pour la mise en place des ancrages des panneaux.</p> <p>La nature karstique des roches du sous-sol et la perméabilité des sols représentent un risque pour la pollution des sols et des eaux souterraines notamment.</p>	Modéré
Contexte hydrogéologique	<p>L'aire d'étude rapprochée est entièrement localisée au niveau de la masse d'eau souterraine FRGG129 de nature sédimentaire karstique. La qualité des eaux souterraines est donc dépendante des activités à la surface.</p> <p>Des sources sont présentes à proximité de l'aire d'étude rapprochée, sur la rive nord de la Nièvre d'Arzembouy. Il s'agit de la source de Vauclan ou encore d'une source au lieu-dit de la Tonnière ou de la Belle Equipe.</p> <p>Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage mais il est très proche d'un périmètre éloigné du point de captage de la source de Vauclan. Cette proximité importante relève le niveau d'enjeu.</p> <p>Les anciennes activités sur l'aire d'étude ou à proximité entraînent une vigilance importante quant à la gestion de l'eau sur le site.</p>	Fort
Caractérisation des eaux superficielles	<p>La Nièvre d'Arzembouy passe à moins de 30 m de l'aire d'étude rapprochée au point le plus proche. La présence de la voie ferrée, de la route et des champs/prairies limite le risque d'écoulement des eaux depuis l'aire d'étude jusqu'à la rivière.</p>	Modéré

4.3 Milieu humain

L'aire d'étude rapprochée est située dans le département de la Nièvre, au sein du territoire communal de Prémery. Prémery fait partie des 32 communes constituant la Communauté de communes Les Bertranges qui rassemble la communauté de communes des Bertranges à la Nièvre (à l'exception de Parigny-les-Vaux), la communauté de communes du Pays charitois, de la communauté de communes entre Nièvres et forêts, étendue à la commune de Poiseux. A sa création au 1^{er} janvier 2017, cette communauté de communes portait le nom de « Loire, Nièvre et Bertranges » mais elle a changé au cours de l'été 2018 pour son actuelle dénomination. Le siège est situé à La Charité-sur-Loire, au nord de Nevers et à l'ouest de Prémery.

4.3.1 Contexte socio-économique

4.3.1.1 Contexte démographique

Sources : INSEE 2021

Population

D'après les données de l'INSEE (2021), le recensement de 2018 compte 1 823 habitants dans la commune de Prémery. La population de la commune connaît une diminution régulière depuis 1968, année où la population était de 3056 habitants (maximum connu). La densité de population était alors de 67 habitants au km², elle est de 40 en 2018.

Tableau 11 : Evolution de la population de Prémery entre 1968 et 2018 (Sources : Insee 2021)

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	3 056	2 787	2 603	2 377	2 201	2 023	1 909	1 823
Densité (hab/km ²)	67,0	61,1	57,1	52,1	48,2	44,3	41,8	40,0

La population la plus représentée est celle des 60-74 ans puis des 45-59 et des 75 ans ou plus. En 2018, près de 65% de la population est âgée de plus de 45 ans. Certaines de ces observations peuvent être attribuées aux changements de la natalité à l'échelle nationale.

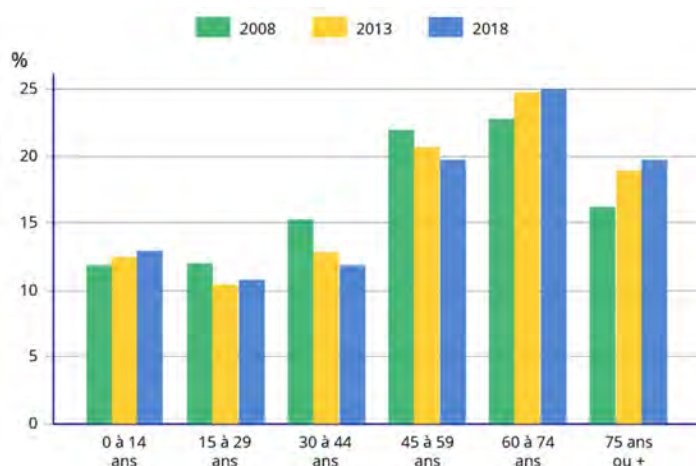


Figure 25 : Pyramide des âges sur la commune de Prémery (Sources : Insee 2021)

Globalement, la densité de la population est au-dessus de la densité moyenne du département de la Nièvre (30,2 hab/km² en 2018) mais la structure d'âge de la population est similaire.

Logement

A l'inverse de la dynamique observée pour la densité de population et la démographie de la commune de Prémery, le nombre de logement total augmente sur la commune depuis 1968 passant de 1119 à 1316. En 2018, environ 279 logements sont vacants et 107 sont des résidences secondaires ou des logements occasionnels. Le nombre de logements vacants a augmenté régulièrement depuis 1968, de même pour les logements secondaires. De même, les données de l'INSEE montrent que plus de 60 % de la population de Prémery occupe leur logement principal depuis plus de 10 ans, ce qui atteste de l'ancrage des habitants dans leur commune.

Globalement, la réduction de la taille des ménages, observée à l'échelle nationale et la polarisation de la population autour des grandes villes, en cours dans les années 70, peuvent expliquer la dynamique observée.

4.3.1.2 Activités économiques

Sources : Géoportail, observatoire-des-territoires.gouv.fr, Google Maps, INSEE, lesbertranges.fr, Airbnb

Emplois

La commune de Prémery appartient à la communauté de communes Les Bertranges contenant 32 communes et dont le tissu économique est principalement porté par les très petites entreprises de moins de 10 salariés (72% des entreprises locales).

Initialement terre de l'industrie et notamment de la métallurgie, le territoire du SCoT du Grand Nevers est aujourd'hui principalement tributaire des activités de service qui emploient une grande partie des actifs (un quart des actifs) alors que l'industrie n'emploie plus qu'environ 14% de la population en 2014. Dans le territoire de la commune de Prémery, le secteur le plus représenté en nombre d'entreprises est celui du commerce/transport/ hébergement/ restauration (28,3%), suivi par l'administration publique/enseignement/santé humaine/action sociale (17,9%).

Près de la moitié des habitants de la commune de Prémery y ont leur emploi (55%). Les autres se déplacent pour aller travailler. La communauté d'agglomération de Nevers constitue un bassin d'emploi particulièrement attractif pour la population locale. La commune de Prémery appartient à cette zone d'influence.

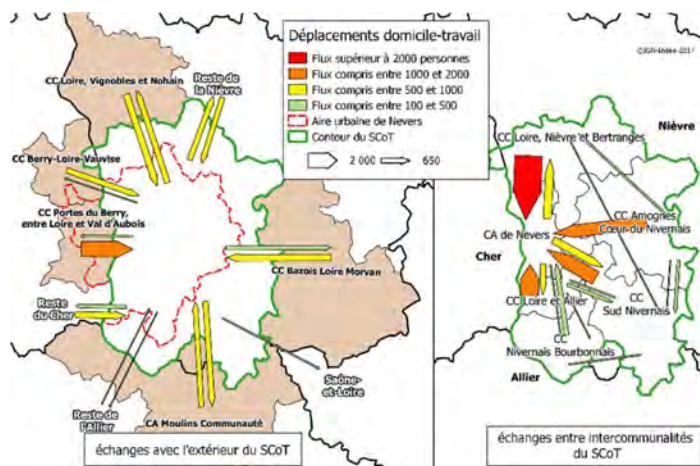


Figure 26 : La communauté d'agglomération de Nevers, épicerie des déplacements domicile-travail (Source : Insee, 2014).

Tourisme

Sources : www.lesbertranges.fr; mairie-premery.fr; lacheritesurloire-tourisme.com

Plusieurs musées ou autres activités participent de l'attractivité de la commune de Prémery :

- Musée du grès (exposition des œuvres de l'école Carriès) ;
- Investigation archéologique 58 (découverte de la nature et de l'histoire archéologique de la commune) ;
- Musée de la Grande guerre et de la résistance (Musée AVCOO) ;
- Le Château des évêques de Nevers ;
- La balade sur l'étang de Germenay (mais également baignade, plage et pêche) ;
- Le lavoir de la Fontaine du Bouillon ;

- Le Moulin ;
- La Collégiale Saint-Marcel ;
- La Maison de Nicolas Appeleine (Saint de Prémercy)
- La Maison d'Alix Marquet
- La Réserve Naturelle des Mardelles avec son réseau de sentiers.

Cependant, aucun hôtel n'est recensé sur la commune. Un camping municipal « Les Prés de la Ville » (deux étoiles), situé sur la rive de la Nièvre d'Arzembovy, peut accueillir 60 personnes environ sur la commune. Ce camping attire des touristes d'avril à septembre. De plus, la principale plateforme de location de vacances ne recense qu'une offre dans la commune de Prémercy (une maison pouvant accueillir une dizaine de personnes).

Globalement, la commune de Prémercy propose donc des activités culturelles et de loisirs, associées à une offre d'hébergement relativement restreinte. En revanche, elle fait partie d'une communauté de communes attractive. L'Office de Tourisme Intercommunal de La Charité-sur-Loire – Bertranges & Val recense ainsi les nombreuses activités proposées sur son territoire. Ainsi, il est possible de citer la Cité des Forges Royales de Guéigny, la ville médiévale de la Charité-sur-Loire, sur la route du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

Agriculture

La commune de Prémercy est située dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) :

- Val de Loire (vins) ;
- Charolais de Bourgogne (viandes) ;
- Moutarde de Bourgogne (pâte de moutarde) ;
- Volailles de Bourgogne (viandes).

Le recensement agricole de 2010 compte 215 exploitations dans la CC Loire, Nièvre et Bertranges (Les Bertranges depuis 2018). Environ 63% de ces exploitations sont considérés comme moyennes ou grandes. Environ 64% de la totalité des exploitations sont spécialisés dans les céréales et autres protéagineux ainsi qu'en viandes bovines ou en polyculture/polyélevage. Des petites exploitations en ovins/caprins/autres herbivores sont aussi abondantes sur le territoire (47 en tout dont 37 de petite taille). Enfin, il existe également 14 exploitations ayant une activité viticole sur le territoire de la communauté de communes.

L'activité agricole fait vivre, de manière directe et indirecte, 429 personnes en 2010, et occupe environ 22674 ha.

En 2010, 9 exploitations étaient engagées dans une certification biologique et le même nombre dans une certification label rouge. En tout, ce sont 23 exploitations qui sont engagées dans des démarches de qualité (19 sont engagées dans un certificat de conformité). 62 exploitations pratiquent le travail de conservation du sol également et 10 se sont également investies dans la vente en circuit court.

Chasse

La FDC (Fédération Départementale de Chasse) est située à Sauvigny-les-Bois, à 23 km environ de Prémercy. Aucune ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) n'est recensée sur la commune de Prémercy mais une Société de chasse y est installée et renseigne notamment le calendrier des chasses. De même, une association loi 1901, « Le réveil de Tirache », constituée en 1998, est présente sur la commune.

L'Office Nationale des Forêts a publié une cartographie des jours de chasse pour la saison 2021-2022 où il est inscrit que les boisements au sud de l'aire d'étude (Les Cordiaux et Les Brosses) sont des zones chassées les samedis et dimanches d'octobre à février (soit de l'ouverture à la fermeture de la saison de chasse). Les boisements au nord, sur l'autre versant de la vallée de la Nièvre d'Arzembovy, sont chassés seulement 2 jours par mois. Ces dates correspondent à des chasses à tir organisées en battues.

Le projet s'inscrit dans un contexte socio-économique essentiellement industriel et agricole avec une prédominance des très petites entreprises. La commune de Prémercy est située dans le bassin d'emploi de l'agglomération de Nevers spécialisée principalement dans le secteur tertiaire.

Les terrains agricoles (situés en zone A du PLU) sont associés à un enjeu **modéré** puisque l'agriculture est l'une des activités principales de la commune dont elle occupe une grande proportion de l'espace. Certaines parcelles aujourd'hui occupées par des activités agricoles sont spécifiquement dédiées à l'accueil de ce type de projet par le PLU et l'enjeu y est faible vis-à-vis de cette activité agricole.

L'offre dans le domaine touristique est très réduite sur les communes concernées, la sensibilité du site sur le plan touristique est donc jugée **faible**.

4.3.2 Réseau, accès et sécurité publique

Sources : Géoportail, RTE, enedis, capareseau.fr

4.3.2.1 Réseau viaire

L'aire d'étude rapprochée est située à proximité de la départementale D977 qui relie Varzy, où elle rejoint la nationale N151, à Nevers (au niveau de la Place de la Croix Joyeuse). La D977 permet également de lier l'autoroute A77 au niveau de Coulanges-lès-Nevers, à une vingtaine de kilomètre de l'aire d'étude, à vol d'oiseau. La route de Pourcelanges, qui prolonge la Rue Auguste Lambiotte et devient la D148 en sortant de Prémery s'oriente davantage vers le sud et rejoint Nolay entre autres. Elle longe également le nord de l'aire d'étude rapprochée.

La route départementale D38 passe, quant à elle, à l'est de l'aire d'étude rapprochée et relie Narcy à Châtillon-en-Bazois.

4.3.2.2 Réseau ferroviaire

L'aire d'étude rapprochée est également longée au nord par la voie ferrée qui relie le silo d'Arzembouy, Prémery jusqu'à Nevers. Cette voie est utilisée pour le transport de marchandise, et notamment de céréales. Une cinquantaine de train l'utilise par an. Il est prévu qu'elle soit remise en état dans les années à venir pour permettre l'augmentation du trafic de marchandise, (source : article du journal du Centre du 08/02/2021).

4.3.2.3 Réseau aéronautique

D'après les informations aéronautiques disponibles sur Géoportail, les aires d'étude se situent au sud d'une zone réglementée avec une altitude comprise entre 3000 et 800 m où la prévention des collisions n'est pas assurée.

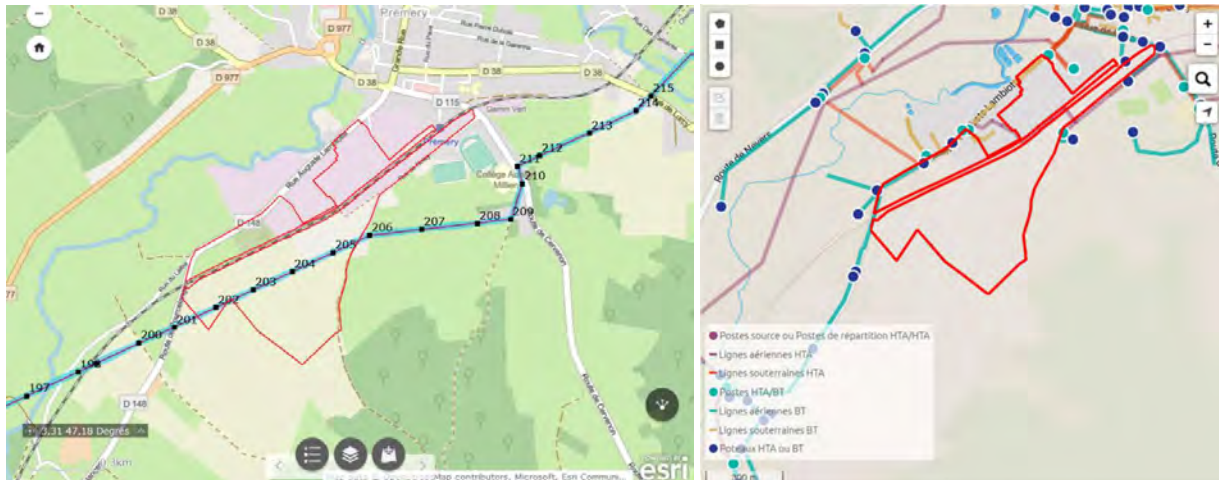


Carte 29 : Réseau viarie et ferroviaire au voisinage de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail).

4.3.2.1 Réseaux électriques

RTE s'occupe du transport de l'électricité depuis les centres de production sur les lignes à très haute tension jusqu'aux réseaux de distribution et peut distribuer directement l'électricité sous haute tension aux grosses industries. Enedis, ex-ERDF, se charge, quant à elle, de la distribution à moyenne et basse tension pour les autres clients (particuliers, entreprises, collectivités...) sur 95% du territoire métropolitain.

L'aire d'étude rapprochée et la ZIP sont traversées, d'ouest en est par une ligne aérienne de 63 kV en exploitation maintenue par RTE et rattachée au poste source de Douduoye, sur la commune de Prémery. La puissance EnR déjà raccordée à ce poste est de 1,8 MW. La puissance EnR en cours de raccordement est de 1,3 MW, la capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter est nulle.



Carte 30 : Réseau électrique au niveau de l'aire d'étude rapprochée. (Rte-France.com et Enedis).

Des lignes aériennes basse tension sont observables à proximité de l'aire d'étude rapprochée, notamment au nord et au nord-ouest, le long des voiries (Rue Auguste Lambiotte et Route de Pourcelanges). Une ligne aérienne HTA est également présente au nord-est, à l'extérieur de l'aire d'étude rapprochée, le long de la rue de Nolay. Cette dernière rejoint une ligne souterraine HTA au nord de l'aire d'étude. Aucune de ces structures n'intercepte l'aire d'étude rapprochée.

L'aire d'étude rapprochée est relativement isolée des grands axes routiers. Une route départementale reliant Prémery à Nevers passe au nord, de même qu'une voie ferrée peu fréquentée et dédiée au transport de marchandise. D'autres routes départementales ou communales passent à proximité de l'aire d'étude sans toutefois la traverser.

Le réseau électrique est relativement développé autour de l'aire d'étude avec notamment une ligne aérienne gérée par RTE qui traverse la totalité de l'aire d'étude d'est en ouest. Cette dernière part du poste de Douduoye à environ 3 km à l'est.

Globalement les sensibilités du projet aux réseaux de transport et aux réseaux électriques sont **faibles**. Une déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) sera nécessaire avant la réalisation du projet.

4.3.3 Occupation du sol et usages

Sources : Corine land cover 2018, Géoportail remonter le temps, observatoire des territoires.

L'aire d'étude rapprochée est occupée par des milieux divers avec une partie composée d'anciens sites industriels dont certaines portions ont évolué vers des friches et une partie ouest plutôt agricole avec une prairie au nord et des parcelles en grandes cultures au sud. Cette dernière contient également de nombreuses haies, notamment le long de la voie ferrée, des sites industriels et des routes. L'aire d'étude rapprochée est située en périphérie de village, en bordure de zone urbanisée.

4.3.3.1 Agriculture et forêt

Le territoire de la commune de Prémery est occupé à près de 64% par des boisements dont la grande majorité correspond à de la forêt de feuillus. La deuxième occupation du sol correspond à des surfaces agricoles en herbe avec près de 24% de couverture. Enfin, les terres arables couvrent moins de 10% du sol de la commune dont 3% seulement sont couverts par un tissu urbain.

Tableau 12 : Occupation du sol de la commune de Prémery (Corine Land Cover).

Code Corine Land Cover	Pourcentage de la surface de la commune
112 - Tissu urbain discontinu	3,2%
211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation	9,3%
231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	24,6%
311 - Forêts de feuillus	55,3%
312 - Forêts de conifères	1,2%
313 - Forêts mélangées	3,3%
324 - Forêt et végétation arbustive en mutation	3,0%

Au Corine Land Cover 2018, l'aire d'étude rapprochée est principalement classée en 211 : « Terres arables, hors périmètre d'irrigation » sur une grande partie sud, sud-ouest et 231 : « Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole ». Une petite partie est également classée en 112 : « Tissu urbain discontinu ».

De plus, le RPG (Registre Parcellaire Graphique) construit à partir des déclarations PAC des exploitants agricoles, pour l'année 2019, montre que la partie sud/sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée est occupée en fourrage (partie est) et en protéagineux (partie ouest).

4.3.3.2 Le Bâti

L'aire d'étude rapprochée est située en périphérie ouest du centre-bourg de Prémery. Sa localisation, au droit d'un ancien site industriel, pour une partie de sa superficie, explique une artificialisation de certaines parties nord de l'aire d'étude rapprochée.

Au-delà des bâtiments industriels, deux habitations sont situées à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée. La première dans la rue de Nolay qui longe cette aire d'étude à l'est et la seconde le long de la rue Auguste Lambiotte (D148), au nord. Les autres habitations sont principalement cantonnées dans le centre-bourg, plus éloigné du projet.



Occupation du sol (Corine Land Cover, 2018)

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Communes

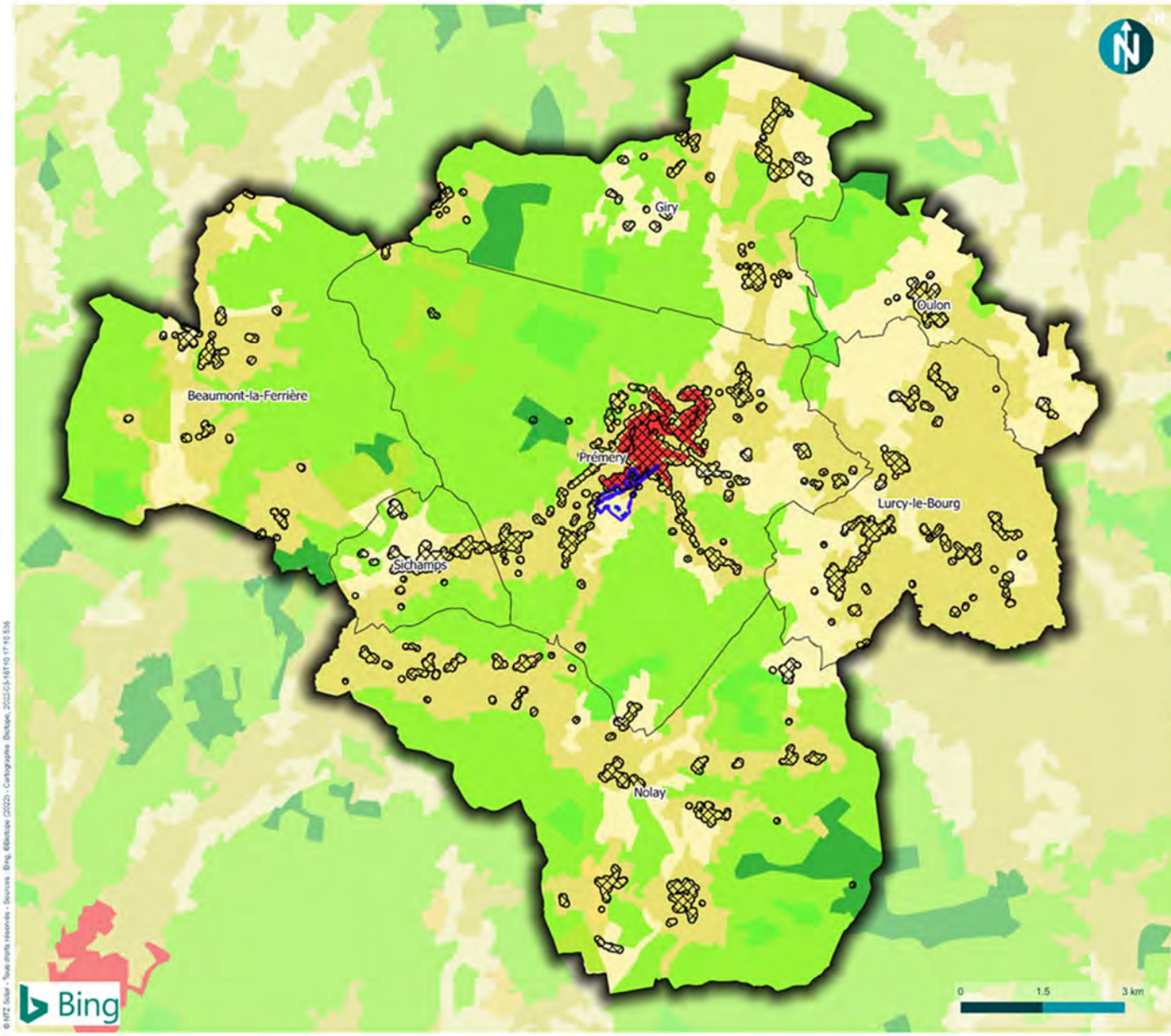
□ Communes voisines du projet

Aires d'étude

▤ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 ▭ Aire d'étude rapprochée (AER)

Occupation du sol

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- ▣ Bâti



Carte 31 : Occupation du sol (Source : Corine Land Cover)



Occupation du sol au voisinage de l'aire d'étude rapprochée (Corine Land Cover, 2018)

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (AER)

Occupation du sol

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- Bati



Carte 32 : Occupation du sol au voisinage de l'aire d'étude rapprochée (Source : Corine Land Cover)



Occupation du sol (RPG)

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Registre Parcellaire Graphique

- Blé tendre
- Orge
- Colza
- Protéagineux
- Gel (surfaces gelées sans production)
- Fourrage
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Divers



Carte 33 : Occupation du sol au niveau de l'aire d'étude rapprochée (Source : RPG, déclaration PAC de 2019)

4.3.3.3 Evolution de l'occupation du sol de l'aire d'étude rapprochée

L'occupation du sol n'a pas connu d'évolution importante depuis 1950-1965 : la partie au sud de la voie ferrée était déjà une zone agricole et le nord principalement une zone industrielle.



Carte 34 : Evolution de l'occupation du sol entre les années 1950-65 et 2021 (Source : remonterletemps.ign.fr)

L'aire d'étude rapprochée est composée pour une grande proportion d'une ancienne zone industrielle pour la partie située au nord de la voie ferrée et de zones agricoles en herbe ou en culture à l'ouest et au sud-ouest. Les enjeux associés sont considérés comme **modérés**.

4.3.4 Cadre de vie et santé

Source : Opteer.fr, géorisque – BRGM

4.3.4.1 Qualité de l'air

Selon la plateforme Opteer (portée par Atmo Bourgogne-Franche-Comté), la station la plus proche est la station urbaine de Nevers à environ 23 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée (à vol d'oiseau). Les données sur la qualité de l'air sont ensuite extrapolées à l'échelle du département ou des communes en fonction de l'occupation du sol et de la topographie.

Les indicateurs de qualité de l'air de la plateforme n'identifient pas de dépassement de seuils de pollution pour la commune de Prémery et les communes limitrophes et pour les polluants : NO₂ (dioxyde d'azote), O₃ (ozone), les particules fines (PM10 et PM 2,5). Au niveau départemental, 2,2% de l'année 2020 était concernés par un indice de qualité de l'air médiocre ou mauvais dans la Nièvre (contre 5% au niveau régional). L'ozone reste la source principale de variation de qualité de l'air.

4.3.4.2 Ambiance sonore

Les cartes de bruit stratégique (CBS) élaborée et rendues disponibles par la DDT en 2018 ne donne pas d'informations en dehors de l'agglomération de Nevers pour les routes départementales. La commune de Prémery ne semble donc pas concernée par un enjeu de bruit en provenance des routes.

Le passage de la voie ferrée de fret uniquement, même si elle est peu fréquentée, est génératrice de nuisance sonore au sud du centre-bourg et au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Enfin, le contexte industriel de Prémery peut être générateur de nuisance pour les riverains. C'est notamment le cas de Derichebourg-Refinal Industries SA, située à 200 m de l'aire d'étude rapprochée. Ces nuisances sont dues aux déchargeuses qui remanient les déchets en aluminium plusieurs fois par jour.

4.3.4.3 Sites et sols pollués

Il est considéré qu'un site pollué est « un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement » (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire). L'origine de ces pollutions peut être attribuée à des épandages fortuits ou accidentels, à des retombées au sol de polluants atmosphériques ou à d'anciennes pratiques d'élimination des déchets. Sous l'effet de différents processus physico-chimiques (infiltration/percolation, dissolution, volatilisation) contribuant à leur dissémination, les substances présentes dans le sol ont pu devenir mobiles et atteindre l'homme, les écosystèmes, les ressources en eau. Ainsi, un site pollué est souvent synonyme de risque pour les eaux souterraines.

Il existe deux bases de données nationales qui permettent de recenser les sites potentiellement pollués et les sites où la pollution est avérée ou potentielle :

- Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif ;
- Base de données BASIAS sur les anciens sites industriels et activités de service (inventaire historique).

Une troisième base de données, les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) a été réalisée par l'Etat (article L.125-6 du Code de l'environnement) au regard des informations disponibles. Ces secteurs comprennent des terrains où la connaissance de pollution de sols justifie, notamment en cas de changement d'usage du sol, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesure de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

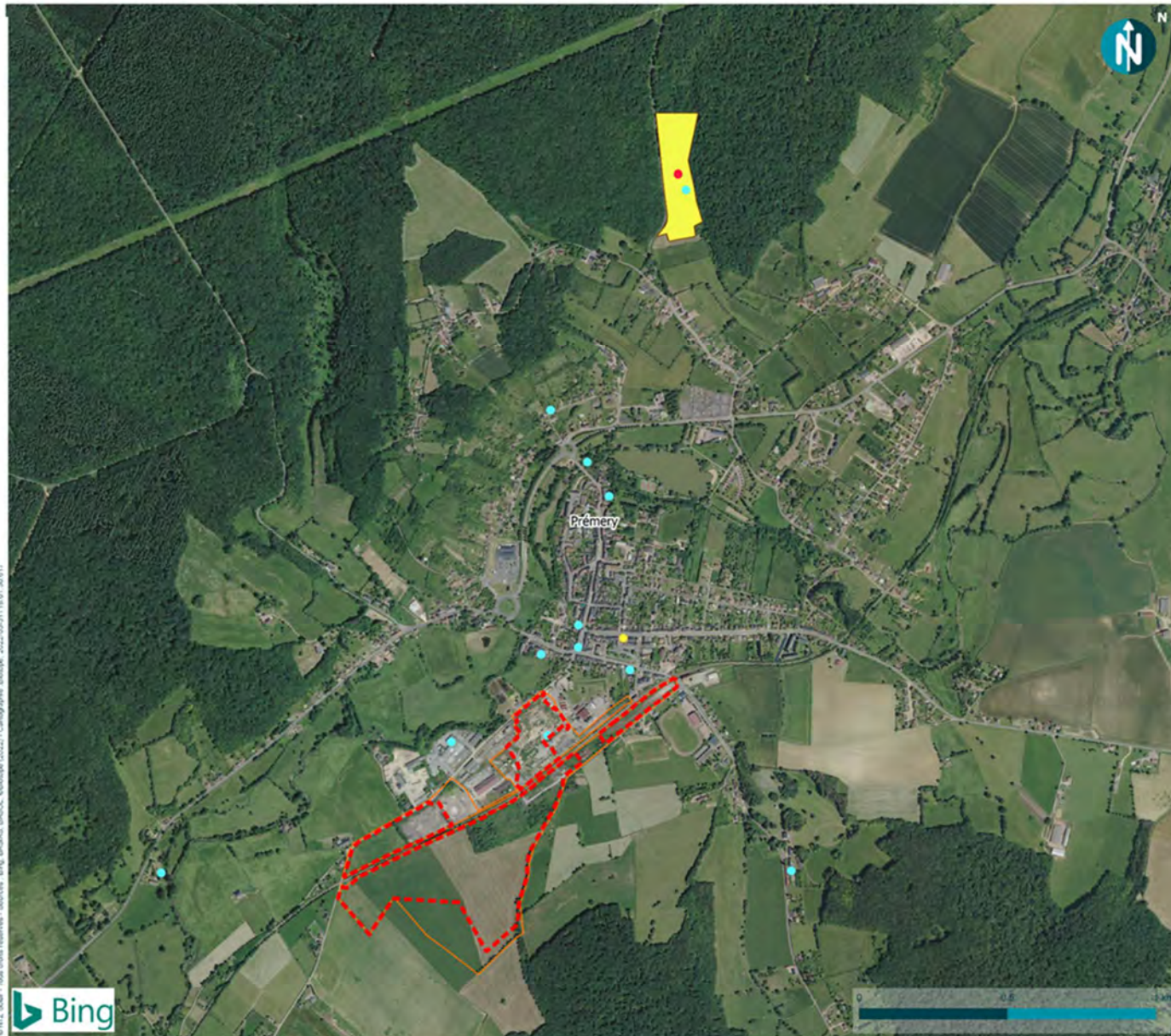
Dix-sept sites **BASIAS** (anciens sites industriels) sont recensés au sein de la commune de Prémery. Ils sont autant de témoins de l'activité industrielle de la commune. Un site est situé dans la partie nord-est de l'aire d'étude rapprochée, juste au nord de la voie ferrée. Il s'agit du site de l'ancienne usine Lambiotte déjà mentionnée dans ce rapport (Etablissements Lambiotte Frères). Le site BASIAS situé au nord de l'aire d'étude rapprochée et en dehors de son périmètre, correspond au site anciennement exploité par l'entreprise BOSTIK FINDLEY travaillant dans le secteur de l'adhésif. Ce site fait l'objet de prescriptions spécifiques, liées à son passé industriel, et consignées dans un arrêté préfectoral en date du 30 mars 2005.

Deux sites **BASOL** sont recensés sur le territoire de la commune de Prémery. Le plus proche est au cœur du centre-bourg, à 200 m environ au nord-est de l'aire d'étude rapprochée. Le second site est situé à 1,6 km au nord-est du site et correspond à une ancienne décharge fermée depuis 1994, reprofilée et revégétalisée et d'une surface de près de 0,6 ha.

Seule la décharge classée BASOL est recensée dans la base SIS. Les sites recensés dans cette base SIS (Secteurs d'Information sur les Sols) « *comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement* ».

L'aire d'étude rapprochée n'est concernée par aucun site pollué ou anciennement pollué mais elle est située à proximité immédiate d'un site BASIAS.

Si la qualité de l'air est considérée comme bonne et participe d'un cadre de vie favorable, l'ambiance sonore est principalement dégradée par les activités industrielles présentes sur la commune. L'enjeu associé au cadre de vie est donc jugé **moyen**.



Sites et sols pollués

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

□ Commune

Aires d'étude

▬ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

▭ Aire d'étude rapprochée

Sites et sols pollués ou anciennement pollués

- Site recensé au Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
- Site BASIAS
- Site BASOL
- Site BASOL

Carte 35 : Recensement des sites et sols pollués aux alentours de l'aire d'étude rapprochée.

4.3.5 Documents d'urbanisme et perspectives de développement

4.3.5.1 Plans et programmes

Source : CC du Pays Châtillonnais (CCPC), Géoportail de l'urbanisme

PCAET

Le PCAET de la CCLB développe, dans sa stratégie et son plan d'actions, un axe 4 visant à valoriser les ressources locales pour un territoire à énergie positive, dont deux actions évoquent la production d'énergies renouvelables sur le territoire :

- Maîtriser le développement des grands projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois énergie) avec une charte EnR propre au territoire) ;
- Développer des "grappes" de projets photovoltaïque sur les toitures et au sol

Le projet s'inscrit donc dans cette dynamique qui vise une production d'énergie de 37 GWh/an à l'horizon 2030 dont 27 devront être produits en parking ou au sol. La réalisation de ces objectifs nécessite l'implantation d'environ 51 ha de parc au sol d'ici 2030.

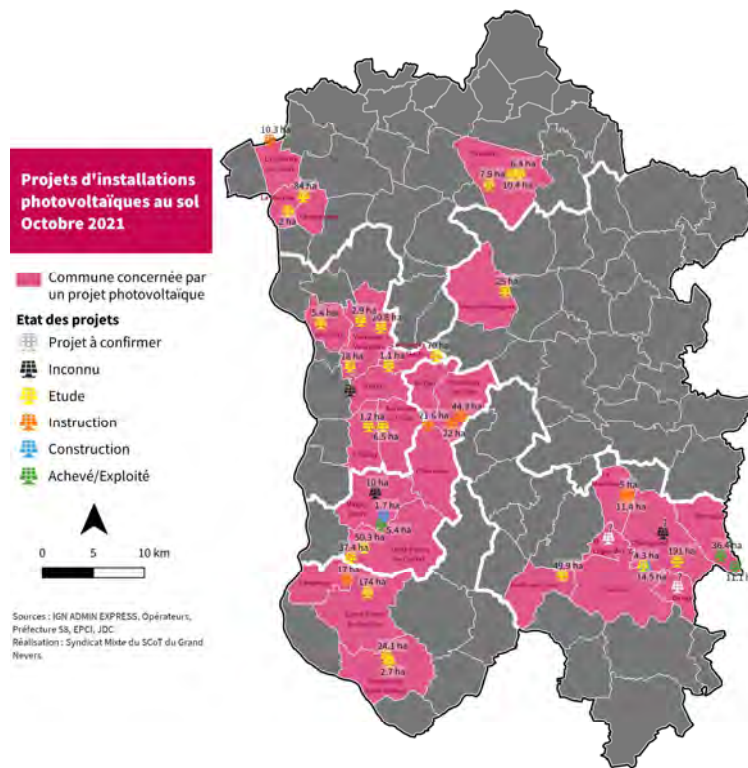
SCoT du Grand Nevers

Le SCoT donne pour objectif l'implantation de centrale photovoltaïque au sol en dehors des espaces naturels ou agricoles : les installations en toiture, sur des zones industrielles ou des parkings ou encore sur des zones à urbaniser, sont donc à privilégier pour concourir aux objectifs du SCoT.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) précise aussi que « la création ou l'extension des équipements devra également prendre en compte les impacts sur les eaux de surface et profondes ».

Les cartes fournies dans ce DOO ne montrent pas de zone particulière au niveau de l'aire d'étude rapprochée mais témoignent de l'importance de préserver les espaces forestiers, humides et bocagers qui bordent cette dernière, au sein de la commune de Prémery.

Le développement important des projets photovoltaïque dans le périmètre du SCoT a mené à la production d'une étude spécifique publiée en octobre 2021 et disponible sur le site du SCoT. Cette dernière témoigne du non-respect des orientations du SCoT en matière de préservation des espaces agricoles et naturels dans le cadre des projets photovoltaïque : « à peine 8% des surfaces localisées, privilégient les espaces déjà urbanisés en étant intégralement situés en zone urbaine ou à urbaniser d'un PLU ou en zone constructible d'une carte communale. Cette situation est en total décalage avec le projet du SCoT, qui proscriit l'implantation de ces dispositifs de production d'énergie photovoltaïque dans les espaces naturels et agricoles ».



Carte 36 : Projet photovoltaïques recensés en 2021 sur le territoire du SCoT du Grand Nevers (Source : SCoT du Grand Nevers).

Plan Local d'Urbanisme

La commune de Prémary est dotée d'un PLU approuvé le 13 janvier 2011.

L'aire d'étude rapprochée est située sur une zone UE (au nord-ouest) et une zone A (au sud-ouest). La partie la plus à l'est recoupe également une zone NI.

La zone UE est destinée à accueillir des activités industrielles : elle intègre des parcelles ayant été exploitées par des industries génératrices de pollutions, aujourd'hui résiduelles dans le sol, ainsi que des parcelles actuellement agricoles au sud de la zone. Le règlement fixe les occupations du sol admises sur ces zones dans l'article UE-2. Y sont autorisées les constructions d'intérêt collectif, dont font partie les centrales photovoltaïques au sol. Le règlement fixe, pour cette zone, des spécificités liées aux anciennes activités présentes sur le site exploité par BOSTIK FINLEY (au niveau des parcelles cadastrales C 1658, C 1449 et C 1317, soit en dehors de l'aire d'étude rapprochée, au nord de la rue Auguste Lambiotte) et requiert le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2005 portant Servitude d'Utilité Publique sur ce site. Ces prescriptions sont étendues au site des anciennes usines Lambiotte, situé dans la partie nord de l'aire d'étude rapprochée, par précaution. Il s'agit de :

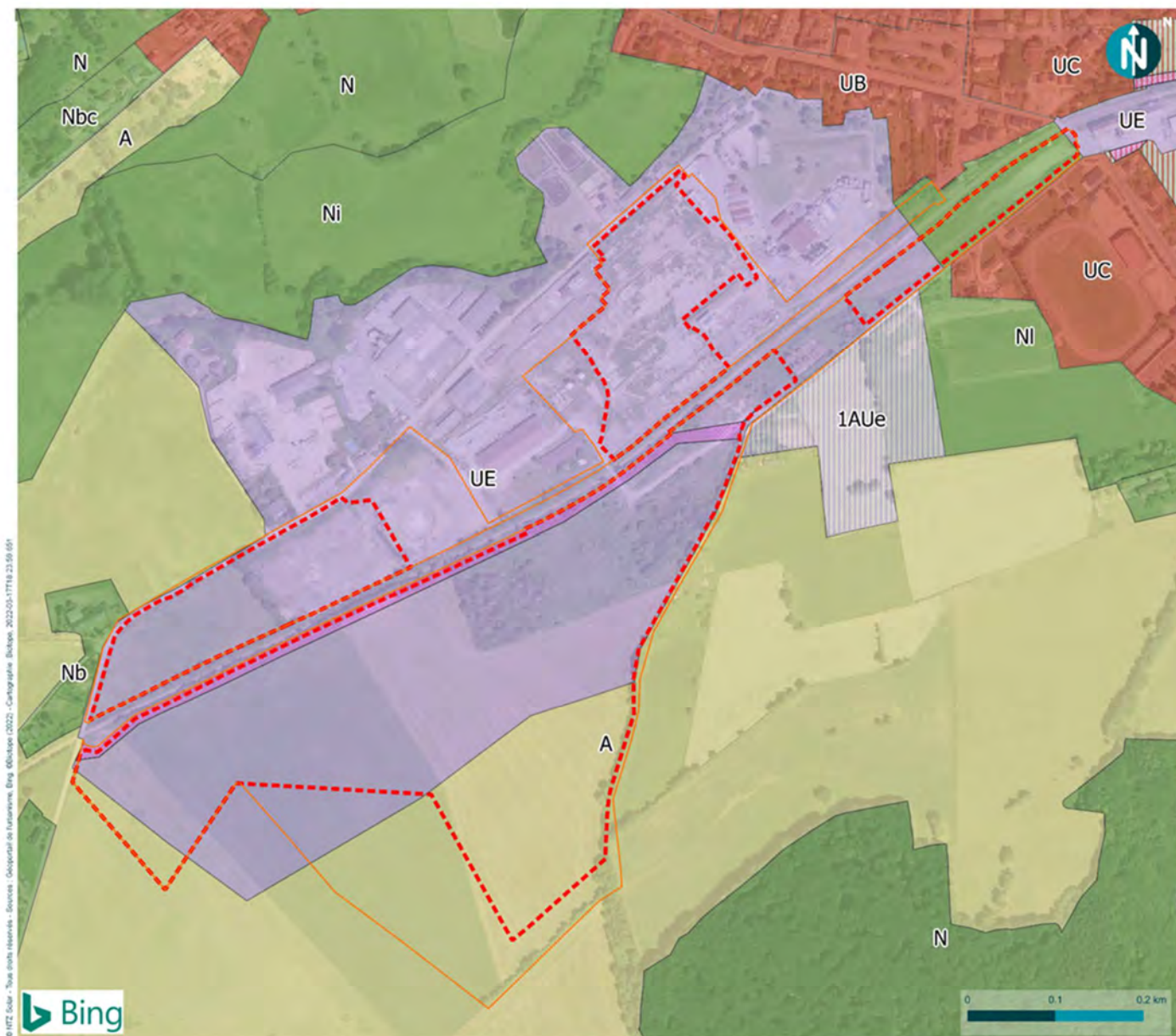
- Prendre toutes les dispositions et précautions nécessaires pour la protection du personnel des entreprises qui seraient amenées à intervenir sur le site pour des travaux de terrassement, excavations ou manutention/transport des terres issues du site.
- De respecter les contraintes de traitement des eaux pluviales sur les parcelles.

Un certain nombre de prescription sont données par les articles suivants concernant ces zones UE. Ces prescriptions seront détaillées dans le cadre de l'analyse de la compatibilité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme.

La zone A fait l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agricole des terres et est réservée à l'activité agricole. L'article A 2-2.c. y autorise « les constructions, les installations [...] d'intérêt collectif » et permet ainsi la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur cette zone. Sur ces zones, seules les constructions et installations nécessaires aux

services publics ou d'intérêt collectif peuvent être admises en dehors des bâtiments d'exploitation, des habitations d'exploitant ou encore de mesures paysagères.

La zone N fait l'objet d'une protection particulière en raison de « l'existence de risque ou de nuisance ou en raison de la qualité des sites, des paysages ou du boisement », selon le règlement. Une zone NI concerne des terrains naturels à vocation de loisir (proche de terrain de sport par exemple). Dans toute cette zone, seules les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif peuvent être admises en dehors des extensions d'habitations existantes, des abris de faible superficie, des équipements spécifiques prévu au PLU ou encore des mesures paysagères.



Zonage du Plan Local d'Urbanisme de Prémery

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aire d'étude

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée

Préscription surfacique

05 - Emplacement réservé

Zonage

Zone urbanisée

Habitat

Activité

zone à urbaniser bloqué

Habitat

Activité

Zone agricole

Zone naturelle

Carte 37 : Zonage du PLU de la commune de Prémery.

Les autres points seront abordés dans le cadre du volet Compatibilité et justification du projet (SRADETT, Planification des ressources en eau, de l'énergie, SRCE, SCOT...).

4.3.5.1 Servitudes d'utilités publiques

Les servitudes associées aux anciens sites industrielles des usines BOSTIK FINDLEY ont déjà été abordées au cours de l'état initial. Ces servitudes sont mentionnées dans l'arrêté préfectoral paru au 30 mars 2005.

La commune de Prémery est dotée d'un PLU fixant les occupations du sol autorisées. Sont admises en zone UE, A et NI les constructions et installations d'intérêt collectif. Le projet devra respecter les servitudes d'utilité publique identifiées par le PLU. L'enjeu est donc considéré comme **modéré**.

4.3.6 Synthèse des enjeux

Sous thème	Etat initial	Niveau d'enjeu
Organisation du territoire d'étude	<p>L'aire d'étude est située entre une zone industrielle anciennement en activité et une zone agricole au sud, en périphérie du centre-bourg de Prémery.</p> <p>L'aire d'étude rapprochée est relativement éloignée des grands axes de transport. Elle est traversée par une voie ferrée empruntée par une cinquantaine de train de marchandise uniquement par an.</p> <p>Le réseau électrique est relativement développé autour de l'aire d'étude avec notamment une ligne aérienne gérée par RTE qui traverse toute l'aire d'étude d'est en ouest.</p>	Faible
Contexte socio-économique	<p>L'agriculture et l'industrie sont les principales activités qui marquent le territoire de la commune de Prémery, aux alentours du projet, même si la majorité des actifs travaillent dans le secteur tertiaire. L'enjeu est donc considéré comme moyen du point de vue de l'activité agricole, importante localement.</p> <p>Néanmoins l'agglomération de Nevers glane une partie des emplois de cette commune faiblement attractives pour le tourisme. La population de Prémery a diminué de moitié depuis 1968.</p>	Modéré
Cadre de vie et santé	Des nuisances sonores et des sites et sols pollués ou anciennement pollués sont mis en évidence à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
Document d'urbanisme et perspective de développement	<p>La commune de Prémery s'est dotée d'un PLU et les zones concernées par l'aire d'étude rapprochée sont classées en zone A, UE et NI.</p> <p>Le projet devra répondre aux servitudes d'utilités publiques mises en avant dans le PLU.</p>	Modéré

4.4 Risques majeurs

4.4.1 Contexte général

4.4.1.1 Les grandes notions

Le risque peut être défini comme la probabilité d'occurrence d'un événement d'origine naturelle ou anthropique dont les conséquences peuvent, en fonction de la gravité, mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Les risques majeurs se caractérisent par une probabilité faible et par une gravité importante.

Cette définition du risque ramène à deux notions essentielles, celle d'aléa et d'enjeu, illustrées ci-après.

Aléa : événement potentiellement dangereux (phénomène naturel ou accident technologique).

Enjeu : personnes, biens, équipement ou environnement susceptible de subir les conséquences d'un événement.



Figure 27 : Illustration « le risque, combinaison de l'aléa et des enjeux »

4.4.1.2 Les risques à l'échelle du département

Sources : DDRM 2020 de la Nièvre

Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs) de la Nièvre, précise les risques naturels et technologiques s'appliquant sur les communes du département. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 9 décembre 2019.

La commune de Prémary est concernée par plusieurs risques majeurs :

- Inondation ;
- Glissement de terrain ;
- Effondrement de cavités souterraines ;
- Transports de matières dangereuses.

Cinq arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont recensés sur le site de la CCR (Caisse Centrale de Réassurance) pour la commune de Prémary. Quatre sont associés à des sécheresses (dont le dernier est paru en 2021) et 2 autres à des inondations ou coulées de boues et à des mouvements de terrains associés. Les communes alentour sont également concernées par ces aléas comme en témoignent les arrêtés qui les concernent.

Tableau 13 : Listes des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sur la commune de Prémary et les communes limitrophes (Source : Géorisques, CCR).

Commune	Périls	Arrêté du
Prémary	Sécheresse	21/12/2021
Prémary	Sécheresse	07/07/2020
Prémary	Sécheresse	18/06/2019
Prémary	Sécheresse	22/11/2005

Prémery	Inondations et/ou coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Prémery	Inondations et /ou coulées de boue, tempête	30/11/1982
Oulon	Sécheresse	28/07/2020
Oulon	Inondations et/ou coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Oulon	Grêle, inondations et /ou coulées de boue, tempête	10/09/1983
Oulon	Inondations et /ou coulées de boue, tempête	30/11/1982
Giry	Sécheresse	22/06/2021
Giry	Sécheresse	18/06/2019
Giry	Sécheresse	10/11/2006
Giry	Inondations et/ou coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Giry	Inondations et /ou coulées de boue, tempête	30/11/1982
Lurcy-le-Bourg	Sécheresse	22/06/2021
Lurcy-le-Bourg	Sécheresse	07/07/2020
Lurcy-le-Bourg	Sécheresse	17/09/2019
Lurcy-le-Bourg	Sécheresse	22/11/2005
Lurcy-le-Bourg	Inondations et/ou coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Lurcy-le-Bourg	Inondations et /ou coulées de boue, tempête	30/11/1982
Sichamps	Sécheresse	27/07/2021
Sichamps	Sécheresse	29/04/2020
Sichamps	Sécheresse	18/06/2019
Sichamps	Sécheresse	16/06/2006
Sichamps	Inondations et/ou coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Sichamps	Inondations et /ou coulées de boue, tempête	30/11/1982
Nolay	Sécheresse	27/07/2021
Nolay	Sécheresse	29/04/2020
Nolay	Sécheresse	18/06/2019
Nolay	Sécheresse	30/03/2006
Nolay	Inondations et/ou coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Nolay	Inondations et /ou coulées de boue, tempête	30/11/1982

4.4.2 Risques naturels

Sources : DDRM 2020 de la Nièvre, Géorisque, www.geocatalogue.fr, DDT 58, irsn.fr

4.4.2.1 Risque inondation

Une inondation est un débordement lent ou rapide d'un cours d'eau hors de son lit mineur à la suite d'une crue. Les eaux occupent alors le lit moyen ou majeur du cours d'eau.

Une inondation peut aussi survenir lors de la saturation des nappes souterraines. Celles-ci remontent alors lentement et finissent par submerger la surface extérieure.

Inondation par débordement des cours d'eau

Prémery est concernée par le PPRI de la Nièvre, approuvé par arrêté préfectoral du 25 août 2010. La zone rouge correspond à une zone naturelle exposée à des aléas forts ou très forts. Cette dernière n'intersecte pas l'aire d'étude rapprochée représentée en bleu sur la carte ci-dessous.

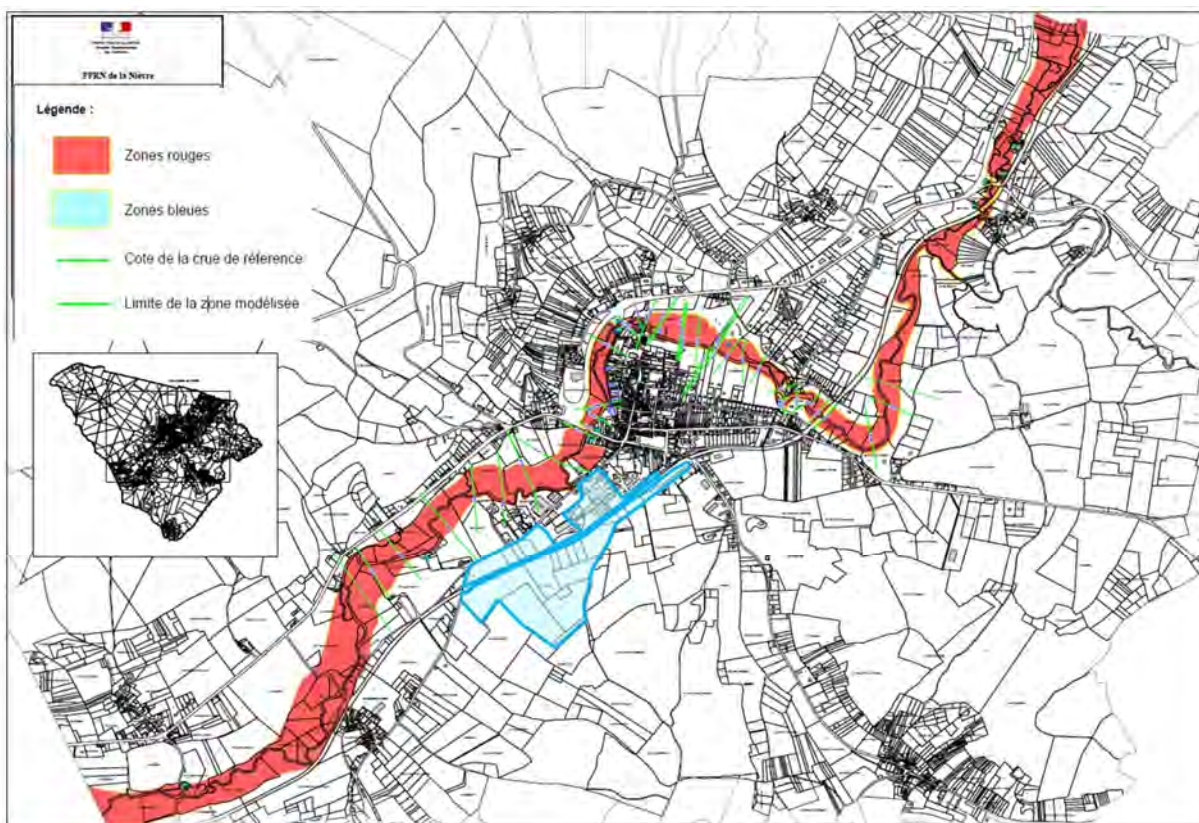


Figure 28 : Cartographie du PPRI de la Nièvre.

Inondation par remontée de nappe

Le niveau d'aléa lié à ce phénomène est à simple but informatif : il indique une probabilité que le niveau maximum de la nappe souterraine atteigne la surface du sol. Une utilisation de ces données à une échelle locale nécessite la réalisation d'une étude ponctuelle détaillée.

- Dans les « zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe », la différence entre l'altitude du terrain et le niveau maximum de la nappe est négative.
- Dans les « zones potentiellement sujettes aux inondations de cave », la différence entre l'altitude du terrain et le niveau maximum de la nappe est comprise entre 0 et 5 mètres.

L'aire d'étude rapprochée est concernée, sur sa moitié nord-ouest, par une zone sujette aux inondations de cave. La partie sud-est de l'aire d'étude rapprochée n'est, quant à elle, pas concernée par un aléa de cette nature.

4.4.2.2 Risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution, d'érosion ou de saturation des sols, qui sont favorisés par l'action du vent, de l'eau, du gel ou de l'homme.

Affaissement et effondrement liés aux cavités

La commune de Prémery est concernée par ce risque inscrit au DDRM. La plus grande densité de cavités naturelles est précisément présente entre Prémery et Clamecy où les sous-sols sont sensibles aux phénomènes karstiques. Si aucun effondrement n'a été lié à une activité extractive présente dans le département (charbon, gypse, craie notamment), ces dernières sont susceptibles d'augmenter l'aléa. La cavité la plus proche de l'aire d'étude rapprochée est située à 600 m environ au sud. Il s'agit de la Grotte des Carrières, une cavité naturelle dont l'orifice est visible dans le bois Les Cordiaux.

De très nombreux effondrements et affaissements d'origine naturelle sont répertoriés dans la base de données BDmvt (georisques.fr). Tous sont situés en milieux forestiers, dont une grande majorité au niveau des Usages de Prémery ou de la forêt domaniale de Prémery, au nord de l'aire d'étude rapprochée. Au niveau des plus fortes pentes, sur les usages de Prémery, deux glissements de terrain ont également été recensés.

Glissements de terrain

La présence de formations marneuses le long de certaines vallées (Loire et Nièvre, notamment) peut favoriser l'apparition de ce type de phénomène. C'est dans le sud du département que ce risque est plus important (les pentes les favorisant), notamment vers Decize.

Deux épisodes de glissement de terrain sont répertoriés dans la base de données BDmvt (georisques.fr) sur la commune de Prémery. Ils sont au niveau des fortes pentes, sous les Usages de Prémery (lieux-dits Les Chaumes et la Tonnière). Ils ne concernent donc pas l'aire d'étude rapprochée qui en est éloignée de plus d'un kilomètre.

Phénomène de retrait et gonflement des argiles

La consistance et le volume des sols argileux se modifie en fonction de leur teneur en eau :

- Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».
- Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».

Le niveau d'aléa lié à ce phénomène est à simple but informatif : il indique une probabilité qu'un terrain se situe a priori dans une formation géologique à composante argileuse, et soit potentiellement sujet au phénomène de retrait-gonflement.

- Dans les secteurs affichés en aléa faible à moyen, il s'agit souvent de formations géologiques hétérogènes et il est préférable de s'assurer avant tout de la nature exacte du sol au droit du terrain, au moins dans les premiers mètres de profondeur.
- Dans les secteurs classés en aléa fort, la probabilité de rencontrer des matériaux argileux est forte, mais une étude de sol détaillée sera toujours utile, pour apporter des précisions sur la nature exacte des terrains de fondation et la meilleure manière de concevoir le projet. À défaut d'une telle étude de sol, il est vivement conseillé, dans ce contexte de formations à composante argileuse, de prendre une série de mesures constructives préventives pour prémunir une construction d'un éventuel sinistre lié au retrait-gonflement.

L'aire d'étude rapprochée est intégralement concernée par un aléa moyen de retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène touche particulièrement le bâti en impactant directement les fondations.

Un projet de centrale photovoltaïque est moins impacté par ce phénomène. Des études géotechniques peuvent permettre de sécuriser le projet.

4.4.2.3 Risque radon

Le radon provient de la désintégration de l'uranium et du radium, naturellement présents dans la croûte terrestre.

L'effet cancérigène du radon est aujourd'hui reconnu. Les études épidémiologiques montrent que le risque de développer un cancer lié à son inhalation est significatif pour des expositions domestiques continues pendant trente ans, à partir d'une concentration supérieure à environ 200 Bq/m³.

Le risque radon est faible pour la commune de Prémery et les communes limitrophes. Ces communes sont localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles. Ces formations correspondent notamment aux formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (Bassin parisien, Bassin aquitain).

La nature du projet n'induit pas de risque de contamination.

4.4.2.4 Risque incendie

Source : Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de la Nièvre (R.D.D.E.C.I.).

Préconisation du SDIS 58

Aucun retour de consultation n'a été fait de la part du SDIS mais des mesures ont été mises en place pour faciliter la lutte contre les incendies et répondre aux normes de sécurité (ex. citerne à eau, accessibilité, etc.).

Des préconisations sont toutefois présentées dans le règlement du PLU de la commune de Prémery. Ainsi à l'article UE-3 sur les accès et voiries, il est indiqué que les voies d'accès au site doivent avoir des caractéristiques adaptées à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie : plate-forme minimale de 3,5 m, hauteur sous-porche de 3,5 m et rayon intérieur minimal de 8 m.

Risques de feux de forêts

Les risques incendies sont principalement liés aux milieux forestiers et risque de feux de forêt.

Un feu de forêt peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation dans laquelle il se développe.

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare, forestière (composée principalement par des arbres et des arbustes d'âges et de densité variables) ou sub-forestière (formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis ou garrigue).

Il n'existe pas de PPRif (Plan de Prévention des Risque d'incendies de forêts) dans la Nièvre. L'objet des PPRif est de délimiter les zones exposées directement ou indirectement aux incendies de forêt et d'y réglementer l'utilisation des sols (allant de l'interdiction de construire à la possibilité sous conditions, au même être que les autres types de PPR). Ils sont élaborés par les services de l'État en concertation avec les collectivités territoriales, et sont soumis à enquête publique.

L'aire d'étude rapprochée est néanmoins bordée de boisements :

- Les Cordiaux (Les Brulins, Les Taillies des Perrières, Les Taillis des Cordiaux, Les Petits Taillis, etc.)
- Les Brosses
- Les Usages de Prémery, au nord, sur le versant opposé de la Vallée de la Nièvre d'Arzembouy, par rapport à l'aire d'étude.

Leur présence augmente le risque d'incendie qui peut être favorisé par l'implantation d'une centrale photovoltaïque.

Risques foudre

Source : meteorage

Sur la période 2012-2021, la densité de foudroiement à l'échelle du département de la Nièvre est de 0,65 nsg/an/km². Château-Chinon est la commune de la Nièvre la plus touchée avec en moyenne 1,91 nsg /km²/an. Ce département est donc soumis à une exposition modérée à ce risque qui n'est pas accru par le projet.

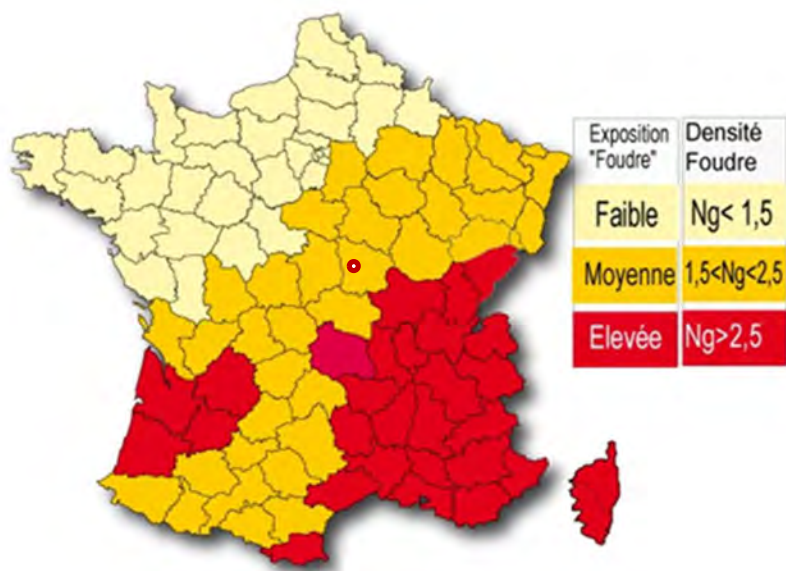


Figure 29 : Exposition des départements à la foudre (Source : Citel)

4.4.2.1 Autres risques naturels

La commune de Prémery et les communes voisines sont concernées par un aléa sismique très faible.



L'aire d'étude rapprochée est soumise à quelques risques naturels pour lesquels les enjeux sont négligeables, considérant la nature du projet. Seule la présence de forêt (sensibilité aux feux de forêt) et de zone à aléa moyen de retrait gonflement des argiles sont susceptibles d'affecter ce dernier.

Les enjeux sont donc considérés comme **modérés** vis-à-vis des risques d'incendie de forêt que le projet est susceptible d'accroître et **faible** vis-à-vis des retrait-gonflement des argiles.

Risques naturels

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aire d'étude



-  Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

Risques Naturels

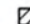
Inondation par débordement (PPRN)

-  Aléa faible
-  Aléa modéré
-  Aléa moyen
-  Aléa fort


Inondation par remontée de nappe

-  Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
-  Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



Aléa retrait-gonflement des argiles

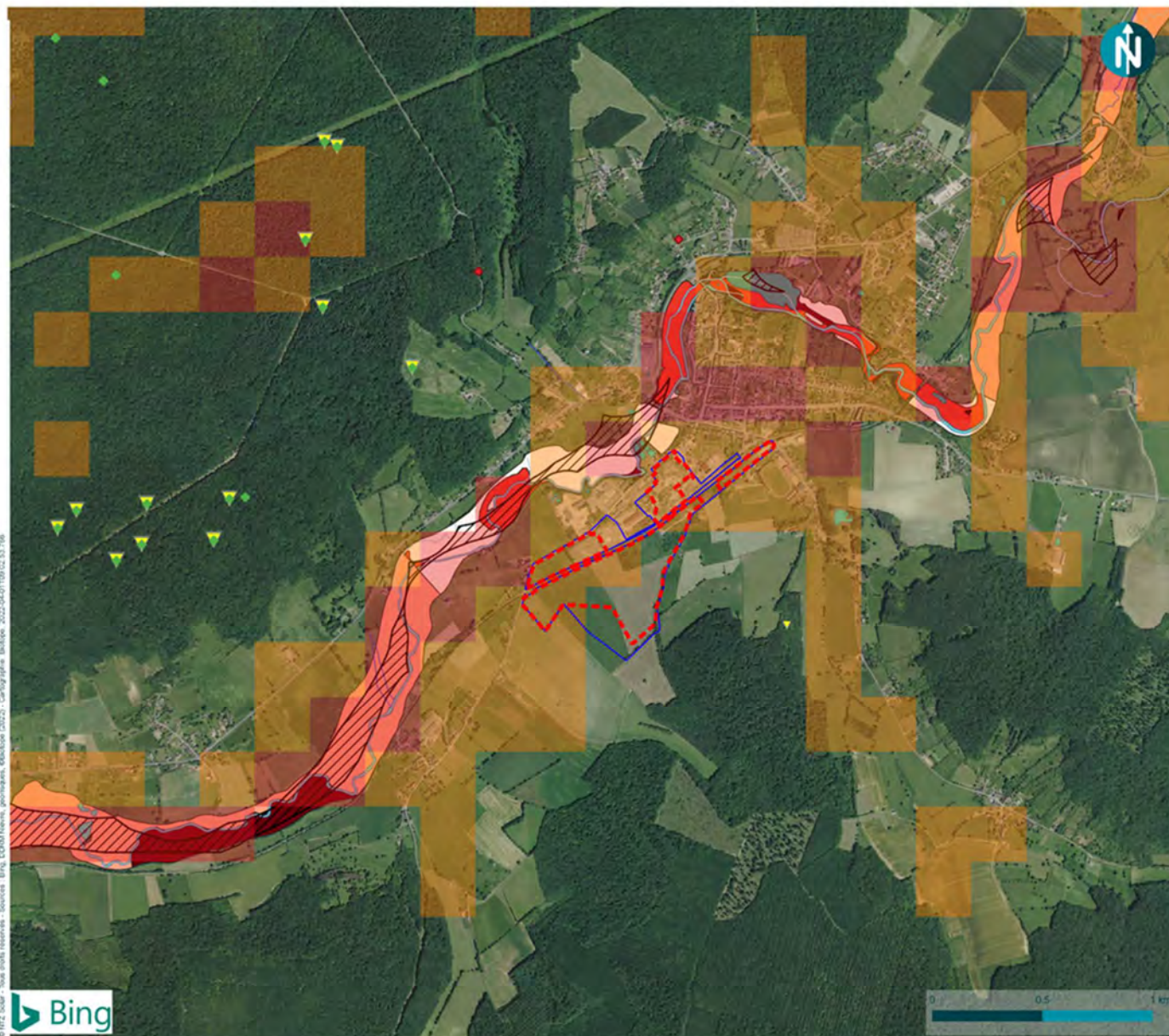
-  Risque faible
- Risque modéré (toute la surface non colorée)

Mouvement de terrain

-  Cavité naturelle

Effondrements

-  Effondrement / Affaissement
-  Glissement



Carte 38 : Cartographie des risques naturels

4.4.3 Risques technologiques

Source : DDRM 2020 Nièvre, réseau ferré national, DREAL BFC, cartellie

4.4.3.1 Transport de matière dangereuse

La commune de Prémery est concernée par le risque associé au transport de matière dangereuse. Ce transport peut se faire par la route ou par voie ferrée.

Les principaux axes de circulation qui peuvent être empruntés pour convoier des matières dangereuses, à proximité du projet, sont la départementale D977 et la voie ferrée n°754 (Nevers-Clamecy).

Les infrastructures de transports souterrains sont éloignées de l'aire d'étude et sont principalement cantonnées dans le val de Loire. La canalisation la plus proche passe en périphérie est de l'agglomération de Nevers, à une vingtaine de kilomètres de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'un gazoduc exploité par la société GRTgaz qui acheminent des volumes importants de gaz sous haute pression (plusieurs milliers de m³ entre 20 et 80 bar) vers les installations des distributeurs et des clients industriels.

4.4.3.2 Risque de rupture de barrage

Dans le département de la Nièvre, seuls deux barrages de classes A (hauteur > 20 m et retenue d'eau > 15.10⁶ m³) sont recensés : le barrage de Chaumeçon (avec une capacité de 19 millions de m³) et le barrage de Pannecièrre (avec une capacité de 82,5 millions de m³).

Deux autres barrages pourraient, s'ils se rompaient, avoir des effets (inondations) sur des communes du département : le barrage de Villereest, situé dans le département de la Loire et le barrage des Fades, situé dans le département du Puy-de-Dôme. Ce risque ne concerne pas la commune de Prémery d'après le DDRM de la Nièvre.

4.4.3.3 Risque nucléaire

Le département de la Nièvre ne comporte aucune installation nucléaire civile ou militaire sur son territoire. Il est cependant concerné par le centre nucléaire de production électrique (CNPE) de Belleville-sur-Loire, situé dans le Cher.

La commune de Prémery n'est dans aucun périmètre du plan particulier d'intervention (PPI). En effet, seules quelques communes de la pointe nord-ouest du département sont concernées.

4.4.3.4 Risque industriel

Trois Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sont répertoriées dans le périmètre de la commune de Prémery et deux sur la commune voisine de Sichamps. Aucune n'est classé SEVESO, une est soumise au régime d'enregistrement et les deux autres au régime d'autorisation.

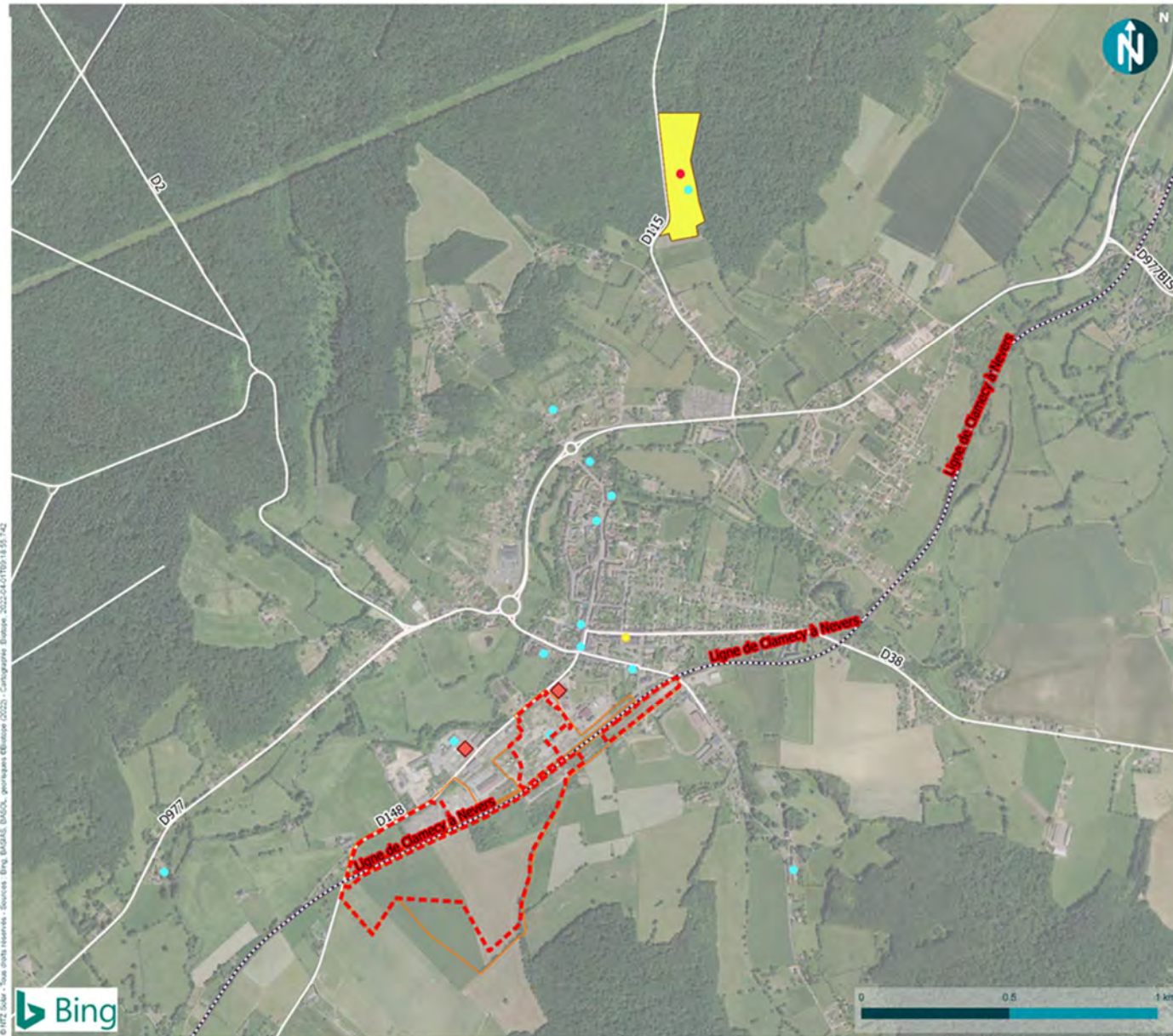
Nom de l'établissement	Commune	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Distance
DUAL PREMERY	Prémery	Enregistrement	Non Seveso	70 m au nord de l'aire d'étude rapprochée
PremEster	Prémery	Autorisation	Non Seveso	290 m au nord de l'aire d'étude rapprochée
DERICHEBOURG-REFINAL INDUSTRIES SA	Prémery	Autorisation	Non Seveso	220 m au nord de l'aire d'étude rapprochée
HYPOR FRANCE	Sichamps	Enregistrement	Non Seveso	3,6 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée

SYCTEVOM en Val de Nièvre	Sichamps	Enregistrement	Non Seveso	3,3 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée
---------------------------	----------	----------------	------------	---

Ces installations sont très proches de l'aire d'étude rapprochée.

L'installation la plus proche de l'aire d'étude rapprochée, Dual Prémery, est un méthaniseur. L'entreprise Premester est, quant à elle, spécialisée dans la fabrication de biodiesel à partir de déchets et résidus. Enfin, Derichebourg-Refinal Industries SA est une installation spécialisée dans l'affinage d'aluminium.



L'aire d'étude rapprochée n'est pas concernée par des risques technologiques importants. Les enjeux associés sont donc **faibles**.







Risques technologiques

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)



Aires d'étude

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

Sites et sols pollués ou anciennement pollués

-  Site recensé au Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
-  Site BASIAS
-  Site BASOL
-  Site BASOL

Réseau de transport

-  Voie ferrée
-  Route

Risque industriel

-  Installation ICPE

Carte 39 :Cartographie des risques technologiques.

4.4.1 Synthèse des enjeux

Sous thème	Etat initial	Niveau d'enjeu
Risque inondation	L'aire d'étude rapprochée est située en dehors du périmètre des zones d'aléas fort ou très fort du PPRI de la Nièvre. L'aire d'étude rapprochée est concernée, sur sa moitié nord-ouest, par une zone sujette aux inondations de cave.	Faible
Retrait et gonflement des argile	L'aléa moyen pour le phénomène de retrait et gonflement des argiles est peu conséquent au regard de la typologie de projet envisagée.	Faible
Cavité, effondrement et glissement de terrain	Absence de cavité recensée au droit du site mais certaines cavités sont présentes à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Aucune incidence n'est à attendre. Aucun glissement de terrain répertorié ne concerne l'aire d'étude rapprochée dont la topographie ne crée pas de risque important.	Très faible
Radon	Le risque radon est principalement faible au droit du projet et la typologie de projet concerné n'entraîne pas d'augmentation de ce risque.	Très faible
Incendie	Le risque incendie est à prendre en compte au regard de la proximité du site d'étude avec plusieurs boisements. Un projet de type centrale photovoltaïque peut accentuer le risque incendie.	Modéré
TMD	Les risques TMD sont éloignés de l'aire d'étude rapprochée ou peu fréquentés (voie ferrée).	Très faible
Rupture de barrage	Aucun risque de barrage ne concerne la commune de Prémery ou les communes limitrophes.	Pas d'enjeu
Risque industriel	Plusieurs installations ICPE, dont aucune n'est classée SEVESO, sont présentes à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée dont un méthaniseur et une industrie de fabrication de biodiesel représentant des risques industriels potentiels. Le projet n'est cependant pas de nature à les accroître.	Faible

4.5 Faune, Flore et Milieux naturels

4.5.1 Contexte écologique du projet

4.5.1.1 Généralités

L'aire d'étude éloignée se situe dans la région naturelle du Morvan, en contre-bas du Plateau Nivernais, dans l'entité paysagère du Nivernais boisé. L'aire d'étude rapprochée est entièrement sur la commune de Prémery, dans la vallée alluviale de la Nièvre d'Arzembouy, affluent de la Nièvre. Elle est entourée de la Forêt domaniale de Prémery et de la Forêt communale de Prémery. La ZIP (Zone d'Implantation Potentielle) est constituée de 4 zones distribuées le long de la voie ferrée au sud-est du centre-bourg de Prémery, dans une zone anthropisée. Les deux parties à l'est sont des friches industrielles avec des constructions sur l'une d'entre elles. Les deux parcelles à l'ouest, recouvrent différents milieux avec des milieux ouverts en grande culture, en prairie, avec des haies et des alignements d'arbres.

4.5.1.2 Présentation des zonages du patrimoine naturel et des interactions possibles avec le projet

Cf. Carte 40 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel.

Cf. Carte 41 : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

Un inventaire des zonages du patrimoine naturel s'appliquant sur l'aire d'étude éloignée a été effectué auprès des services administratifs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de l'ancienne région Bourgogne.

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les zonages réglementaires du patrimoine naturel qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales...
- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II, grands ensembles écologiquement cohérents et ZNIEFF de type I, secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable) ou encore les zones humides identifiées à l'échelle départementale ou régionale.

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (Espaces Naturels Sensibles, sites des Conservatoires des Espaces Naturels, sites du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres...).

Les tableaux suivants présentent les différents zonages du patrimoine naturel concernés par l'aire d'étude éloignée, en précisant pour chacun :

- Le type, le numéro / code et l'intitulé du zonage ;
- Sa localisation et sa distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée, permettant ainsi de préciser le niveau d'interaction du zonage avec l'aire d'étude rapprochée ;
- Lorsqu'ils sont disponibles, les éléments concernant la vie administrative des sites.

L'aire d'étude éloignée n'est concernée par aucun zonage Natura 2000. Les zones Natura 2000 les plus proches sont les ZCS et ZPS « Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine », situées à environ 5 km au sud de l'aire d'étude éloignée soit environ 10,8 km de l'aire d'étude rapprochée. La plupart des espèces ayant permis la désignation de ces sites sont des chauves-souris (50% des espèces citées dans le FSD) et les habitats principaux représentés sont les prairies semi-naturelles humides et les forêts caducifoliées (71% en tout).

L'aire d'étude rapprochée n'est concernée par aucun autre type de zonage réglementaire (ni arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), ni réserve naturelle régionale (RNR) ou réserve naturelle nationale (RNN)). En revanche, la réserve naturelle régionale « Mardelles de Prémery » (FR9300161, arrêté du 13/11/2015) est située dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée, à environ 2,3 km au nord de l'aire d'étude rapprochée. Cette dernière s'étend sur environ 252 ha et renferme une riche diversité faunistique et floristique (ex. cigogne noire, triton marbré, laïche blanchâtre, barbitiste des bois). Elle permet la préservation des milieux boisés et des prairies humides. Ce site représente également un intérêt scientifique exceptionnel en termes de palynologie, puisqu'il renferme de nombreuses données polliniques datant de plus de 15 000 ans.

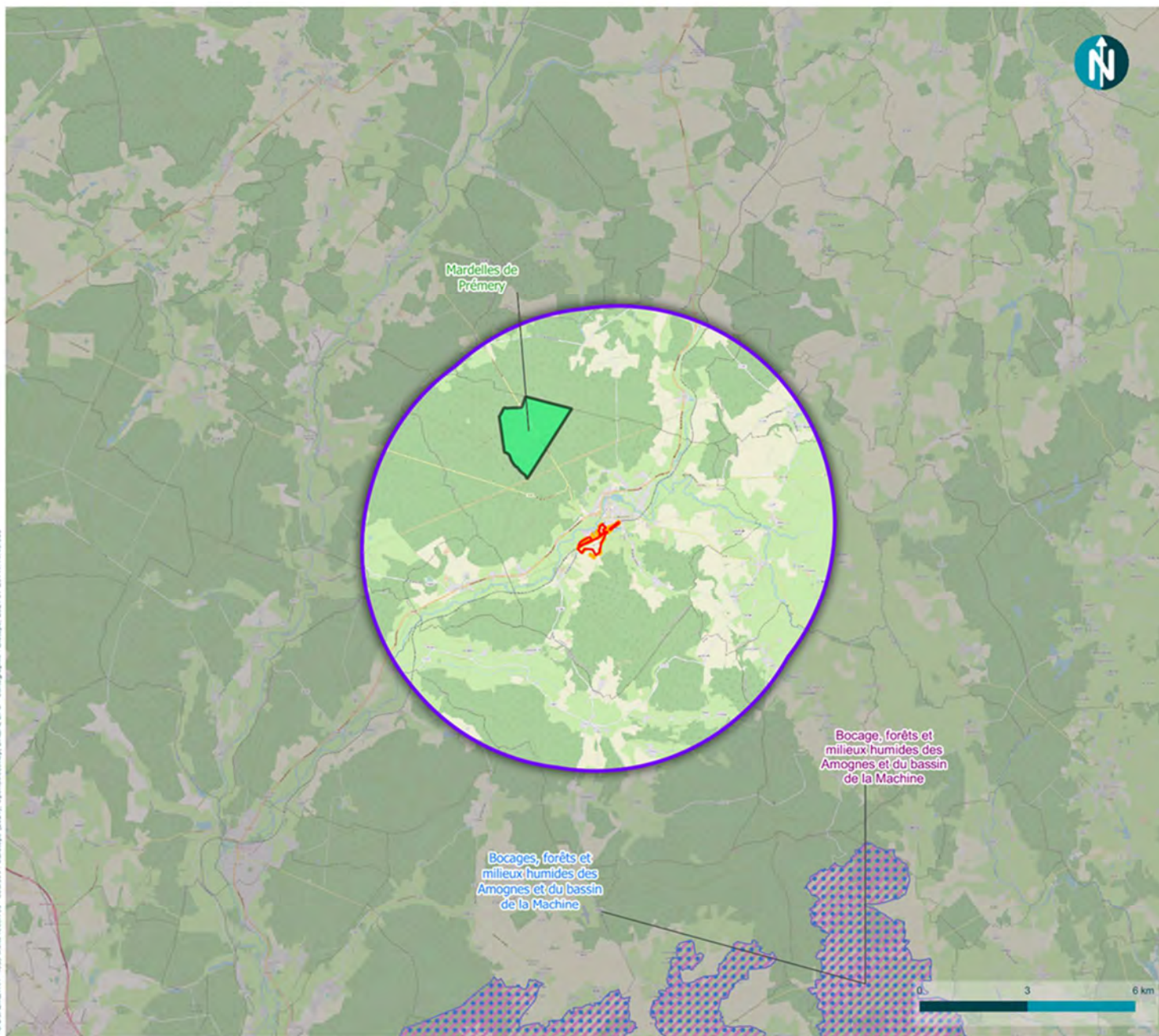
Onze zonages d'inventaire du patrimoine naturel sont concernés par l'aire d'étude éloignée :

- 11 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), dont 3 de type II et 8 de type I ;
- Aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Aucun autre zonage du patrimoine naturel n'est concerné par l'aire d'étude éloignée.

Tableau 14 : Zonages du patrimoine naturel situés dans l'aire d'étude éloignée

Type de zonage	Code	Intitulé	Distance à l'aire d'étude rapprochée
Zonages réglementaires (Hors Natura 2000)			
RNR	FR9300161	Mardelles de Prémery	2,3 km
Zonages d'inventaires			
ZNIEFF I	260030086	Ruisseau de Germenay et Val de Renèvre Amont	4,4 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260030090	Ruisseau des Reaux	5,7 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260030059	Nièvre d'Arzembouy à Giry	2,1 km au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260030089	Grotte de Poiseux	4,7 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260030081	Rivière de la Nièvre, d'Heuille, de Renèvre et ruisseaux de Meulot	3,5 km à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260002950	Les Usages de Prémery	1,9 km au nord de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260030134	Val de Nièvre de Saint-Franchy et de Saint-Benin-Des-Bois	3,9 km à l'est de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF1	260030094	Vallon de la Tonnière à l'ouest de Prémery	0,8 km au nord de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF2	260020011	Forêts du Plateau Nivernais et du Bassin Houiller	0,08 km au sud-est de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF2	260009934	Vallée de la Nièvre en aval de Beaumont-La-Ferrière	1,6 km au sud-est de l'aire d'étude rapprochée.
ZNIEFF2	260009928	Forêts des Bertranges et de Prémery	4,7 km au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.

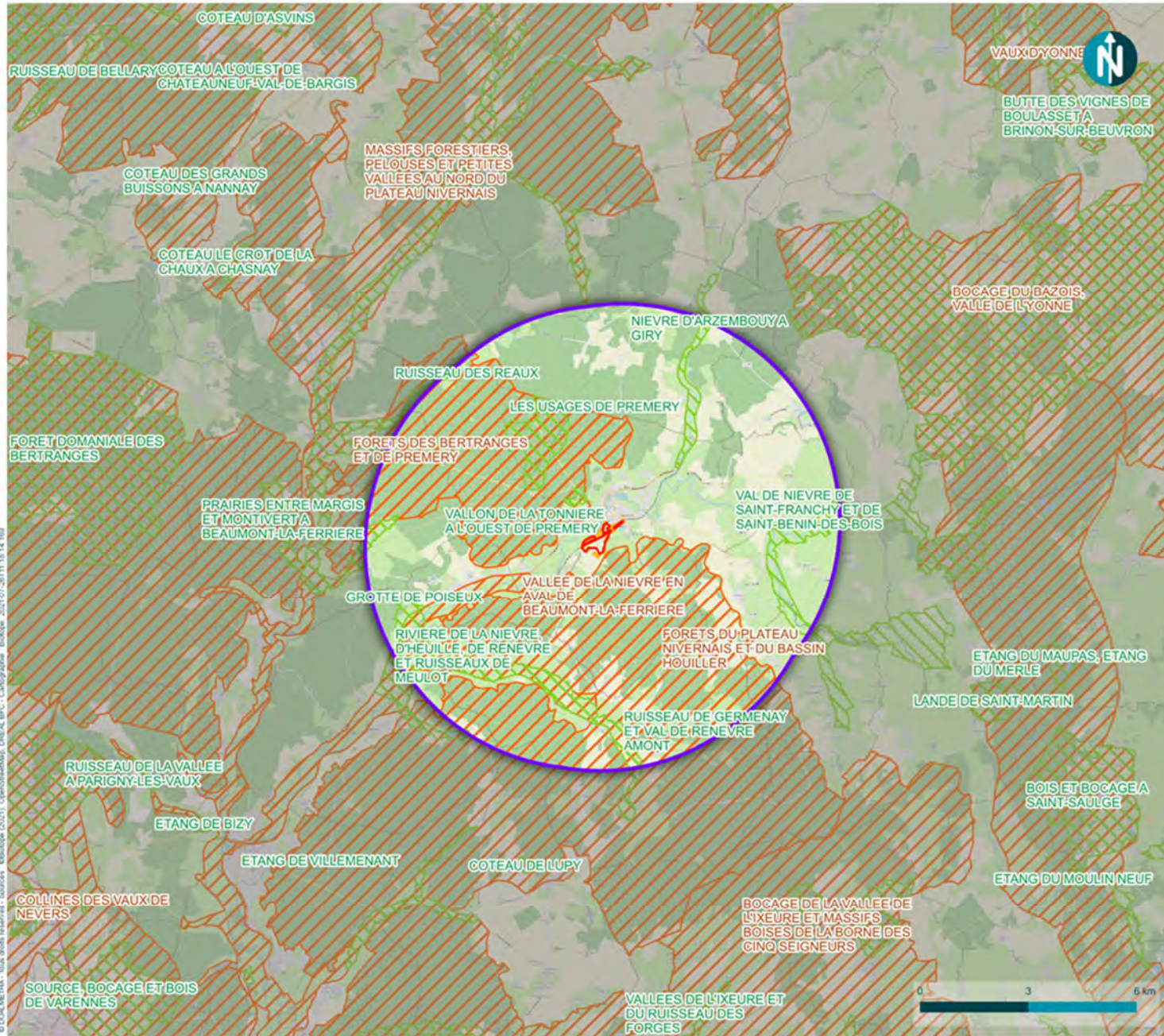


Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

-  Limites communales
- Aires d'étude**
 -  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 -  Aire d'étude rapprochée
 -  Aire d'étude éloignée
- Zonages réglementaires**
 -  Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
 -  Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Autres zonages réglementaires**
 -  Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Carte 40 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel.



Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

-  Limites communales
- Aires d'étude**
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
- Zonages d'inventaire**
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II

Carte 41 : Zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

© D.V. & M. - Tous droits réservés - Sources : IGN, 2021 ; OpenStreetMap, IGN, BFC, Cartographie, Europe, 2021-07-20 11:14:10

4.5.1.1 Synthèse du contexte écologique du projet

Située en contexte industriel et traversée par une voie ferrée, l'aire d'étude rapprochée est en périphérie proche du centre-bourg de Prémery, dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy. Elle est occupée en terrains remaniés et de friches industrielles agrémentés de quelques alignements d'arbres et boisements de petite taille dans sa partie est. La partie sud-ouest est principalement occupée en grande culture et en prairie. Localisée à cette interface entre zone industrielle et zone agricole, elle est bordée de la forêt des Cordiaux au sud, à laquelle elle est reliée par un système de haies.

D'autre part, 1 zonage réglementaire est situé dans l'aire d'étude éloignée, la réserve naturelle régionale (RNR) Mardelles de Prémery. 11 zonages d'inventaire du patrimoine naturel sont également concernés par l'aire d'étude éloignée : 8 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et 3 de type II.

4.5.2 Habitats naturels et flore

Remarque importante : un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elle soit entièrement naturelle ou semi-naturelle. Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu (Bensettiti *et al.*, 2001).

Malgré cela, les termes « habitat naturel », couramment utilisés dans les typologies et dans les guides méthodologiques sont retenus ici pour caractériser les végétations par souci de simplification.

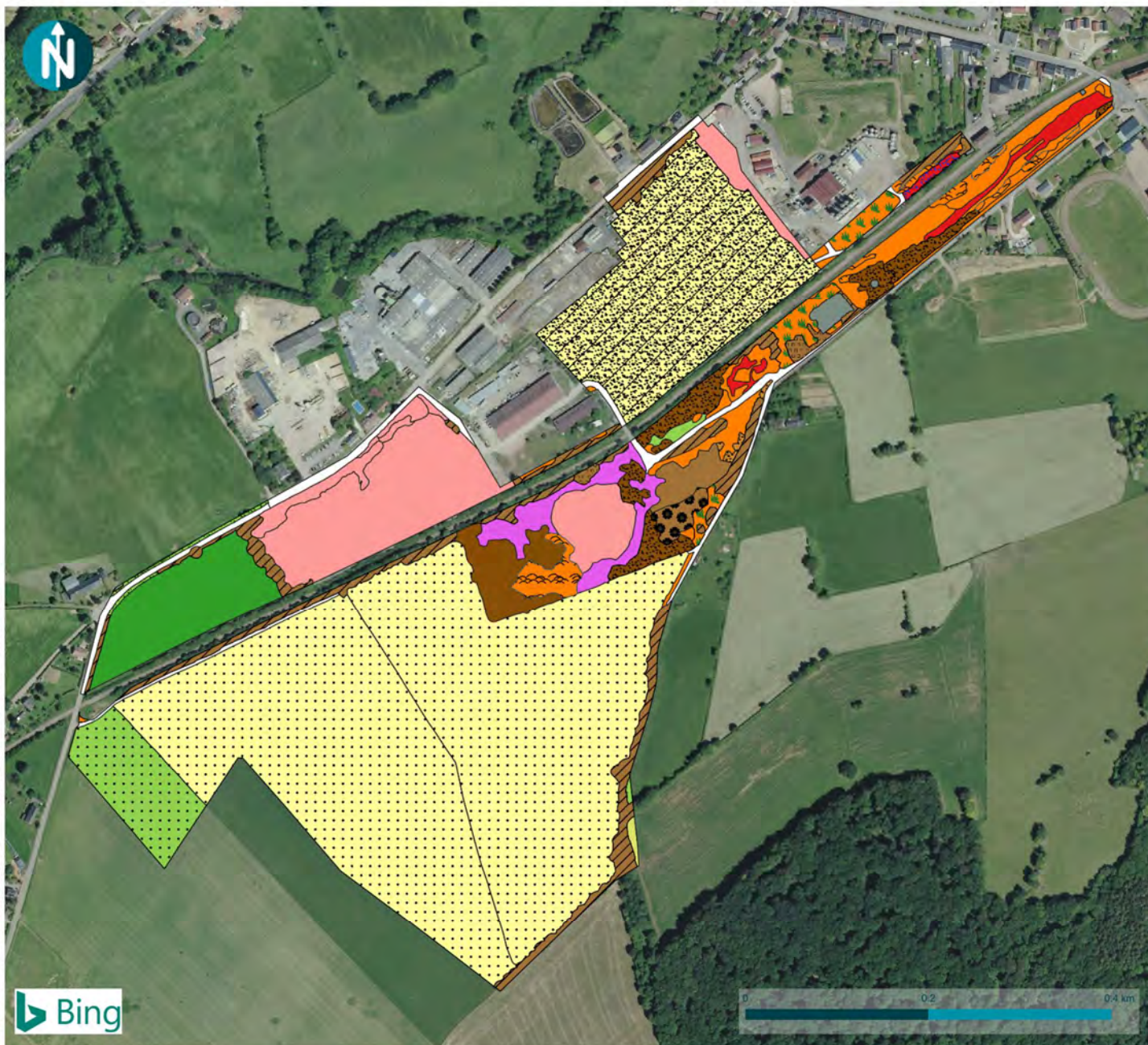
4.5.2.1 Habitats naturels

Cf. Carte 42 : Cartographie des végétations.

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »

4.5.2.1.1. Analyse bibliographique

Aucune donnée antérieure sur les végétations ou le type de milieux de l'aire d'étude n'a été recensée.



Cartographie des végétations

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

Végétations

- Prairie fertilisée fauchée à Berce sphondyle et Brome mou
- Prairie mésophile fauchée à Carotte sauvage et Fromental
- Prairies mésophiles des talus routiers
- Prairie pâturée eutrophe à Ivraie vivace et Cynosure crételle
- Prairies améliorées.
- Cultures
- Friches vivaces sur substrats rapportés
- Friches vivaces mésohygrophiles à mésophiles
- Friche rase xérophile sur sol minéral
- Friche pionnière sur goudron
- Mosaïque de friches sur substrats rapportés, friches rases sur sol minéral et boisements pionniers sur béton ou goudron
- Ourlets mésophiles à Brome stérile
- Ourlets nitrophiles des lisières externes forestières
- Ronciers
- Fourrés arbustifs mésoxérophiles
- Fourrés arbustifs
- Manteau forestier calcicole à Erable champêtre
- Manteau forestier eutrophe à Ficaire et Erable champêtre
- Bois de trembles
- Plantations de Robiniers
- Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage.
- Parcelles boisées de parcs
- Routes et chemins
- Villes, villages et sites industriels
- Zone non accessible
- Aire d'étude rapprochée



Carte 42 : Cartographie des végétations.

4.5.2.1.2. Habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée

L'expertise des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs grands types de milieux y sont recensés :

Habitats ouverts, semi-ouverts (1,89 ha, 1,7 %) ;
Habitats arbustifs et forestiers (11,73 ha, 10,57 %) ;
Habitats artificialisés (cultures, prairie artificielle) (95,59 ha, 86,18 %) ;
Habitats anthropiques (routes et chemins, bâtis et espaces d'agrément) (1,65 ha, 1,49 %).

L'aire d'étude rapprochée se situe entièrement sur la commune de Prémery, dans le département de la Nièvre (58). Elle présente deux ensembles distincts. Au sud-ouest, un ensemble agricole est occupé par des cultures, une prairie artificielle et une petite parcelle en prairie de fauche le long de la route D148. Le second ensemble présente un ensemble de friches industrielles herbacées et arbustives de reconquête des espaces abandonnés (ancienne usine ou annexes de la gare de Prémery). Quelques bosquets forment la transition entre ces deux ensembles. La voie ferrée Prémery/Nevers traverse entièrement l'aire d'étude, mais celle-ci et son aire d'emprise ne fait pas partie du secteur d'inventaire.

4.5.2.1.3. Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels

Le tableau suivant précise, pour chaque type d'habitat identifié les typologies de référence, les statuts de patrimonialité, la superficie/linéaire sur l'aire d'étude et les enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Tableau 15 : Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Habitats herbacées ouverts, semi-ouverts								
Prairie fertilisée fauchée à Berce sphondyle et Brome mou	<i>Heracleo sphondylii</i> – <i>Brometum mollis</i>	38.22	E2.22	6510	p.	Faible	Localisée à l'ouest de l'aire d'étude entre la route D148 et la voie ferrée, c'est une prairie fauchée (ou fauchée/pâturée) mésophile et eutrophe, liée à l'intensification des pratiques. Dominée par le Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>) elle est riche en : Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>), Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>), Berce sphondyle (<i>Heracleum sphondylium</i>) et comporte l'Oseille à feuilles obtuses (<i>Rumex obtusifolius</i>), ou le Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 1,55 ha.	Faible
Prairie mésophile fauchée à Carotte sauvage et Fromental	<i>Daucus carotae</i> – <i>Arrhenatheretum elatioris</i>	38.22	E2.221	6510	NC	Faible	Formation en gestion très extensive, voir en déprise, elle est localisée en bordure de chemin au centre de l'aire d'étude. Riche en Fromental (<i>Arrhenatherum elatius</i>), elle comporte également un lot d'espèces de friches : Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), Picride fausse-épervière (<i>Picris hieracioides</i>) Méliilot blanc (<i>Melilotus albus</i>) ou d'espèces d'ourlet comme la Coronille bigarrée (<i>Coronilla varia</i>). Etat de conservation : Mauvais. Surface : 0,06 ha.	Faible
Prairies mésophiles des talus routiers	<i>Trifolio montani</i> – <i>Arrhenatheretum elatioris</i>	38.22	E2.221	-	NC	Faible	Présente le long de la route D148, cette formation alterne avec des formations de friches. Elle est dominée par des espèces prairiales comme le Fromental	Faible

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
							(<i>Arrhenatherum elatius</i>) et la Centaurée jacée (<i>Centaurea jacea</i>) ou d'espèces mésoxérophiles comme la Knautie des champs (<i>Knautia arvensis</i>) ou la Petite pimprenelle (<i>Poterium sanguisorba</i>) et présente de forte population de la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,09 ha.	
Prairie pâturée eutrophe à Ivraie vivace et Cynosure crénelle	<i>Cynosuro cristati</i> – <i>Lolietum perennis</i>	38.111	E2.111	-	NC	Faible	Très peu représentée, cette prairie est liée à l'aire d'étude qui déborde, au sud, sur une parcelle pâturée riche en Ray-grass (<i>Lolium perenne</i>), Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>) ou Renoncule âcre (<i>Ranunculus acris</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,04 ha.	Faible
Ourllets mésophiles à Brome stérile	<i>Cardaminetea hirsutae</i>	-	E1.6	-	NC	Faible	Localisée au centre de l'aire d'étude, c'est une formation très pauvre floristiquement largement dominée par le Brome stérile (<i>Anisantha sterilis</i>) et alternant avec des formations de friches et de ronciers. Etat de conservation : bon. Surface : 0,62 ha.	Faible
Ourllets nitrophiles des lisières externes forestières	<i>Aegopodion podagrifae</i>	-	E5.43	-	p.	Faible	Présents en lisières des boisements centraux, ce sont des formations hautes, eutrophes et très hétérogènes riches en espèces d'ourlets comme l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), l'Anthriscus des bois (<i>Anthriscus sylvestris</i>), la Berce sphondyle (<i>Heracleum sphondylium</i>), le Sureau yèble (<i>Sambucus ebulus</i>) ou le	Faible

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
							Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>). Les ronces sont également plus ou moins présentes. Etat de conservation : bon. Surface : 0,63 ha.	
Friches vivaces sur substrats rapportés	<i>Daucus carotae</i> – <i>Melilotion albi</i>	87.1	E5.1	-	NC	Faible	Largement développées à proximité de la voie ferrée ou des chemins et anciens parkings, ce sont des formations mésophiles à mésoxérophiles ayant, dans la plupart des cas, colonisées des sols remaniés ou égravillonnés et des remblais. La végétation est dense, largement dominée par le Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>) et un ensemble d'espèces comme : la Picride fausse-épervière (<i>Picris hieracioides</i>), la Carotte sauvage (<i>Daucus carota</i>), le Millepertuis perforé (<i>Hypericum perforatum</i>) ou la Vipérine (<i>Echium vulgare</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 1,37 ha.	Faible
Friches mésohygrophiles vivaces à mésophiles	<i>Arctienion lappae</i>	87.1	E5.1	-	p.	Faible	Développées sur des sols profonds et très nitrophiles et notamment un talus artificiel à proximité de la gare, ces formations sont dominées par des espèces hautes, eutrophes comme l'Ortie dioïque (<i>Urtica dioica</i>), l'Armoise commune (<i>Artemisia vulgaris</i>) ou le Cabaret des oiseaux (<i>Dipsacus fullonum</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,48 ha.	Faible

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Friche rase xérophile sur sol minéral	<i>Alyssa alyssoidis</i> – <i>Sedum albi</i>	34.11	E1.11	-	NC	Faible	Friche pionnière des sols très minéraux (reste de chemins), elle est dominée par des petites espèces des pelouses sur dalles comme l'Orpin blanc (<i>Sedum album</i>), la petite pimprenelle (<i>Poterium sanguisorba</i>) ou le Saxifrage à trois doigts (<i>Saxifraga tridactylites</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,34 ha.	Faible
Friche pionnière sur goudron	Aucun rattachement phytosociologique	87.1	E5.1	-	NC	Faible	Formation très hétérogène colonisant le goudron fissuré d'un ancien parking de la gare, elle comprend en mosaïque, de vastes plages d'Orpin blanc (<i>Sedum album</i>), des friches mésoxérophiles et notamment une espèce invasive en extension en Bourgogne : l'Epilobe d'automne (<i>Epilobium brachycarpum</i>), des ronciers. Le Buddléia de David (<i>Buddleja davidii</i>), autre espèce invasive, est en fort développement sur ce secteur. Etat de conservation : non évalué. Surface : 0,06 ha.	Faible
Mosaïque de friches sur substrats rapportés, friches rases sur sol minéral et boisements pionniers sur béton ou goudron	<i>Daucus carotae</i> – <i>Melilotion albi</i> , <i>Alyssa alyssoidis</i> – <i>Sedum albi</i>	87.1, 34.11	E5.1, E1.11	-	NC	Faible	Concernant toute la zone de l'ancienne usine, la formation pionnière et très hétérogène et plus ou moins ouverte est constituée d'espèces de friches mésophiles à mésoxérophiles, friches rases pionnières, de ronciers et de formations arbustives colonisant les interstices des dalles de béton ou les secteurs dégradés des anciens chemins routes et parkings goudronnés.	Faible

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
							Le Buddléia du père David (<i>Buddleja davidii</i>) est très présent sur l'ensemble du secteur. Etat de conservation : non évalué. Surface : 4,46 ha.	
Ronciers	Aucun rattachement phytosociologique	31.811	F3.111	-	p	Faible	Ces formations plus ou moins pures de Ronces alternent avec les friches, mais peuvent localement couvrir des surfaces importantes comme à proximité des boisements. Etat de conservation : bon. Surface : 0,46 ha.	Faible
Habitats arbustifs et forestiers								
Fourrés mésoxérophiles arbustifs	<i>Berberidion vulgaris</i>	31.812	F3.112	-	NC	Faible	Formation arbustive présente en périphérie de l'aire d'étude, elle est dominée par des arbustes comme le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), le Cornouiller sanguin (<i>Cornus sanguinea</i>), l'Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>) ou la Viorne lantane (<i>Viburnum lantana</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,04 ha.	Faible
Fourrés arbustifs	<i>Prunetalia spinosae</i>	31.8	F3.1	-	p	Faible	Formation arbustive dominante du site, elle diffère de la précédente par ses facteurs écologiques. Développée sur des sols plus profonds, moins secs et eutrophes, la formation est largement dominée par le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), plus ou moins accompagné du Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,87 ha.	Faible

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Manteau forestier calcicole à Erable champêtre	<i>Lonicero xylostei</i> – <i>Aceretum campestris</i>	31.8121	F3.1121	-	NC	Faible	Pré-bois forestiers, la formation succède aux fourrés arbustifs mésoxérophiles. Comprenant encore de nombreux arbustes de la formation précédente, le manteau s'enrichit considérablement d'espèces forestières pionnières comme le Frêne (<i>Fraxinus excelsior</i>) ou le Charme (<i>Carpinus betulus</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,30 ha.	Faible
Manteau forestier eutrophe à Ficaire et Erable champêtre	<i>Ranunculo ficariae</i> – <i>Aceretum campestris</i>	31.8121	F3.1121	-	NC	Faible	Pré-bois forestier des sols plus argileux, il comporte dans la strate herbacée des espèces des sols plus frais comme la Ficaire (<i>Ficaria verna</i>) ou la Laiche des bois (<i>Carex sylvatica</i>). Etat de conservation : bon. Surface : 0,64 ha.	Faible
Bois de trembles	Aucun rattachement phytosociologique	41.D	G1.92	-	NC	Faible	Ce bosquet de trembles (<i>Populus tremula</i>) s'insère entre les deux groupements de manteaux forestiers. Etat de conservation : bon. Surface : 0,19 ha.	Faible
Alignements d'arbres et Petits bois, bosquets	Aucun rattachement phytosociologique	84	G5.1/G5.2	-	p.	Faible	Peu représentées, ces formations sont constituées de différentes espèces ligneuses des fourrés et manteaux forestiers et sont localisés en bordure des chemins ou de la voie ferrée. Etat de conservation : non évalué. Surface : 1,69 ha.	Faible
Plantations de Robiniers	<i>Chelidonio majoris</i> – <i>Robinion pseudoacaciae</i>	83.324	G1.C3	-	NC	Faible	Le Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) forme quelques bosquets au centre de l'aire d'étude. Etat de conservation : non évalué.	Faible

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
							Surface : 0,11 ha.	
Habitats artificialisés								
Culture	Aucun rattachement phytosociologique	82.1	I1.3	-	p.	Faible	Les deux grandes parcelles de culture étaient en 2021 semées en féverolles. Etat de conservation : non évalué. Surface : 15,84 ha.	Faible
Prairie améliorée (artificielle)	Aucun rattachement phytosociologique	81	E2.6	-	p.	Faible	Localisation à l'extrême ouest de l'aire d'étude, la formation est très pauvre en diversité spécifique et majoritairement semée en Ray-grass (<i>Lolium perenne</i>). Etat de conservation : non évalué. Surface : 1,25 ha.	Faible
Habitats anthropiques								
Villes. Villages et sites industriels	Aucun rattachement phytosociologique	86	J1.2	-	-	Faible	Ceci concerne les constructions industrielles présentes au sein de l'aire d'étude. Etat de conservation : non évalué. Surface : 0,15 ha.	Négligeable
Parcelles boisées de parcs	Aucun rattachement phytosociologique	85.11	E2.64	-	NC	Faible	Localisée au contact de la gare, c'est une formation arbustive horticole composée de Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>) et de Buddléia (<i>Buddleja davidii</i>). Etat de conservation : non évalué. Surface : 0,02 ha.	Négligeable

Libellé de l'habitat naturel	Rattachement phytosociologique	Typologie CORINE Biotopes	Typologie EUNIS	Typologie Natura 2000	Zone Humide	Enjeu spécifique	Description, état de conservation et surface dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
Routes et chemins	Aucun rattachement phytosociologique	-	J4.2	-	-	Faible	Etat de conservation : non évalué. Surface : 0,97 ha.	Nul
Zone non accessible	Aucun rattachement phytosociologique	-	-	-	NC	Faible	A l'ouest de la zone d'étude, ce secteur était clos et en travaux au moment des passages sur site. L'autre secteur localisé au nord de l'aire d'étude est inclus dans l'usine adjacente encore en activité. Etat de conservation : non évalué. Surface : 2,96 ha.	Négligeable

Légende :

- Libellé de l'habitat naturel : dénomination des communautés végétales relevées sur l'aire d'étude rapprochée, issues principalement du référentiel régional (CBNBP, 2019) ou aussi des typologies CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou EUNIS (Louvel *et al.*, 2013). Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude.
- Rattachement phytosociologique : syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement...), selon le prodrome des végétations de France (Bardat *et al.*, 2004) et du Catalogue des végétations de la région Bourgogne (CBNB, 2019), (voir sources en bibliographie).
- Typologie CORINE Biotopes : typologie de description et de classification des habitats européens (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997).
- Typologie EUNIS : typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel *et al.*, 2013).
- Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque.
- Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte. « NC » => non concerné.



Friches vivaces sur substrats rapportés



Friche rase xérophile sur sol minéral



Friches vivaces mésohygrophiles à mésophiles



Roncier

Habitats herbacées ouverts, semi-ouverts



Fourrés arbustifs



Manteau forestier eutrophe à Ficaire et Erable champêtre

Habitats arbustifs et forestiers



Culture

Habitats artificialisés

Figure 30 : Photographies des habitats de l'aire d'étude rapprochée.

4.5.2.1.4. Bilan concernant les habitats et enjeux associés

Située à cheval sur une matrice agricole tournée vers la culture intensive et des friches industrielles de reconquête d'espaces en déprise, l'aire d'étude présente des végétations à faibles enjeux, d'autant plus que localement des espèces exotiques envahissantes ont largement colonisé des surfaces conséquentes.

Un habitat naturel se rattache à un habitat d'intérêt communautaire : Prairie de fauche mésophile de fauche (6510). Il couvre près de 9 % de la surface de l'aire d'étude rapprochée. Cependant, cet habitat générique est constitué de deux habitats élémentaires : la prairie fertilisée fauchée à Berce sphondyle et Brome mou et la prairie mésophile fauchée à Carotte sauvage et Fromental. La première, en raison de l'intensification des pratiques agricoles a un enjeu faible de conservation, la seconde est sur site dans un état de conservation proche des friches mésoxérophiles. Son enjeu est donc également considéré comme faible.

4.5.2.2 Flore

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »

Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »

Cf. Carte 43 : Localisation des espèces végétales patrimoniales.

Cf. Carte 44 : Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes. Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (Conservatoire Botanique National du Bassin parisien) ont permis de recenser les plantes déjà connues dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale classées (quasi menacée (NT), vulnérables (VU) ou en danger (EN)). Seules sont mentionnées les espèces citées depuis les années 2000. Ces espèces ont par la suite été activement et prioritairement recherchées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont présentées dans le tableau ci-après :

Aucune espèce végétale protégée, mentionnée depuis les années 2000, n'est connue sur la commune concernée par l'aire d'étude rapprochée : Prémery (CBNBP).

Tableau 16 : Synthèse des données bibliographiques

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Dernière observation	Statuts	Habitats
Belladone (<i>Atropa belladonna</i> L., 1753)	Espèce connue sur la commune de Prémery (source CBNBP). Dernière observation en 2003.	NT/RR	Coupes et clairières forestières calcicoles
Laïche blanchâtre (<i>Carex canescens</i> L., 1753)	Espèce connue sur la commune de Prémery (source CBNBP). Dernière observation en 2019.	NT/RRR	Bas-marais acides tourbeux
Orchis brûlé (<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997)	Espèce connue sur la commune de Prémery (source CBNBP). Dernière observation en 2007.	VU/RR	Prairies oligomésotrophes acidicoles, pelouses et prairies pâturées de même niveau trophique.
<i>Osmonde royale</i> <i>Osmunda regalis</i> L., 1753	Espèce connue sur la commune de Prémery (source CBNBP). Dernière observation en 2019.	PR/VU/RR	Aulnaies/boulaies marécageuses à tourbeuses.

Légende :

NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable (CBNBP, 2016)

R : très rare ; RRR : extrêmement rare (CBNBP, 2020).

Au regard de la bibliographie, aucune espèce n'est susceptible d'être présents dans les végétations de l'aire d'étude, les habitats ne sont pas favorables à l'accueil des espèces citées.

4.5.2.2.1. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques, 266 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (annexe 4). Au regard de la pression d'inventaire, ce chiffre de 266 révèle une richesse spécifique relativement faible compte tenu de la forte domination des cultures et des friches anthropiques.

À titre de comparaison, aujourd'hui 565 espèces végétales sont connues historiquement sur la commune de Prémery (source CBNBP, 2021).

La richesse floristique de l'aire d'étude rapprochée est faible à moyenne compte tenu du contexte très anthropisé du secteur. Les cortèges des espèces de friches dominent très largement ce cortège.

4.5.2.2.2. Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Tableau 17 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Niveau de rareté			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Arabette glabre <i>Turritis glabra L., 1753</i>	-	-	LC	NT	RR	Modéré	2 pieds présents à proximité de la voie ferrée dans une friche mésoxérophile au niveau du chemin la traversant au centre de l'aire d'étude. Espèce des ourlets xérophiles plutôt acidiphiles sur sables ou arènes et en habitat de substitution dans les friches anthropogènes du <i>Dauco – Melilotion</i> .	Modéré
Chénopode à feuilles de figuier <i>Chenopodium ficifolium Sm., 1800</i>	-	-	LC	EN	RRR	Très fort	1 pied noté dans une friche eutrophe en limite de l'aire d'étude, qui dans les faits, est incluse dans le périmètre de l'usine Premester. Friches anthropogènes à annuelles, dans les villages et les décombres.	Très fort
Espèces exotiques envahissantes								
Sept espèces végétales d'origine exotique à caractère envahissant ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de l'Amaranthe réfléchie (<i>Amaranthus retroflexus L., 1753</i>), de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (<i>Ambrosia artemisiifolia L., 1753</i>), du Buddleia du père David (<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>), de la Vergerette annuelle (<i>Erigeron annuus (L.) Desf., 1804</i>), du Conyze du Canada (<i>Erigeron canadensis L., 1753</i>), du Laurier cerise (<i>Prunus laurocerasus L., 1753</i>) et du Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>). Cependant, parmi ces espèces, l'Amaranthe, la Vergerette, le Conyze et le Laurier cerise sont classées en catégorie 3 (Taxons exotiques se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines) dans la classification du CBNBP, ces espèces n'entraînent pas d'impacts pour la biodiversité et les milieux naturels. Elles n'ont donc pas été localisées. Seules sont donc représentées dans la cartographie suivante, l'Ambroisie, le Buddléia et le Robinier faux-acacia.								Nul

Légendes :

- Europe : statut communautaire au titre de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE.
- France : statut de protection. PN : Protection Nationale (annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire) ; PR : Protection Régionale en Bourgogne (Arrêté du 27 mars 1992).
- LRN : liste rouge nationale : liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France et al., 2018) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.
- LRR : liste rouge régionale : liste rouge de la flore vasculaire de Bourgogne (CBNBP, 2016) : CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.
- Niveau de rareté : rareté à l'échelle de la Bourgogne (CBNBP, 2016) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun

L'Ambroisie à feuille d'armoise est une espèce fortement allergène qui pose un véritable problème de santé publique par les maladies respiratoires qu'elle provoque.

A ce titre, l'Ambroisie à feuille d'armoise (ainsi que 2 autres espèces d'armoise) est aujourd'hui une espèce réglementée.

L'arrêté du 26 avril 2017 (référence NOR : AFSP1626936A) relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé interdit « interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme que ce soit, des espèces végétales nuisibles à la santé figurant dans la liste définie à l'article D. 1338-1 du code de la santé publique :

- 1° L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) ;
- 2° L'ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.) ;
- 3° L'ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.).

L'article D. 1338-2 de ce même arrêté précise :

I.- Les mesures susceptibles d'être prises en application de l'article L. 1338-1 pour prévenir l'apparition ou lutter contre la prolifération des espèces mentionnées à l'article D. 1338-1 sont les suivantes :

- 1° La surveillance de la présence de ces espèces sur le territoire et l'évaluation de leurs impacts sur la santé humaine et les milieux ;
- 2° La prévention du développement et de la prolifération de ces espèces ;
- 3° La gestion et l'entretien de tous les espaces, agricoles ou non, où se développent ou peuvent se développer ces espèces ;
- 4° La destruction de spécimens de ces espèces sous quelque forme que ce soit au cours de leur développement, dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et leur reproduction ;
- 5° La prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens des espèces mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article D. 1338-1 ;
- 6° L'information du public, notamment sur les résultats de la surveillance mentionnée au 1°, sur les effets sur la santé humaine associés à ces espèces et sur les mesures de prévention et de lutte contre ces espèces ;
- 7° La valorisation et la diffusion des connaissances scientifiques relatives à ces espèces et à leurs impacts sur la santé humaine et les milieux ainsi que la réalisation des travaux et recherches et, le cas échéant, de leurs applications ;
- 8° La valorisation, la diffusion et la coordination des actions de prévention, de lutte, de formation et d'information menées sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, l'arrêté du 12 juillet 2018, fixe les modalités de mise en œuvre du plan de lutte contre l'ambroisie dans le département de la Nièvre et renforce l'obligation de destruction de l'espèce en précisant :

Article 1 – Obligations générales de prévention et de destruction

Afin de prévenir l'apparition et de juguler la prolifération des ambrosies mentionnées à l'article D 1338-1 du CSP et de réduire l'exposition de la population à leur pollen, les propriétaires, locataires, ayants droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de :

- Prévenir la pousse de plant d'ambroisie, de nettoyer et entretenir tous les espaces où l'ambroisie est susceptible de pousser ;
- De détruire les plants d'ambroisie déjà développés.



Arabette glabre (*Turrilis glabra*) (Photo prise hors site)



Chénopode à feuilles de figuier (*Chenopodium ficifolium*) (Photo prise hors site)

Flore remarquable sur l'aire d'étude rapprochée.



Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)



Buddléia du père David (*Buddleja davidii*)



Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Espèces exotiques sur l'aire d'étude rapprochée

Figure 31 : Photographies des espèces végétales recensées sur l'aire d'étude rapprochée.



Localisation des espèces végétales patrimoniales

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

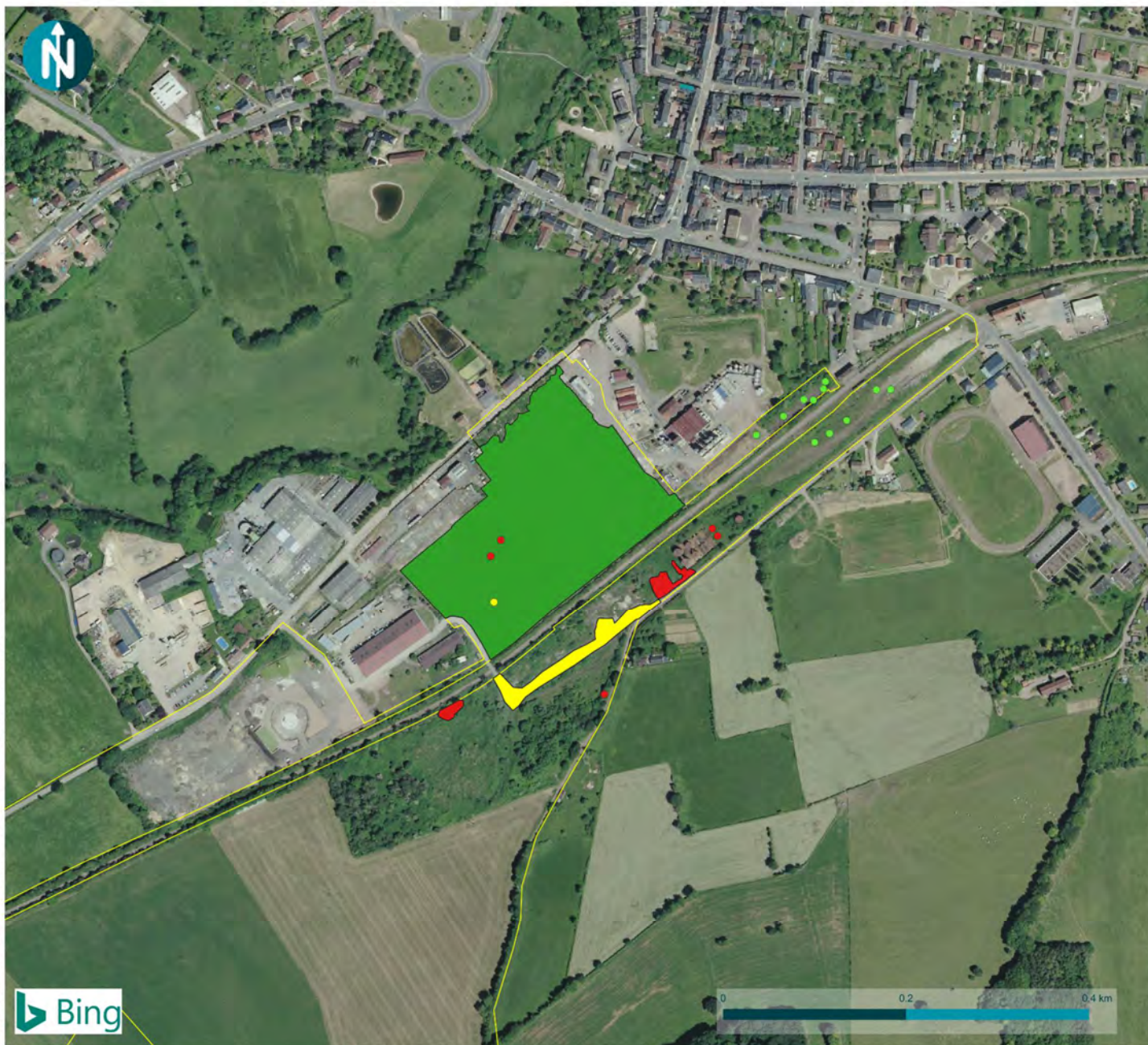
Espèce végétales patrimoniales

● Arabette glabre

● Chénopode à feuilles de figuier

□ Aire d'étude rapprochée

Carte 43 : Localisation des espèces végétales patrimoniales.



Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

Espèces exotiques envahissantes (individu ou groupe d'individus)

- Ambroise à feuilles d'Armoise
- Buddleja du père David
- Robinia pseudoacacia L., 1753

Espèces exotiques envahissantes (forte présence)

- Ambroise à feuilles d'Armoise
- Buddleja du père David
- Robinier faux-acacia

□ Aire d'étude rapprochée

Carte 44 : Localisation des espèces végétales exotiques envahissantes.

4.5.2.2.3. Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

Parmi les espèces indigènes spontanées, 8 espèces rares France et 3 espèces très rares (RR) et non protégées ont été recensées au sein de l'aire d'étude. Cependant, ces espèces sont toutes classées en préoccupation mineure (LC) et considérées non menacées.

De ce fait, seules deux espèces patrimoniales ont été notées sur le site (Arabette glabre et le Chénopode à feuilles de figuier), leur enjeu de conservation est modéré pour l'Arabette et très fort pour le Chénopode. Elles sont toutefois localisées en limite d'aire du projet.

Aucune espèce végétale protégée n'a été rencontrée au sein de l'aire d'étude.

4.5.2.3 Zones humides

- Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »
- Cf. Annexe V : « Relevés pédologiques réalisés dans l'aire d'étude rapprochée »
- Cf. Carte 45 : Délimitation des zones humides selon le critère végétations
- Cf. Carte 46 : Mise en œuvre du critère sol pour la délimitation des zones humides.
- Cf. Carte 47 : Zones humides identifiées selon les critères sols et végétations

4.5.2.3.1. Analyse bibliographique

Aucune donnée antérieure sur les zones humides ou le type de milieux de l'aire d'étude n'a été recensée.

4.5.2.3.2. Analyse du critère « végétation »

La cartographie de la végétation est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est alors établie sur la base du contour des habitats identifiés selon la nomenclature Corine Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou le Prodrome des végétations de France (Bardat *et al.*, 2004). Elle a ainsi permis de différencier les habitats au regard de l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 :

- « H. » pour humides ;
- « pro parte / p. » pour potentiellement ou partiellement humides ;
- « NC » pour non-caractéristiques.

Dans la majorité des cas, les habitats issus des travaux d'aménagement ou de plantations ne permettent pas dans leur intégralité de justifier du caractère humide ou non humide de la zone considérée. La méthode a alors consisté à relever les espèces végétales spontanées présentes sur le site concerné en se référant à la liste des espèces de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008.

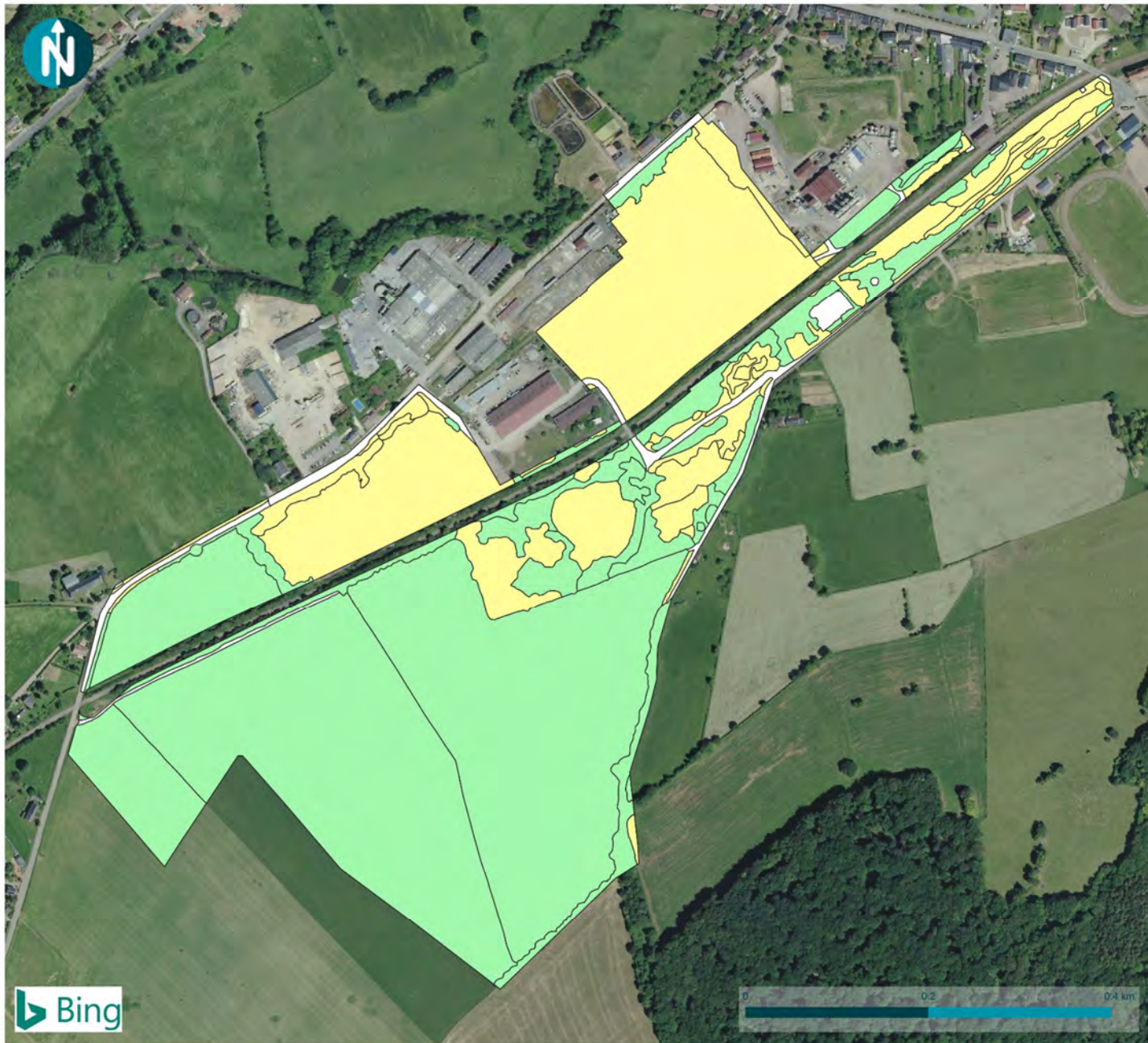
L'analyse synthétique de la flore et la cartographie des habitats naturels qui en découlent ont permis de recenser dans l'aire d'étude rapprochée :

Tableau 18 : Synthèse des typologies d'habitats relevées selon la réglementation

Typologie d'habitat	Superficie concernée (m ²)	% du périmètre total	Complément d'analyse
H.	-	-	-
Pro parte / p.	22,76	64,74	Réalisation de sondages pédologiques
NC	11,27	32,07	

Non concernées (surfaces imperméabilisées) Routes, chemins et Bâtiments)	1,12	3,19	-
TOTAL	36,16	100	-

Pour connaître plus spécifiquement le détail des habitats caractéristiques de zones humides (H), il convient de se référer au tableau « Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée ».







NTZ SOLAR

Délimitation des zones humides selon le critère végétations

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

Catégories

-  Pro-parte (p.)
-  Non caractéristique (NC)
-  Non concerné (surfaces imperméabilisées)

-  Aire d'étude rapprochée



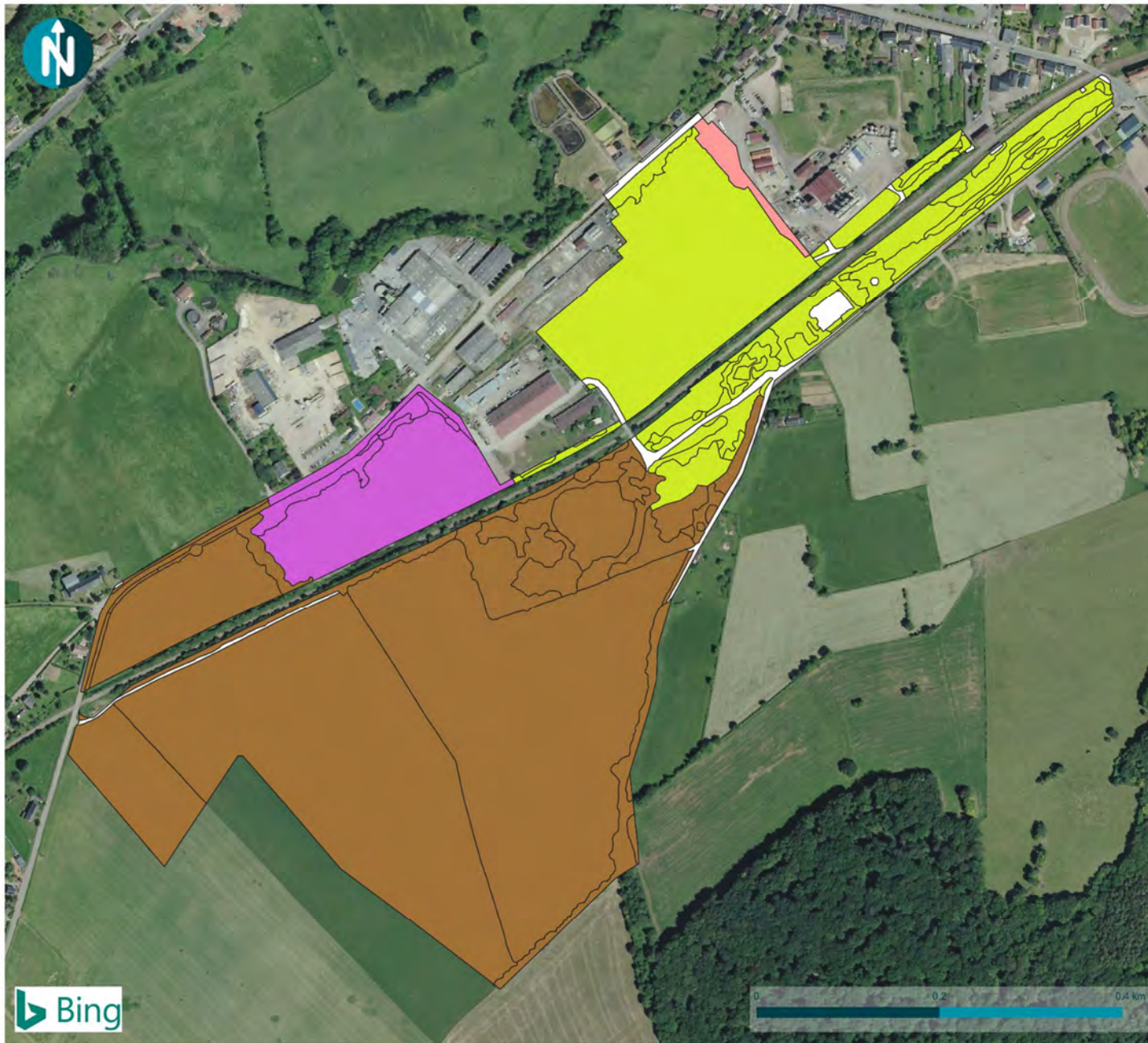
Carte 45 : Délimitation des zones humides selon le critère végétations

Suite à l'ensemble des différentes analyses (habitats au titre de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié), aucun habitat humide (H) n'est présent au sein de l'aire d'étude rapprochée, les secteurs potentiellement humides (pro parte/p.) représentent 64,74 %, et les végétations non caractéristiques 32,07 %. A noter que les surfaces imperméabilisées correspondent aux quelques bâtiments présents dans l'aire d'étude et aux routes et chemins. Seule une analyse des sols pourra statuer sur le caractère humide des végétations potentiellement humides et non caractéristiques.

Cependant, une partie importante de l'aire d'étude comprend des sols remaniés, remblayés, et un vaste secteur (lieu d'implantation de l'ancienne usine) comprenant des dalles de bétons et des anciens parkings goudronnés. Dans ces cas précis, l'analyse des sols ne peut être réalisée et seule une analyse piézométrique peut statuer sur la présence éventuelle de zones humides.

Enfin, la zone inaccessible et en travaux au moment du passage sur site n'a pas pu être évaluée au titre des végétations. Selon la nature des travaux, l'analyse des sols ne sera probablement pas pertinente.

La carte suivante localise les secteurs où peut être réalisée l'analyse du critère sol et ceux où seule une analyse piézométrique pourra statuer sur la présence de zone humide.



NTZ SOLAR

Mise en oeuvre du critère sol pour la délimitation des zones humides

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

Type d'analyse

- Analyse du critère sol par la pédologie
- Analyse du critère sol par la piézométrie
- Zone non accessible (en travaux)
- Zone non accessible
- Bâtiments, routes et chemins
- Aire d'étude rapprochée



Carte 46 : Mise en œuvre du critère sol pour la délimitation des zones humides.

4.5.2.3.3. Analyse du critère « sol » (sondages pédologiques)

7 sondages pédologiques ont été effectués de façon à couvrir l'ensemble des habitats pro parte ou non-caractéristiques de l'aire d'implantation du projet. Les résultats des sondages pédologiques sont disponibles en annexe.



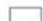


Ces sondages ont été effectués sur l'aire d'implantation potentielle du projet et non sur l'aire d'étude rapprochée. Cette aire d'implantation est située sur une parcelle de luzerne cultivée (*Medicago sativa*). Lors de l'expertise pédologique, la présence du matériau parental entre 40 et 70cm selon les zones et la topographie n'a pas permis de descendre au-delà de cette profondeur. Sur l'ensemble des sondages réalisés, le prélèvement de sol a dû être arrêté par refus de tarière à la suite de la rencontre avec le matériau parental (roche calcaire).



7 sondages ont été effectués au sein de l'aire d'étude :

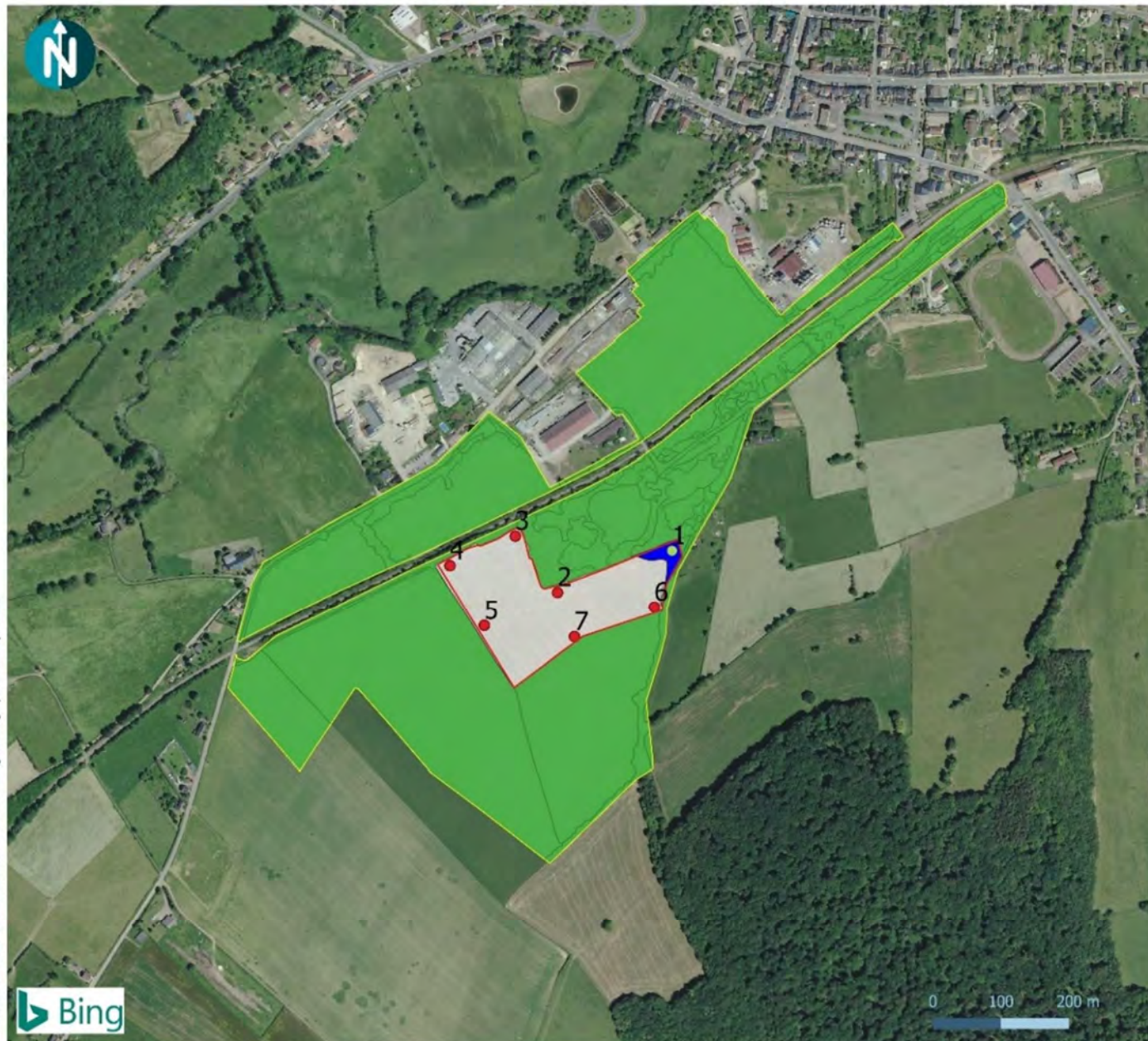
- Un seul peut être classé humide au titre de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Ce sondage présente des traces d'hydromorphies dès 5cm et ce jusqu'à 60cm. Les traces s'intensifient en profondeur.
 - Les six autres sondages sont classés comme non humides car ne présentant pas de traces d'hydromorphie dans les 50 premiers centimètres de sol.
-

**Zones humides identifiées
selon les critères sols et
végétations**

Projet de centrale solaire à Prémery (58)

-  Aire d'étude rapprochée
-  Zone d'implantation
- Zones humides
-  Végétation ou sols non caractéristiques des zones humides
-  Végétations non caractéristiques des zones humides ou sols non analysés
-  Végétations ou sols caractéristiques de zones humides

- Sondages pédologiques et numéro des sondages
-  Sol caractéristique de zones humides
 -  Sol non caractéristique de zones humides



Carte 47 : Zones humides identifiées selon les critères sols et végétations

4.5.2.3.4. Bilan concernant les zones humides et enjeux associés

À la suite de l'ensemble des différentes analyses (habitats, flore, sol), une surface de 0,22 ha sur l'aire d'implantation potentielle du projet est considérée comme caractéristique de zone humide au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.

4.5.3 Faune

4.5.3.1 Insectes

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »

Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »

4.5.3.1.1. Analyse bibliographique

Il n'existe pas à notre connaissance de publication s'étant intéressée à l'entomofaune sur cette zone. A défaut d'études connues, récentes et fiables, sur le secteur étudié, seules ont été reprises les données récentes issues des fiches ZNIEFF autour de l'aire d'étude rapprochée et la consultation des données communales de Prémery sur les sites internet de l'INPN, de Faune Nièvre et de la SHNA. Il en ressort que quelques espèces patrimoniales et/ou protégées sont connues sur la commune :

- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)
- L'Azuré du Serpolet (*Phengaris arion*)
- Le Leste des bois (*Lestes dryas*)
- Le Leste verdoyant (*Lestes virens*)
- La Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)
- Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)
- Le Petit collier argenté (*Boloria selene*)
- La Zygène de la Coronille (*Zygaena ephialtes*)

D'après les connaissances actuelles sur l'écologie de ces espèces et les milieux présents sur l'aire d'étude rapprochée, aucune d'entre elle ne trouve d'habitats favorables sur le site. Elles seront donc considérées comme absentes pour la suite de l'analyse.

4.5.3.1.2. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

31 espèces d'insectes (19 lépidoptères rhopalocères, 12 orthoptères, aucun odonate et aucun coléoptère saproxylophage) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée et ont été observées lors des inventaires de terrain. Celles-ci sont réparties parmi plusieurs cortèges :

- Le cortège le plus observé est celui des espèces prairiales, avec par exemple le Collier de corail (*Aricia agestis*), le Souci (*Colias crocea*) et le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) pour les rhopalocères, et le Criquet mélodieux (*Chorthippus biguttulus*), le Criquet duettiste (*Chorthippus brunneus*) et le Criquet des pâtures (*Pseudochorthippus parallelus*) pour les orthoptères. Une espèce typique des herbes hautes est également présente : la Decticelle grisâtre (*Platycleis albopunctata*).
- Le deuxième cortège est celui des espèces de fourrés, haies, lisières, buissons et boisements. On peut ici citer le Nacré de la Ronce (*Brenthis daphne*), l'Amaryllis (*Pyronia tithonus*) et la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*). Deux espèces spécialistes des boisements sont également présentes : le Tircis (*Pararge aegeria*) et le Grillon des bois (*Nemobius sylvestris*).
- Le troisième cortège observé est celui des espèces thermophiles, comme le Silène (*Brintesia circe*), la Mégère (*Lasiommata megera*) et l'Oedipode émeraude (*Aiolopus thalassinus*). Une espèce géothermophile a également été observée : l'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*).

- Enfin, ces cortèges sont complétés par des espèces ubiquistes, capables de vivre dans des habitats variés, parfois même très artificialisés, comme le Paon du jour (*Aglais io*), la Piéride du Chou (*Pieris brassicae*), la Piéride de la Rave (*Pieris rapae*) et la Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii*).

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

La richesse entomologique est relativement faible sur l'aire d'étude rapprochée. En effet, les milieux disponibles sont peu variés et de qualité moindre pour ce type de faune (habitats très artificialisés).

4.5.3.1.3. Bilan concernant les insectes et enjeux associés

31 espèces d'insectes (19 lépidoptères rhopalocères, 12 orthoptères, aucun odonate et aucun coléoptère saproxylophage) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Toutes ces espèces sont communes et ne présentent aucun statut patrimonial ou de protection. La variété et la qualité des habitats disponibles sont trop basses pour permettre une bonne diversité en insectes. **L'enjeu global est donc négligeable à faible sur l'aire d'étude rapprochée.**

4.5.3.2 Amphibiens

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »

Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »

Cf. Carte 48 : Amphibiens protégés observés en 2021 et habitats d'espèce.

Cf. Carte 49 : Enjeux de conservation concernant les amphibiens au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

4.5.3.2.1. Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic écologique réalisé en 2021, il n'existe à notre connaissance aucune étude s'étant intéressée aux amphibiens au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

À défaut, l'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur la zone d'influence. Elle a également été réalisée à partir des données faune/flore existantes au niveau de la commune de Prémery (sites internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Faune-Nièvre).

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence de 8 espèces d'amphibiens protégées au niveau national (données supérieures à 2011).

Tableau 19 : Liste des espèces protégées d'amphibiens recensées à proximité de l'aire d'étude rapprochée au travers de la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut réglementaire	Liste rouge Bourgogne	Source de l'information
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	PN	LC	INPN Faune – Nièvre
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	PN	LC	INPN Faune – Nièvre
Triton alpestre	<i>Ichtyosaura alpestris</i>	PN	LC	Faune-Nièvre
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN	LC	Faune – Nièvre
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PN	LC	Faune – Nièvre
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	PN ; An. IV	NT	Faune-Nièvre
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	PN	LC	INPN Faune – Nièvre
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	PN	LC	Faune – Nièvre

Légendes :

- PN : protégée au niveau national ;
- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N°92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » ;
- LRR : Liste rouge des amphibiens/reptiles de la région Bourgogne (SHNA, 2015). LC : préoccupation mineure. : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

4.5.3.2.2. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

2 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 1 espèce a été observée lors des inventaires de terrain :
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- 1 espèce non observée lors des inventaires de terrain mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte-tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de cette espèce :
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) : espèce appréciant tous les types d'habitats aquatiques allant de l'ornière à la mare. Espèces considérées comme présente au vu des différents petits points d'eaux présents sur l'aire d'étude rapprochée où elles pourraient se reproduire. Espèce connue dans des habitats similaires sur la commune (source : LPO, 2019, INPN, 2019).

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

La richesse batrachologique est très faible compte-tenu du contexte très artificiel de l'aire d'étude rapprochée (zone de culture et friches industrielles). En effet, elle est liée à la faible diversité d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens (mares, étangs, prairies inondables). Cependant, l'aire d'étude rapprochée procure de nombreux habitats d'hivernage (vieux boisements de feuillus, haies, tas de bois...).

4.5.3.2.3. Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Tableau 20 : Statuts et enjeux écologiques des amphibiens remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées									
Grenouille rousse <i>Rana temporaria</i>	-	Art. 4	LC	LC	-	C	Faible	Grenouille ubiquiste présente dans divers types d'habitats, autant en période de reproduction (ornière, étangs, mares, ...) qu'en période hivernale (tas de bois, buissons, ...). Petite population sur l'aire d'étude, un individu observé au niveau de la zone de friche industrielle à l'est de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
Triton palmé <i>Lissotriton helveticus</i>	-	Art. 3	LC	LC	-	C	Faible	Espèce fréquentant une grande diversité de sites de reproduction allant de l'ornière boueuse à des mares et des étangs. Espèce non observée mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée étant donné les habitats présents (points d'eau temporaires dans les chemins et friches et habitats d'hivernage).	Faible
Espèces exotiques envahissantes									
Aucune espèce exotique envahissante n'a été inventoriée sur l'aire d'étude rapprochée									Nul

Légendes :

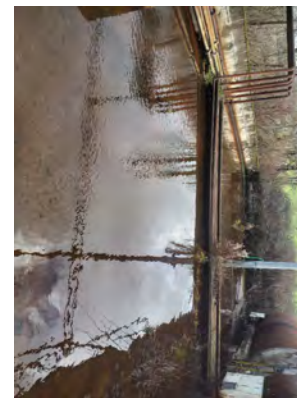
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : protection des individus.
- Art. 4 : espèces inscrites l'article 4 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : interdiction de la mutilation des individus.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge des amphibiens/reptiles de la région Bourgogne (SHNA, 2015). LC : préoccupation mineure.
- Niveau de rareté : . Atlas des amphibiens de Bourgogne. (SIRUGUE D. & VARANGUIN N. (coord.) 2012). C : commun



Grenouille rousse (*Rana temporaria*, photo prise hors site, © Biotope 2021)



Triton palmé (*Lissotriton helveticus*, photo prise hors site, © Biotope 2021)



Zone favorable à la reproduction des amphibiens (© Biotope 2021)



Ancienne portière servant d'hibernaculum (© Biotope 2021)



Tas de bois pouvant servir d'hibernaculum (© Biotope 2021)



Fourré favorable à l'hivernage des amphibiens (© Biotope 2021)

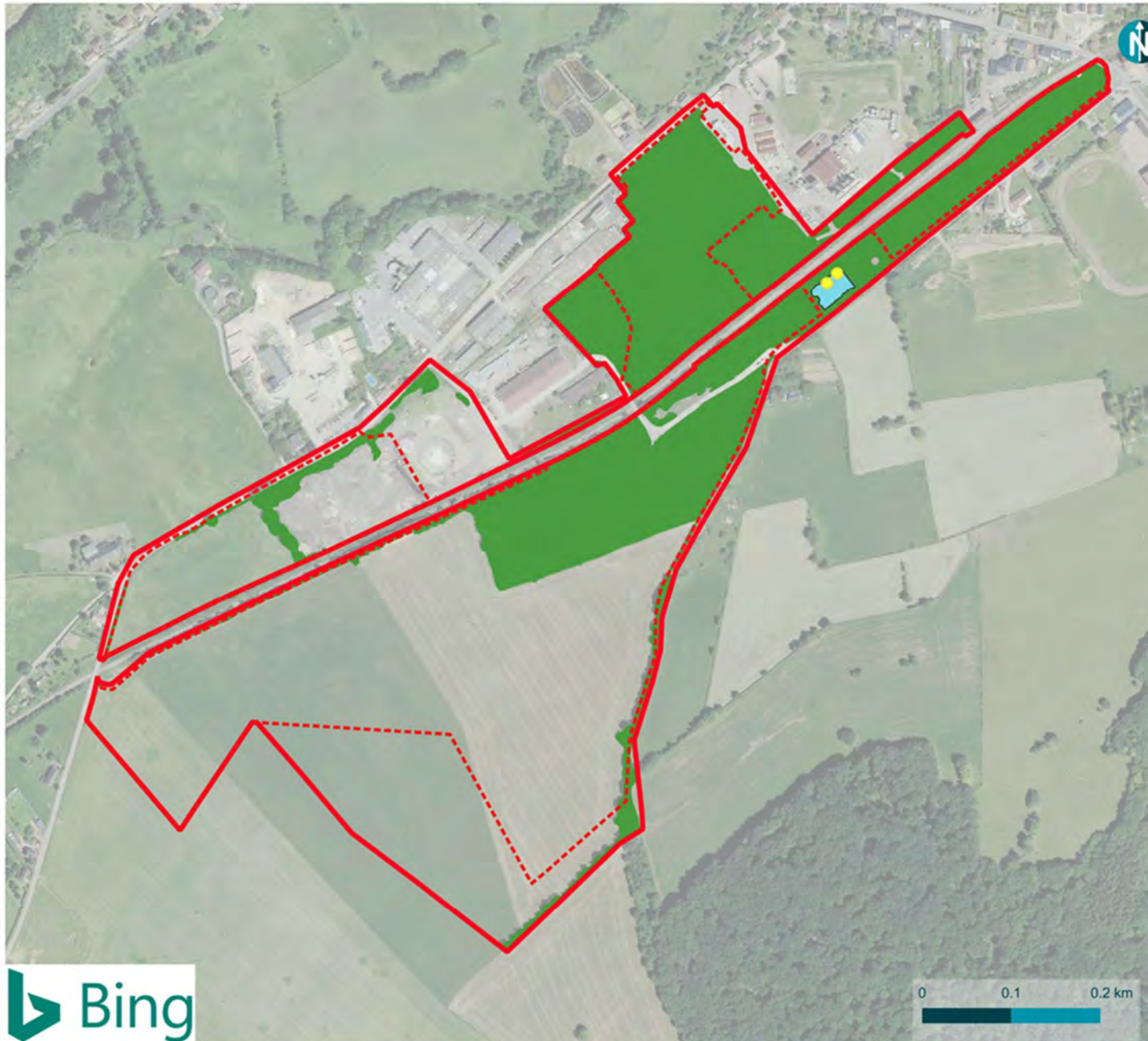
Figure 32 : Amphibiens remarquables sur l'aire d'étude rapprochée et habitats favorables



NTZ SOLAR

Amphibiens protégés observés en 2021 et habitats d'espèce

Projet de centrale photovoltaïque à Prémercy (58)



Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée

Amphibiens observés en 2021

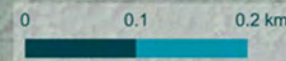
Grenouille rousse

Habitats favorables aux amphibiens

Reproduction

Terrestre

© DUALMETHA - Tous droits réservés - Sources : ©Biotopie (2021), ©Bing (2021) - Cartographe : Biotopie (2021)





Carte 48 : Amphibiens protégés observés en 2021 et habitats d'espèce.





NTZ SOLAR

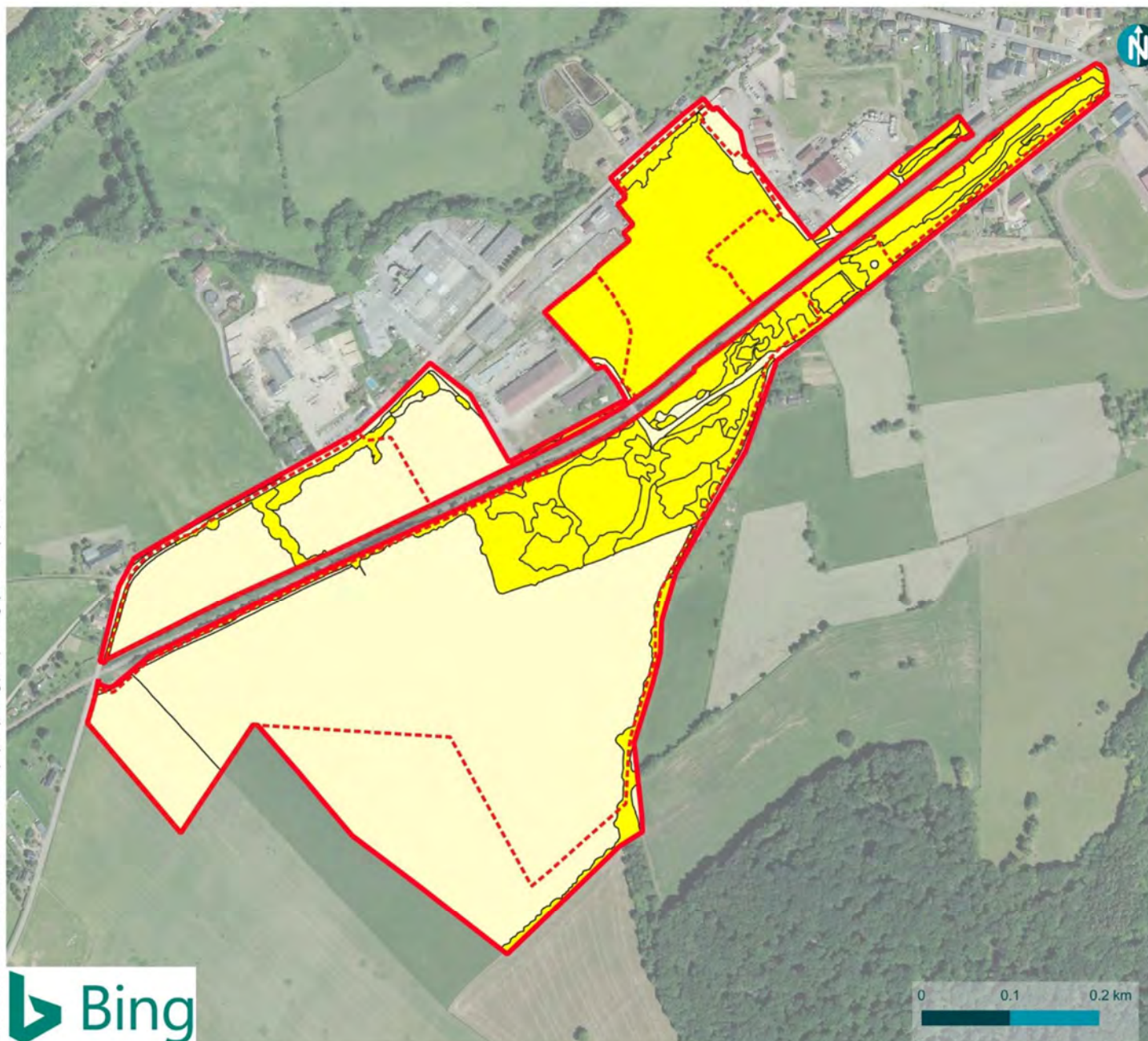
Enjeux de conservation concernant les amphibiens au niveau de l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque à Prémerly (58)

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

- Enjeux de conservation**
-  Faible
 -  Négligeable

© DUALMETHA - Tous droits réservés - Sources : ©Biotope (2021), ©Bing (2021) - Cartographie : Biotope (2021)



Carte 49 : Enjeux de conservation concernant les amphibiens au niveau de l'aire d'étude rapprochée.



4.5.3.2.4. Bilan concernant les amphibiens et enjeux associés

2 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée : le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones buissonnantes (friches industrielles) et boisées (alignements d'arbres) qui peuvent servir de zone d'hivernage et les zones de friches industrielles où se forment des points d'eau temporaires favorables à la reproduction des 2 espèces. **Ces milieux représentent un enjeu faible pour ce groupe.** Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

4.5.3.3 Reptiles

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »

Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »

Cf. Carte 50 : Reptiles remarquables observés en 2021 et habitats d'espèce

Cf. Carte 51 : Enjeux de conservation concernant les reptiles au niveau de l'aire d'étude rapprochée

4.5.3.3.1. Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic écologique réalisé en 2021, Il n'existe à notre connaissance aucune étude s'étant intéressée aux reptiles au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

À défaut, l'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur la zone d'influence. Elle a également été réalisée à partir des données faune/flore existantes au niveau de la commune de Prémery (sites internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Faune-Nièvre).

Cette analyse bibliographique a mis en évidence la présence de 8 espèces de reptiles protégées au niveau national (données supérieures à 2011).

Tableau 21 : Liste des espèces protégées de reptiles recensées à proximité de l'aire d'étude rapprochée au travers de la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut réglementaire	Liste rouge Bourgogne	Source de l'information
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN ; An. IV	LC	Faune-Nièvre
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	PN, An. IV	LC	INPN, Faune-Nièvre
Lézard vivipare	<i>Zootoca viviparia</i>	PN	VU	INPN, Faune-Nièvre
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	PN	LC	Faune-Nièvre
Couleuvre helvétique (anciennement appelée Couleuvre à collier)	<i>Natrix helvetica</i>	PN ; An. IV	LC	Faune – Nièvre, INPN
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	PN, An. IV	LC	Faune-Nièvre
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	PN, An. IV	LC	Faune – Nièvre
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	PN	NT	INPN

Légendes :

- PN : protégée au niveau national ;
- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N°92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » ;
- LRR : Liste rouge des amphibiens/reptiles de la région Bourgogne (SHNA, 2015). LC : préoccupation mineure. : NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

4.5.3.3.2. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

5 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 2 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
 - Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
 - Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
- 3 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte-tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), espèce de serpent plutôt arboricole appréciant les zones ombragées et humides. Habitats d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée (zones arbustive et boisements) et espèce connue de la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2021)
 - Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), espèce thermophile appréciant les endroits ensoleillés et secs (pelouses, garrigues, pierrier, ...). Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2019)
 - Orvet fragile (*Anguis fragilis*), espèce fouisseuse appréciant les zones ombragées avec de la terre où il peut s'enfouir et trouver de la nourriture. Habitats d'espèce présents sur l'aire d'étude rapprochée (chemin agricole et zones de prairie humide) et espèce connue de la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2017)

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

La richesse herpétologique est faible compte-tenu du contexte très artificiel de l'aire d'étude rapprochée. Cependant, bien que la diversité des milieux soit faible, ceux-ci procurent un grand nombre de zones favorables à la reproduction et à l'hivernage des espèces présentes sur l'aire d'étude rapprochée, à savoir des plaques métalliques, des zones de prairies humides, des boisements et des zones de friche industrielle et naturelle où se trouvent par exemple des tas de pierres.

4.5.3.3.3. Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Tableau 22 : Statuts et enjeux écologiques des reptiles remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	-	Faible	Espèce ubiquiste présente partout où elle peut trouver des habitats favorables à sa reproduction (zones rurales et urbaines). 4 individus observés au niveau de l'ancienne gare SNCF, de la voie ferrée et de la friche industrielle présente au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Faible	Espèce caractéristique des endroits secs, broussailleux et rocheux bien que l'espèce puisse fréquenter des milieux plus humides. 2 individus observés sous une plaque de métal au niveau de l'ancienne gare SNCF au nord de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
Lézard à deux raies <i>Lacerta bilineata</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Faible	Espèce fréquentant des endroits secs et ensoleillés dans la moitié nord de la France (dunes, falaises, pelouses sèches, ...) Espèce non observée mais considérée comme présente vu les nombreuses zones favorables à l'espèce notamment au niveau des friches industrielles qui sont bien ensoleillées.	Faible
Couleuvre d'Esculape <i>Zamenis longissimus</i>	An. IV	Art. 2	LC	LC	DZ	Faible	Espèce fréquentant des biotopes plutôt arboricoles (forêts, fourrés, zones arbustives, ...) et plus ombragés et humides que les autres serpents. Espèce non observée mais considérée comme présente au niveau des milieux boisés et notamment au niveau des deux zones arbustives/boisements au centre et au nord de l'aire d'étude rapprochée	Faible
Orvet fragile <i>Anguis fragilis</i>	-	Art. 3	LC	LC		Faible	Espèce semi-fouisseuse appréciant les milieux comme les bermes de chemins et les chemins forestiers ou non terreux où il peut s'enfouir et trouver de la nourriture. Espèce non observée mais considérée comme présente au niveau du chemin agricole au sud de l'aire d'étude rapprochée et au niveau des zones arbustives/boisements au centre et au nord de l'aire d'étude rapprochée	Faible

Espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce de reptile d'origine exotique n'a été recensée sur l'aire d'étude rapprochée.

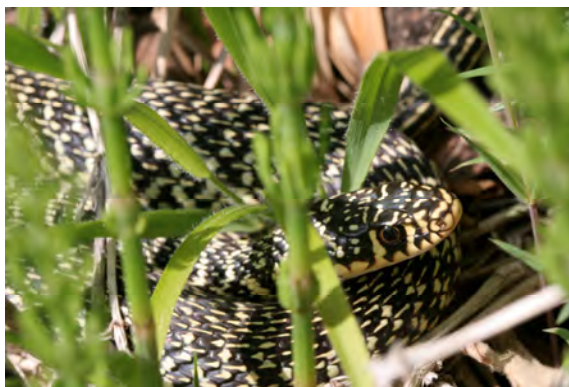
Nul

Légendes :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 08 janvier 2021 : protection des individus.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge des amphibiens/reptiles de la région Bourgogne (SHNA, 2015). LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : Espèces déterminantes pour l'inventaire des ZNIEFF de 2^{de} génération – (DREAL Bourgogne, 2012)



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*, , photo prise hors site, © Biotope 2021)



Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*, photo prise hors site, © Biotope 2021)



Orvet fragile (*Anguis fragilis*), photo prise hors site, © Biotope 2021)



Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), photo prise hors site, © Biotope 2021)

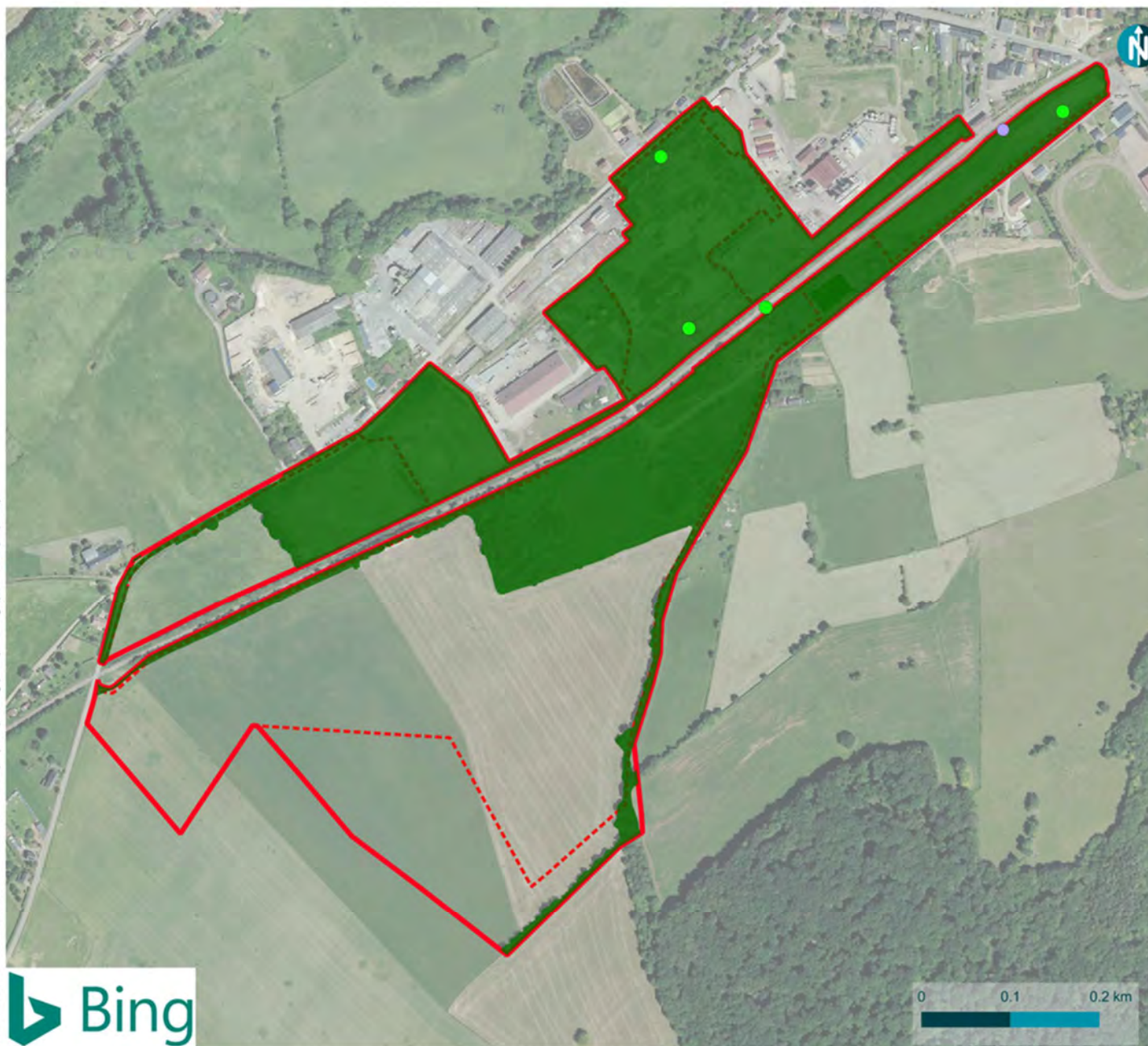


Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*), photo prise hors site, © Biotope 2021)



Pierrier favorable à la reproduction et à l'hibernation des reptiles (© Biotope 2021)

Figure 33 : Reptiles remarquables sur l'aire d'étude rapprochée et habitats favorables



Reptiles remarquables observés en 2021 et habitats d'espèce

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée

- Reptiles observés en 2021**
- Couleuvre verte et jaune
 - Lézard des murailles

- Habitats favorables aux reptiles**
- Favorable





Carte 50 : Reptiles remarquables observés en 2021 et habitats d'espèce



NTZ SOLAR

Enjeux de conservation concernant les reptiles au niveau de l'aire d'étude rapprochée

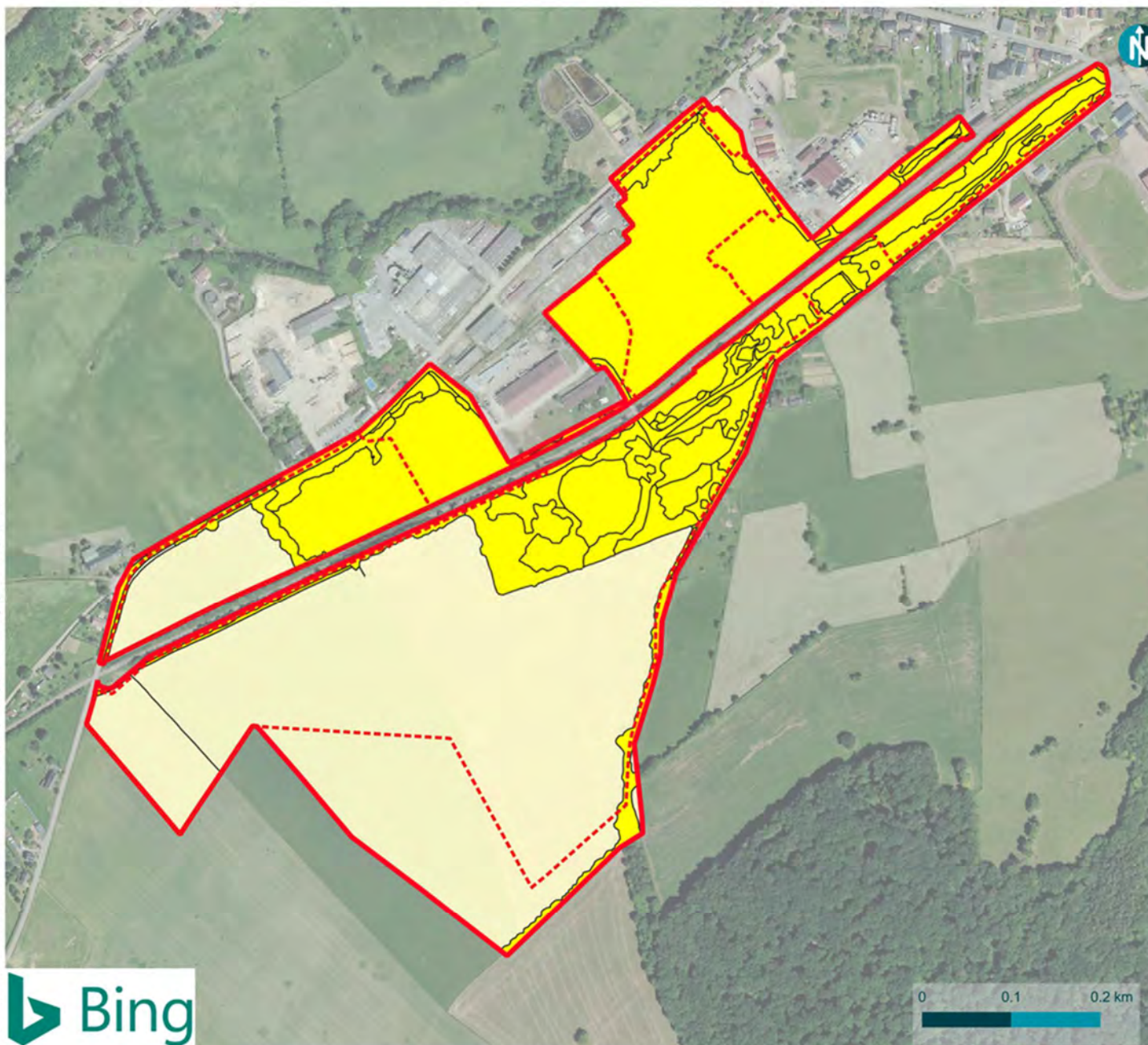
Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

Enjeux de conservation

-  Faible
-  Négligeable

© DUALMETHA - Tous droits réservés - Sources : ©Biotope (2021), ©Bing (2021) - Cartographie : Biotope (2021)



Carte 51 : Enjeux de conservation concernant les reptiles au niveau de l'aire d'étude rapprochée

4.5.3.3.4. Bilan concernant les reptiles et enjeux associés

5 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, et toutes sont remarquables : le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*), La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), le Léopard à deux raies (*Lacerta bilineata*), la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les friches industrielles, les zones buissonnantes, arbustives et boisée de l'aire d'étude rapprochée où les espèces présentes peuvent se reproduire. Les zones ouvertes des friches industrielles peuvent aussi servir de milieux de thermorégulation et de nombreux micro-habitats (plaques métalliques, tas de bois, vieux rails, ...) présents sur l'aire d'étude rapprochée peuvent servir de zone d'hivernage. Ces zones représentent un enjeu faible pour ce groupe. Les autres milieux sont très peu utilisés par les reptiles et représentent un enjeu négligeable. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national.

4.5.3.4 Oiseaux

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »
 Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »
 Cf. Carte 52 : Espèces patrimoniales et/ou protégées d'oiseaux observées en période de nidification et cortèges associés.
 Cf. Carte 53 : Enjeux de conservation concernant les oiseaux en période de nidification au niveau de l'aire d'étude rapprochée.
 Cf. Carte 54 : Enjeux de conservation concernant les oiseaux en période internuptiale au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des oiseaux a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les espèces nicheuses, migratrices et hivernantes.

4.5.3.4.1. Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic écologique réalisé en 2021, il n'existe à notre connaissance aucune étude s'étant intéressée aux oiseaux au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

À défaut, l'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur la zone d'influence. Elle a également été réalisée à partir des données faune/flore existantes au niveau de la commune de Prémery (sites internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Faune-Nièvre).

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence, toutes périodes confondues, de 101 espèces d'oiseaux (Faune-Nièvre). D'après Faune-Nièvre, 79 espèces sont nicheuses possibles, probables ou certaines au niveau de la commune de Prémery (données supérieures à 2011) ; On notera que plusieurs espèces sont patrimoniales parmi ces espèces nicheuses :

- L'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*)
- Le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*)
- La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- Le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*)
- Le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- La Caille des blés (*Coturnix coturnix*)
- Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)
- La Cigogne noire (*Ciconia nigra*)
- Le Corbeau freux (*Corvus frugilegus*)
- L'Effraie des clochers (*Tyto alba*)
- Le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) ok
- La Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)
- L'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)
- L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) ok
- La Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)
- Le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
- Le Martinet noir (*Apus apus*)
- La Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*)
- Le Pic cendré (*Picus canus*)
- Le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)
- Le Pic mar (*Dendrocopos medius*)
- Le Pic noir (*Dryocopus martius*)
- La Pie-Grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Le Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)
- Le Roitelet huppé (*Regulus regulus*)
- Le Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)
- Le Serin cini (*Serinus serinus*)
- Le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*)

- La Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)
- Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

4.5.3.4.2. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

(i) En période de reproduction

42 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée :

- 33 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
- 29 espèces nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée ;
- 4 espèces non nicheuses mais utilisant le site en transit ou en alimentation ;
- 10 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
- Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) : Espèce souvent vue en couples nichant dans les milieux boisés. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2019, INPN, 2019) ;
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) : Espèce typique des milieux semi-ouverts appréciant les zones arbustives. Habitats d'espèce présents sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2019, INPN, 2019) ;
- Fauvette des jardins (*Sylvia borin*) : Espèce nichant dans les alignements d'arbres et les zones buissonnantes. Habitat d'espèce présent sur l'aire. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2020, INPN, 2019) ;
- Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*) : Espèce nichant dans les milieux boisés et parfois très discrète. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2020, INPN, 2019) ;
- Pic mar (*Dendrocopos medius*). Espèce liée aux boisements vieux mais fréquentant aussi les parcs urbains et les vergers. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée (arbres morts) et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2019, INPN, 2019) ;
- Pic épeichette (*Dendrocopos minor*). Espèce nichant dans les forêts, boqueteaux et alignements d'arbres. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2019, INPN, 2019) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : Espèce strictement liée aux mix milieux semi-ouverts/ouverts pour la nidification. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2016) ;
- Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*) : espèce nichant dans des milieux plutôt buissonnants tel que des haies ou des coupes forestières. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2020, INPN, 2019) ;
- Verdier d'Europe (*Chloris chloris*). Espèce nichant dans des milieux boisés peu denses (alignements d'arbres, parcs et jardins). Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue comme nicheuse dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2020, INPN, 2019).
-

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe 4.

La richesse avifaunistique est moyenne. En effet, bien que de grandes zones buissonnantes et de vieux boisements soient présents, notamment au centre de l'aire d'étude rapprochée, le contexte industriel avoisinant ne permet pas la présence d'une très grande diversité d'oiseaux.

(ii) En période internuptiale

43 espèces d'oiseaux sont présentes en période de internuptiale dans l'aire d'étude rapprochée :

- 43 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain (à savoir que certaines espèces peuvent être à la fois hivernantes et migratrices sur le site) :
- 5 espèces hivernantes strictes sur l'aire d'étude rapprochée
- 31 espèces présentes en toute saison sur le site
- 10 espèces en migration active
- 10 espèces en halte migratoire

4.5.3.4.3. Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Tableau 23 : Statuts et enjeux écologiques des oiseaux remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Cortège des milieux boisés : 17 espèces									
Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	Art. 3	N : VU M : - H : -	DD	-	N : AR M : C H : C	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans divers milieux boisés allant du boisement de feuillus et de conifère de montagne et de plaine aux parcs et jardins et vergers citadins. Espèce non observée mais habitat d'espèce présent au niveau des alignements d'arbres et des boisements et zones arbustives au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale.	Négligeable
Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	-	Art. 3	N : LC M : NA H : -	NT	-	N : CC M : CC H : C	Modéré	En période de reproduction : Espèce nichant dans de nombreux milieux boisés de feuillu comportant une strate buissonnante épaisse jusque dans les parcs et jardins. Espèce non observée mais habitat d'espèce au niveau des boisements et zones arbustives au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale.	Négligeable
Pic épeichette <i>Dendrocopos minor</i>	-	Art. 3	N : VU M : - H : -	LC	DZ	N : C M : - H : -	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans un vieil arbre ou dans un arbre dans des boisements de petite taille, des bosquets, des lisières et des ripisylve. Il évite les massifs trop compacts et les boisements de conifères. Espèce non observée mais habitat d'espèce au niveau des boisements au centre de l'aire d'étude rapprochée et alignements d'arbres de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale.	Négligeable

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Serin cini <i>Serinus serinus</i>	-	Art. 3	N : VU M : NA H : -	DD	-	N : CC M : C H : RR	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans les arbres des milieux boisés peu denses : alignements d'arbres, bosquets, parcs arborés et jardins. 4 mâles chanteurs observés au niveau des habitations au nord, au niveau de l'ancienne gare SNCF et au niveau du boisement au centre de l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible.	Fort
							Faible	En période internuptiale : 1 individu observé au niveau des alignements d'arbres entourant la voie ferrée. Individu migrateur en halte.	Négligeable
Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	-	Art. 3	N : VU M : - H : -	LC	-	N : CC M : CC H : CC	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans les arbres des milieux boisés peu denses : alignements d'arbres, bosquets, lisières, parcs arborés et jardins. Espèce non observée mais habitat d'espèce présent au niveau des boisements au centre de l'aire d'étude rapprochée et au niveau des alignements d'arbres de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : 1 individu observé en hiver au niveau du boisement au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Négligeable
Autres espèces du cortège des milieux boisés (12 espèces) :							Faible	12 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), Mésange bleue (<i>yanistes caeruleus</i>), Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), Pic vert (<i>Picus viridis</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>), Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>), Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>), Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Faible
Cortège des milieux semi-ouverts : 11 espèces									
Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>		Art. 3	N : VU	VU	-	N : CC	Très fort	En période de reproduction :	Fort

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
			M : - H : -			M : C H : C		Espèce typique des milieux semi-ouverts : l'espèce construit son nid dans des haies, arbres et arbustes isolés et se sert de buissons haut comme poste de chant. Il apprécie les mosaïques bocagères peu denses. Espèce non observée mais habitat d'espèce au niveau des boisements et friches au centre et au nord de l'aire d'étude rapprochée et au niveau des alignements d'arbres.	
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée utilisant les milieux ouverts comme zone de halte.	Négligeable
Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	-	Art. 3	N : VU M : - H : -	VU	-	N : CC M : CC H : CC	Très fort	En période de reproduction : Espèce typique des mosaïques de milieux boisés et ouvert : elle niche dans des milieux boisés peu denses (lisières, bosquets, alignements d'arbres, ...) et se nourrit dans des friches, prairies et cultures. 3 individus contactés dans l'alignement d'arbre longeant toute la voie ferrée à l'est de celle-ci ; Nicheur possible dans les boisements et alignements d'arbres de l'aire d'étude rapprochée.	Fort
							Faible	En période internuptiale : Utilise beaucoup les milieux ouverts comme zone de halte pour se nourrir. 11 individus observés principalement au niveau de la friche industrielle au nord-ouest et dans les alignements d'arbres et zones buissonnantes du centre de l'aire d'étude rapprochée.	Négligeable
Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i>	-	Art. 3	N : NT M : DD H : -	NT	-	N : C M : CC H : -	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans les strates buissonnantes denses de milieux boisés ou non : régénérations, coupes forestières, ripisylve, taillis, haies denses, ... Espèce non observée mais habitat d'espèce présent au niveau des friches et boisements au centre et au nord de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale.	Négligeable
Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	-	Art. 3	N : VU	LC	-	N : C	Fort	En période de reproduction :	Fort

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
			M : NA H : -			M : CC H : CC		Espèce typique des milieux semi-ouverts : niche dans des arbustes, haies, fourrés denses, haies et bocages. 4 couples observés et nicheurs probables sur l'aire d'étude rapprochée en plus de 12 autres individus observés et possiblement nicheurs. Espèce nicheuse probable au niveau des friches au centre, nord et nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée.	
							Faible	En période internuptiale : 3 individus observés dont un en survol de la friche au nord-ouest en hiver et 2 individus en halte migratoire dans un champ au sud et dans un arbre au nord.	Négligeable
Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	-	Art. 3	N : NT M : NA H : -	NT	-	N : C M : C H : -	Fort	En période de reproduction : Espèce construisant son nid dans des zones buissonnantes comme des coupes forestières, clairières, ripisylves, friches arbustives, bocages et tourbières, ... Espèce non observée mais habitat d'espèce présent au niveau des friches au nord et au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale	Négligeable
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	An. I	Art. 3	N : NT M : NA H : -	LC	DZ	N : C M : C H : -	Modéré	En période de reproduction : Espèce typique du mix milieux semi-ouverts/ouvert : l'espèce fait son nid dans un arbuste, haie, fourrés épineux à proximité de milieux ouverts tel que des prairies pour pouvoir se nourrir de gros insectes. Espèce non observée mais habitat d'espèce présent au niveau des friches au nord, au centre et au sud de l'aire d'étude rapprochée (proximité de fourrés épineux avec des prairie/culture au sud de l'aire d'étude rapprochée et friche industrielles au nord favorables aux insectes et donc à l'espèce).	Faible
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale.	Faible

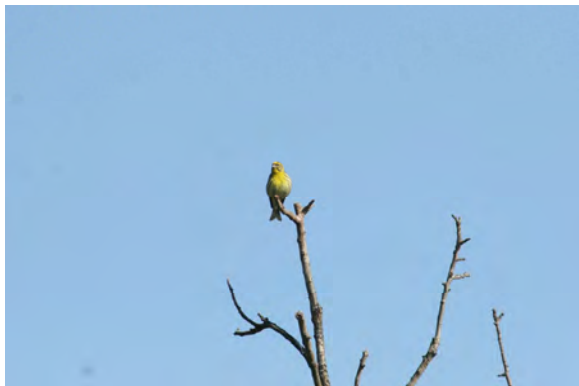
Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Tariet pâtre <i>Saxicola rubicola</i>	-	Art. 3	N : NT M : NA H : -	LC	-	N : CC M : CC H : RR	Modéré	En période de reproduction : Espèce typique des milieux semi-ouverts. L'espèce fait son nid dans des haies, fourrés arbustifs, friches, buissons et trouve sa nourriture dans les friches et milieux ouverts à proximité (insectes principalement). 4 juvéniles ont été observés dans la prairie au sud de l'aire d'étude rapprochée et donc au moins 1 couple nicheur présent observé, dans les zones de friches au nord de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale.	Négligeable
Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	-	-	N : VU M : - H : -	VU	-	N : CC M : CC H : CC	Très fort	En période de reproduction : Espèce nichant préférentiellement dans des zones de cultures avec haies, friches, arbustes et buissons. L'espèce apprécie aussi les coupes forestières. 2 couples présents au niveau des zones de boisement/friches au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Très fort
							Faible	En période internuptiale : Espèce non observée en période internuptiale	Négligeable
Autres espèces du cortège des milieux semi-ouverts (3 espèces) :							Faible	3 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Bruant zizi (<i>Emberiza cirrus</i>), Fauvette grisette (<i>Sylvia curruca</i>), Hypolais polyglotte (<i>Hypolais polyglotta</i>)	Faible
Cortège des milieux ouverts : 3 espèces									
Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	-	-	N : NT M : NA H : -	NT	-	N : CC M : CC H : CC	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans les cultures et les prairies au pied d'une touffe d'herbe ou d'un brin de blé. 2 couples présents dans les champs au sud de l'aire d'étude rapprochée.	Modéré

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
							Faible	En période internuptiale : 1 individu observé au-dessus des cultures au sud de l'aire d'étude rapprochée en migration active.	Négligeable
Autres espèces du cortège des milieux ouverts (2 espèces) :							Faible	2 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>), Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)	Faible
Espèces des milieux anthropiques (6 espèces)									
Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	-	Art. 3	N : NT M : NA H : -	LC	-	N : CC M : C H : CC	Modéré	En période de reproduction : Espèce nichant dans des milieux boisés comme des lisières forestières, des bosquets et des alignements d'arbres mais aussi sur des bâtiments proches de milieux ouverts (cultures, prairies) favorables à la chasse. 1 individu observé en survol de l'aire d'étude rapprochée. Nicheur possible au niveau des deux anciens châteaux d'eau au nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée et au niveau des alignements d'arbres et bosquets.	Modéré
							Faible	En période internuptiale : Utilise beaucoup les milieux ouverts pour chasser et les milieux boisés et anthropiques pour se reposer. 6 individus observés en survol et posés au niveau des deux anciens châteaux d'eau et dans la prairie au sud de l'aire d'étude rapprochée.	Négligeable
Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	-	Art. 3	N : NT M : DD H : -	VU	-	N : CC M : CC H : -	Fort	En période de reproduction : Espèce nichant dans les granges, écuries ou sous les corniches de toit des bâtiments ruraux. 1 nid a été découvert sur le petit bâtiment de l'ancienne gare SNCF et 2 individus ont été observés en survol de l'aire d'étude rapprochée.	Fort
							Faible	En période internuptiale : 4 individus observés en migration au-dessus de la zone de friche au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Négligeable

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux				Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF	Niveau de rareté			
Autres espèces du cortège des milieux anthropiques (4 espèces) :							Faible	2 espèces protégées au titre de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant les listes des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>), Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>), Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>), Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	Faible
Espèces exotiques envahissantes									
Aucune espèce d'oiseaux exotique envahissante n'a été inventoriée en 2021								Nul	

Légendes :

- An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »
- Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne. Etude et Protection des Oiseaux en Bourgogne, (ABEL J., BABSKI S.-P., BOUZENDORF F. et BROCHET A.-L., LPO Côte-d'Or, 2015). : VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- Dét. ZNIEFF : DZ : Espèces déterminantes pour l'inventaire des ZNIEFF de 2nde génération (DREAL Bourgogne, 2012)
- Niveau de rareté : Les oiseaux de Saône-et-Loire. Inventaire et synthèse des connaissances. Rev. Sci. Bourgogne-Nature Hors-série 10 376 p. (FROLET J.M. & MEZANI S. (coord). 2012) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.
- N : Nicheur
- M : Migration
- H : Hivernant



Serin cini (*Serinus serinus*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)



Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)



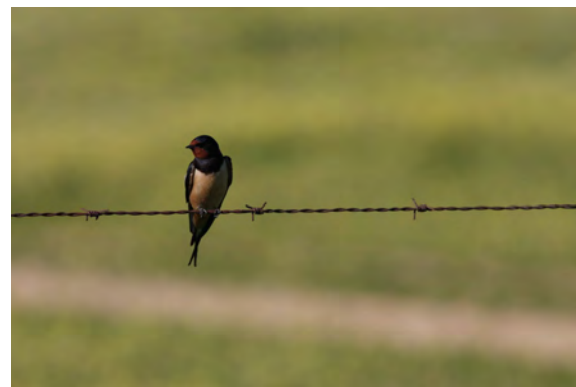
Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*, , photo prise hors site, © Biotope, 2021)



Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)

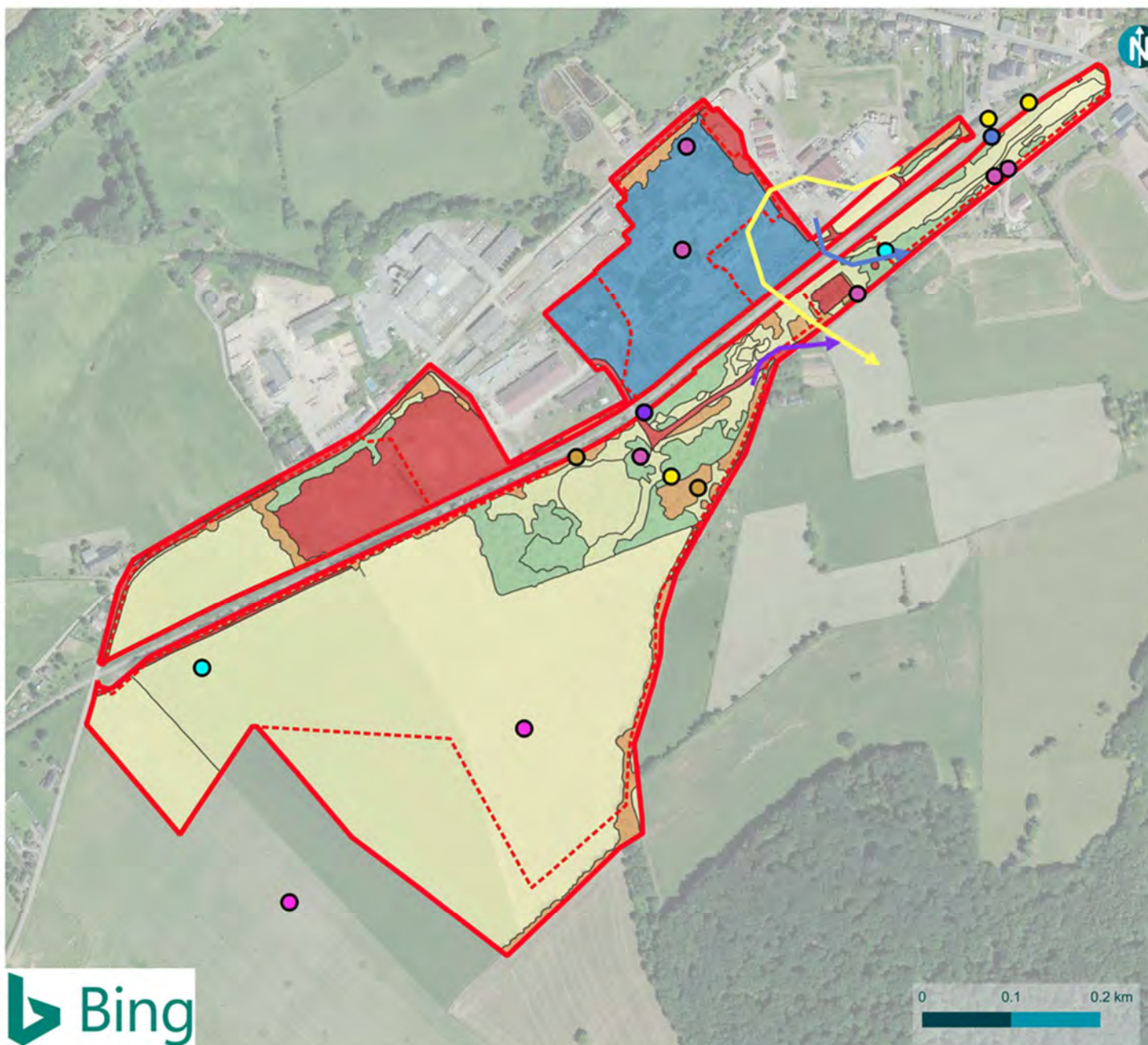


Alouette des champs (*Alauda arvensis*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)



Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)

Figure 34 : Oiseaux remarquables sur l'aire d'étude rapprochée

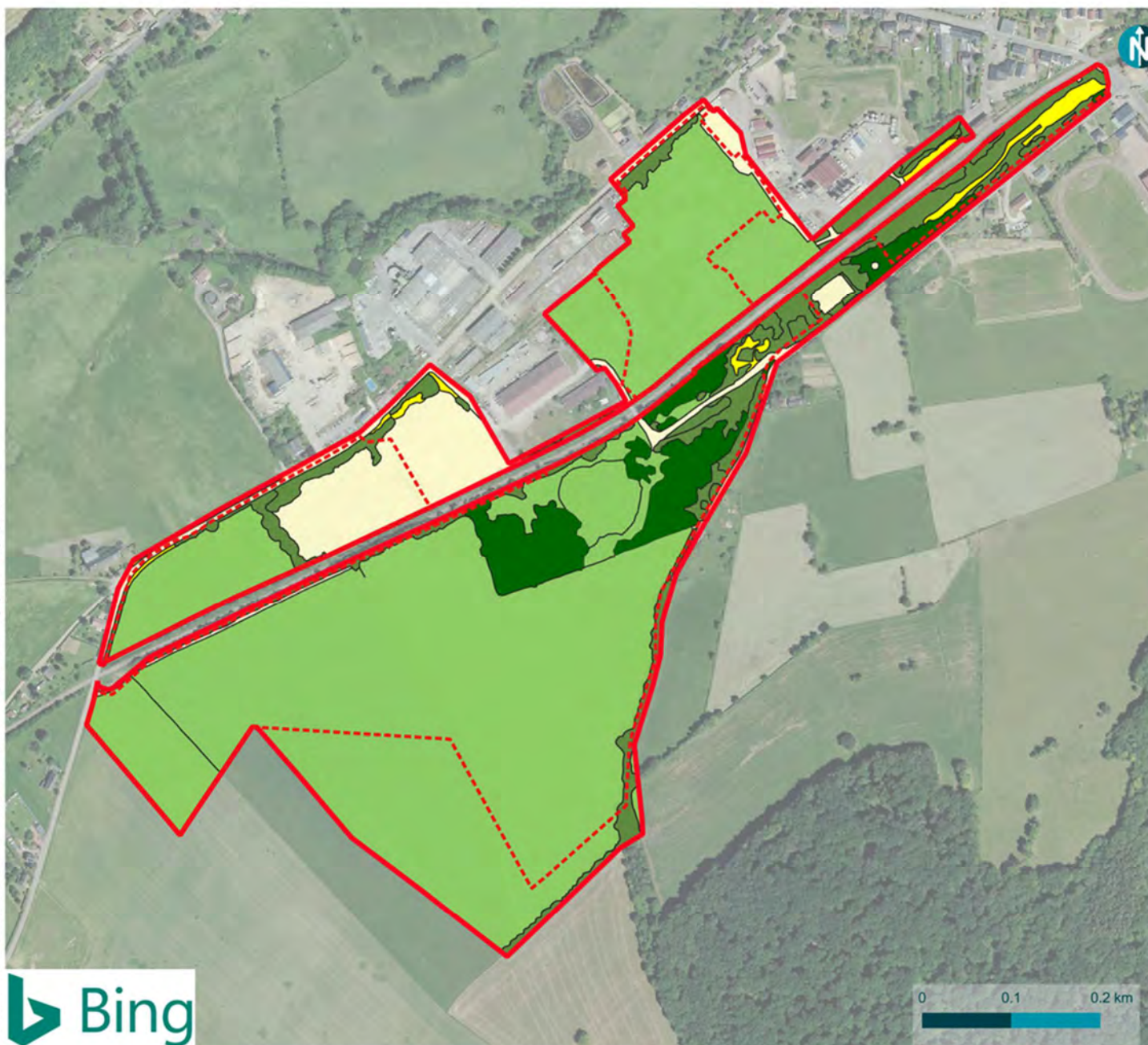


Espèces patrimoniales et/ou protégées d'oiseaux observées en période de nidification et cortèges associés
 Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Oiseaux nicheurs contactés ou vus posés en 2021**
- Alouette des champs
- Chardonneret élégant
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Serin cini
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Oiseaux nicheurs osbervés en vol en 2021**
- Chardonneret élégant
- Faucon crécerelle
- Hirondelle rustique
- Cortèges d'habitats**
- Anthropique
- Boisé
- Ouvert
- Semi-ouvert
- Semi-ouvert/Anthropique



Carte 52 : Espèces patrimoniales et/ou protégées d'oiseaux observées en période de nidification et cortèges associés.



NTZ SOLAR

Enjeux de conservation concernant les oiseaux en période de nidification au niveau de l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

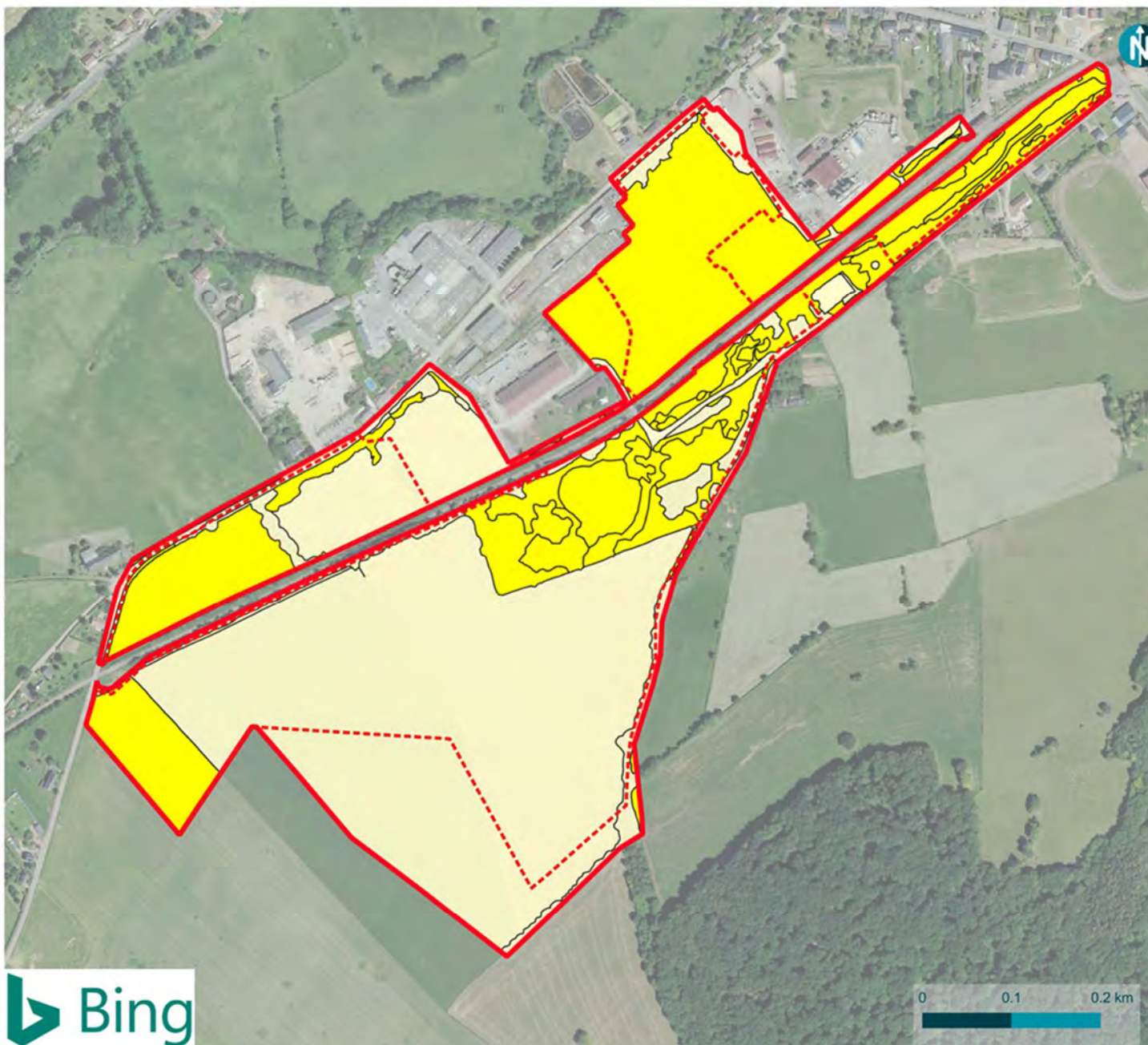
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée

Enjeux de conservation

- Négligeable
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort



Carte 53 : Enjeux de conservation concernant les oiseaux en période de nidification au niveau de l'aire d'étude rapprochée.



NTZ SOLAR

Enjeux de conservation concernant les oiseaux en période interuptiale au niveau de l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

Enjeux de conservation

-  Faible
-  Négligeable



Carte 54 : Enjeux de conservation concernant les oiseaux en période interuptiale au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

4.5.3.4.4. Bilan concernant les oiseaux et enjeux associés

51 espèces d'oiseaux (29 espèces nicheuses, 22 espèces non nicheuses mais présentes ponctuellement en période de reproduction) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 16 remarquables. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones boisées, les alignements d'arbres, les friches industrielles et naturelles présentes au nord, au nord-ouest et au centre de l'aire d'étude rapprochée.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement fort et localement très fort (présence de couples de Tourterelle des bois) pour les oiseaux au niveau des habitats boisés et semi-ouverts. Les zones anthropiques sont à enjeux négligeables sauf pour le petit bâtiment de la SNCF présent au nord qui représente un enjeu fort (présence d'un nid d'Hirondelle rustique). Les zones ouvertes représentent un enjeu modéré pour les oiseaux.

Il faut également retenir la présence de 38 espèces protégées et 3 à enjeu spécifique très fort, 9 à enjeu spécifique fort, 4 espèces à enjeux spécifique modéré et 21 à enjeu spécifique faible.

4.5.3.5 Mammifères (hors chiroptères)

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »

Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »

Cf. Carte 55 : Habitats favorables aux mammifères protégés (hors chiroptères) sur l'aire d'étude rapprochée.

Cf. Carte 56 : Enjeux de conservation concernant les mammifères (hors chiroptères) au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

4.5.3.5.1. Analyse bibliographique

En dehors du diagnostic écologique réalisé en 2021, Il n'existe à notre connaissance aucune étude s'étant intéressée aux mammifères terrestres au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

À défaut, l'analyse bibliographique a été réalisée à partir des fiches ZNIEFF des sites présents sur la zone d'influence. Elle a également été réalisée à partir des données faune/flore existantes au niveau de la commune de Prémery (sites internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de Faune-France).

Cette analyse bibliographique a ainsi mis en évidence la présence de 14 espèces de mammifères (hors chauves-souris) dont 3 protégées au niveau national (données supérieures à 2010).

Tableau 24 : Liste des espèces de mammifères rares/menacés, protégées ou d'intérêt européen recensées à proximité de l'aire d'étude rapprochée au travers de la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut réglementaire	Liste rouge Bourgogne	Source de l'information
Chat forestier	<i>Felis sylvestris</i>	PN	NT	INPN
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	PN	LC	Faune Nièvre INPN
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	PN	LC	Faune Nièvre INPN

Légendes :

- PN : protégée au niveau national ;
- Liste Rouge Régionale : Liste rouge des mammifères de la région Bourgogne. (SHNA, 2015), NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure

Au regard des habitats présents au niveau de l'aire d'étude rapprochée, le Chat forestier, le Hérisson d'Europe et l'Écureuil roux signalés dans la bibliographie sont susceptibles de côtoyer l'aire d'étude rapprochée. Ils seront donc pris en compte dans la suite de l'analyse

4.5.3.5.2. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

6 espèces de mammifères sont connues dans l'aire d'étude rapprochée :

- 3 espèces observées lors des prospections :
 - Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)
 - Sanglier d'Europe (*Sus scrofa*)
 - Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)
- 3 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
 - Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) : espèce se reproduisant dans les milieux boisés allant de l'alignement d'arbre aux grands massifs forestiers. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2021, INPN, 2019)
 - Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) : espèce plutôt crépusculaire qui fréquente beaucoup les lisières forestières et les parcs et jardins. Habitat d'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée et espèce connue dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : LPO, 2021, INPN, 2018)
 - Chat forestier (*Felis sylvestris*) : espèce essentiellement nocturne et discrète se reproduisant dans les boisements et chassant dans les cultures et prairies. Habitat de chasse de l'espèce présent sur l'aire d'étude rapprochée, habitat de reproduction présent au niveau des secteurs boisés au centre de l'aire d'étude rapprochée et espèce connue dans la bibliographie sur la commune de Prémery (Source : INPN, 2019).

La richesse mammalogique est importante compte tenu du contexte à la fois naturel et industriel de l'aire d'étude rapprochée. En effet, elle est liée à la présence d'habitats favorables à la reproduction du Hérisson d'Europe et de l'Ecureuil roux mais aussi à la chasse du Chat forestier et à la reproduction du Lièvre d'Europe.

4.5.3.5.3. Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques.

Tableau 25 : Statuts et enjeux écologiques des mammifères remarquables (hors chiroptères) présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Enjeu spécifique	Habitats d'espèces et populations observés dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Chat forestier <i>Felis sylvestris</i>	An. IV	PN	LC	NT	DZ	Modéré	Espèce se reproduisant dans les massifs forestiers autant en plaine qu'en montagne et chassant dans les milieux ouverts à proximité (prairies, cultures, ...) Espèce non observée mais considérée comme présente en chasse au niveau des cultures au sud de l'aire d'étude rapprochée et la prairie au nord-ouest.	Faible
Ecureuil roux <i>Sciurus vulgaris</i>	-	PN	LC	LC	-	Faible	Espèce se reproduisant dans les milieux boisés sur une plateforme de branchage et de feuilles. Les zones peuvent être autant des alignements d'arbres et des jardins urbains que de grands massifs forestiers. Espèce non observée mais considérée comme présente au niveau des alignements d'arbre et des zones boisées au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
Hérisson d'Europe <i>Erinaceus europaeus</i>	-	PN	LC	LC	-	Faible	Espèce crépusculaire fréquentant beaucoup les lisières forestières pour y trouver sa nourriture. Il peut aussi aller jusque dans les parcs et jardins citadins. Espèce non observée mais considérée comme présente au niveau des alignements d'arbre et des zones boisées au centre de l'aire d'étude rapprochée.	Faible
Espèces exotiques envahissantes								
Aucune espèce de mammifère envahissante n'a été inventoriée sur l'aire d'étude rapprochée								Nul

Légendes :

- An. IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN : La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge des mammifères de la région Bourgogne. (SHNA, 2015), NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure
- Dét. ZNIEFF : DZ : Espèces déterminantes pour l'inventaire des ZNIEFF de 2nde génération – (DREAL Bourgogne, 2012)



Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)



Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*, photo prise hors site, © Biotope, 2021)



Alignements d'arbres favorables à l'Ecureuil roux (© Biotope, 2021)



Habitats propices à l'Ecureuil roux et au Hérisson d'Europe (© Biotope, 2021)

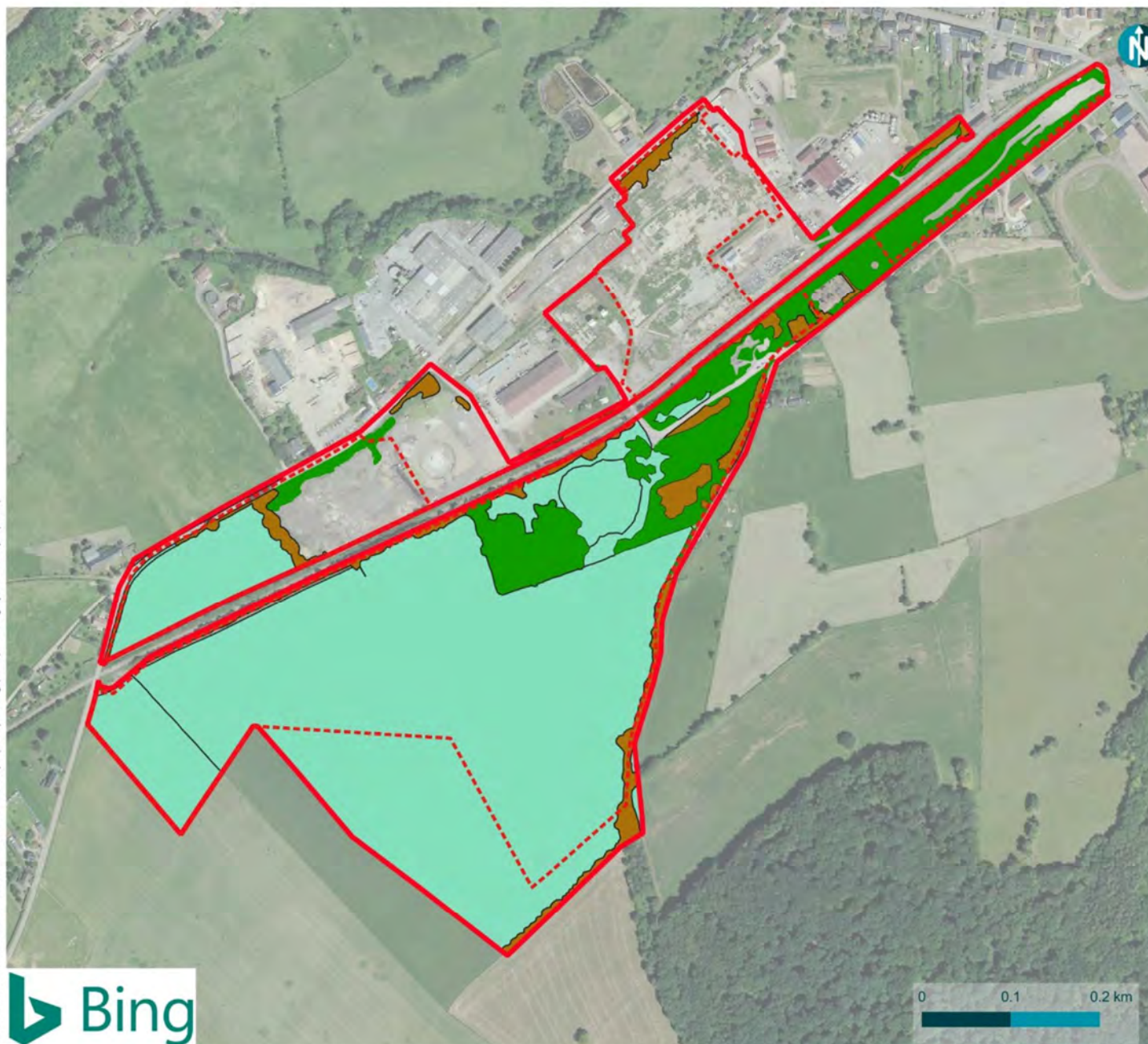


Habitat favorable au Hérisson d'Europe (© Biotope, 2021)



Culture pouvant servir de zone de chasse au Chat forestier (© Biotope, 2021)



Figure 35 : Mammifères remarquables sur l'aire d'étude rapprochée et habitats favorables



NTZ SOLAR

Habitats favorables aux mammifères protégés (hors chiroptères) sur l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

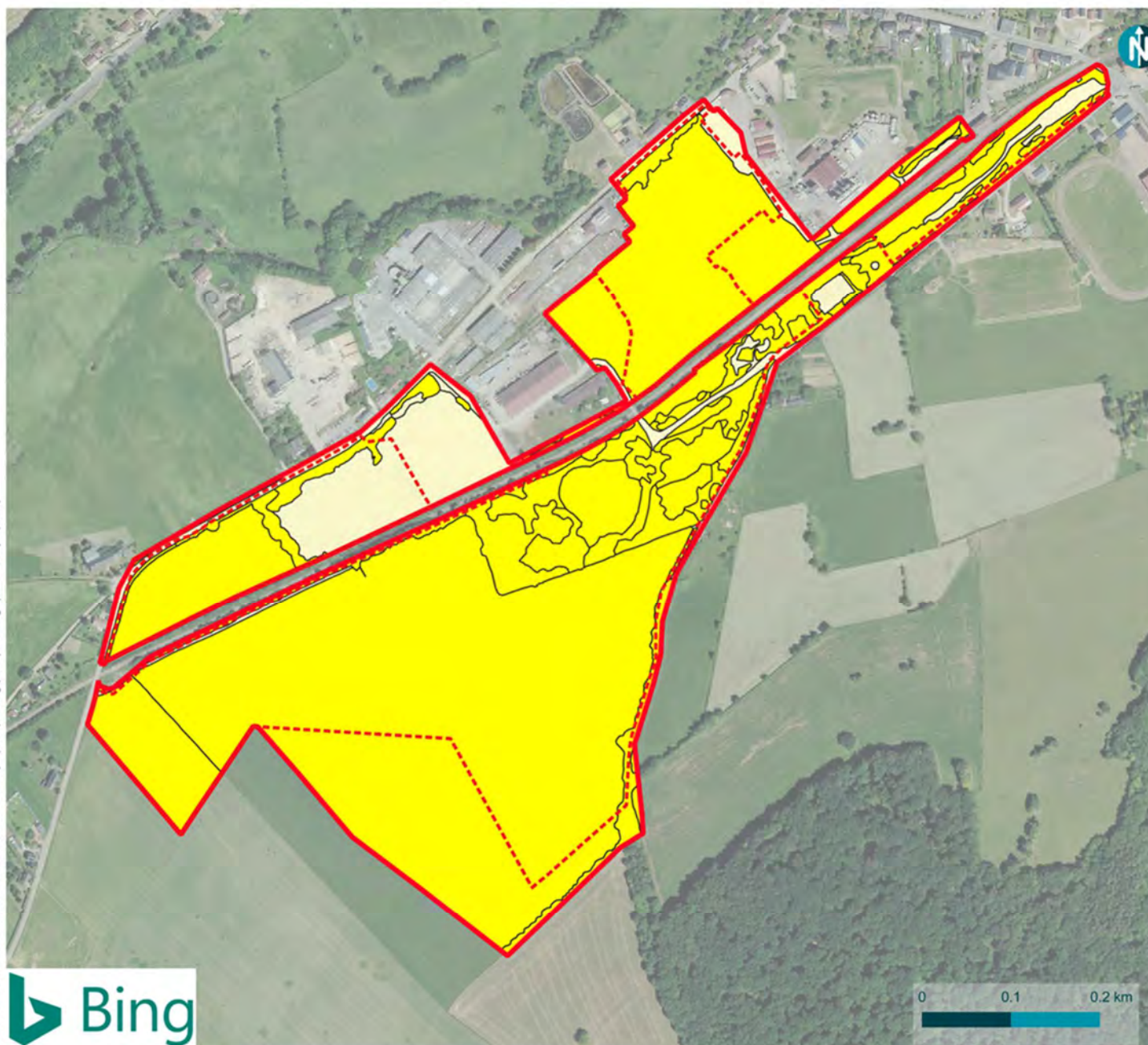
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

Habitats favorables aux mammifères

-  Chat forestier (habitat de chasse)
-  Habitat du Hérisson d'Europe
-  Habitat du Hérisson d'Europe et de l'Ecurueil roux



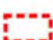

Carte 55 : Habitats favorables aux mammifères protégés (hors chiroptères) sur l'aire d'étude rapprochée.





NTZ SOLAR

Enjeux de conservation concernant les mammifères (hors chiroptères) au niveau de l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude rapprochée

Enjeux de conservation

-  Faible
-  Négligeable



Carte 56 : Enjeux de conservation concernant les mammifères (hors chiroptères) au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

4.5.3.5.4. Bilan concernant les mammifères et enjeux associés

6 espèces de mammifères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 3 remarquables : le Chat forestier (*Felis sylvestris*), le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones boisées (alignements d'arbres et boisement au centre de l'aire d'étude rapprochée) où se trouvent l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe. Les milieux ouverts servent de zone de chasse au Chat forestier. Tous ces milieux sont donc à enjeux faibles pour les mammifères. Les autres milieux sont peu utilisés et représentent un enjeu négligeable. Ces 3 espèces remarquables sont protégées.

4.5.3.6 Chiroptères

Cf. Annexe II : « Méthodes d'inventaires »
 Cf. Annexe IV : « Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée »
 Cf. Annexe XX : « Niveaux d'activité mesurée des chiroptères sur l'aire d'étude rapprochée »
 Cf. Carte 57 : Chauve-souris et enjeux liés

4.5.3.6.1. Analyse bibliographique

La consultation des bases de données participative Base Fauna rapporte la présence de 4 espèces de chauves-souris sur la commune de Prémery :

- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) – 2021 ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) – 2017 ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) – 2017 ;
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) – 2015.

La ZNIEFF260030089 de la Grotte de Poiseux, située à 4,7 km au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée est un site d'hibernation pour 5 espèces de chauves-souris d'intérêt européen. Il s'agit des :

- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

4.5.3.6.2. Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

12 espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 9 espèces ont été contactées lors des inventaires de terrain :
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Grand Murin (*Myotis myotis*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ;
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) ;
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ;
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) ;
- En plus de ces espèces, 4 groupes d'espèces ont également été mis en évidence. Ils correspondent à des contacts n'ayant pas pu être déterminés jusqu'à l'espèce par cette méthode d'inventaire ou dont les séquences enregistrées n'ont pas permis de différencier avec certitude l'espèce :
- Groupe Sérotine commune / Noctules indéterminées (*Eptesicus serotinus* / *Nyctalus sp.*) ;
- Groupe Murins indéterminés (*Myotis sp.*) ;
- Groupe Pipistrelle de Kuhl / de Nathusius (*Pipistrellus kuhlii* / *nathusii*) ;
- Groupe Oreillard gris / Oreillard roux (*Plecotus auritus* / *P. austriacus*).
- 3 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte-tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
- La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) ;
- L'Oreillard roux (*Plecotus austriacus*) ;
- L'Oreillard gris (*Plecotus auritus*).

Tableau 26 : Synthèse de l'activité au sol des chiroptères enregistrés sur le site d'étude

Nom vernaculaire	Occurrence nuit	Moyenne Contact Nuit	Maximum Contact Nuit	Activité Médiane Observée	Activité Maximum Observée
Barbastelle d'Europe	33%	20,83	124	Forte	Très forte
Grand Rhinolophe	33%	0,33	1	Faible	Faible
Petit Rhinolophe	33%	1,33	5	Moyenne	Forte
Grand Murin	83%	1,33	3	Faible	Moyenne
Murin à oreilles échancrées	17%	0,33	2	Moyenne	Moyenne
Noctule de Leisler	83%	22,17	62	Forte	Très forte
Sérotine commune	67%	2,67	9	Moyenne	Moyenne
Pipistrelle commune	100%	26,33	86	Moyenne	Moyenne
Pipistrelle de Kuhl	100%	2,5	8	Faible	Moyenne
Pipistrelle de Kuhl / de Nathusius	83%	2	5	Faible	Moyenne
Murins indéterminés	50%	1,17	5	Faible	Moyenne
Sérotules	100%	28	72	Forte	Forte
Oreillards indéterminés	50%	2	9	Moyenne	Forte
Toutes espèces	100%	77	210	Moyenne	Forte

Légendes :

- Occurrence Nuit = Pourcentage d'occurrence nuit sur la saison (rapport du nombre de nuit où l'espèce a été contactée sur le nombre de nuit total d'enregistrement)
- Moyenne Contact Nuit = Moyenne du nombre de contacts par nuit
- Maximum Contact Nuit = Nombre maximum de contacts enregistrés au cours d'une nuit
- ActiviteMediane = Niveau d'activité médian / ActiviteMax = Niveau d'activité maximum
- L'estimation du niveau d'activité est issue du référentiel Actichiro® (Biotope & Haquart A., 2013), basé sur un important pool de données réelles qui ont fait l'objet d'analyses statistiques.
- Pour rappel, l'unité de contact utilisé est la minute positive. Tout contact affiché correspond donc à une minute au cours de laquelle une espèce a été contactée

Les autres espèces mentionnées dans l'analyse bibliographique peuvent être considérées comme absentes de l'aire d'étude rapprochée.

Sur l'aire d'étude rapprochée, la richesse chiroptérologique est moyenne (12 des 28 espèces indigènes connues dans la région Bourgogne - Franche-Comté soit 43%).

4.5.3.6.3. Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et les niveaux d'enjeux écologiques spécifiques et contextualisés.

Tableau 27 : Statuts et enjeux écologiques des chiroptères remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

Nom vernaculaire <i>Nom scientifique</i>	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux			Enjeu spécifique	Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée	Enjeu contextualisé
	Europe	France	LRN	LRR	Dét. ZNIEFF			
Espèces patrimoniales et/ou réglementées								
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	EN	DZ	Très fort	<p>Espèce de milieux structurés mixtes, semi-ouvert. Chasse préférentiellement dans des prairies bordées de haies denses mais apprécie aussi les lisières de massifs de feuillus, les sous-bois dégagés. Elle gîte en période estivale en milieu anthropique dans des grand volumes sombres et chaud (granges, combles, caves...) et en cavité naturelle ou artificielle en hiver. Espèce non migratrice ; ne parcourt que quelques km entre ses gîtes d'hibernation et d'estivage.</p> <p>Espèce identifiée ponctuellement au printemps dans la friche et le long de la haie au sud en été. Les lisières et haies sont des axes de transit privilégiés pour cette espèce. La friche buissonnante et arbustive et les milieux de lisière sont des zones de chasse favorables. Cette espèce est peu détectable, son cri sonar étant très spécifique. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée.</p>	Fort
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	DZ	Modéré	<p>Espèce typiquement forestière affichant une nette préférence pour les forêts âgées mixtes à strates buissonnantes mais fréquentant aussi des milieux liés à l'agriculture traditionnelle. Non migratrice, déplacement inférieur à quelques dizaines de km. Ses gîtes d'estivages sont presque toujours liés à la présence de bois, transformé ou non par l'homme (fissure d'un arbre, décollement d'écorce, coffrage de fenêtre, espace entre des poutres,...). En hiver, on la retrouve principalement dans les caves, souterrain, tunnels, interstice de pont.</p> <p>Espèce identifiée avec une forte activité le long de la haie au sud de l'aire d'étude rapprochée en été. L'ensemble des lisières et haies présentes sur l'aire d'étude rapprochée sont des terrains de chasses favorables pour cette espèce qui se nourrit à 90% de papillons. Les lisières et les haies sont également des axes de transit privilégiés. La Barbastelle est connue pour utiliser un réseau de gîte arboricole. Au</p>	Modéré

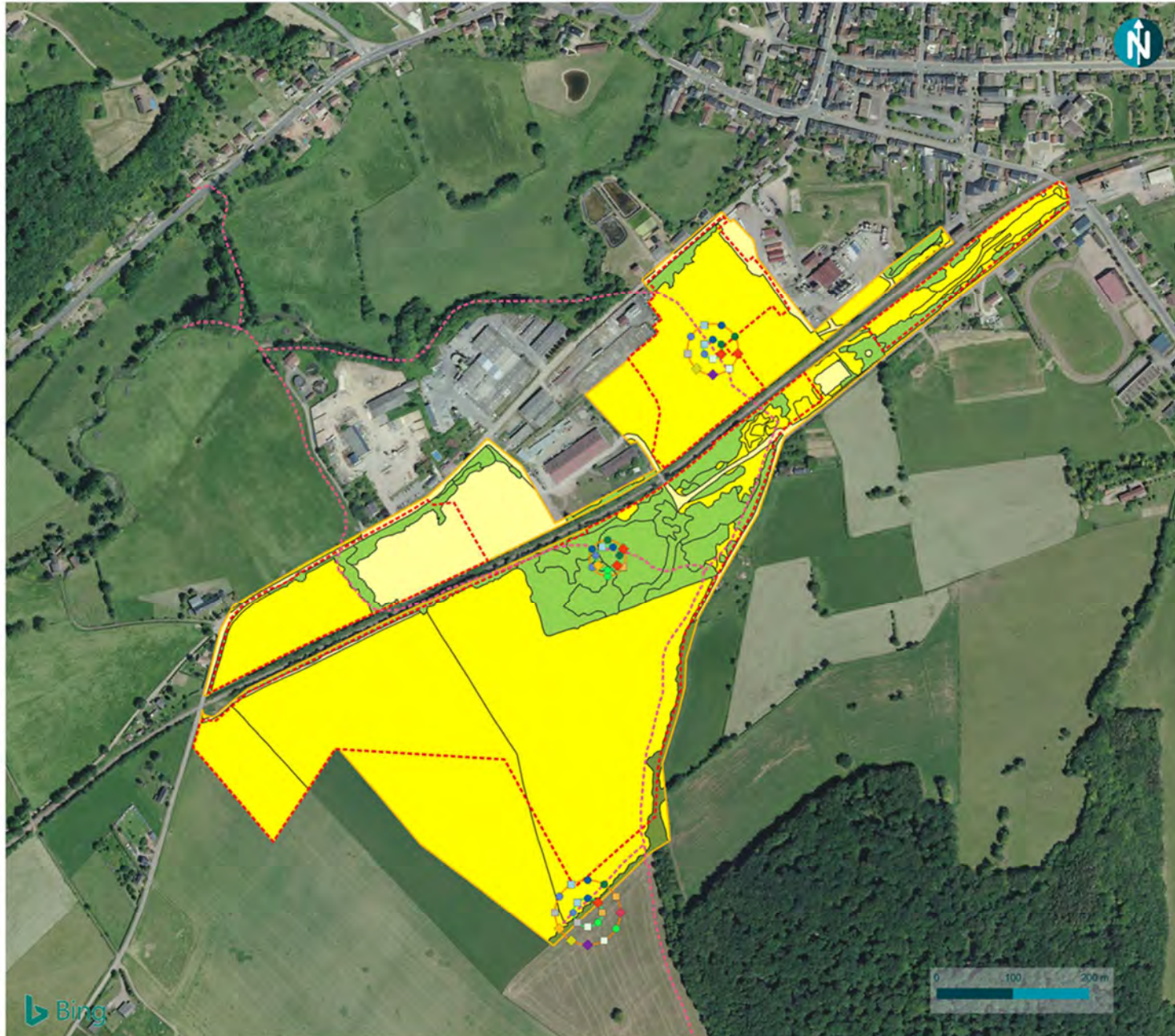
							regard des heures des premiers contacts, un ou des gîtes arboricoles doivent être présents dans les boisements alentours.	
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	DZ	Modéré	<p><i>Chasse dans des paysages semi-ouverts alternant entre bocage et forêt. La présence de points d'eau est importante. Chasse en moyenne à 2.5 km de son gîte. En transit, elle utilise les haies, alignements d'arbres et lisières. Elle gîte en période estivale en milieu anthropique dans des grands volumes sombres et chauds (granges, combles, caves...) et en cavité naturelle ou artificielle en hiver. Espèce non migratrice ; ne parcourt que quelques km entre ses gîtes d'hibernation et d'estivage.</i></p> <p>Espèce identifiée avec une activité globale moyenne le long de la haie au sud en été. Les lisières et haies présentes sur l'aire d'étude rapprochée sont des zones de chasse et des axes de transit pour cette espèce. La friche buissonnante et arbustive présente au centre de l'aire d'étude rapprochée lui est favorable pour la chasse. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée au regard des horaires de contact.</p>	Modéré
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	DZ	Modéré	<p><i>Espèce forestière et bocagère, le Grand Murin gîte en été dans les combles des bâtiments et occupe des cavités souterraines en hiver. Chasse dans un rayon de 10 à 15 km autour de son gîte.</i></p> <p>Espèce identifiée au printemps et en été sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée avec une activité faible à moyenne. Les haies et lisières sont des axes de transit et milieux de chasse pour cette espèce. La friche buissonnante et arbustive est également un milieu de chasse favorable pour cette espèce.</p>	Modéré
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. II	Art. 2	NT	LC	-	Modéré	<p><i>Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Elle est particulièrement sensible à la collision avec les pales d'éolienne. Elle s'adapte à divers types de gîte anthropique ou arboricole.</i></p> <p>Espèce identifiée avec une activité moyenne sur l'ensemble de l'aire d'étude au printemps comme en été. Des contacts sont enregistrés tout au long de la nuit et dès le coucher de soleil. L'ensemble de l'aire d'étude est un milieu de chasse favorable pour cette espèce. Les</p>	Modéré

							bâtiments présents dans l'aire d'étude rapprochée peuvent servir de gîte pour cette espèce.	
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	An. II	Art. 2	NT	NT	-	Modéré	<p>Espèce migratrice arboricole avec une tendance vers les milieux anthropiques qui apprécie la proximité des milieux humides. Gîte en cavité arboricole.</p> <p>Espèce identifiée au printemps comme en été sur l'ensemble de l'aire d'étude dans la première partie de nuit. Espèce identifiée en activité de chasse particulièrement au-dessus de la friche industrielle. Au regard des horaires de contact en début de nuit, un gîte doit être présent à proximité de l'aire d'étude rapprochée.</p>	Modéré
Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i>	An. II & IV	Art. 2	LC	NT	DZ	Modéré	<p>Espèce de milieux boisés feuillus, des milieux ruraux, parcs et jardins. Ses gîtes estivaux sont éclectiques : cavités arboricoles, bâti, cavité.</p> <p>Espèce identifiée avec certitude le long de la haie au sud de l'aire d'étude rapprochée en été. Potentiellement présent dans la friche arbustive ainsi qu'au printemps le long de la haie au regard des cris de murin sp. enregistrés. Ces deux milieux peuvent être des zones de chasse favorable à cette espèce qui se nourrit principalement d'araignées. Aucun gîte potentiel n'a été identifié pour cette espèce dans l'aire d'étude rapprochée.</p>	Modéré
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	An. II	Art. 2	NT	LC	-	Modéré	<p>La Sérotine commune est ubiquiste, elle chasse dans des milieux relativement variés. Elle est présente dans des milieux ouverts ou encore dans des paysages de bocage où elle chasse au-dessus des prairies et le long des lisières. Elle apprécie également les zones humides (étangs, rivières, ...). Elle est particulièrement sensible à la collision avec les pales d'éolienne. L'espèce gîte aussi bien dans les bâtiments que dans les arbres.</p> <p>Espèce identifiée en début de nuit long de la haie au sud de l'aire d'étude rapprochée ainsi que dans la friche arbustive au printemps comme en été. Les lisières et les haies sont des milieux de chasse et axes de transit intéressants pour cette espèce. L'aire d'étude rapprochée ne comporte pas de gîte potentiel pour cette espèce.</p>	Modéré
La Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. II	Art. 2	LC	LC	-	Faible	<p>Espèce ubiquiste anthropophile. Elle est présente dans tous les milieux et gîte préférentiellement dans les bâtiments.</p> <p>Espèce identifiée ponctuellement sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. La friche buissonnante et la friche industrielle proche de la zone urbanisée sont des milieux de chasse favorables à cette</p>	Faible

							espèce. Les bâtiments présents dans l'aire d'étude rapprochée peuvent servir de gîte pour cette espèce.	
Espèces considérées comme présentes sur la zone d'étude								
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	An. II	Art. 2	NT	DD	-	Modéré	<p><i>Espèce migratrice qui apprécie particulièrement les zones humides et les forêts. Gîte en cavité arboricole.</i></p> <p>Groupe d'espèces la concernant identifié sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée au printemps comme en été. Considérée comme présente au regard des milieux boisés et des haies présents dans l'aire d'étude rapprochée. Potentiellement présente en chasse le long des lisières et dans la friche arbustive.</p>	Modéré
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	An. II	Art. 2	LC	DD	-	Faible	<p><i>Espèce plutôt forestière. L'Oreillard roux chasse de préférence en forêt stratifiée ayant un sous étage encombré. Il est non migrateur, les plus grandes distances parcourues entre les gîtes d'hiver et d'été sont de 30 km. Gîte arboricole ou anthropique en été, il est également présent en cavité souterraine en hiver.</i></p> <p>Groupe d'espèces identifié le long de la haie au sud de l'aire d'étude rapprochée au printemps et en été ainsi que ponctuellement en été dans la friche industrielle. Les lisières sont des milieux de chasse favorables pour ces espèces. Les boisements à proximité directe de l'aire d'étude rapprochée peuvent présenter des gîtes arboricoles intéressants pour l'Oreillard roux.</p>	Faible
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	An. II	Art. 2	LC	DD	-	Faible	<p><i>Espèce moins forestière que l'Oreillard roux, il peut chasser dans les jardins, les vergers, les prairies. L'Oreillard gris est non migrateur, ses déplacements inter-saisonniers habituels sont de l'ordre de quelques kilomètres. Gîte anthropique en été, en hivers, espèce plutôt cavernicole.</i></p>	Faible

Légendes :

- An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».
- Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.
- LRN La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.
- LRR : Liste rouge régionale des mammifères de Bourgogne (SHNA, 2015) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes.
- Dét. ZNIEFF : DZ : espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Bourgogne (INPN).



Chauves-souris et enjeux liés

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Axe de transit

Espèces identifiées

- ◆ Grand Rhinolophe
- ◆ Petit Rhinolophe
- ◆ Barbastelle d'Europe
- ◆ Grand Murin
- ◆ Murin à oreilles échanquées
- Murin indéterminé
- Noctule de Leisler
- Sérotine commune
- Sérotine / Noctule
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Pipistrelle de Kuhl / Nathusius
- Oreillards indéterminé
- Espèce protégée
- Espèce protégée et d'intérêt communautaire
- Groupe d'espèces

Habitat_enjeuChiro

- Négligeable
- Faible
- Modéré
- Fort

Période d'inventaire

- Printemps
- Été

Carte 57 : Chauve-souris et enjeux liés

4.5.3.6.4. Bilan concernant les chiroptères et enjeux associés

Douze espèces de chiroptères sont présentes ou considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée soit 43% des espèces connues en région Bourgogne Franche-Comté. Toutes ces espèces sont protégées.

Parmi ces espèces, 1 a un enjeu fort, 8 un enjeu modéré et 3 un enjeu faible à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

On retrouve des espèces de chauves-souris anthropophiles, telles que la Pipistrelle commune ou de Kuhl. D'autres sont plus particulièrement liées aux milieux ouverts et de lisières tel que les Petit et Grand Rhinolophes, ainsi que des espèces aux mœurs plus forestières telles que la Barbastelle d'Europe ou l'Oreillard roux.

Les lisières et les haies ainsi que la friche arbustive constituent essentiellement un terrain de chasse pour les chauves-souris. Les lisières et haies sont également un axe de transit privilégié pour les espèces de chauves-souris présentes sur l'aire d'étude rapprochée. Les cultures présentes au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, offrent un intérêt plus faible. La friche industrielle en partie démolie est exploitée par les espèces ubiquistes telles que la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl. La Noctule de Leisler est également bien présente au-dessus de la friche industrielle. Chassant régulièrement en plein ciel, il est possible qu'elle chasse à proximité de cet espace éclairée, attractif pour les insectes.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu modéré pour les chauves-souris concentrés sur les lisières, haie et friche arbustive. Les zone de culture et la friche industrielle présentent un enjeu faible.

4.5.4 Continuités et fonctionnalités écologiques

4.5.4.1 Position de l'aire d'étude éloignée dans le fonctionnement écologique régional

Cf. Carte 58 : Continuités écologiques régionales (SRCE) aux abords de l'aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée intercepte quatre réservoirs de biodiversité (milieux forestiers, pelouses, milieux aquatiques, zones humides et prairies et bocages) et trois corridors écologiques (milieux forestiers, pelouses, prairies et bocages et zones humides). Le tableau suivant fournit une analyse synthétique de la position du projet par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 28 : Position de l'aire d'étude éloignée par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude éloignée
Réservoirs de biodiversité		
Sous-trame des milieux forestiers	Forêt domaniale et à la Forêt communale de Prémery, Les Usages de Prémery et la Forêt domaniale des Grands Bois Sauvages	Ces boisements occupent le quart nord-ouest de l'aire d'étude éloignée.
	Forêts communales de Sichamps et des Bertranges	A l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, interceptée par l'aire d'étude éloignée.
	Bois de Reux, Bois des Charmes et Bois Perrot	Au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.
	Le Bois d'Essiert, les Usages d'Oulon et les Chaumes Rondes	Au nord-est de l'aire d'étude rapprochée, intersecte l'aire d'étude éloignée.
	Les Cordiaux, Les Brosses, le Bois Moreau puis le Bois Bernon et les Usages des Gobets et enfin le Bois devant.	Au sud de l'aire d'étude rapprochée, du plus proche au plus éloigné. Le Bois devant intersecte l'aire d'étude éloignée.
	Bois d'Ambrée et le Bois communal d'Ambré	Au sud-est de l'aire d'étude rapprochée.
	Le Bois de Faye et le Canton de Faye puis le Canton de Rouhan et le Bois Communal de Poiseux.	Au sud-ouest de l'aire d'étude rapprochée, du plus proche au plus éloigné. L'aire d'étude éloignée intersecte le Canton de Rouhan et le Bois Communal de Poiseux.
Sous-trame des prairies et bocages	Prairies et bocages de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy et le long de la route de Cervenon jusqu'à la commune du même nom.	Réservoir de biodiversité traversant l'aire d'étude éloignée selon un axe sud-ouest, nord-est et intersectant l'aire d'étude rapprochée et la ZIP.
	Prairies et bocages de la vallée de la Petite Nièvre	Réservoir de biodiversité à l'est de l'aire d'étude rapprochée.
	Prairies et bocages de la vallée de la Renèvre	Réservoir de biodiversité traversant l'aire d'étude éloignée selon un axe sud-ouest, sud-est.
	Prairies et bocages au niveau du lieu-dit de La Poularderie	Au nord-est de l'aire d'étude rapprochée
Sous-trame des pelouses	Réservoirs partitionnés à Prémery	Au nord de l'aire d'étude rapprochée.
	Réservoir au-dessus de Sichamps, sur le flanc sud du Bois Clair.	Au nord de l'aire d'étude rapprochée.

Sous-trame concernée	Composante du réseau écologique régional	Position au sein de l'aire d'étude éloignée
	Réservoirs partitionnés au nord du centre-bourg de Gipy (entre le Mont et les Chaumes Rondes et en dessous du bois des Grands Buissons)	Au nord de l'aire d'étude rapprochée.
Sous-trame des zones humides	Zones humides des Forêt domaniale et Forêt communale de Prémery – les usages des Prémery notamment	Au nord, nord-ouest de l'aire d'étude rapprochée
	Zones humides des vallées de la Nièvre d'Arzembouy et de la Renèvre.	Ces vallées traversent l'aire d'étude éloignée selon les mêmes axes que les réservoirs de prairies et bocages susmentionnés.
	Zone humide vers la source de Comblot et le boisement du même nom	Au nord de l'aire d'étude rapprochée
Sous-trame des milieux aquatiques	La Nièvre d'Arzembouy	Traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe sud-ouest, nord est
	La Renèvre	Affluent de la Nièvre d'Arzembouy au sud-ouest de l'aire d'étude éloignée
	La Petite Nièvre	Affluent de de la Nièvre d'Arzembouy au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée
Corridors écologiques		
Sous-trame des milieux forestiers	Corridors surfaciques de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy et de la Renèvre	Traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe sud-ouest, nord-est et selon un axe sud-ouest, sud-est, respectivement. Ces corridors surfaciques sont interceptés l'aire d'étude rapprochée et la ZIP.
	Corridors surfaciques bordant la route de Cervenon jusqu'au centre-bourg du village du même nom.	A l'est de l'aire d'étude rapprochée.
	Corridor couloir rejoignant le Bois de Saint-Franchy, le Bois des Badières et le Bois de Crux, entre autres.	A l'est de l'aire d'étude rapprochée.
Sous-trame des prairies et bocages	Corridor couloir de Prémery (entre les lieux dits Les Baraques, La Tuilerie, Les Batants, Les Sainfoins, ...).	Concerne tout le nord de l'aire d'étude rapprochée et de la ZIP.
	Corridors surfaciques de la D977 entre la Valotte et Gipy	Au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.
	Corridors surfaciques de la vallée de la Petite Nièvre	A l'est de l'aire d'étude rapprochée
	Corridors surfaciques du Bois Devant	Au sud de l'aire d'étude rapprochée.
Sous-trame des pelouses	Corridors à restaurer de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy	Traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe sud-ouest, nord-ouest.
	Corridor couloir depuis la Nièvre jusqu'à Sichamps par les Roses et les Caillots	A l'ouest de l'aire d'étude rapprochée.
Sous-trame des zones humides	Les trois vallées de la Nièvre d'Arzemois, de la Petite Nièvre et de la Renèvre.	Traverse l'aire d'étude (voir précédemment)

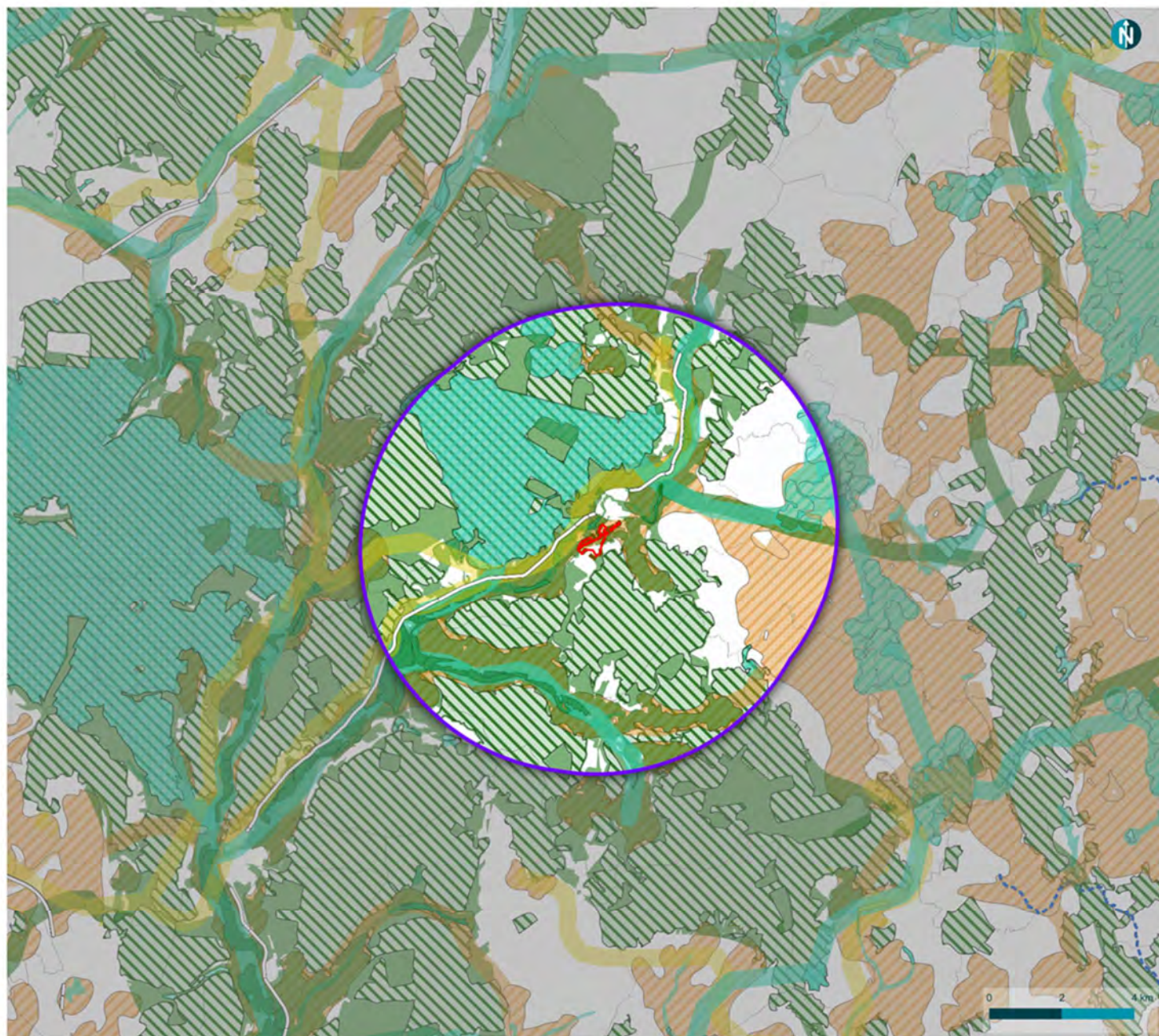
L'aire d'étude éloignée est traversée par la vallée de la Nièvre d'Arzembouy qui supporte une grande partie de la trame locale et dont le cours d'eau passe à 25 m de l'aire d'étude rapprochée au point le plus proche. Les corridors et réservoirs présents dans l'aire d'étude éloignée se situent entre la vallée de la Loire et le PNR du Morvan, deux socles de milieux naturels d'importance régionale.

Les milieux forestiers sont particulièrement importants au niveau régional entre le PNR du Morvan et les grands massifs forestiers des bords est de la Loire (ex. Forêt domaniale des Bertranges, Forêt domaniale de Bellary). Ces grands massifs sont connectés par des corridors comme celui de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, intercepté par l'aire d'étude rapprochée. Les haies présentes à la limite sud de l'aire d'étude rapprochée, dans le prolongement du bois Les Cordiaux, constituent un corridor forestier surfacique qui représente un enjeu localement.

De même, un corridor et un réservoir de la sous-trame des prairies et bocages intersectent l'aire d'étude rapprochée du projet.

Les abords de la Nièvre d'Arzembouy sont aussi concernés par des réservoirs et corridors de la sous-trame zones humides qui longent l'aire d'étude rapprochée à environ 200-300 m et notamment par des « milieux à préserver ». Ces derniers font le lien entre les réservoirs du nord du PNR du Morvan et ceux de la Forêt domaniale des Bertranges.

La sous-trame des pelouses est surtout caractérisée par la présence d'un corridor « à restaurer » dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, longeant le centre-bourg de Prémery par le nord en passant à 70 m de l'aire d'étude rapprochée au point le plus proche. Des espaces à prospecter intersectent quant à eux le nord-ouest de certaines parties de la ZIP. Seuls quelques réservoirs sont présents dans l'aire d'étude éloignée (ex. à l'ouest du centre-bourg de Prémery, à 500 m environ de l'aire d'étude rapprochée).



NTZ SOLAR

Continuités écologiques régionales (SRCE) aux abords de l'aire d'étude éloignée

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

Zonage administratif

— Communes

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (6 km)

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs des milieux humides
- Réservoirs des pelouses
- Réservoirs des milieux prairiaux et bocagers
- Réservoirs des milieux forestiers

Corridors écologiques

- Corridors des zones humides
- Corridors des pelouses
- Corridors des milieux prairiaux et bocagers
- Corridors des milieux forestiers

Le SRCE a été réalisé au 1/100 000 ème, ne peut être grossi et interprété à une échelle plus fine



Carte 58 : Continuités écologiques régionales (SRCE) aux abords de l'aire d'étude éloignée.

4.5.4.2 Fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Cf. Carte : « Trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée »

Le tableau suivant synthétise les continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, sur la base des éléments mis en évidence dans l'état initial. Il met en évidence les principaux corridors ou réservoirs de biodiversité, en s'affranchissant des niveaux d'enjeux liés aux espèces.

Tableau 29 : Principaux milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée et rôle dans le fonctionnement écologique local

Milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée	Fonctionnalité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée
<i>Milieux ouverts (ourlets mésophiles et nitrophiles, prairies fertilisées, mésophiles ou pâturées)</i>	Le corridor surfacique des milieux prairiaux reporté au nord de l'aire d'étude rapprochée par le SRCE est supporté par des milieux ouverts comme la prairie fertilisée fauchée à Berce sphondyle et Brome mou au nord-ouest ou encore par la prairie améliorée à l'ouest. Bordées de haies, ces prairies reconstituent un motif bocager qui renforce la fonctionnalité de la trame verte locale en permettant le déplacement des espèces. Milieux importants notamment pour les oiseaux des cortèges de milieux ouverts et semi-ouverts, ces milieux sont également des réservoirs de biodiversité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Toujours à cette échelle, ces continuités sont limitées par la présence de la mosaïque de friches sur substrats rapportés dont les potentialités d'accueil de la faune sont beaucoup plus limitées.
<i>Grandes cultures</i>	Les parcelles en grandes cultures occupent une large proportion de l'aire d'étude rapprochée. Elles constituent un réservoir de biodiversité pour les espèces inféodées à ces milieux mais ne supportent pas d'éléments des trames reportées au SRCE. En période hivernale, l'agriculture peut offrir des ressources aux passereaux dont le régime est alors granivore.
<i>Haies</i>	Les haies qui bordent ces parcelles en grandes cultures au sud et à l'est constituent des continuités importantes en tant qu'habitats de transit ou de repos pour une diversité de groupes (chauve-souris, reptiles, oiseaux et petits mammifères terrestres). Elles sont notamment importantes pour permettre la migration de certains passereaux (migration dite « rampante »). Connectées au boisement de Les Cordiaux et donc au reste du massif (Les Cordiaux, Les Brosses, Bois Moreaux, Le Petit Bois Moreau, etc.), ces haies sont des éléments importants des continuités de la sous-trame des milieux forestiers.
<i>Milieux semi-ouverts (friches pionnières, rases ou vivaces, mosaïque de friches sur substrats rapportés, ronciers)</i>	Principalement représentées à l'est de l'aire d'étude rapprochée ces milieux constituent un réservoir important localement et sont également un axe de transit pour de nombreuses espèces. Les friches et les milieux buissonnants sont des habitats favorables à la chasse de certains chiroptères comme le Petit rhinolophe ou le Grand murin par exemple.
<i>Milieux boisés (Alignement d'arbres, haies, bois de trembles, fourrés arbustifs, manteaux forestiers calcicoles ou eutrophes, parcelles boisées de parc, plantations de Robinier)</i>	Les boisements présents au sud de l'aire d'étude rapprochée, à l'est de la partie en grande culture, constituent des habitats favorables au transit et à la chasse des chiroptères et des oiseaux. Leur fonctionnalité est renforcée par les effets de lisières et la présence de haies qui les connectent aux autres milieux.
<i>Bâti</i>	Il existe très peu de bâti dans l'aire d'étude rapprochée mais ce dernier peut accueillir des gîtes potentiels pour les chauves-souris comme la Pipistrelle commune.

L'aire d'étude est divisée en deux ensembles. Le premier est occupé par des cultures, une prairie artificielle et une petite parcelle en prairie de fauche le long de la route D148. Le second présente un ensemble de friches industrielles herbacées et arbustives de reconquête des espaces abandonnés (ancienne usine ou annexes de la gare de Prémery). Quelques bosquets forment la transition entre ces deux ensembles traversés également par la voie ferrée, exclue de l'aire d'étude rapprochée.

Les éléments linéaires ou ponctuels du paysage (haies, fourrés, buissons, friches ...) répartis sur l'intégralité de l'aire d'étude, constituent des zones de refuge et d'alimentation pour certaines espèces, mais également des supports de déplacement et de dispersion des différentes espèces à une échelle locale. La voie ferrée peut également servir de corridor de déplacement

de la faune ou de dispersion de la flore. De nombreuses espèces exotiques envahissantes se situent d'ailleurs le long de ce linéaire.

Les haies et la prairie de fauche sont des supports importants de la trame locale à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et sont associées à **des enjeux modérés**. Les haies au sud-est des parcelles en grandes cultures relient l'aire d'étude rapprochée au réservoir boisé d'importance régionale au sud. Elles sont essentielles au transit des chiroptères dont certaines espèces utilisent ensuite les friches buissonnantes de l'aire d'étude rapprochée comme zone de chasse.

Les milieux ouverts et semi-ouverts tels que les friches et les ourlets mésophiles et nitrophiles constituent des éléments supports importants pour la biodiversité du site.

Les autres habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée ne constituent pas des éléments importants des continuités locales bien que les friches ou les boisements sont importants pour le cycle de vie de certaines espèces contactées sur le site. Ils sont donc associés à **un enjeu faible**.

4.5.5 Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée

Cf. Carte 59 : Synthèse des enjeux écologiques.

Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeu écologique au sein de l'aire d'étude rapprochée, un tableau de synthèse a été établi (voir tableau ci-après).

Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude rapprochée et non à l'emprise du projet.

Les différentes données collectées dans le cadre de cette étude ont permis d'appréhender l'intérêt des milieux de l'aire d'étude rapprochée.

Une hiérarchisation en sept niveaux d'enjeu écologique a été établie : enjeu nul à majeur.

Une carte de localisation et de synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée est présentée ci-après.

Pour une connaissance approfondie de ces enjeux écologiques, il convient de se référer aux chapitres présentés précédemment relatifs aux différentes thématiques faune-flore.

Tableau 30 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Enjeu	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation/Description
Très fort	<u>Flore :</u> Chénopode à feuilles de figuier	2 pieds présents à proximité de la voie ferrée dans une friche mésoxérophile au niveau du chemin la traversant au centre de l'aire d'étude.
	<u>Avifaune :</u> Tourterelle des bois	Nicheuse au niveau des zones de boisement/friches au centre de l'aire d'étude rapprochée.
Fort	<u>Chiroptères :</u> Grand rhinolophe,	Espèce identifiée ponctuellement au printemps dans la friche et le long de la haie au sud en été. Aucun gîte potentiel n'est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Les haies constituant une zone à la fois de transit et de chasse pour cette espèce difficilement détectable mais bien présente, un enjeu fort leur est associé.
	<u>Avifaune :</u> Cortège des milieux boisés : Serin cini. Cortège des milieux semi-ouverts : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant. Cortège des milieux anthropiques : Hirondelle rustique	Le Serin cini est présent, en période de reproduction, au nord de l'aire d'étude rapprochée, à proximité des habitations. Les espèces des milieux semi-ouverts occupent principalement les friches et alignement d'arbres/haies/milieux arbustifs présents au centre de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont toutes probablement nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée. Les espèces de milieux anthropiques utilisent le site d'étude comme zone de chasse mais un nid d'Hirondelle rustique a également été découvert sur un bâtiment de l'ancienne gare SNCF.
	<u>Chiroptères :</u> Barbastelle d'Europe, Petit rhinolophe, Grand Murin, Pipistrelle commune, Pipistrelle Nathusius, Noctule de Leisler, Murin à oreilles échancrées, Sérotine commune,	Espèces utilisant les haies et les lisières comme axes de transit et les friches et milieux arbustifs comme zone de chasse au sein de l'aire d'étude rapprochée. Des gîtes arboricoles seraient présents à proximité de l'aire d'étude rapprochée pour la Barbastelle d'Europe. Les bâtiments autour de l'aire d'étude rapprochée pourraient accueillir des gîtes pour la Noctule de Leisler.
Modéré	<u>Flore :</u> Arabette glabre	Présent dans une friche eutrophe en limite de l'aire d'étude, qui dans les faits, est incluse dans le périmètre de l'usine Premester.
	<u>Avifaune :</u> Cortège des milieux boisés : Bouvreuil Pivoine, Pic épeichette et Verdier d'Europe en période de reproduction et 12 autres espèces. Cortège des milieux semi-ouverts : Fauvette des jardins, Tarier pâtre et Pouillot fitis en période de reproduction. Cortège des milieux ouverts : Alouette des champs en période de reproduction. Cortège des milieux anthropiques :	Les espèces des milieux boisés utilisent les boisements et les alignements d'arbres de l'aire d'étude rapprochée pendant leur période de reproduction. Les espèces des milieux semi-ouverts occupent principalement les friches et alignement d'arbres/haies/milieux arbustifs présents au centre de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont toutes probablement nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée. L'Alouette des champs niche dans les champs cultivés de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces de milieux anthropiques utilisent principalement le bâti existant sur l'aire d'étude rapprochée pour y nicher.

Enjeu	Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée	
	Groupes et/ou espèces liés	Localisation/Description
	Faucon crécerelle en période de reproduction	
	<u>Continuités écologiques :</u> Haies, prairie de fauche	Les haies présentes au sud de l'aire d'étude rapprochée constituent des corridors écologiques importants qui rejoignent un réservoir forestier d'importance régionale. La prairie de fauche est un milieu support de la trame des milieux prairiaux et bocagers recensée au SRCE comme un corridor surfacique d'importance régionale.
Faible	<u>Chiroptères :</u> Oreillard roux, Oreillard gris, La Pipistrelle de Kuhl,	Espèces utilisant les haies et les lisières comme axes de transit et les friches et milieux arbustifs comme zone de chasse au sein de l'aire d'étude rapprochée. Gîte arboricole probable pour l'Oreillard roux dans les boisements à proximité de l'aire d'étude rapprochée. Les bâtiments autour de l'aire d'étude rapprochée pourraient accueillir des gîtes pour la Pipistrelle de Kuhl.
	<u>Mammifères terrestres :</u> Hérisson d'Europe, Ecreuil roux et Chat forestier	Habitat de chasse du Chat forestier au niveau des cultures à l'ouest de l'aire d'étude et habitat des deux autres espèces dans les boisements, les haies et autres alignements d'arbres de l'aire d'étude rapprochée.
	<u>Reptiles :</u> Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Couleuvre d'Esculape et Orvet fragile	Présence au niveau de la friche industrielle, mais également aux niveaux des boisements/zones arbustives au nord de l'aire d'étude rapprochée pour la Couleuvre d'Esculape et l'Orvet fragile.
	<u>Amphibiens :</u> Grenouille rousse et Triton palmé	Présence au niveau de la friche industrielle à l'est de l'aire d'étude rapprochée et probable utilisation des points d'eau temporaires dans les chemins et friches. Présence de nombreux habitats d'hivernage.
	<u>Avifaune :</u> Cortège des milieux boisés : Mésange à longue queue en période de reproduction et 12 autres espèces. Cortège des milieux semi-ouverts : Pie-grièche écorcheur et 3 autres espèces. Cortège des milieux anthropiques : 4 espèces	Les espèces des milieux boisés utilisent principalement les boisements et les alignements d'arbres au centre de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces de milieux semi-ouverts utilisent principalement les friches de l'aire d'étude rapprochée et notamment les zones buissonnantes. La proximité des cultures offre également un habitat de chasse pour ces espèces. Les espèces de milieux anthropiques utilisent surtout le bâti de l'aire d'étude et chasse sur les zones aménagées.
	<u>Habitats naturels</u>	25 habitats présents sur l'aire d'étude rapprochée sont associés à des enjeux écologiques faibles (12 habitats ouverts/semi-ouverts, 7 habitats arbustifs et forestiers, 2 habitats artificialisés et 4 habitats anthropiques).
	<u>Continuité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée</u>	Les autres habitats ne jouent pas un rôle important dans les continuités écologiques locales bien qu'ils supportent la biodiversité recensée sur le site.



NTZ SOLAR

Synthèse des enjeux écologiques

Projet de centrale photovoltaïque à Prémery (58)

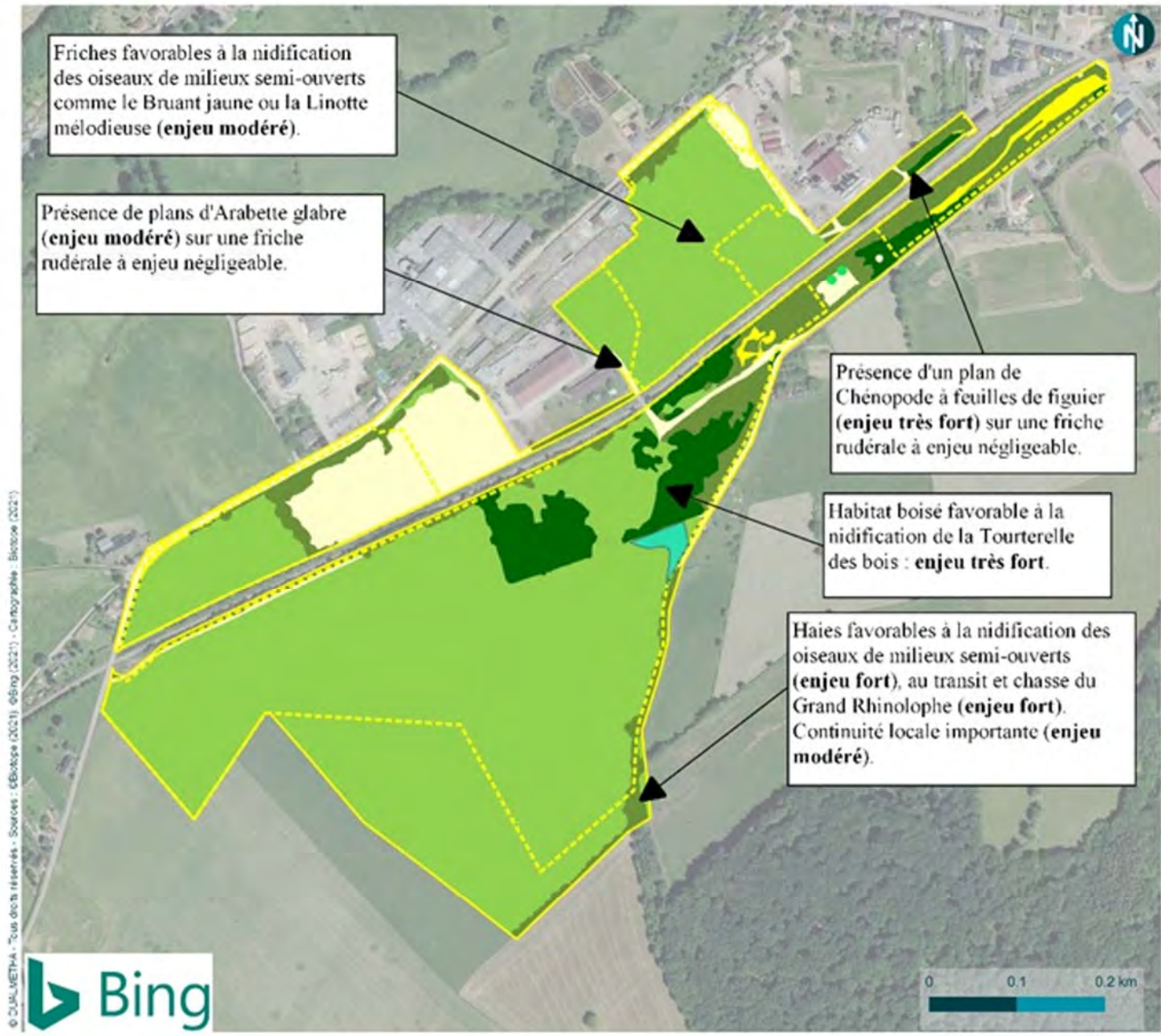
Aires d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée

Enjeux écologiques

- Négligeable
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort

Zone humide



© CULMETHA - Tous droits réservés - Sources : eBiotopie (2021) - eBing (2021) - Cartographie : Biotopie (2021)

Carte 59 : Synthèse des enjeux écologiques.



4.6 Paysage et patrimoine

4.6.1 Le paysage éloigné

Sources : Geoservices IGN, Géoportail, DREAL Bourgogne Franche Comté, IDÉO, Corine Land Cover, Atlas des paysages de la Nièvre (2012), Atlas des patrimoines, INSEE.

4.6.1.1 Unités paysagères

Les définitions et les descriptions des unités paysagères sont tirées de la base de données SIG de la DREAL Bourgogne Franche-Comté, de l'Atlas des paysages de la Nièvre (2011), de la caractérisation de la Charpente Paysagère de Bourgogne Franche-Comté (Ministère de la Transition écologique, juin 2019).

Selon la Charpente Paysagère de Bourgogne Franche-Comté, l'aire d'étude s'inscrit dans les paysages collinaires, ils sont définis comme suit :

« Les paysages collinaires prennent place sur la majeure partie Ouest du territoire régional. Ils s'organisent avec douceur et rondeur dans une centralité portée par le vaste massif montagnard du Morvan. Les vallons, les bosses et les creux dessinent des paysages ondulés. Les altitudes se situent entre 400 et 900 m avec une moyenne autour des 600 m. Les courbes renvoient une impression de douceur et de calme qui portent le regard au loin et accompagnent le spectateur vers d'autres paysages tels que les grands plateaux bourguignons, les côtes ou encore la vaste vallée frontalière de la Loire »

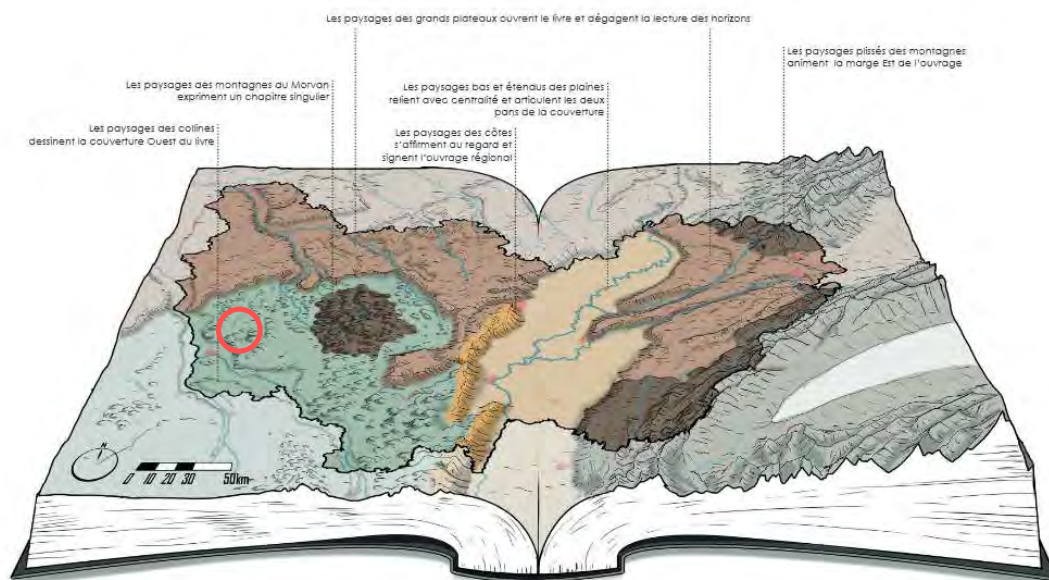


Figure 36 : Charpente paysagère de Bourgogne-Franche-Comté

L'aire d'étude éloignée s'inscrit dans le département de la Nièvre au Nord-Est de Nevers, au cœur de l'ensemble paysager du Nivernais boisé qui se caractérise par des collines boisées et polyculturelles. L'aire d'étude éloignée se situe dans la vallée

de la Nièvre d'Arzembouy enserrée de collines boisées. Cette vallée forme un axe de circulation majeur entre Guérigny et Prémerly.

Au niveau de l'atlas paysager de la Nièvre



Figure 37 : Unités Paysagères (source : atlas paysager de la Nièvre - 2011)

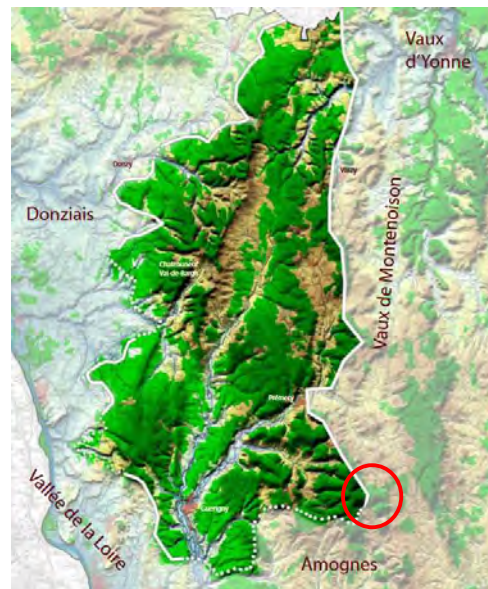
L'aire d'étude éloignée s'inscrit au sein de l'ensemble paysager du **Nivernais boisé**, qui est bordé à l'Est par les **Vaux de Montenoison** et plus particulièrement la sous-unité « **Sud de Montenoison** », dont les limites s'appuient sur les coteaux boisés.

Le nivernais boisé

A l'échelle du département, le Nivernais boisé forme une large bande forestière orientée Nord/Sud, qui s'étire jusqu'à Nevers au Sud. Il constitue une vaste coupure entre d'une part la vallée de la Loire et les plateaux du Donziais et de l'autre les paysages bocagers des Vaux de Montenoison, des Amognes ou du Bazois. Le Nivernais boisé donne l'impression d'un monde isolé, bien séparé du reste du département. Le territoire domine et s'élève entre 385m et 200m.

Les **principales composantes** de cette unité paysagère sont :

- Une barrière forestière à l'échelle du Département, un paysage forestier intime (les feuillus y dominent largement : chênes, charmes), voiries forestières en étoile.
- Un paysage orienté par les vallées et les côtes
- Des routes qui suivent l'axe de la vallée.
- Les villages directement au contact avec l'eau ou plus haut sur les coteaux.
- L'agriculture se concentre dans les vallées
- La Vallée de la Nièvre d'Arzembouy, concentre les principaux bourgs reliés par la RD977 qui suit l'axe de la vallée jusqu'à Nevers.



Relations visuelles : Les vues y sont réduites, les premiers plans prennent plus d'importance. A sein des grands massifs boisés, l'axe des routes constitue souvent la seule perspective. Ces traversées forestières ombragées débouchent sur les paysages plus ouverts des vallées.

Les **dynamiques d'évolution à l'œuvre et enjeux** dans cette unité paysagère, au niveau de l'aire d'étude sont :

- Maintenir l'ouverture du fond de vallée, cours d'eau à mettre en valeur
- Soigner le paysage perçu depuis les axes principaux (RD977)
- Mettre en valeur l'axe visuel de la vallée en évitant toute plantation entre la RD977 et la rivière. Maîtriser l'étalement urbain au nord de la Nièvre autour du Fourneau

Le nivernais boisé se caractérise par ses paysages intimes, dominé par les grandes forêts et ses reliefs marqués. Au sein de cette unité paysagère, les perceptions sont limitées. La forte présence de la végétation (massifs forestiers) coupe les vues, tout comme les reliefs des coteaux. L'enjeu est donc faible. Au niveau de l'aire d'étude, le paysage s'ouvre en fond de vallée de la Nièvre d'Arzembouy, le long de la RD 977 qui relie les principaux bourgs jusqu'à Nevers. Le paysage se perçoit finalement comme une succession de lieux. La sensibilité au projet est modérée du fait des perceptions latérales possibles depuis la RD 977 qui longe la vallée où les vues sont plus ouvertes.



Figure 38 : Routes forestière et relief et coteaux boisés du Nivernais (source : Biotope)

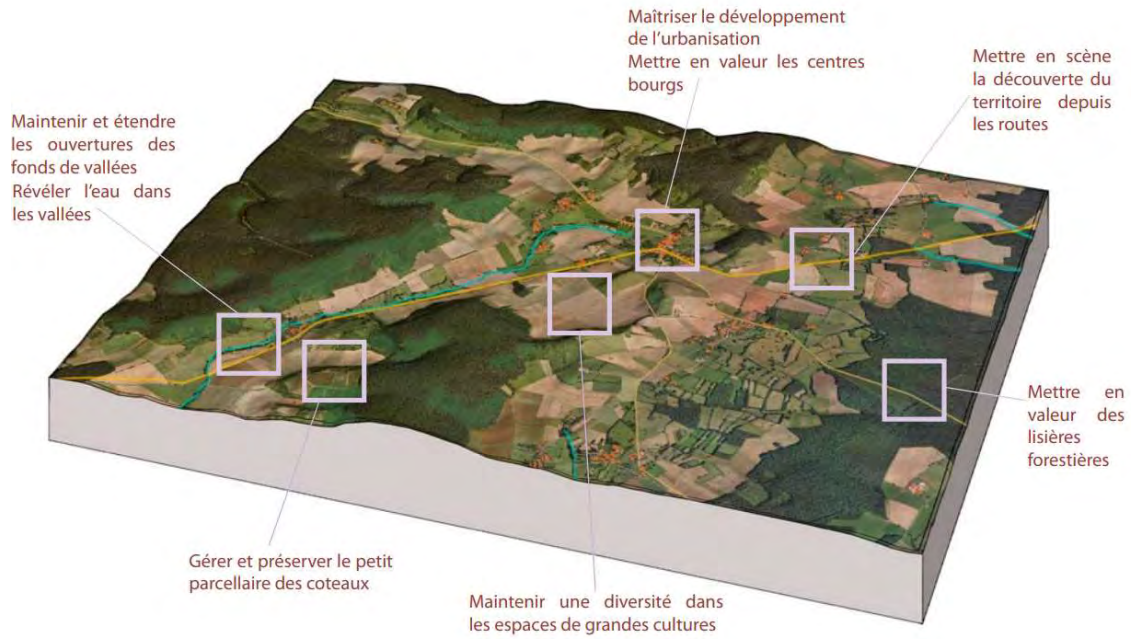


Figure 39 : Les enjeux paysagers du Nivernais Boisé (Source : Atlas paysager de la Nièvre - 2011)

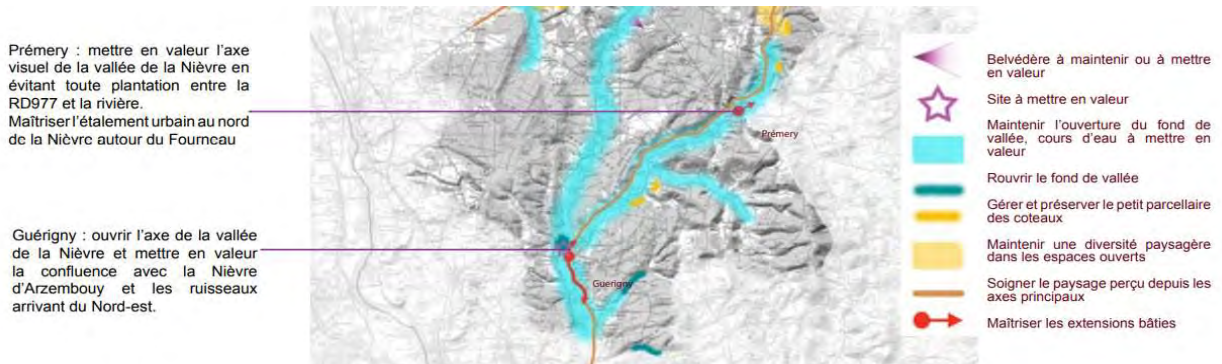


Figure 40 : Extrait - Enjeux du Nivernais boisé au niveau de Prémery (source : Atlas des paysages de la Nièvre, 2011)



■ Figure 41 : Vue vers le Sud de l'AEE sur la vallée de la Nièvre de l'Arzembouy, depuis le hameau "Rebarbe", commune de Nolay (vue n°49)



■ Figure 42 : Paysage fermé, intime de la forêt, et axe perspectif des pistes forestières (vue n°2)



■ Figure 43 : Des horizons fermés par les collines boisées successives qui encadrent la vallée cultivée de la Renèvre - Vue depuis la RD107 à l'Ouest de Nolay (vue n°47)

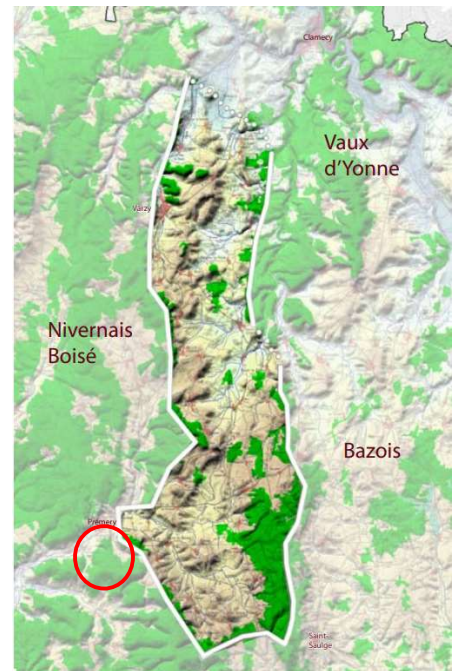
Vaux de Montenoison (sous-unité Sud de Montenoison)

Les Vaux de Montenoison forment une longue dépression, bordée par des reliefs boisés qui cadrent le paysage et contribuent à orienter ce territoire dans une direction nord/sud. Cette présence continue des limites boisées confère au paysage sa lisibilité et sa cohérence. Il y a clairement un vaste creux, bocager et cultivé, délimité par deux failles boisées. Les coteaux s'élevant à environ 80m. Les vues sont ouvertes, animées par de grandes buttes cultivées ou en prairies. Au sud le paysage se referme en un cirque forestier.

La butte de Montenoison, site historique, culmine à 414 mètres et offre des panoramas très vastes. Elle sépare le Nord et le Sud de Montenoison. C'est aussi la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Loire et de la Seine.

L'aire d'étude éloignée se situe en limite de la **sous-unité « Sud de Montenoison »**, dont les principales composantes sont :

- Des collines bocagères mouvementées
- Des villages en belvédère, en pied de côte, adossés aux boisements
- Des limites boisées proches
- Des ruisseaux sinueux
- Un paysage bocager bien préservé. Il est ponctué de nombreux arbres implantés dans les haies ou au milieu des champs (souvent des chênes pédonculés).
- Des parcelles de cultures restreintes, l'élevage y est plus particulièrement développé.



Les enjeux et dynamiques à l'œuvre :

- Un des enjeux de cette sous-unité est de maîtriser l'impact paysager des plantations de conifères en bande sur les versants très visibles au Sud (gestion forestière).
- Il est également identifié de soigner le paysage perçu depuis les axes principaux, notamment la RD977 bis qui rejoint Prémery.
- Enfin, le belvédère de la butte de Montenoison est à maintenir et à mettre en valeur.

Le Sud de Montenoison se caractérise par un paysage de bocage préservé qui referme les perspectives ouvertes du reste de l'unité. A noter la présence du belvédère de la butte de Montenoison qui culmine à 440 m (en dehors de l'aire d'étude éloignée, plus au Nord). Cette unité se situe à l'Est de Prémery. Il y a un enjeu de perception de la bande boisée qui referme les horizons au sud de l'unité. L'enjeu pour cette unité est modéré, toutefois la sensibilité au projet reste très faible du fait des reliefs boisés qui cloisonnent les vues vers le sud en direction du projet en amont du bourg de Prémery.

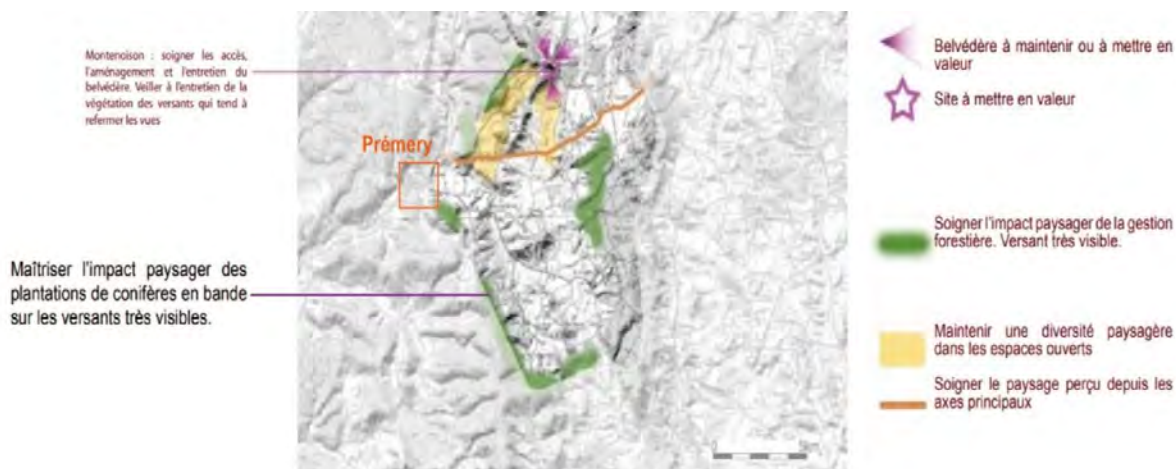


Figure 44 : Extrait - Enjeux de la sous – unité « Sud de Montenoison » (source : Atlas des paysages de la Nièvre, 2011)



Figure 45 : Vers le sud les reliefs forestiers deviennent progressivement plus présents et plus proches. Saint-Benin-des Bois (source : atlas des paysages de la Nièvre, 2011)



Figure 46 : Les versants boisés au sud de Montenoison sont très exposés aux regards. La gestion forestière doit prendre en compte cet enjeu paysager. (source : atlas des paysages de la Nièvre, 2011).

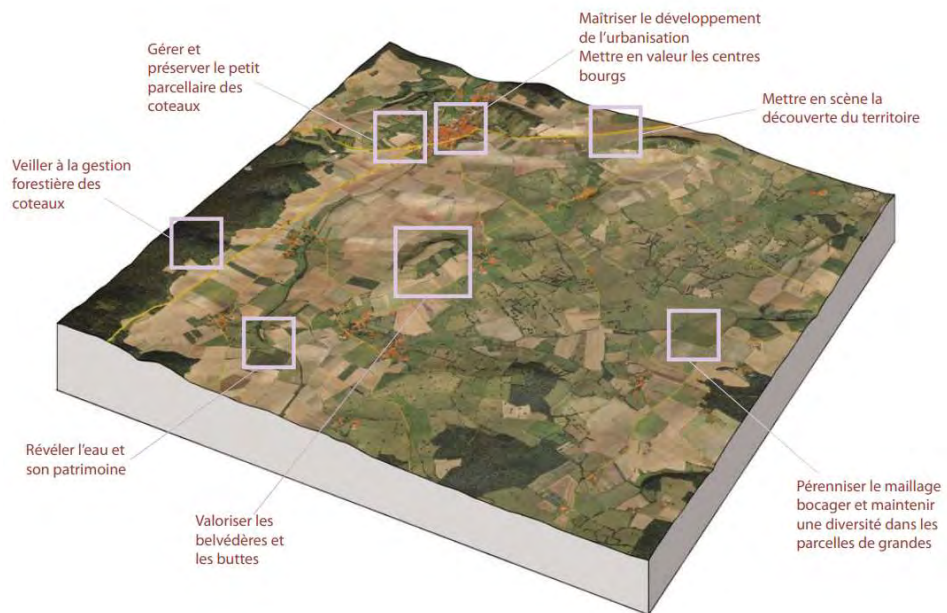


Figure 47 : Les enjeux paysagers des Vaux de Montenoison (Source : Atlas paysager de la Nièvre - 2011)



Figure 48 : Vue vers le Nord-Est depuis la RD38 en sortie du bourg de Prémery, le paysage s'ouvre au-delà des sommets boisés et laisse apparaître des parcelles cultivées et un bocage préservé (vue n°43)



Figure 49 : Vue lointaine vers le Nord-Est, depuis la RD 107, sur le coteau, à proximité de Lurcy-le-Bourg, paysage de bocage (vue n°46)

Tableau 31 : Unités paysagères - Enjeux et sensibilités relevés sur l'aire d'étude éloignée

Unités paysagères	Aire d'étude paysagère	Enjeux	Sensibilités vis-à-vis des AEI
Nivernais boisé	Immédiate ; Rapprochée ; Éloignée	Faible Paysage boisé fermé, intime, perception seulement au niveau des vallées, axe des routes	Modérée Ouverture visuelle au niveau de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy
Vaux de Montenoison (Sud de Montenoison)	Rapprochée, Éloignée	Modéré Vues dégagées, bocage préservé, belvédère de la butte de Montenoison	Très faible Bassin visuel fermé au sud par le coteau boisé



Ensembles paysagers de Bourgogne Franche Comté

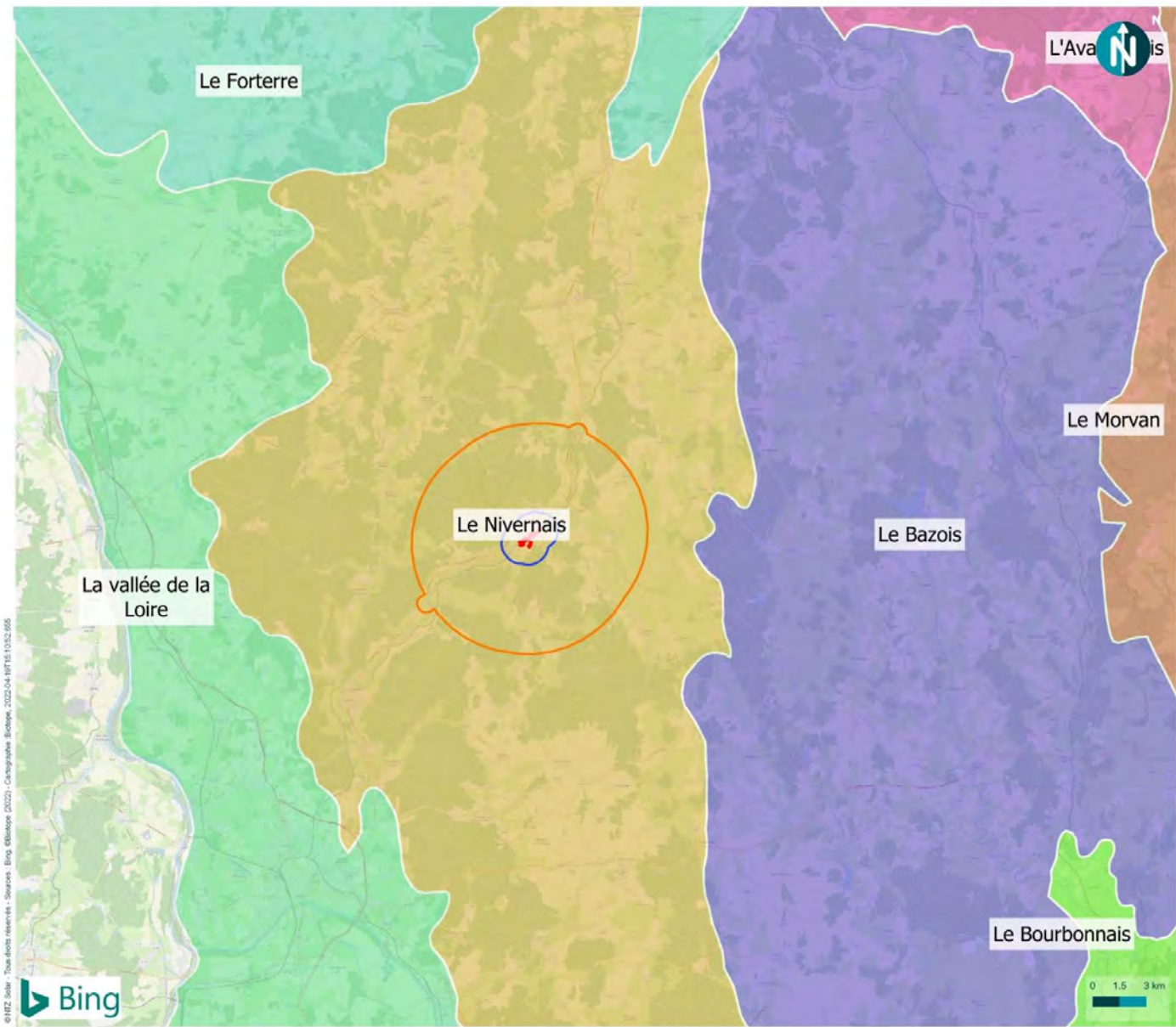
Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)

Ensembles Paysagers de Bourgogne-Franche-Comté

- La vallée de la Loire
- L'Avallonnais
- Le Bazois
- Le Bourbonnais
- Le Forterre
- Le Nivernais



Carte 60 : Ensembles paysagers de Bourgogne Franche Comté





Unités paysagères

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

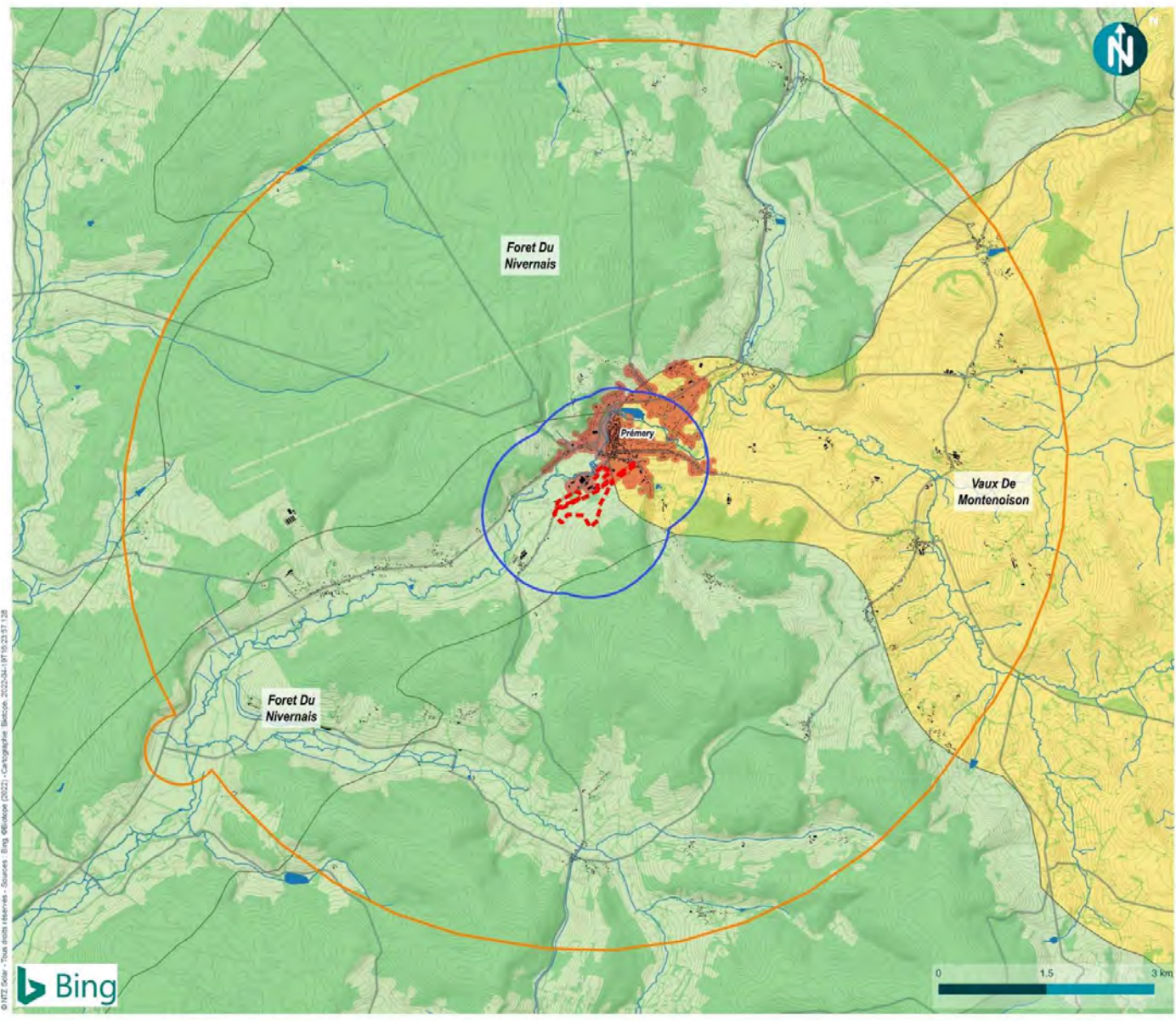
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)

Nom des unités paysagères

- Nivernais boisé
- Vaux de Montenoison

Occupation

- Principaux bourgs
- Routes départementales
- Forêts
- Cours d'eau



© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, IGN, OpenStreetMap, 2022, IGN, 19110, 21, 17, 128



Carte 61 : Unités paysagères (source : atlas des paysages de la Nièvre, 2011)



Figure 50 : Bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée

4.6.1.2 Le socle du paysage

Le socle paysager se caractérise par la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, qui s'écoule du Nord au Sud, encadrée de coteaux élevés : les côtes du Nivernais. Les altitudes sont d'environ 340m à 350m pour les coteaux au Nord de Prémery et environ 427m au niveau des reliefs les plus hauts du Sud-Est de l'aire d'étude éloignée.

Prémery se situe sur la confluence entre la vallée de la Nièvre d'Arzembouy et son affluent la Petite Nièvre, provenant de l'Est. L'altitude la plus basse est relevée au niveau de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, de l'ordre de 208 m, au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée.

La Nièvre de Saint-Franchy, rejoint la Petite Nièvre plus à l'Est en amont de Prémery.

La vallée de la Renèvre, rejoint la Nièvre d'Arzembouy en aval de Prémery et marque la limite Sud de l'aire d'étude éloignée.

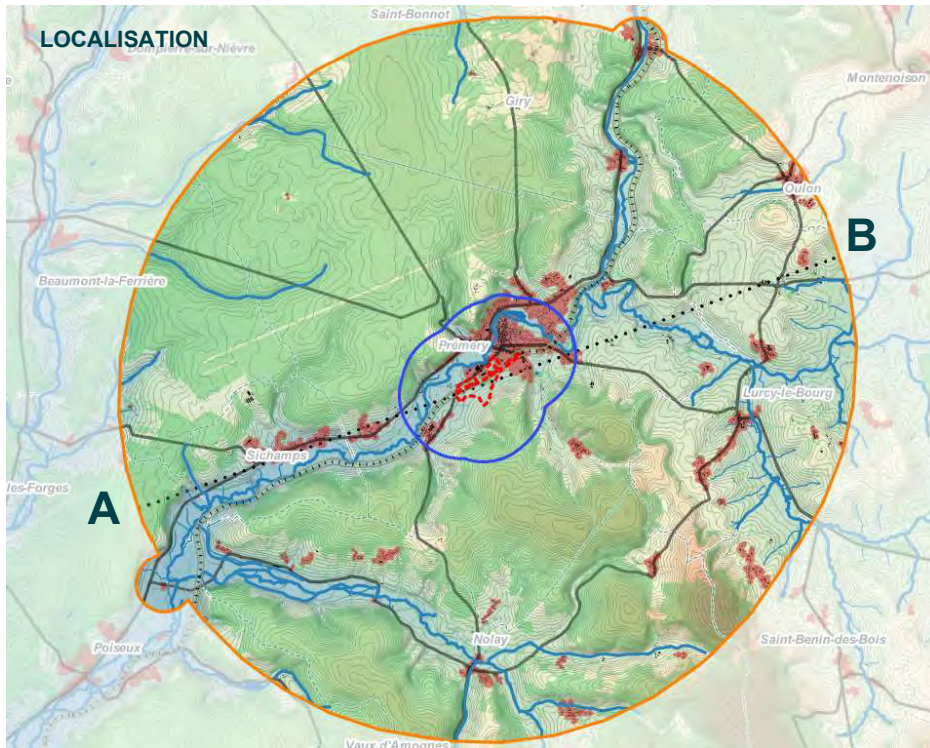
Les infrastructures de transport majeurs s'inscrivent dans l'axe de la vallée (RD 977, voie ferrée, desserte électrique).

Prémery s'inscrit à la croisée de nombreux autres axes départementaux provenant de l'Ouest (RD 2 vers Dompierre-sur-Nièvre, RD 38 vers Beaumont-La-Ferrière) ou de l'Est (RD 977bis vers Moussy, Saint-Révérien, RD 38 vers Lurcy-le-Bourg, Saint-Franchy).

Les cultures occupent majoritairement les fonds de vallées et bas de coteaux, quand les sommets sont couverts de forêts : Bois communal d'Ambrée, Bois Moreaux et Bois de Faye au Sud de Prémery et Forêt domaniale de Prémery au Nord-Ouest.

L'urbanisation s'inscrit majoritairement dans les vallées en lien directe avec l'eau comme c'est le cas du bourg de Prémery (Giry, Gipy, Lurcy-le-bourg, Nelay, etc...). L'urbanisation s'égrène de manière linéaire le long de la RD 977 (bourg de Sichamps). Quelques hameaux s'implantent à mi-coteau adossés à la lisière forestière (Sangué, Ligny, le Grand Rigny).

L'axe de vallée de la Nièvre d'Arzembouy est particulièrement structurant. Le long de la vallée s'inscrivent les principaux bourgs et villages reliés par la RD 977 et la voie ferrée. Prémery est un bourg carrefour où convergent les axes routiers transversaux (RD 39, RD 977 bis). C'est aussi la confluence avec la Petite Nièvre. Les habitations sont groupées en villages et hameaux et principalement implanté en vallée le long des cours d'eau. Les fonds de vallées et bas de coteaux sont agricoles quand les hauts de reliefs au sol plus pauvres sont recouverts de boisements composés majoritairement de feuillus.



Coupe AB – Dans l’axe de la vallée de la Nièvre d’Arzembouy

Cette coupe s’inscrit de manière longitudinale, dans la vallée, et met en évidence le positionnement du projet notamment depuis l’axe de la RD977 au Sud-Ouest.

Le bourg de Sichamps, en léger contrebas vis-à-vis de l’axe routier est déconnecté visuellement de la ZIP. Le Hameau du Chailloux se situe plus en position dominante vis-à-vis de la ZIP et présente des co-visibilités potentielles sur le versant le plus exposé de la ZIP.

Dans Prémery, la coupe passe par les bâtiments du Collège et le Stade, desservis par la route de Cervenon. Il y a peu d’ouverture visuelle sauf au droit du stade. Le chemin bordé de haies au droit de la ZIP. La ZIP n’est pas perceptible depuis le Stade.

La RD 38 plus au Nord-Est de la ZIP se positionne dans un autre bassin versant celui de la petite Nièvre

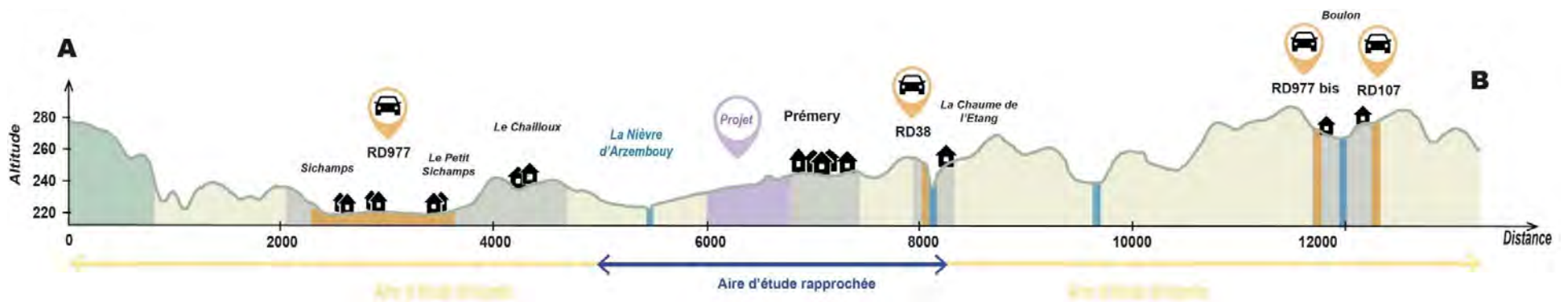


Figure 51 : Coupe AB - Aire d'étude éloignée

4.6.1.3 . Occupation du sol

Occupation forestière et arborée

Le Nivernais Boisé est le territoire des grandes forêts domaniales et communales, avec leur réseau de voies forestières rectilignes et leurs carrefours en étoile. Les feuillus (chênes, charmes...) dominent très largement même si les boisements de conifères apparaissent par endroits.

Les motifs végétaux sont :

- Arbres isolés, très rares
- Bocage, notamment sur les versants et pentes de relief
- Ripisylve de la Nièvre d'Arzembouy (berges, fond de vallée)
- Forêts principalement sur le haut des reliefs

Occupation agricole

L'agriculture occupe une faible superficie dans le Nivernais Boisé. Elle se concentre dans les couloirs de vallée, les clairières. L'élevage est l'activité principale avec une domination très nette des prairies, cédant la place lorsque les sols et la pente le permettent aux cultures céréalières. Sur l'aire d'étude éloignée, les prairies permanentes représentent 50% de l'occupation agricole. Elles sont situées dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy. Les autres cultures sont l'orge, le blé, le tournesol, le fourrage.

Les grandes forêts, composées principalement de feuillus, dominent l'occupation du territoire et notamment les hauts de relief de part et d'autre de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy. Les haies bocagères sont également un motif paysager bien présent notamment sur les versants. Enfin, l'occupation agricole concentrée dans la vallée se caractérise par la dominance des prairies, en lien avec l'élevage qui est l'activité principale du secteur.



- Figure 52 : Une occupation entre forêts sur les reliefs et prairies dans les fonds de vallées.



- Figure 53 : Quelques haies bocagères, le long des routes ou en bordure de parcelles agricoles



- Figure 54 : Les haies s'inscrivent de manière perpendiculaire à la pente pour retenir les sols

4.6.2 Contexte humain (habitats et infrastructures)

4.6.2.1 Les bourgs et villages

Le territoire d'étude se compose de communes rurales peu denses situées dans l'aire d'attraction de Nevers.

L'urbanisation est structurée autour du bourg de Prémery où se croisent les principales infrastructures routières départementales. Prémery constitue un pôle urbain structurant localement (habitat, commerces, services, équipements). Les lieux d'habitations sont principalement situés dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, en lien avec la RD 977, axe principal reliant la commune à Nevers au Sud (urbanisation linéaire : Le Chailloux, Sichamps) et la desserte par la voie ferrée.

La page suivante présente le tableau des populations des différents bourgs et villages présents sur l'aire d'étude éloignée. Les distances aux zones habitées sont des distances à vol d'oiseaux.

Les zones habitées se structurent autour de Prémery, principal pôle urbain local où se croisent les routes départementales, et notamment l'axe de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, longée par la RD977. Les autres communes sont rurales et de petites taille (<500 habitants). Les sensibilités visuelles au projet depuis les zones habitées se situent principalement le long de la vallée au niveau des zones habitées proches de Prémery, ainsi que le long de la RD977 qui longe le versant opposé au projet.





Figure 55 : Le centre-bourg de Prémery, croisement entre la rue de la Gare et la Grande-Rue (Vue n°14).



Figure 56 : Rues étroites de Lurcy-le-bourg



Figure 57 : Vue sur le bourg de Prémery depuis la RD 38 (vue n°40)



Figure 58 : Bourg de Sichamps en contrebas de la RD977 (vue n°50)

Tableau 32: Population légale des principales communes et villages du territoire d'étude en vigueur– Source : Recensement de la population 2018 INSEE.

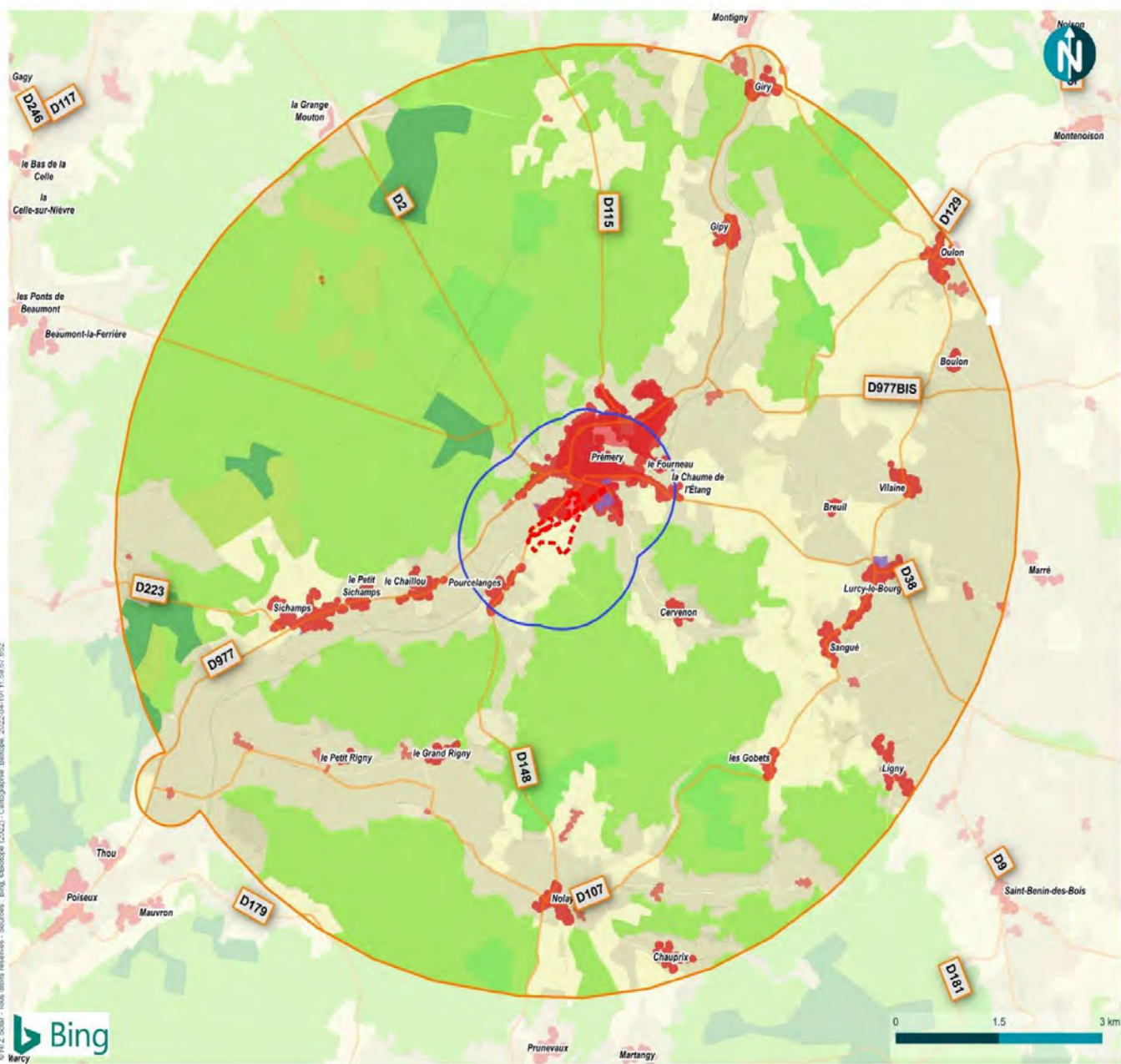
Commune/ village	Population 2018 en nb d'Habitants (Source : Insee RGP 2018)	Aire d'étude paysagère	Distance zone d'implantation	Commentaire	Enjeux	Sensibilité
Prémery (Breuil, Cervenon, Le Chaillou, Pourcelanges)	1 823 Habitants	Rapprochée, immédiate	0 km Certaines habitations jouxent directement la ZIP	Pôle local structurant (commerces, activités artisanales et industrielles, services et tissu associatif riche). Bourg castral encadré de forêts appartenant aux évêques de Nevers. La ville a été fortement marquée par la famille Lambiotte, venue pour créer une usine de carbonisation et de distillation du bois. Toute la ville s'organise autour de cette activité industrielle jusqu'à sa disparition totale en 2002.	Modéré	Forte La zone de projet se situe dans la vallée au niveau de la zone d'activités et un peu sur le coteau de l'autre côté de la voie ferrée. Une visibilité existe depuis les zones habitées proches et les habitations situées sur le versant opposé le long de la RD 977. Les bâtiments du bourg sont denses et forment des masques, les vues y sont limitées.
Sichamps	187 Habitants	Eloignée	2,5 km du Petit Sichamps	Petite commune rurale, caractérisée par son urbanisation linéaire le long de la RD977, composé du hameau Le Petit Sichamps et du bourg. Son église date de 1894.	Très faible	Très faible Quelques vues potentielles lointaine depuis les zones habitées situées en coteau au-dessus de la RD 977.
Nolay (Les Gobets, Chauprix, le Petit-Rigny, le Grand-Rigny)	352 Habitants	Eloignée	2,84 km du Grand Rigny	Petite commune rurale implantée dans la vallée de la Renèvre. Elle compte une vingtaine de hameaux répartis le long de la vallée ou en milieu de coteau, en lisière forestière.	Très faible	Nulle Aucune visibilité depuis les zones habitées (de l'autre côté de la crête, dans la vallée de la Renèvre)

Lurcy-le-Bourg (Sangué, Vilaine)	281 Habitants	Eloignée	4,5 km du bourg de Lurcy-le-Bourg	Petite commune rurale patrimoniale (Eglise St Gervais et Donjon, la Gentilhommière, château du 15ème siècle, etc...), située dans la vallée de la Petite Nièvre.	Faible	Nulle Aucune visibilité depuis les zones habitées
Giry (Gipy)	191 Habitants	Eloignée	3,75 km de Gipy	Implantée sur la RD977, elle se caractérise par son château et l'église St Germain)	Très faible	Nulle Aucune visibilité depuis les zones habitées
Saint-Benin-des-Bois (Ligny)	167 Habitants	Eloignée	5,2 km de Ligny	Seul le hameau de Ligny sur cette petite commune rurale se situe dans l'aire d'étude éloignée.	Très faible	Nulle Aucune visibilité depuis les zones habitées
Oulon	63 Habitants	Eloignée	5,6 km du bourg	Petit village, en bordure de son plan d'eau, Oulon se caractérise par vieux-château , une ferme du XIIIème – XVI ème siècle, réhabilité en Ferme Auberge et son église Saint-Andoche .	Très faible	Nulle Aucune visibilité depuis les zones habitées



Occupation Humaine et infrastructures routières

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)



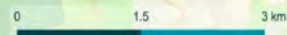
Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)
- Zones d'habitation

Occupation des sols (Source : Corine Land Cover 2018)

- 112 - Tissu urbain discontinu
- 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole
- 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, Esri/DeLorme (2021) - Cartographie Biotope, 2022-04-10 11:58:57:652



Carte 63 : Occupation humaine et infrastructures routières (CLC - 2018)

4.6.2.2 Les routes

La desserte principale structurante s'inscrit dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, par la RD 977, axe de transit, qui relie Prémery à Guérigny puis Nevers plus au Sud. L'ensemble du réseau routier est dense et se déplit en étoile au niveau de Prémery, située au carrefour de nombreux axes départementaux.

Les axes de transports parcourant le territoire d'étude sont des départementales et des routes communales, principalement empruntées par des locaux.



Figure 59 : Hiérarchisation des axes routiers (Source : Scan 100 de l'IGN)

Tableau 33 : Synthèse des enjeux et sensibilités à partir des axes routiers, au niveau de l'aire d'étude éloignée

Infrastructures de transport	Commentaires	Enjeux	Sensibilités vis-à-vis des AEI
Départementale RD 977	Axe de desserte locale structurante Axe de la vallée Prémery/Guérigny	Modéré	Fort Axe sur la rive opposée au projet avec quelques ouvertures visuelles transversales sur le projet
Départementale RD 977BIS	Axe de desserte locale Prémery/Moussy/St Révérien	Faible	Nulle L'axe est situé à plus de 3km de la zone de projet, un tronçon s'inscrit en coteau avec des vues potentielles sur le versant mais la sensibilité reste très faible.

Départementale RD 38	Axe de desserte locale Beaumont-La-Ferrière/Prémery/St Saulge Forêt et vallée de la petite Nièvre	Faible	Nulle Vue très ponctuelle depuis les hauteurs en sortie de forêt sur le bourg de Prémery, les vues sont cadrées « hors zone de projet » par le versant boisé.
Départementale RD 2	Axe de desserte locale Prémery/Dompierre-sur-Nièvre Forêt	Faible	Nulle Cet axe se situe entièrement en forêt, il n'y a aucune visibilité.
RD 115	Prémery/ St-Bonnot Nord / Forêt	Très faible	Très faible Des vues potentielles lointaines (à 1,8 km) sur le projet depuis le hameau de la rue Creuse
RD 148	Prémery/Nolay Sud	Très faible	Fort Vues proches et ouvertes sur le versant au Sud de la ZIP. Cet axe passe au droit de la zone de projet
RD 107	Nolay Vallée de La Renèvre	Très faible	Nulle Autre bassin visuel, aucune visibilité
RD 223	Sichamps Forêt	Très faible	Très faible Vue lointaine (4 km), légère perception du versant de la ZIP
RD 129	Oulon Nord	Très faible	Nulle Autre bassin visuel, aucune visibilité

Les principales perceptions sur la zone de projet concernent l'axe structurant de la RD 977 qui se situe sur le versant opposé de la ZIP, un peu en surplomb de la vallée et offre ponctuellement des vues transversales en amont du bourg de Prémery. Des vues ouvertes au contact directe de la ZIP existe depuis la RD 148 (sensibilité forte). Enfin dans une moindre mesure, une sensibilité très faible est observée pour des vues lointaines depuis plusieurs axes sur des séquences très restreintes (RD 223 au niveau du bourg de Sichamps, sur la RD 115 au niveau du hameau de la Rue Creuse coteau Nord de Prémery).



Figure 60 : Vue sur la vallée et Prémery depuis les hauteurs de la RD38, le coteau boisé situé à droite, cadre les vues selon l'axe de la route et masque les vues potentielles vers la zone de projet. Seul le bourg de Prémery est visible.



Figure 61 : Interception RD977 et RD38 (source : Google Street view) –



Figure 62 : RD977, panneau entrée de ville de Prémery, les vues transversales s'ouvrent et se ferment au gré des plantations arborées qui bordent l'axe (ici la vue est très fermée en direction de la vallée).



Figure 63 : Vue depuis la RD38 en entrée de ville Est du bourg de Prémery, les bâtiments sont implantés à l'alignement sur rue et cadrent les vues.



Figure 64 : Vue lointaine depuis la RD 977bis depuis un versant orienté vers la vallée (source : Google Street view) – la visibilité sur le projet est à plus de 3km et le projet est situé sur le versant derrière la crête boisée. La sensibilité est nulle.



Figure 65 : RD2 en direction de Prémery, cet axe est entièrement situé au cœur du massif forestier. La visibilité sur le projet est nulle (Source : Google Street view).



Figure 66 : Route de Saint-Bonnot (RD115) depuis le hameau de la Rue Creuse (source : Google Street view).

Sur les hauteurs, des vues s'ouvrent vers le bourg de Prémery, avec une belle vue sur l'église paroissiale. Les plantations arborées abondantes dans le bourg au niveau de l'étang masquent le bas de versant depuis ce point de vue. La visibilité sur le projet est très faible.



Figure 67 : Vue ouverte sur la ZIP, depuis la RD 148, peu avant le franchissement de la voie ferrée. La sensibilité au projet est forte, la parcelle est seulement délimitée par un fossé, les vues sont très ouvertes.



Figure 68 : Depuis la RD 223, au croisement avec la RD 977, après le bourg de Sichamps (à près de 4km de la ZIP), on perçoit le haut de versant de la ZIP, la végétation présente en vallée masque le bas de versant. La visibilité est très faible.

4.6.2.3 Contexte patrimonial, touristique et reconnaissances

Les espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial au sens culturel du terme, notamment aux titres de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, de l'archéologie. Ils peuvent être de quatre types :

- **Les monuments historiques** (inscrits ou classés) et leurs abords (rayon de 500 mètres ou leur périmètre de protection modifié)
- **Les sites classés ou inscrits**
- **Les sites patrimoniaux remarquables** depuis 2016 remplacent et regroupent les AVAP et les secteurs sauvegardés.

Un inventaire exhaustif a été réalisé sur l'ensemble de l'aire d'étude paysagère éloignée afin de lister puis de localiser les éléments patrimoniaux protégés. Les périmètres de protection autour des monuments historiques ont aussi été cartographiés pour une meilleure prise en compte. Les distances minimales, à vol d'oiseau, entre les limites des parcelles et les éléments protégés sont mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Un recensement des sites touristiques et de loisirs a également été réalisé.

Les monuments historiques, les sites et patrimoines remarquables

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, il existe deux niveaux de protection correspondant à deux catégories d'édifices :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt public ». Ces immeubles peuvent être classés en totalité ou en partie.
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ». Ces derniers peuvent quant à eux être inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Qu'il soit inscrit ou classé, un monument historique bénéficie d'une servitude de protection de ses abords dans un rayon de 500 mètres. Toute construction, restauration, destruction effectuée dans le champ de visibilité de l'édifice classé monument historique (c'est-à-dire en règle générale dans un périmètre d'un rayon de 500 m autour du monument) doit obtenir l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Un périmètre de protection adapté ou modifié peut se substituer au périmètre initial. Au-delà de la servitude de covisibilité réglementaire, il convient d'étudier à l'échelle du paysage les risques de covisibilité entre un projet et les édifices protégés.

Les monuments historiques (inscrits ou classés) et leurs abords

L'aire d'étude éloignée comporte **7 monuments historiques**, dont 2 dans l'aire d'étude rapprochée : l'église Saint-Marcel (classée) et le château des évêques de Nevers (inscrit), tous deux situés au niveau du centre-bourg de Prémery.

Le château des évêques de Nevers : Prémery est à partir de 802, et jusqu'à la Révolution, la propriété des évêques de Nevers. Le château dont la construction date du début du XIV^{ème} siècle, sera la résidence d'été des évêques jusqu'à la fin du XVII^{ème}. Il est bâti à l'origine sur un plan rectangulaire, avec une tour à chaque angle. Aujourd'hui, le corps de logis du XVI^{ème}, le porche fortifié du XIV^{ème} siècle, partie emblématique qui défendait l'entrée côté ville et une belle tour ronde, avec des canonniers sont encore visibles.



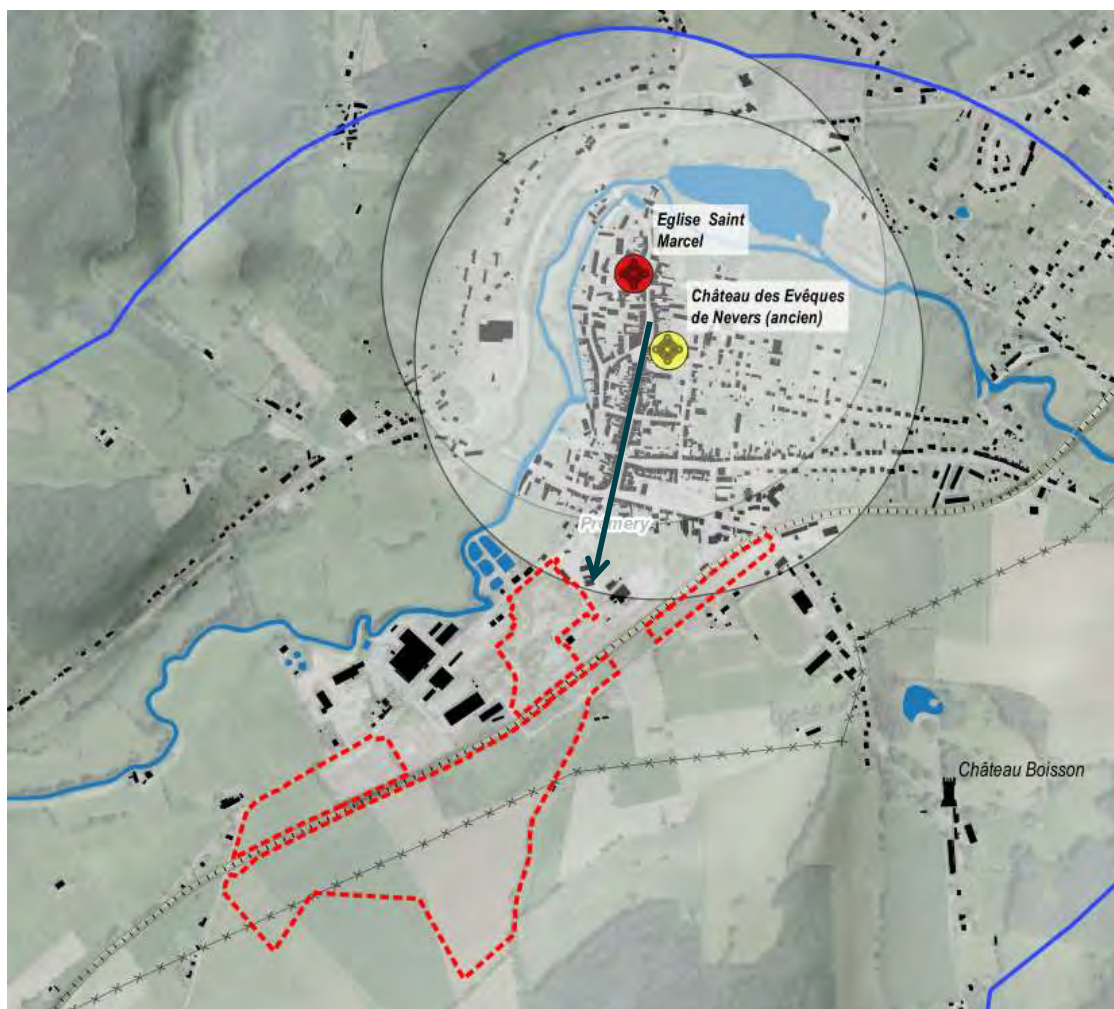
Figure 69 : Château des évêques de Nevers, monument historique, inscrit, à Prémery

L'église **Saint-Marcel**, monument historique classée en 1840, a été construite au cours des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècle.



Figure 70 : Eglise Saint-Marcel, Monument historique classé à Prémery

Ces 2 monuments sont situés dans la zone agglomérée de Prémery. Il est à noter que la Grande Rue est orientée en direction du projet. Toutefois les monuments sont situés sur des parcelles latérales et les bâtiments cadrent fortement les perspectives (aucune vue lointaine). La sensibilité au projet est nulle.



Carte 64 : localisation des monuments historiques de Prémery par rapport au projet

Deux monuments historiques inscrits sont localisés sur la commune de Lury-le-Bourg, il s'agit de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais et du Donjon appelé logis du Prieur. Leur sensibilité est nulle par rapport au projet car les reliefs boisés qui encadrent la vallée de la Petite Nièvre, ferment les vues en direction du projet.



Figure 71 : Le Donjon et l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, à Lurcy-le-Bourg (Source : Ministère de la Culture, Base Mérimée)



Figure 72 : Château de Giry

Au Nord de l'aire d'étude éloignée se situe le Château de Giry, Monument historique partiellement inscrit. La sensibilité est nulle du fait de l'éloignement au projet (5.8 km).

Enfin au Sud de l'aire d'étude éloignée, se situent, l'église Saint-Pierre sur la commune de Nolay et la Chapelle de Poissons sur la commune de Poiseux. Leur sensibilité est nulle car elle se trouve de l'autre côté des versants boisés le long de la vallée de Renèvre.



Figure 73 : Chapelle de Poissons à Poiseux et l'église Saint-Pierre à Nolay (Source : Ministère de la Culture, Base Mérimée)

Autres éléments de patrimoine

Le Château de Boisson



Figure 74 : Le Château de Boisson à Prémery



Le Château Boisson de Prémery est un Château daté du XX^{ème} siècle, il est situé sur la route de Prémery à Cervenon, il est de style Renaissance du XIX^{ème} siècle. Son nom, est celui de la famille qui l'a fait bâtir. Il possède une magnifique grille de fer forgé tout autour de sa propriété. Il est placé dans un beau et grand parc. L'édifice possède un étage sur sous-sol et des combles aménagés. Le bâtiment est de plan rectangulaire, construit en pierre calcaire blanche, sa toiture est couverte d'ardoises. Un double escalier permet d'accéder à une terrasse, et sur l'entrée principale de la demeure. Dans son parc est placé une œuvre du sculpteur Alix Marquet.

Il est situé de l'autre côté de la ligne de crête et déconnecté visuellement de la zone de projet. La sensibilité est nulle.

Le Château de Rigny



Figure 75 : Le château de Rigny

Le château de Rigny est situé à Nolay. Le portail du château est daté du XV^{ème} siècle. Le château est visible de l'extérieur depuis la départementale RD 107, il est situé en contrebas de la route. C'est une belle demeure, elle possède à chaque extrémité du corps principal, deux tours, un de plan circulaire accolé à une tour de plan carré, celles-ci sont elles-mêmes collées au corps du château. Ses toitures sont en ardoises. Le château est de plan rectangulaire. L'édifice possède deux étages et des combles aménagés.

Le lavoir de la Fontaine du Bouillon (Prémery) : Bâti en 1850, son architecture est remarquable avec des arcatures en plein cintre. Il est construit autour d'un bassin rectangulaire et alimenté par la source dite de la Fontaine du Bouillon et par les eaux de pluie.

Le moulin (Prémery) : Il y a eu jusqu'à cinq forges à Prémery. Ici, la petite forge a fonctionné jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Elle est devenue, après transformation, filature de laine puis taillanderie et enfin moulin à grain.

Usine métallurgique dite forge de la Moquerie (Prémery), puis moulin à blé, actuellement ferme.

Usine métallurgique dite haut fourneau (Prémery), puis moulin à blé, puis minoterie, actuellement maison.



Figure 76 : Fontaine du Bouillon à Prémery



Figure 77 : Ancien Moulin de la Moquerie (à gauche) et ancien haut fourneau (à droite) à Prémery Source : Ministère de la Culture, Base Mérimée)

La réserve naturelle régionale des mardelles de Prémery



Figure 78 : Mardelle - © RV Moioan / Commons

La réserve naturelle régionale des mardelles de Prémery se situe dans la partie sud-ouest du plateau calcaire nivernais. Elle protège 253 hectares de milieux humides forestiers à une altitude d'environ 300 m. Le site tire son nom de la présence d'une cinquantaine de petites mares ou mardelles voisines de tourbières forestières à différents stades d'évolution.

Véritable château d'eau, le plateau forestier est le point culminant de la zone et alimente de nombreux petits ruisseaux aériens et souterrain débouchant sur des points de captages. Son sous-sol contient également une rare bibliothèque palynologique sur une période pouvant aller jusqu'à 15 000 ans.

Les inventaires de la flore recensent 82 espèces dont l'osmonde royale en limite de répartition, la laïche blanchâtre et l'utriculaire citrine.

La faune compte 60 espèces dont 17 sont protégées. On y trouve la cigogne noire, l'engoulevent d'Europe, l'aigle botté et le busard Saint-Martin. Les amphibiens comptent les tritons marbré et palmé. Pour les invertébrés, notons la leucorrhine à gros thorax, les lestes dryade et verdoyant et le barbitiste des bois.

L'accueil du public est possible au travers des nombreux aménagements et sentiers effectués sur le site.

Le site se situe au cœur du massif forestier, il n'y a pas de covisibilité avec le projet. La sensibilité est nulle.

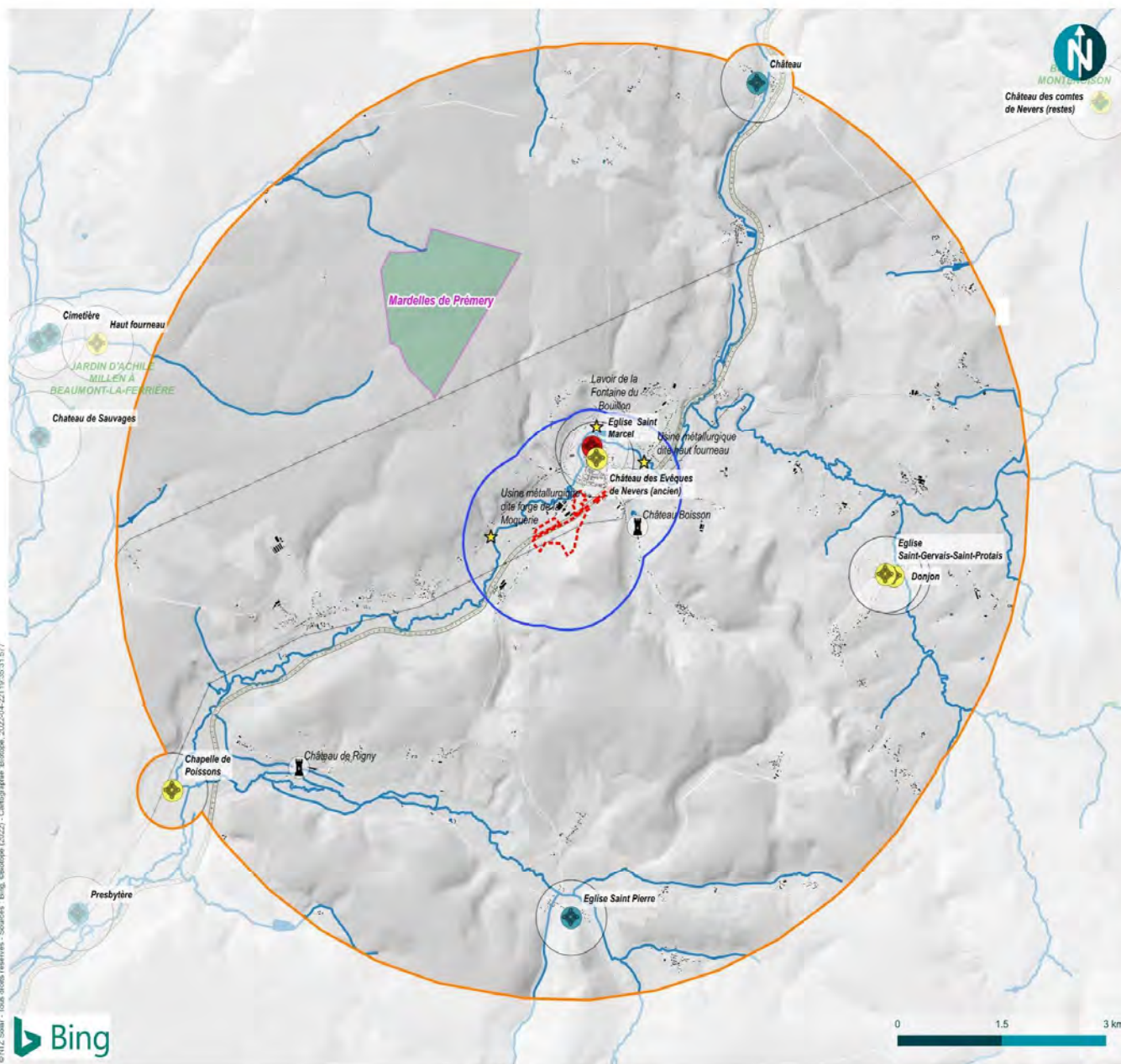


Figure 79 : Accès au site des Mardelles depuis la RD2 (vue n°3)

■ Tableau 34 : Monuments historiques et zones protégées sur l'aire d'étude éloignée

Monument	Protection	Commune	Aire d'étude paysagère	Distance la plus proche (en m)	Enjeux	Sensibilité vis-à-vis des AEI
Patrimoine et monuments historiques (loi 1913)						
Château des Evêques de Nevers (ancien)	Inscrit le 22/02/1927	Prémery	Rapprochée	420	Faible	Sensibilité Nulle
Eglise Saint Marcel	Classé le 01/01/1840	Prémery	Rapprochée	589	Modéré	Sensibilité Nulle
Eglise Saint-Gervais-Saint-Protais	Inscrit le 25/11/2019	Lurcy-le-Bourg	Eloignée	4076	Faible	Sensibilité Nulle
Donjon	Inscrit le 22/12/1989	Lurcy-le-Bourg	Eloignée	4200	Faible	Sensibilité Nulle
Eglise Saint Pierre	Partiellement inscrit le 29/03/1971	Nolay	Eloignée	4874	Faible	Sensibilité Nulle
Château	Partiellement inscrit le 06/03/1950	Giry	Eloignée	5810	Faible	Sensibilité Nulle
Chapelle de Poissons	Inscrit le 23/04/1981	Poiseux	Eloignée	6156	Faible	Sensibilité Nulle
Patrimoine naturel						
Réserve naturelle régionale des Mardelles		Prémery	Eloignée	2309	Fort	Sensibilité Nulle
Autres éléments de patrimoine						
Château de Boisson	Scan 100 IGN	Prémery	Rapprochée	630	Très faible	Sensibilité Nulle
Château de Rigny	Scan 100 IGN	Nolay	Eloignée	4527	Très faible	Sensibilité Nulle

L'aire d'étude éloignée compte 7 monuments inscrits et/ou classés aux Monuments Historiques d'après l'étude des Atlas du patrimoine et de la base Mérimée, dont deux sont situés dans le bourg de Prémery : la chapelle Saint-Marcel et le Château des évêques de Nevers). D'autres monuments, et notamment des châteaux sont également recensés dans l'aire d'étude mais ne font pas l'objet d'une reconnaissance particulière (dont le Château de Boisson au sein de l'aire d'étude rapprochée). Enfin, la réserve naturelle régionale des Mardelles située au cœur de la forêt constitue également un site naturel majeur.



Patrimoine architectural et sites naturels protégés

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)
- Zones d'habitation
- Cours d'eau

Monuments Historiques (loi 1913)

Immeubles protégés et classement

- Classé
- Partiellement Classé
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- Périmètres de protection des abords

Sites naturels

- Réserve Naturelle Régionale
- sites naturels protégés (loi 1930)
- Classés
- Inscrits

Autres éléments de Patrimoine

- Chateaux



Carte 65 : Patrimoine architectural et sites naturels protégés – Aire d'étude éloignée

Sites touristiques

Prémery est une ancienne cité castrale où les évêques de Nevers avaient établi leurs quartiers d'été. Forte de sa place centrale au cœur de la Nièvre, entre des massifs forestiers et les cours d'eau, elle fut la capitale européenne de la chimie du bois durant plus d'un siècle.

Au centre du village, la **collégiale Saint-Marcel** a été fondée en 1196 par un collège de 9 chanoines.

Le **musée du Grès ancien** : Entièrement constitué de poteries de grès traditionnels de la Puisaye et du Berry, ainsi que d'un ensemble de céramiques de l'Ecole de Carriès, le musée expose en tout 1 200 objets (la plus importante collection de ce genre exposée à ce jour).

Le **musée AVCOO** (Amicale des Véhicules, Costumes et Objets Oubliés) : Il propose **de la grande guerre à nos jours**, une tranchée reconstituée, plus de 40 mannequins en tenues, des images et journaux d'époque, des véhicules anciens.

Prisé pour pêcher en toute saison, le **plan d'eau de Prémery** est incontournable en été, offrant un lieu de baignade agréable et surveillé, avec sa plage de sable et ses équipements. L'étang est très bien équipé, il abrite des brochets, des gardons, des tanches et des carpes.

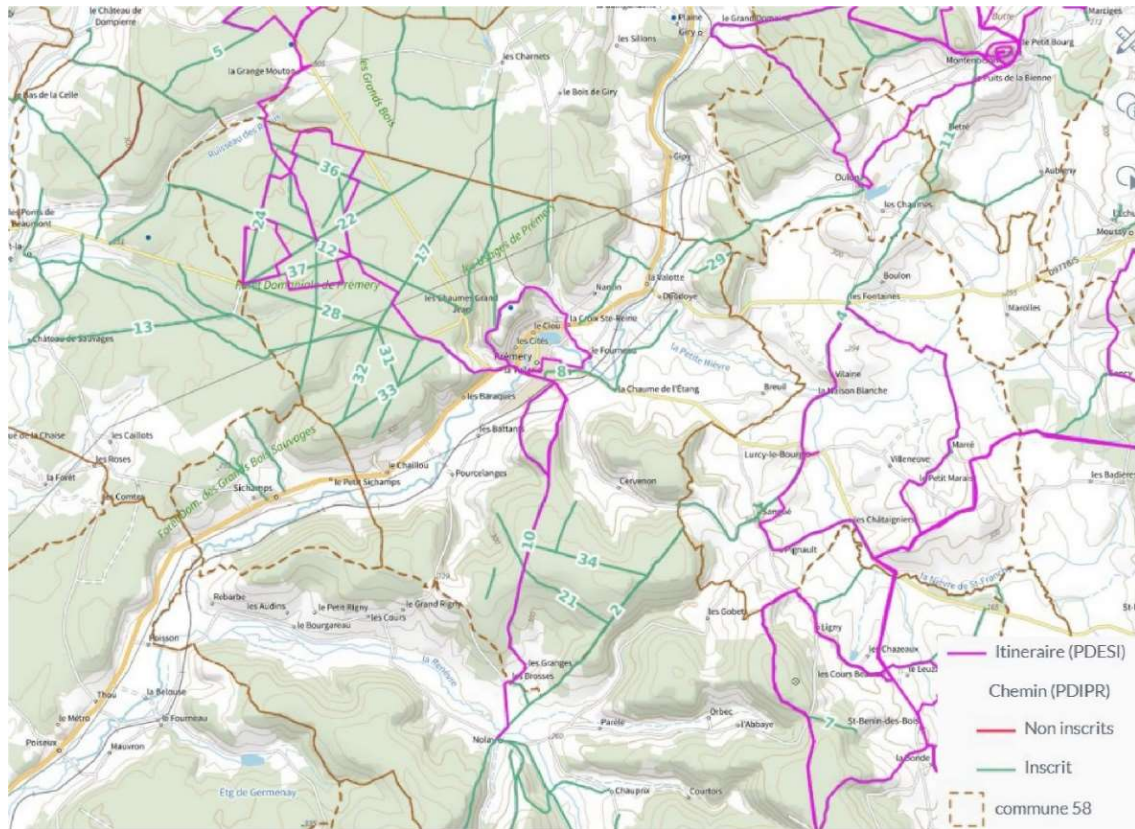
Le **camping municipal**, « Camping des Prés de la Ville », est situé à proximité du plan d'eau avec plage aménagée, jeux pour enfants, tennis.

À 2 km du centre de Prémery, **les Mardelles** forment une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, classée en réserve naturelle régionale. Sous un aspect magique, les Mardelles cachent une immense fragilité. En effet, ce réseau complexe de filtration de l'eau est né sur un terrain très acide et peu favorable à d'autres végétaux. Des sentiers ont été créés sur ce site pour permettre la découverte et la sensibilisation du public à ce milieu si riche et si fragile.

La commune de Prémery possède un **office du tourisme**



2 - La collégiale
Saint-Marcel
à Prémery
3 - Les Mardelles



■ Figure 80 : Carte des PDIPR & PDESI (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature). <https://carto.nievre.fr/pdesi.php>



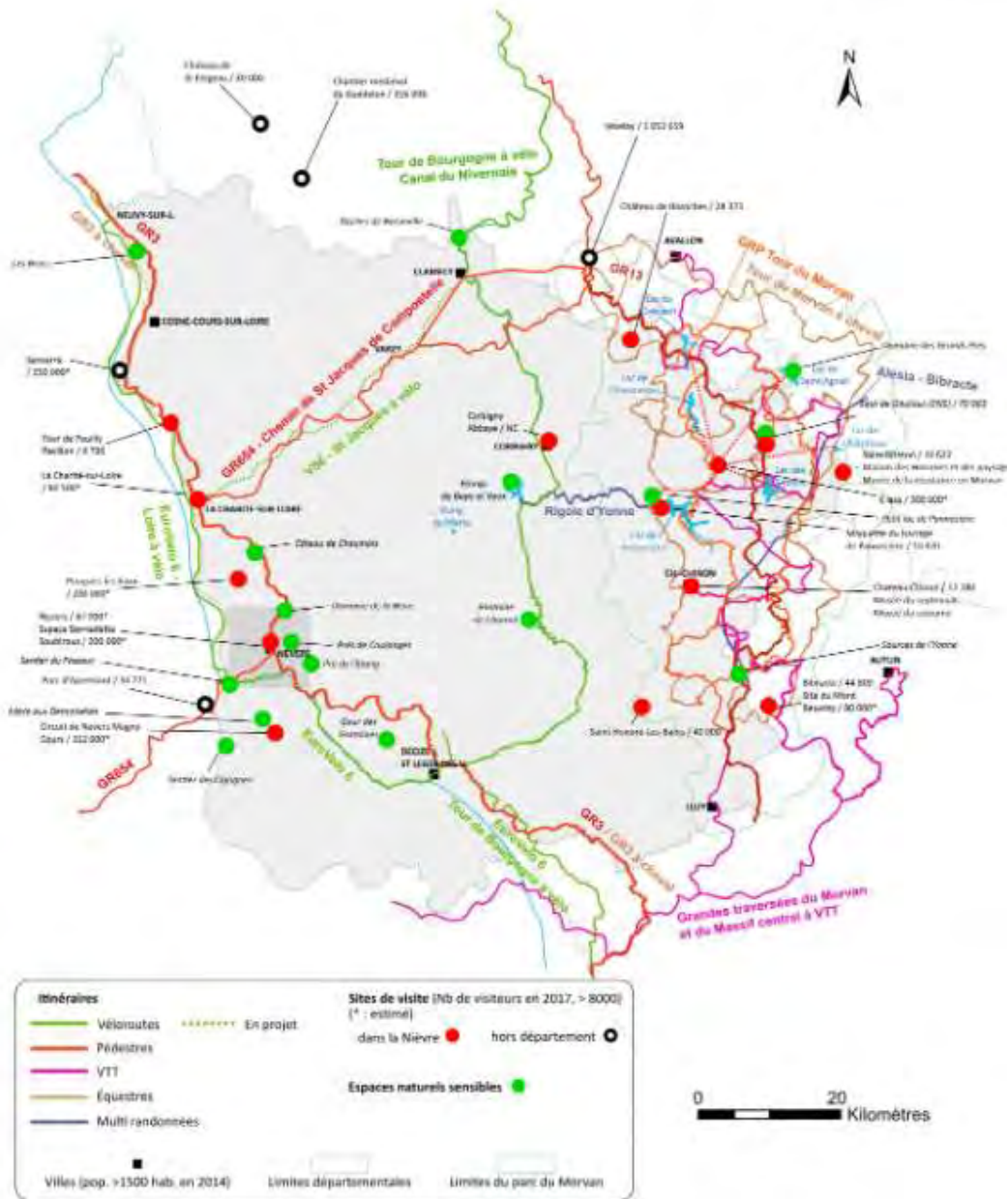
Figure 81 : Prémery et son étang (source : www.mairie-premery.fr)

PDESI de la Nièvre : itinérances

Février 2019



Sources : Itinéraires d'intérêt régional en Bourgogne-Franche-Comté (SAG CRBC 2017), IGN BD Topo 2016, IGNiv 2017, (e-infos, Nièvre Tourisme



■ Figure 82 : Stratégie itinérances et activités de pleine nature 2019-2021 (source : Conseil Départemental de la Nièvre (58)).

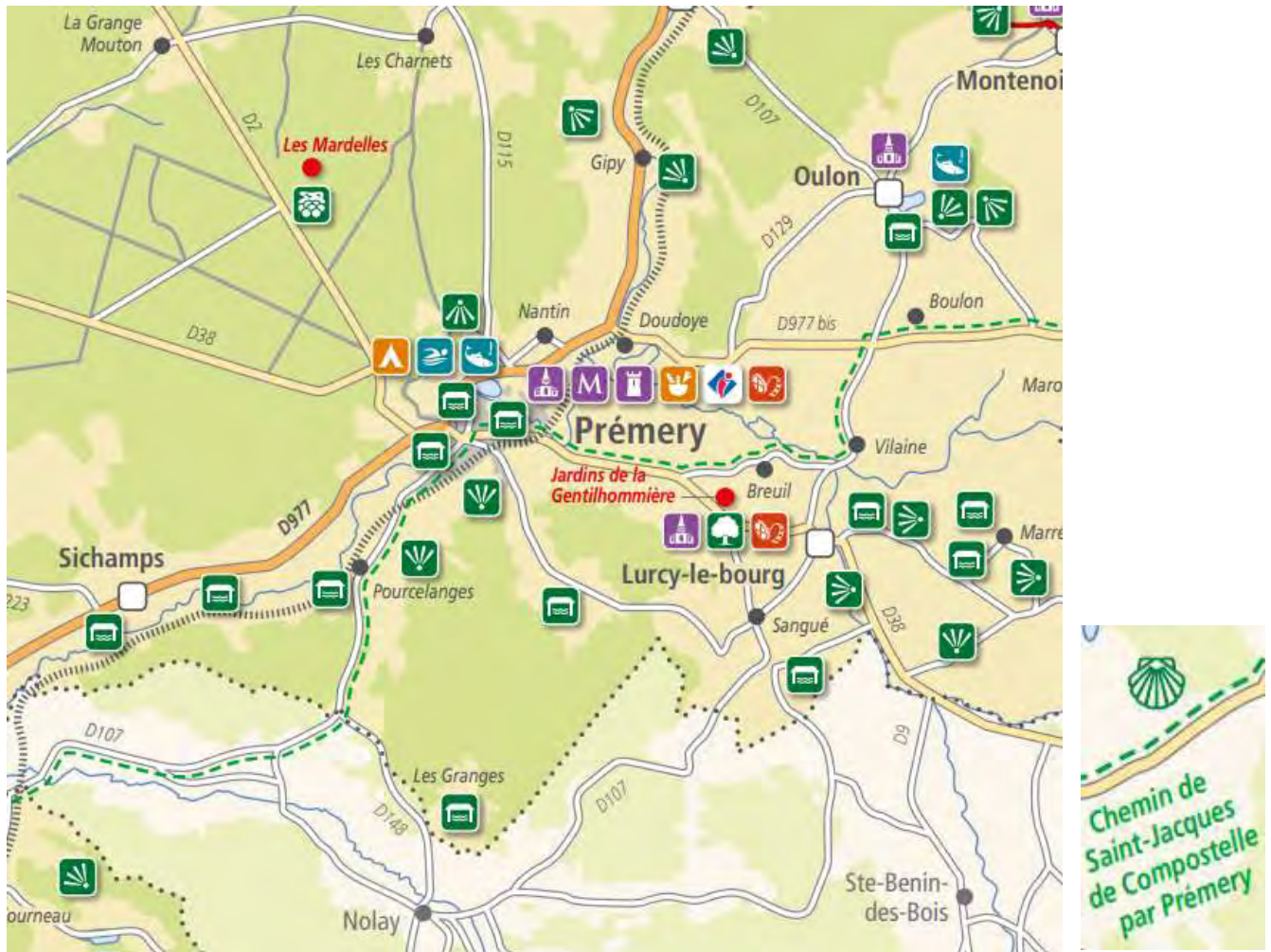


Figure 83 : extrait de la carte touristique "Les Bertranges" (source : office du tourisme)

Cette carte réalisée par la Communauté de communes des Bertranges, montre le passage de « chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Prémery », celui-ci passe par la RD148 au plus proche du site de projet (par le hameau de Pourcelanges). Le tracé rejoint la RD38 au niveau du bourg de Prémery.

A noter également 3 panoramas dont 2 situés sur les collines et point haut proches du site

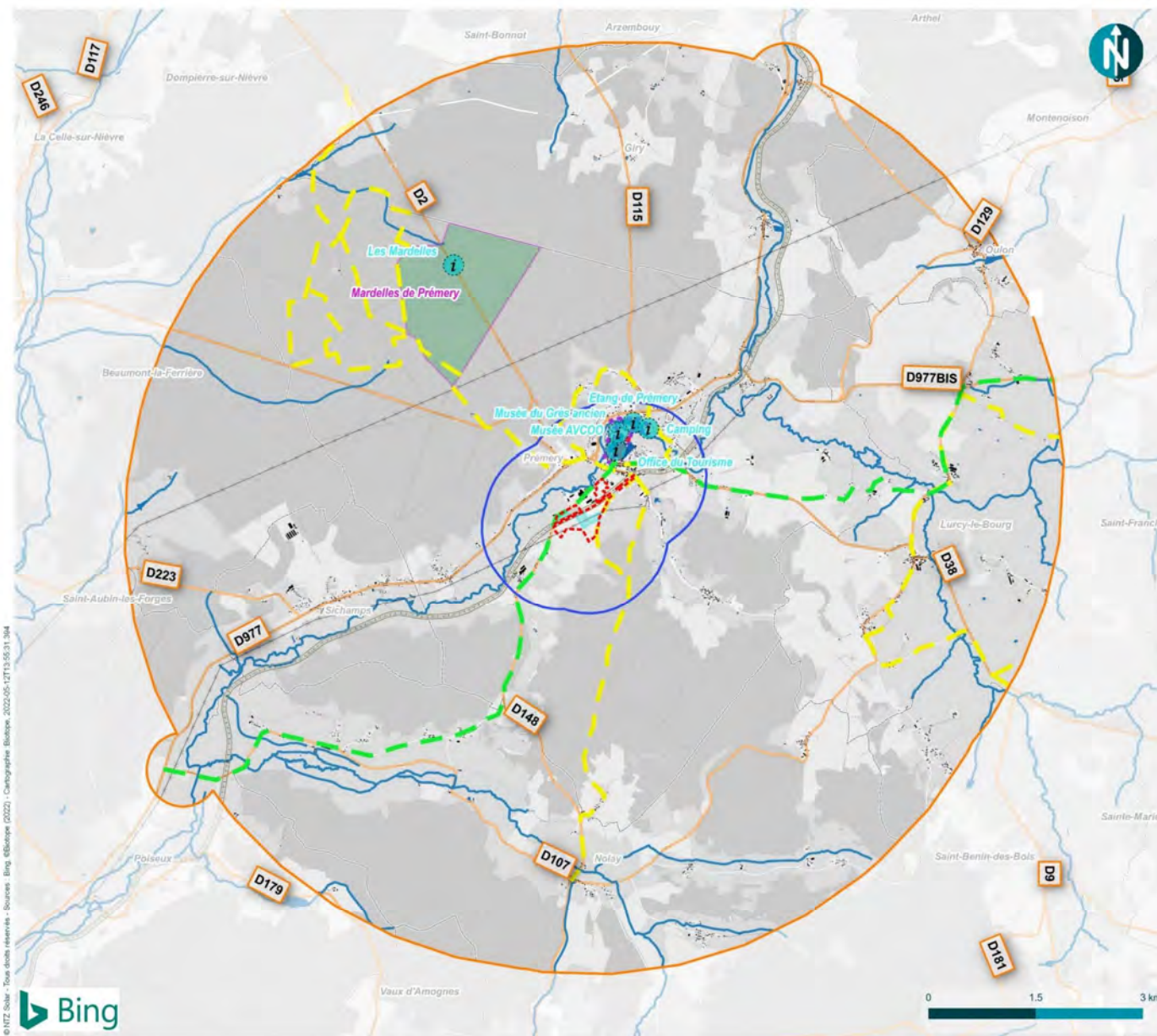


Vue n°17 : depuis la Rue des Ponts de Varzy en entrée Nord du Centre -bourg de Prémery

Tableau 35 : Description des lieux touristiques de l'aire d'étude éloignée

Lieu	Aire d'étude paysagère	Distance la plus proche ZIP (en km)	Enjeux	Sensibilités vis-à-vis des AEI
Étang de Prémery Les Prés de la ville	Rapprochée	630 m	Modéré	Nulle La végétation des berges de l'étang masque les perceptions depuis le site
Camping Municipal	Rapprochée	580 m	Modéré	Nulle La végétation des berges de l'étang masque les perceptions depuis le site
Itinéraires de randonnée (PDESI)	Eloignée et rapprochée	0 km	Modéré	Forte Le site de projet est longé au Nord-Est Rue de Nolay par un itinéraire de randonnée inscrit au PDESI
Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	Eloignée et rapprochée	0 km	Modéré	Forte Le site de projet est longé par l'itinéraire qui suit la RD 115- vue ouverte sur le site
Boucle pédestre de découverte du centre-bourg de Prémery	Rapproché	300 m	Faible	Nulle Les vues sont cadrées par les alignements bâtis et orientées selon les axes des rues et pas de visibilité depuis le tour de l'étang.
Office du tourisme et musées du grès ancien et musée de la grande guerre	Rapprochée	430 m	Faible	Nulle Tous les points d'intérêt sont situés en cœur de bourg sans perception sur le site de projet.

Prémery est un village présentant un intérêt touristique certain, il présente un office du tourisme, plusieurs musées, un camping et une plage permettant la baignade au niveau de l'étang de Prémery. La sensibilité forte vis-à-vis du projet est due au passage d'itinéraires de randonnée assez structurants que sont l'itinéraire départemental inscrit au PDESI dans la continuité de la rue de Nolay qui longe le site par l'Est en remontant vers le relief Les Cordiaux, ainsi que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui suit la RD115 au droit de la ZIP par l'Ouest.



Points d'intérêt - Loisirs et itinéraires de randonnée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)
- Cours d'eau

Sites naturels

- Réserve Naturelle Régionale

Tourisme

- i Point d'intérêt touristique
- OT Office du Tourisme

Itinéraires de randonnées

- - - Boucle de découverte du centre-bourg
- - - Itinéraires inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature)
- - - chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Prémery



Carte 66 : Carte des points d'intérêt touristique - Aire d'étude éloignée

4.6.2.4 Le contexte concernant les énergies renouvelables

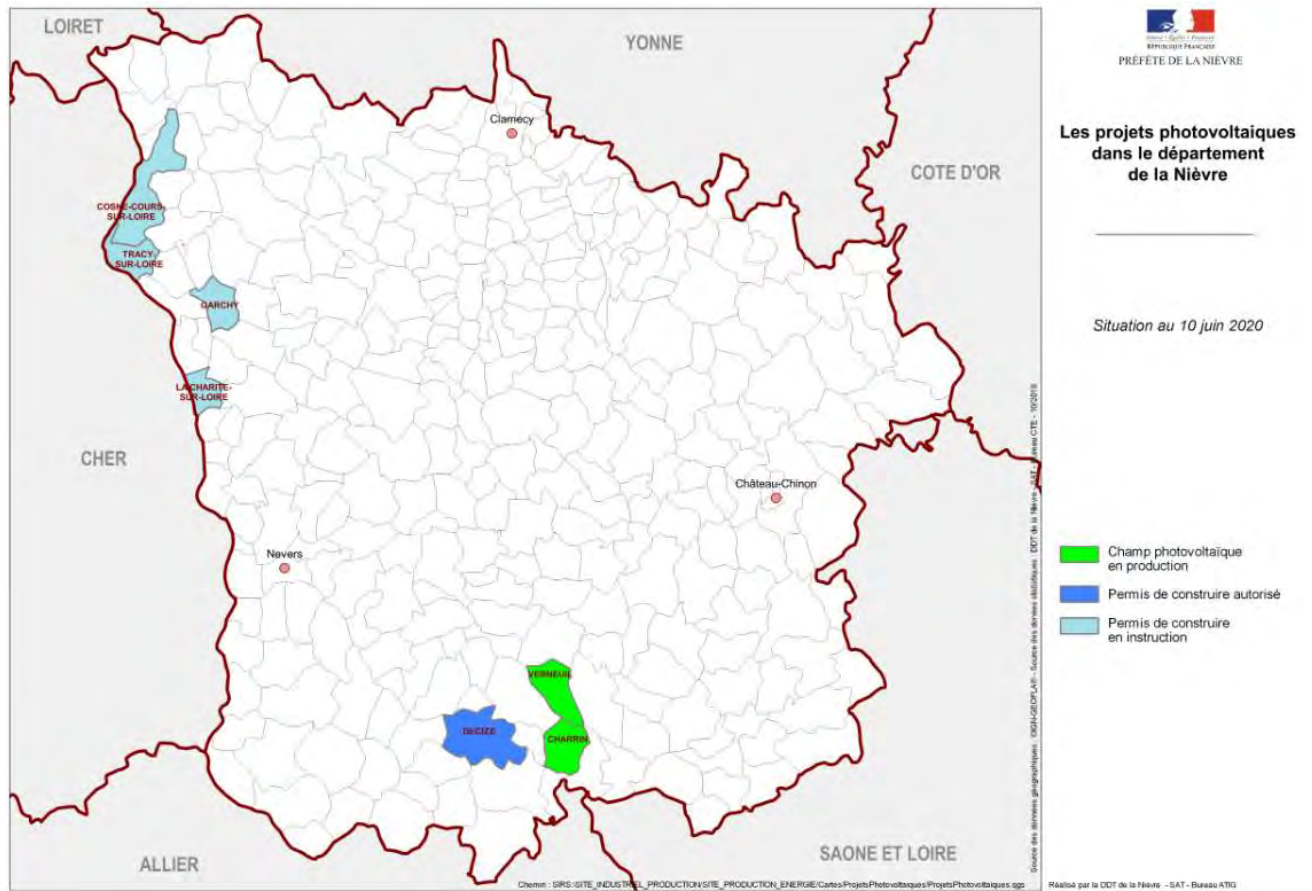
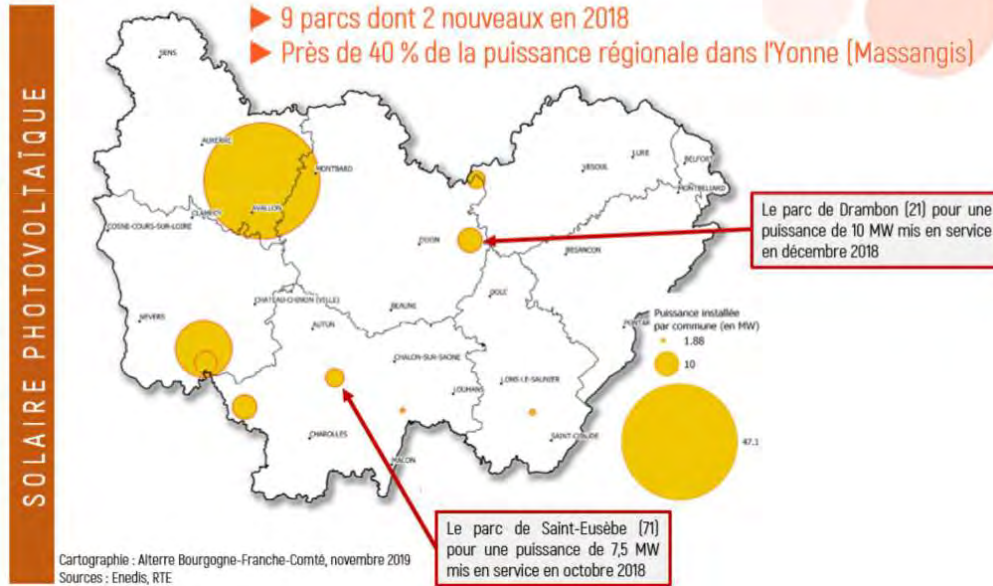


Figure 84 : Carte des projets photovoltaïques dans le département de la Nièvre au 11/06/2020 (source : DDT 58)

Code	Libelle	Puissance installée - solaire photovoltaïque
21	Côte-d'Or	69,523
25	Doubs	31,415
39	Jura	19,150
58	Nièvre	55,688
70	Haute-Saône	16,639
71	Saône-et-Loire	67,107
89	Yonne	73,093
90	Territoire de Belfort	5,098

Figure 85 : Puissance installée en 2020 en solaire photovoltaïque (source : Observation et Prospective Territoriale Énergétique à l'Échelle Régionale : <https://www.opteer.org/>)

Les centrales photovoltaïques au sol



L'évolution des puissances installées et des productions des installations solaires photovoltaïques

▶ Un parc photovoltaïque régional qui poursuit sa progression

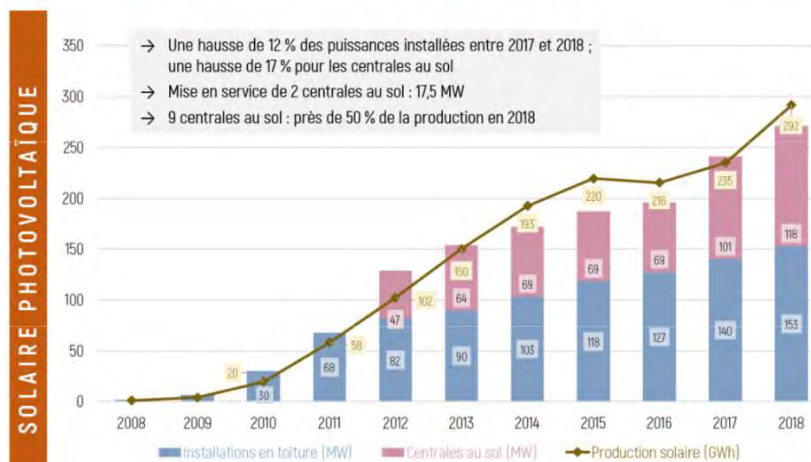


Figure 86 : Source : ORECA – observatoire régional en Bourgogne Franche Comté – Grandes Tendances (données 2018).

4.6.2.5 Synthèse du paysage éloigné

Unités Paysagères

L'aire d'étude éloignée s'inscrit dans le département de la Nièvre au Nord-Est de Nevers, au cœur de l'ensemble paysager du Nivernais boisé qui se caractérise par des collines boisées et polyculturelles. L'aire d'étude éloignée se situe dans la **vallée de la Nièvre d'Arzembouy ensermée de collines boisées**. Cette vallée forme un **axe de circulation majeur entre Guérigny et Prémery**.

L'aire d'étude éloignée s'inscrit **au sein de l'ensemble paysager du Nivernais boisé**, qui est bordé à l'Est par les Vaux de Montemoison.

Le **Nivernais boisé** se caractérise par ses **paysages intimes, dominé par les grandes forêts et ses reliefs marqués**. Au sein de de cette unité paysagère, les **perceptions sont limitées**. La forte présence de la végétation (massifs forestiers) coupe les vues, tout comme les reliefs des coteaux. L'enjeu est donc faible. **Au niveau de l'aire d'étude, le paysage s'ouvre en fond de vallée de la Nièvre d'Arzembouy, le long de la RD 977** qui relie les principaux bourgs jusqu'à Nevers. Le paysage se perçoit finalement comme une succession de lieux. La **sensibilité au projet est modérée** du fait des perceptions latérales possibles depuis la RD 977 qui longe la vallée où les vues sont plus ouvertes.

Le **Sud de Montemoison** se caractérise par un **paysage de bocage préservé** qui refferme les **perspectives ouvertes** du reste de l'unité. A noter la présence du belvédère de la butte de Montemoison qui culmine à 440 m (en dehors de l'aire d'étude éloignée, plus au Nord). Cette unité se situe à l'Est de Prémery. Il y a un enjeu de perception de la bande boisée qui refferme les horizons au sud de l'unité. L'enjeu pour cette unité est modéré, toutefois la **sensibilité au projet reste très faible voire nulle** du fait des reliefs boisés qui cloisonnent les vues vers le sud en direction du projet en amont du bourg de Prémery.

Socle du Paysage

L'axe de vallée de la Nièvre d'Arzembouy est particulièrement structurant. Le long de la vallée s'inscrivent les principaux bourgs et villages reliés par la RD 977 et la voie ferrée. Prémery est un bourg carrefour où convergent les axes routiers transversaux (RD 39, RD977 bis). C'est aussi la **confluence avec la Petite Nièvre**. Les habitations sont groupées en villages et hameaux et principalement implanté en vallée le long des cours d'eau. Les fonds de vallées et bas de coteaux sont agricoles quand les hauts de reliefs au sol plus pauvres sont recouverts de boisements composés majoritairement de feuillus.

Occupation des sols

Les **grandes forêts**, composées principalement de feuillus, dominent l'occupation du territoire et notamment les hauts de relief de part et d'autre de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy. Les **haies bocagères** sont également un motif paysager bien présent notamment sur les versants. Enfin, l'occupation agricole concentrée dans la vallée se caractérise par la **dominance des prairies**, en lien avec l'élevage qui est l'activité principale du secteur.

Les zones habitées

Les zones habitées se structurent autour de **Prémery, principal pôle urbain local** où se croisent les routes départementales, et notamment l'axe de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, longée par la RD977. Les autres communes sont rurales et de petites taille (<500 habitants). Les sensibilités visuelles au projet depuis les zones habitées se situent principalement le long de la vallée au niveau des zones habitées proches de Prémery, ainsi que le long de la RD977 qui longe le versant opposé au projet.

Les routes

Les **principales perceptions sur la zone de projet concernent l'axe structurant de la RD 977 qui se situe sur le versant opposé de la ZIP**, un peu en surplomb de la vallée et offre ponctuellement des vues transversales en amont du bourg de Prémery. Des **vues ouvertes au contact directe de la ZIP existe depuis la RD 148 (sensibilité forte)**. Enfin dans une moindre mesure, une sensibilité très faible est observée pour des vues lointaines depuis plusieurs axes sur des séquences très restreintes (RD 223 au niveau du bourg de Sichamps, sur la RD 115 au niveau du hameau de la Rue Creuse coteau Nord de Prémery).

Le patrimoine

L'aire d'étude éloignée compte **7 monuments inscrits et/ou classés aux Monuments Historiques** d'après l'étude des Atlas du patrimoine et de la base Mérimée, dont deux sont situés dans le bourg de Prémery : la chapelle Saint-Marcel et le Château des évêques de Nevers). D'autres monuments, et notamment **des châteaux** sont également recensés dans l'aire d'étude mais ne font pas l'objet d'une reconnaissance particulière (dont le Château de Boisson au sein de l'aire d'étude rapprochée). Enfin, la **réserve naturelle régionale des Mardelles** située au cœur de la forêt constitue également un site naturel majeur.

Le tourisme

Prémery est un **village présentant un intérêt touristique certain**, il présente un office du tourisme, plusieurs musées, un camping et une plage permettant la baignade au niveau de l'étang de Prémery. La **sensibilité forte vis-à-vis du projet est due au passage d'itinéraires de randonnée assez structurants** que sont l'itinéraire départemental inscrit au PDESI dans la continuité de la rue de Nolay qui longe le site par l'Est en remontant vers le relief Les Cordiaux, ainsi que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui suit la RD115 au droit de la ZIP par l'Ouest.



Carte des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)

Occupation

- Végétation
- Zones d'habitation
- Cours d'eau

Enjeu du Patrimoine

- Modéré
- Faible

Enjeux des zones d'Habitat

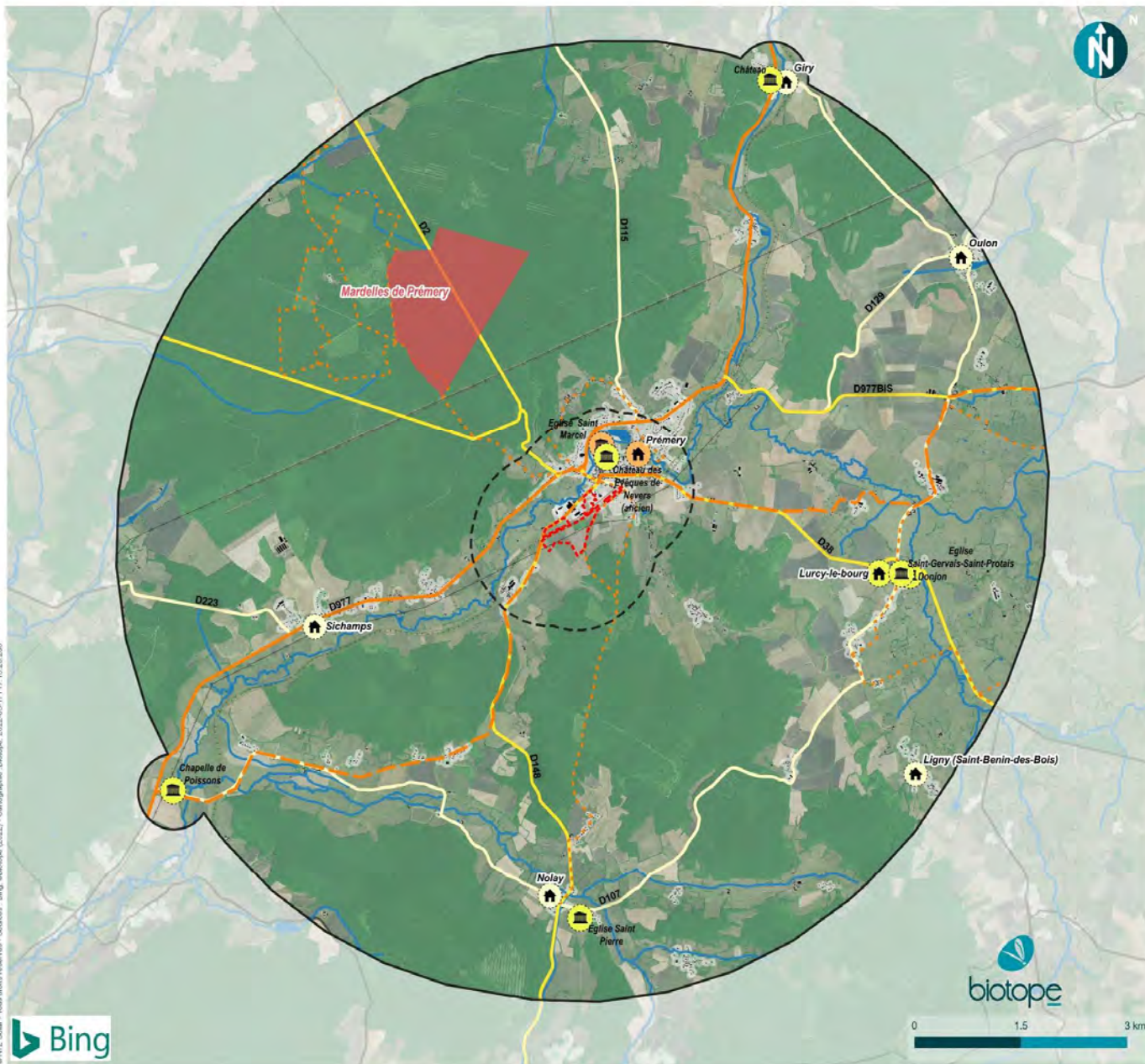
- Modéré
- Faible
- Très faible

Enjeux des Routes

- Modéré
- Faible
- Très faible

Enjeux liés au tourisme et sites naturels

- Chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Prémery - Enjeu Modéré
- Itinéraires inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature) - Enjeu Modéré
- Réserve Naturelle Régionale : Les Mardelles - Enjeu fort



© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, Biotopie (2022) - Cartographie : Biotopie, 2022-05-17T17:15:20.208

Carte 67 : Carte des enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée

4.7 Le paysage rapproché et immédiat

4.7.1 Contexte de l'étude

L'aire d'étude rapprochée, zone tampon de la zone de projet de 1km, comprend une partie du bourg de Prémery au-delà de l'étang des Prés de Prémery au Nord, incluant les quartiers de La Chaume de l'Etang et du Fourneau. Le périmètre au Sud inclus le hameau de Pourcelanges, le long de la RD148 et les habitations le long de la RD977 jusqu'au lieu-dit « Le Petit Chaillou ». L'aire d'étude, s'inscrit dans la vallée, enserrée de coteaux boisés à l'Ouest et à l'Est.

Le bourg de Prémery s'inscrit en point bas dans un méandre de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy.

La zone d'implantation potentielle, se positionne au Sud-Est du bourg, en plusieurs zones, comprises en partie sur l'ancienne zone industrielle en cours de dépollution et de reconversion (projet d'unité de méthanisation) et aussi de l'autre côté du tracé de la voie ferrée sur le bas du versant agricole, dans la continuité de la zone d'activité. C'est cette dernière zone qui est la plus sensible car elle génère potentiellement des covisibilités de versant à versant.

En fond de vallée les perceptions sont dépendantes de l'occupation végétale (prairies naturelles ouvertes) et ripisylve boisée de la Nièvre d'Arzembouy.

Le microrelief (alternance de crêtes) au niveau des collines est très important car il détermine des limites de perception. La localisation du projet est facilement identifiable dans le paysage par le sommet boisé « Les Cordiaux » et le dessin des haies bocagères qui s'inscrivent dans le versant, celles-ci s'inscrivant en crête elle marque les limites de bassins visuels.

L'état initial de l'aire rapprochée permettra de déterminer quelles zones d'implantation ou parcelles seront les plus adaptées et celles qui permettront la meilleure intégration paysagère possible des panneaux photovoltaïques.

Lors de cette analyse, il est considéré que toutes les parcelles seront occupées par des parcs photovoltaïques, afin de déterminer quelles parcelles du projet peuvent être sujettes à des effets de cumuls, de saturation, effet d'encerclement, etc.

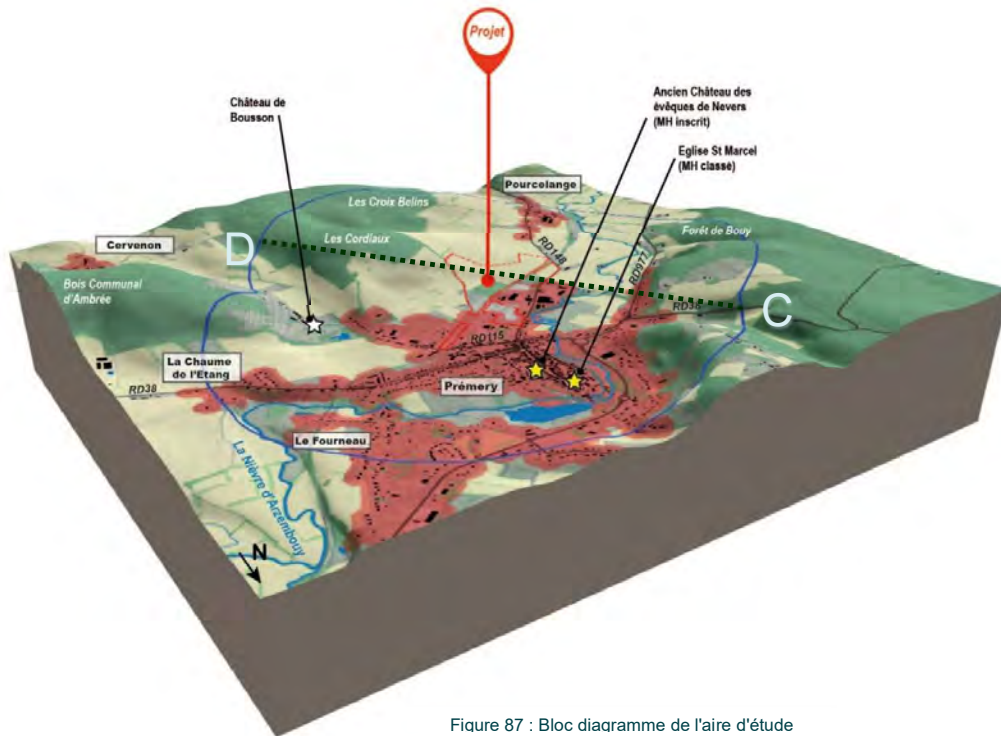


Figure 87 : Bloc diagramme de l'aire d'étude

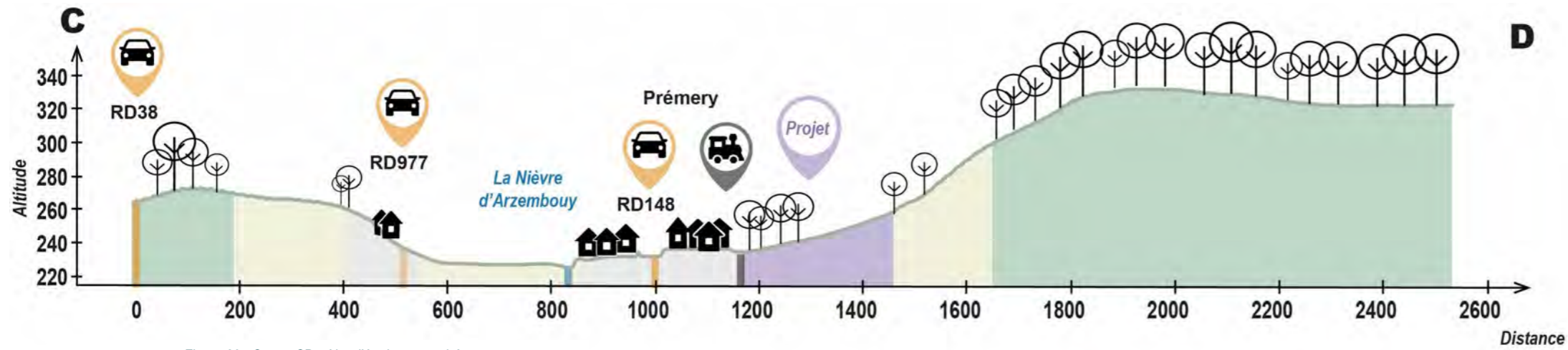


Figure 89 : Coupe CD - Aire d'étude rapprochée

Coupe CD – de versant à versant

Cette coupe s'inscrit de manière transversale à la vallée et met en évidence le positionnement du projet en base de versant, longé par la voie ferrée, puis la zone d'activité desservie par la RD148.

De l'autre côté de la vallée de la Nièvre, le positionnement en léger surplomb de la RD977 et de l'urbanisation linéaire, pouvant générer quelques co-visibilités ponctuelles en fonction de la présence de végétation arborée ou non en bordure de cet axe majeur.

Sur les sommets qui se font face, les forêts limitent les horizons.

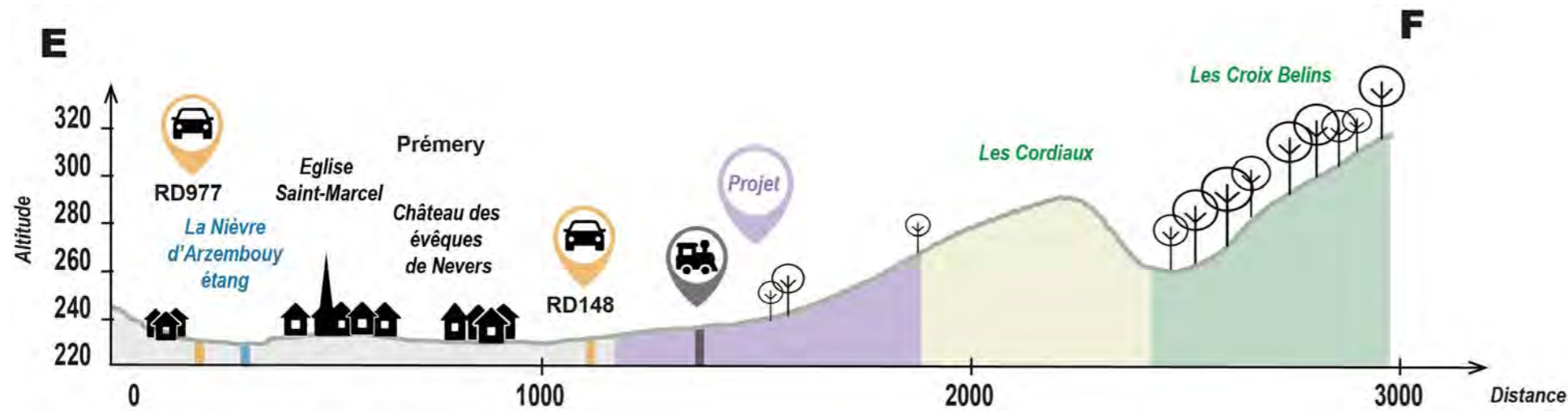


Figure 88 : Coupe EF - Aire d'étude rapprochée

Coupe EF – Le bourg de Prémery inscrit en fond de vallée.

Depuis l'étang du bourg de Prémery, qui est au point bas de la topographie, le contexte est très boisé le long des berges et il n'y a pas de sensibilité vis-à-vis de la ZIP.

La ZIP se situe au niveau de l'ancienne zone industrielle desservie par la RD148, le talus de la voie ferrée souligne le bas du coteau (remblai, boisements). Une partie de la ZIP, en coteau est, la plus sensible visuellement.

Toutefois, le contexte urbain est très dense au niveau du bourg de Prémery. Les constructions constituent un front urbain continu le long des rues ce qui cadre particulièrement les vues. Au niveau du carrefour avec la RD 148 qui donne accès à la zone industrielle, dans l'axe de la Grande Rue, la fenêtre perspective est très étroite (voir photo). Les bâtiments masquent totalement les vues lointaines depuis le bourg.



Vue depuis l'axe de la Grande Rue, vers la ZIP (accès RD 148)

4.7.2 Histoire et évolution paysagère

Le paysage au sens large du terme est défini par la convention européenne du paysage de Florence (2000) qui le caractérise comme suit : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Ainsi le paysage est en évolution perpétuelle. Il évolue avec les modes de vie et les activités présentes sur le territoire à un moment donné. Les hommes s'adaptent à leur territoire naturel, se développent et l'influencent en retour. Le paysage est le lien entre les milieux, les habitats naturels et les activités humaines.

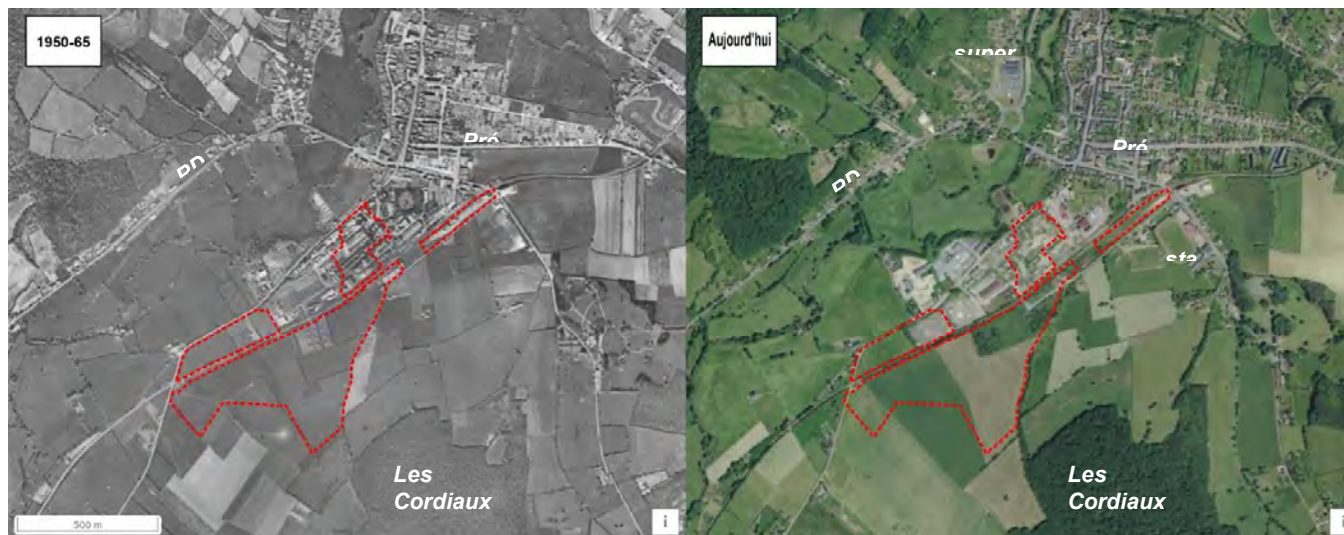



Figure 90: Aire d'étude rapprochée - Evolution historique du territoire – Source : Géoportail, remonterletemps.ign.fr.

Entre 1965 et 2020, le principal changement est la simplification du parcellaire agricole sur le territoire ainsi que le développement urbain (stade, supermarché et rond-point de la RD977, etc...). Le patchwork lié à l'occupation agricole est en effet un peu plus morcelé en 1965, les parcelles cultivées étant plus nombreuses et de plus petite taille. Il y a peu d'évolution de la lisière forestière au niveau du lieu-dits « Les Cordiaux ». Les haies bocagères se sont un peu épaissies. Celles-ci accompagnent le plus souvent les routes et les limites du parcellaire agricole. Certaines haies ont également disparu notamment sur le versant compris dans la ZIP.

Localisation des prises de vues

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)

Aires d'étude (propositions)

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)
-  Prises de vue numérotées

4.7.3 Reportage photographique

Le reportage photographique a été mené à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, au niveau des zones d'implantation Ouest. Il permet de mieux cerner et de mieux comprendre comment s'intègre le projet dans son paysage immédiat.

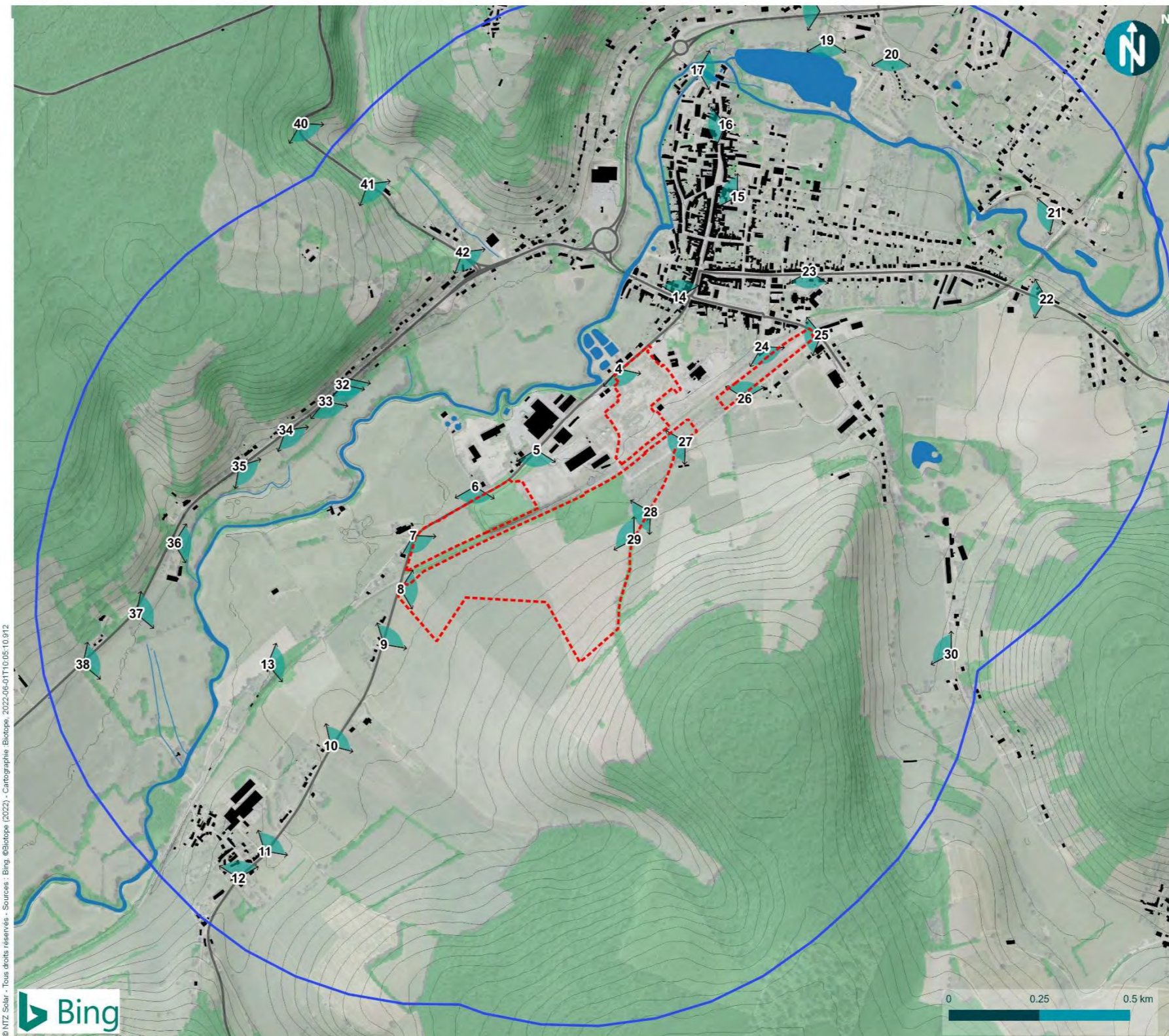
Les différentes prises de vue sont numérotées sur la carte ci-contre et les panoramas sont affichés sur les pages suivantes.

Elles ont été prises en tenant compte des lieux de vie et des voies de communication.

Légende des photographies en pages suivantes

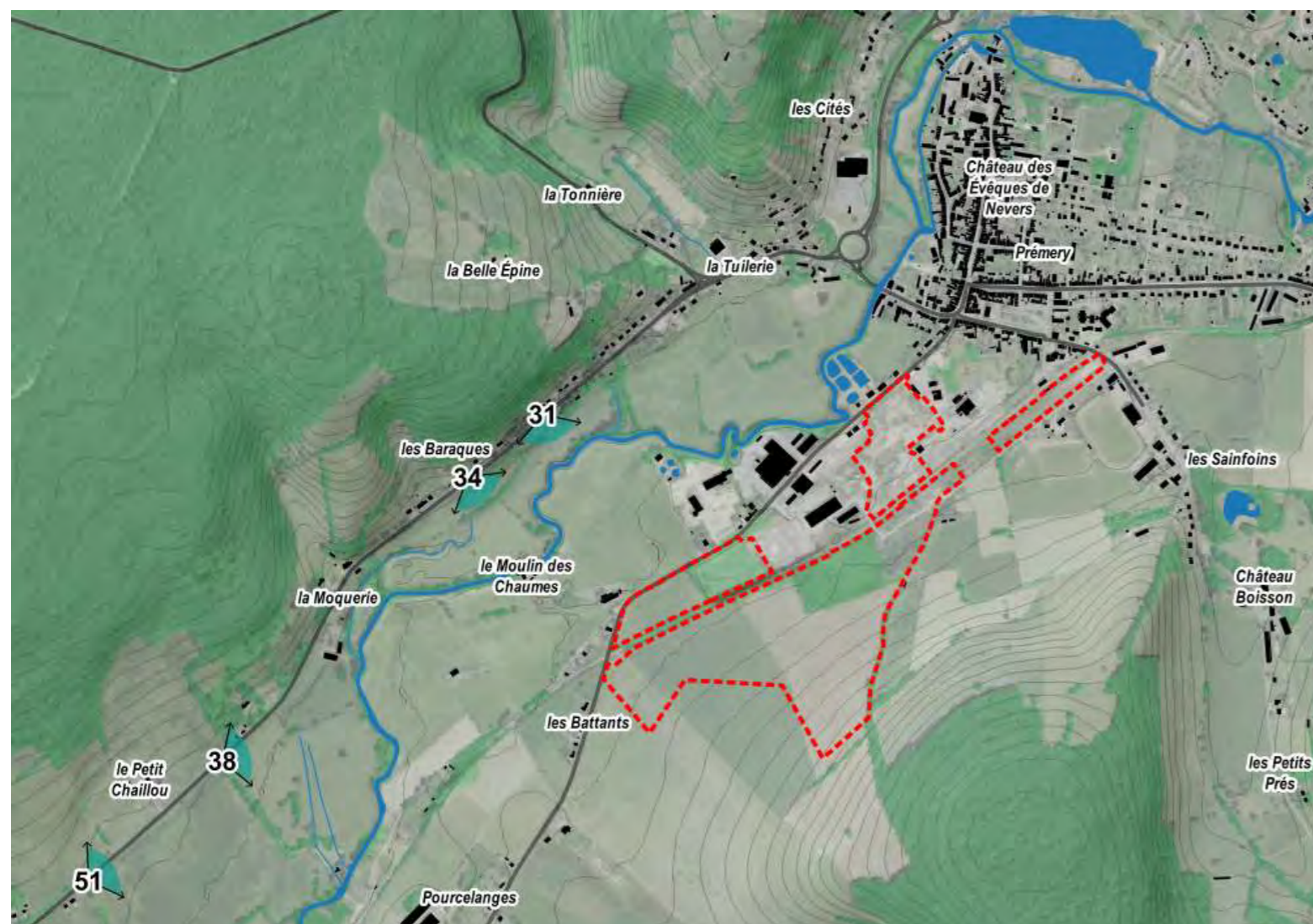
AEI visible ou partiellement

AEI non visible



Vues depuis le Sud-Ouest depuis la RD 977 en remontant vers le bourg de Prémery le long de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy

→ Localisation des points de vue



Vues depuis le Sud-Ouest depuis la RD 977, axe structurant sur le versant opposé à la ZIP, en remontant vers le bourg de Prémery le long de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy

Vue n°51 : Vue lointaine depuis la RD 977 au niveau de la sortie du hameau de Chaillou.

La ZIP est partiellement visible en dessous de la haie à mi versant, qui marque la limite Nord de la ZIP. Les boisements du fond de vallée atténuent les perceptions en bas de versant et constituent un masque important pour l'intégration du projet dans la vallée.



Vue n°38 : Vue lointaine depuis la RD 977 après le hameau "Le Petit Chaillou".

Depuis ce point de vue, on ne perçoit pas la zone d'activités proche de la ZIP. Le haut de versant de la ZIP reste perceptible.



Vue n°31 : Vue lointaine depuis la RD 977, en face du versant sur lequel se situe le projet.

Les boisements accompagnant la RD 9777, la ripisylve de la Nièvre puis les boisements le long de la voie ferrée, créent des masques visuels successifs qui dissimule le bas de versant de la ZIP. Le haut de versant reste perceptible.



Vue n°34 : Vue depuis l'Ouest de la ZIP – RD 977, au niveau du panneau d'entrée de ville de Prémery

La visibilité sur le projet est faible du fait des plantations arborées qui occupent le fond de vallées et ferment les vues vers l'Est. On aperçoit la zone industrielle et le talus/remblai qui longe la voie ferrée.



Vues depuis l'Ouest depuis les hauteurs sur la RD 38 en direction du bourg de Prémery, depuis le coteau boisé, sur le versant opposé au projet.

→ Localisation des points de vue



Vues depuis l'Ouest depuis les hauteurs sur la RD 38 en direction du bourg de Prémery, depuis le coteau boisé, sur le versant opposé au projet.

Vue n°40 : Vue lointaine depuis la RD38, sur le bourg de Prémery.

La ZIP n'est pas dans l'axe de la fenêtre visuelle et est masquée en partie par les conifères et le coteau qui longe la route.



Vue n°41 : Vue lointaine depuis la RD 38, sur le bourg de Prémery.

Les vues sur la ZIP sont cadrées et masquée par le coteau boisé. On aperçoit quelques bâtiments de la zone d'activités.



Vue n°42 : Vue lointaine depuis l'intersection RD38 et RD977.

De ce point de vue, on aperçoit la zone d'activités mais la ZIP est masquée par les habitations en premier plan.



Vues immédiates depuis la RD 148 qui longe les parcelles de projet et la zone d'activités

Vue n°4 : Vue immédiate depuis la RD 148 sur la zone de projet.

La zone d'activité est masquée par des murs et de la tôle ondulée et quelques plantations arborées situées à l'intérieur de la parcelle.

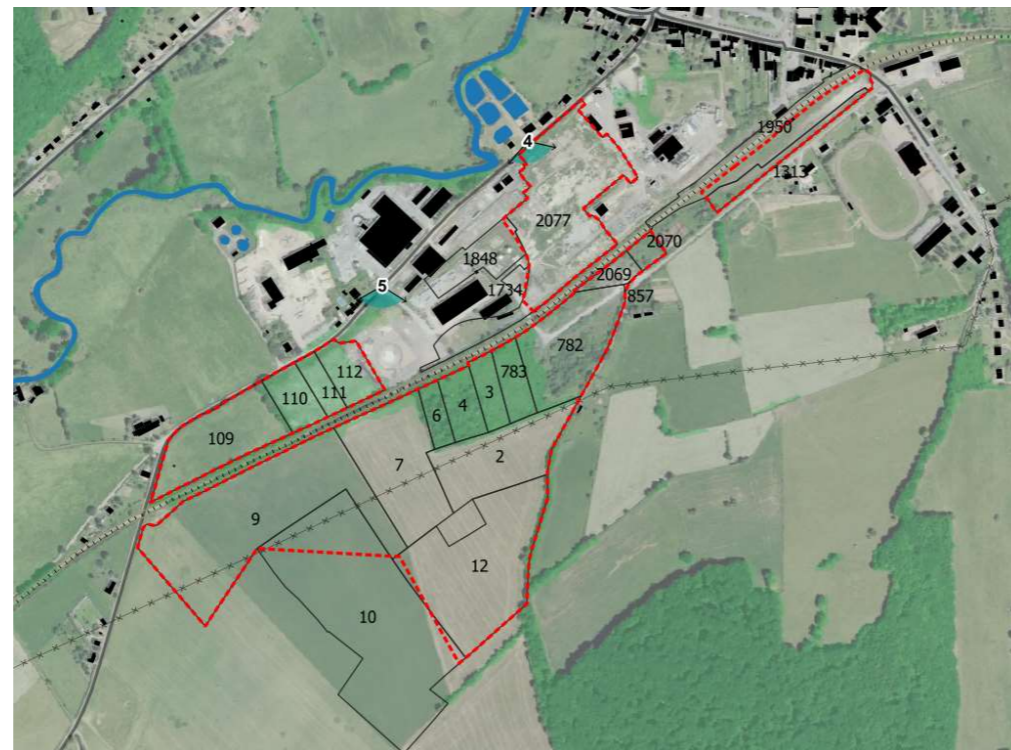


Vue n°5 : Vue depuis la RD 148 sur la zone de projet.

La route départementale se positionne en léger contrebas par rapport à la ZIP, le site de projet n'est pas visible depuis ce point de vue.

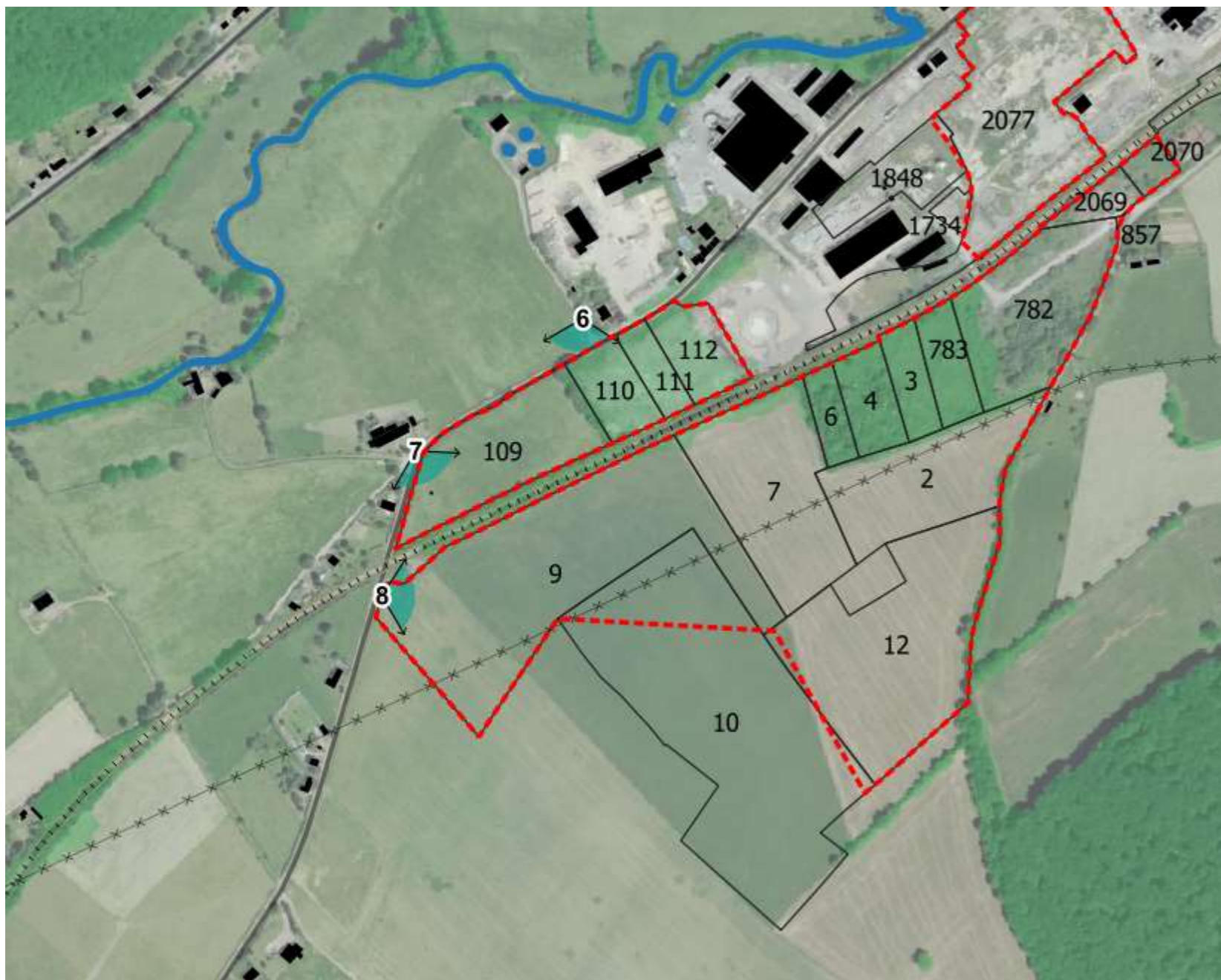


→ Localisation des points de vue



Vues immédiates sur la parcelle de projet E109

→ Localisation des points de vue



Vues immédiates sur la parcelle de projet E109

Vue n°6 : Vue depuis la RD 148, talus de la voie ferrée et parcelle de projet E 109.

Depuis ce point de vue La parcelle est partiellement visible, il y a peu de masques végétaux au premier plan.



Vue n°7 : Vue depuis la RD148, directement sur la parcelle E109 : tranche 1.

La parcelle de projet est adossée à la voie ferrée et ses accotements boisés, elle est largement perceptible depuis la route départementale (transparence de la clôture agricole).

RD148



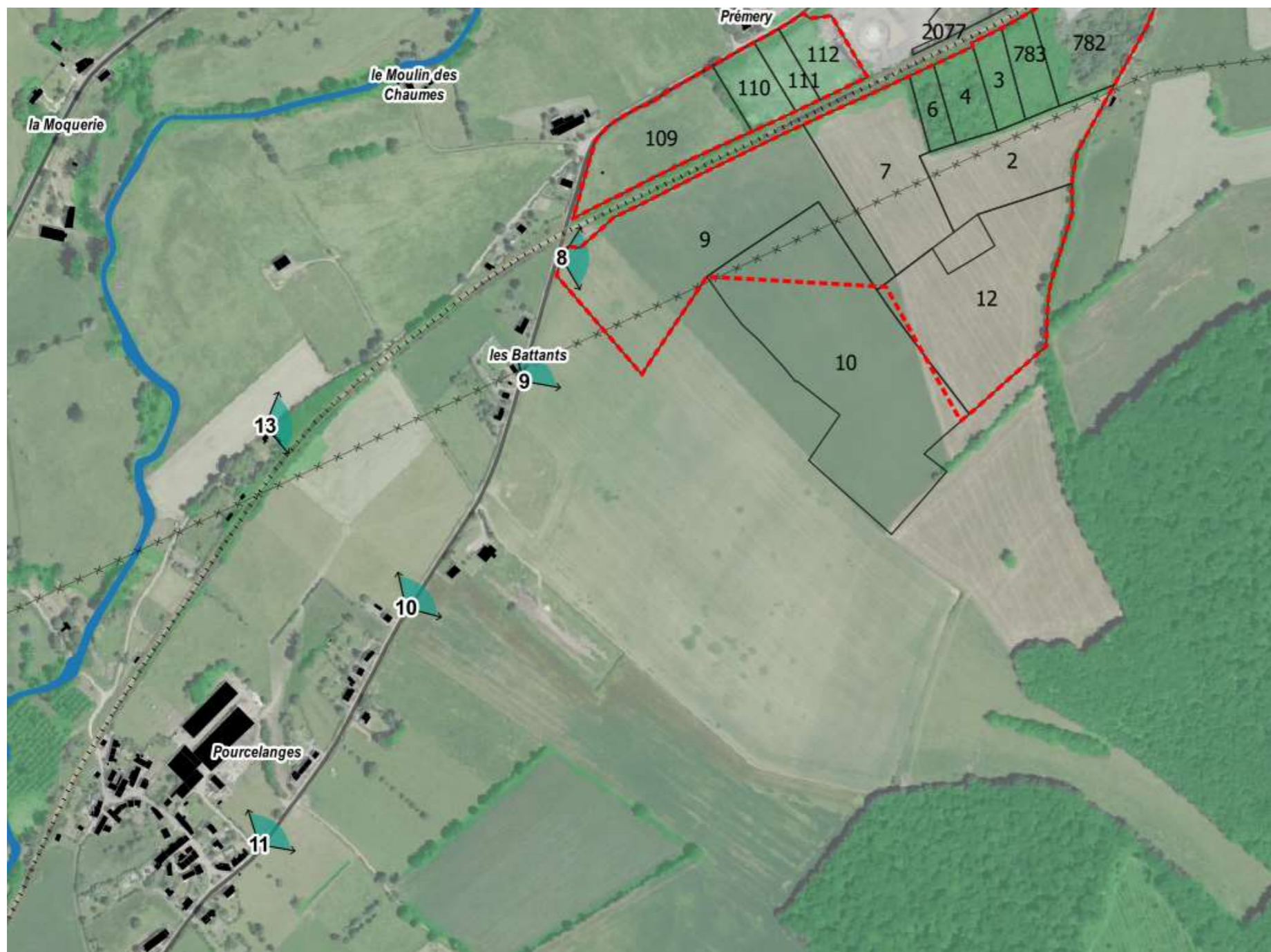
Vue n°8 : Vue depuis la RD148 (interception avec la voie ferrée), directement sur la parcelle E109.

Les haies basses et talus le long de la route masquent partiellement la parcelle.



Vues immédiates sur les parcelles de projet situées en bas du versant depuis les habitations isolées le long de la RD148

→ Localisation des points de vue



Vues immédiates sur les parcelles de projet situées en bas du versant depuis les habitations isolées le long de la RD148

Vue n°8bis : Vue depuis la RD 148, talus de la voie ferrée et parcelles de projet E 2 et E7.

La ZIP, prend appui au niveau de la haie bocagère qui matérialise la ligne de crête et le chemin d'accès. La ligne électrique et les poteaux permettent de situer le bas de versant et les parcelles de projet de la tranche 1.



8bis

Vue n°9 : Vue depuis la RD 148 (Habitations).

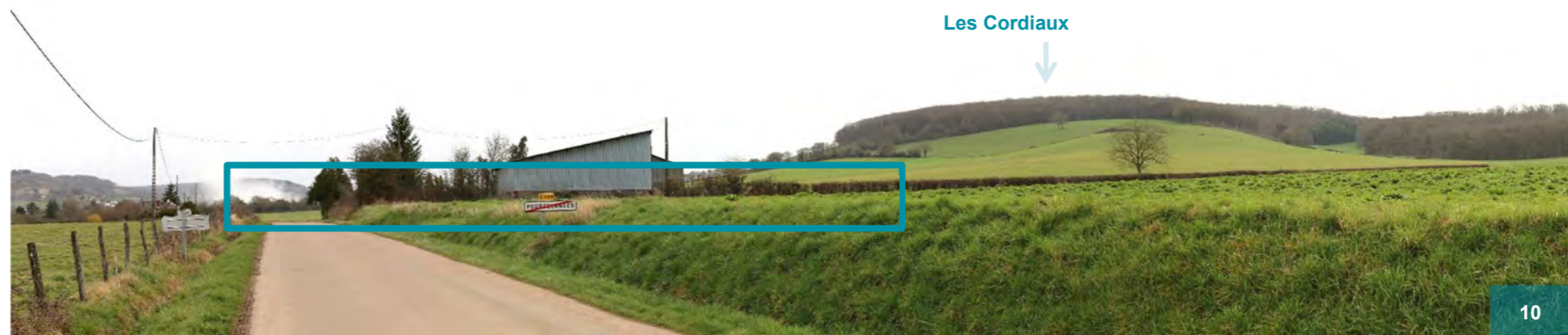
De ce point de vue la ZIP est très perceptible, mais c'est un secteur habité peu dense (une quinzaine de maison le long de la RD148).



9

Vue n°10 : Vue depuis la RD 148.

Les talus et hangar masque ici partiellement la ZIP. Seul le base de versant dans l'axe de la route est perceptible (ligne électrique).



10

Vue n°11 : Vue depuis la RD 148, au niveau du hameau de Pourcelanges (à 800m de la ZIP).

On ne perçoit plus que le haut de versant de la ZIP.



Vue n°13 : Vue depuis le chemin d'accès en contrebas de la voie ferrée, depuis le fond de vallée.

Les haies et le talus boisé de la voie ferrée masque la ZIP depuis ce point de vue.



Vues lointaines depuis l'étang de Prémery

→ Localisation des points de vue



Vues lointaines depuis l'étang de Prémery

Vue n°19 : Vue depuis le plan d'eau de Prémery en direction de la ZIP.

La zone de projet est masquée par les nombreuses plantations des berges de l'étang en premier plan.



Vue n°20 : Vue depuis le camping municipal (chemin des Pré de la Ville).

La zone de projet est masquée par les nombreuses plantations des berges de l'étang en premier plan. Le projet n'est pas perceptible depuis ce point de vue.



Vue n°21 : Vue depuis la rue des Carrières et lieu-dit des Hauts Fourneaux.

Les peupliers forment un masque dense en direction de la ZIP, au niveau de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy, le projet n'est pas perceptible depuis ce point de vue.



Vues lointaines depuis la RD38 au nord du projet, au niveau des habitations du bourg de Prémery

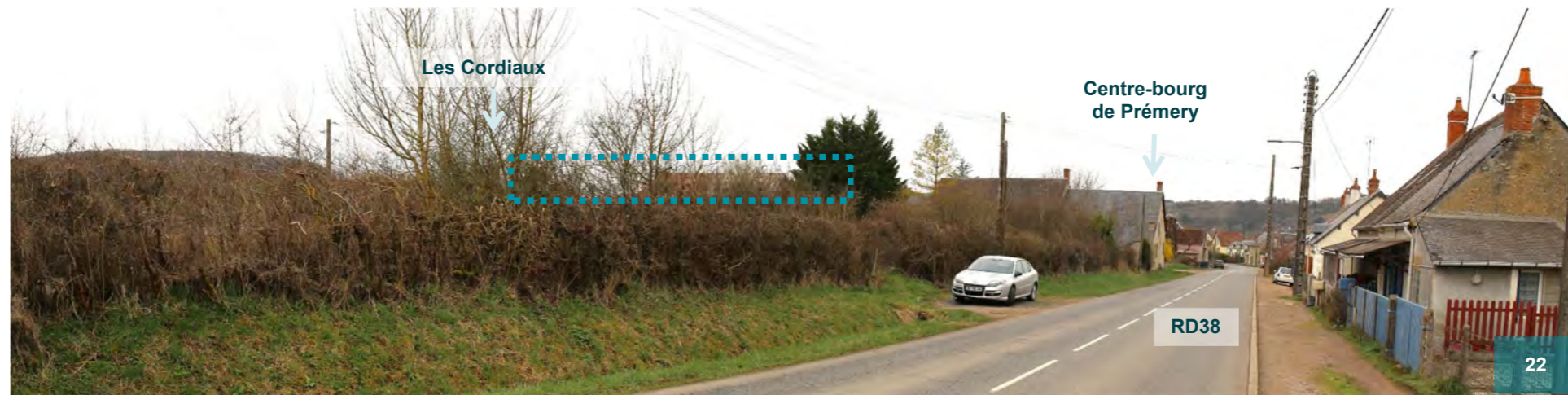
→ Localisation des points de vue



Vues lointaines depuis la RD38 au nord du projet, au niveau des habitations du bourg de Prémery

Vue n°22 : Vue depuis l'Est de Prémery, entrée de ville par la RD38.

Les talus plantés et les habitations masquent la perception sur la colline boisée (en direction du projet) qui émerge à peine. Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue.



Vue n°23 : Vue transversale depuis la RD38 (Rue de Lurcy) au niveau du centre-bourg, en face du foyer résidence.

La perception est largement cadrée par les bâtiments dans l'axe de la rue qui masquent complètement la ZIP en premier plan.



Vue n°30 : Vue depuis l'Est de la ZIP – Route de Cervenon (un peu après la sortie de Prémery et la propriété du château de Boisson).

Il n'y a aucune visibilité sur le projet, celui-ci se situe de l'autre côté du versant.



Vues immédiates au niveau de la ZIP Nord, longeant la voie ferrée – RD115 (Route de Cervenon)

→ Localisation des points de vue



Vues immédiates au niveau de la ZIP Nord, longeant la voie ferrée

Vue n°24 : Vue depuis l'autre côté de la voie ferrée, au droit de la ZIP, par l'avenue de la Gare.

L'axe perspectif de la rue est bloqué par une haie persistante de laurier palme. On aperçoit seulement le haut d'une cheminée en arrière-plan.



Vue n°25 : Vue depuis la RD 115 – route de Cervenon (intersection avec la rue de Nolay) au Nord du site.

La parcelle Nord de la ZIP s'inscrit de manière linéaire suivant le tracé de la voie ferrée. Elle est visible depuis la RD115. Depuis la rue de Nolay la perception des riverains (face à la zone) est partiellement masquée par des broussailles sur talus qui occupent le premier plan.



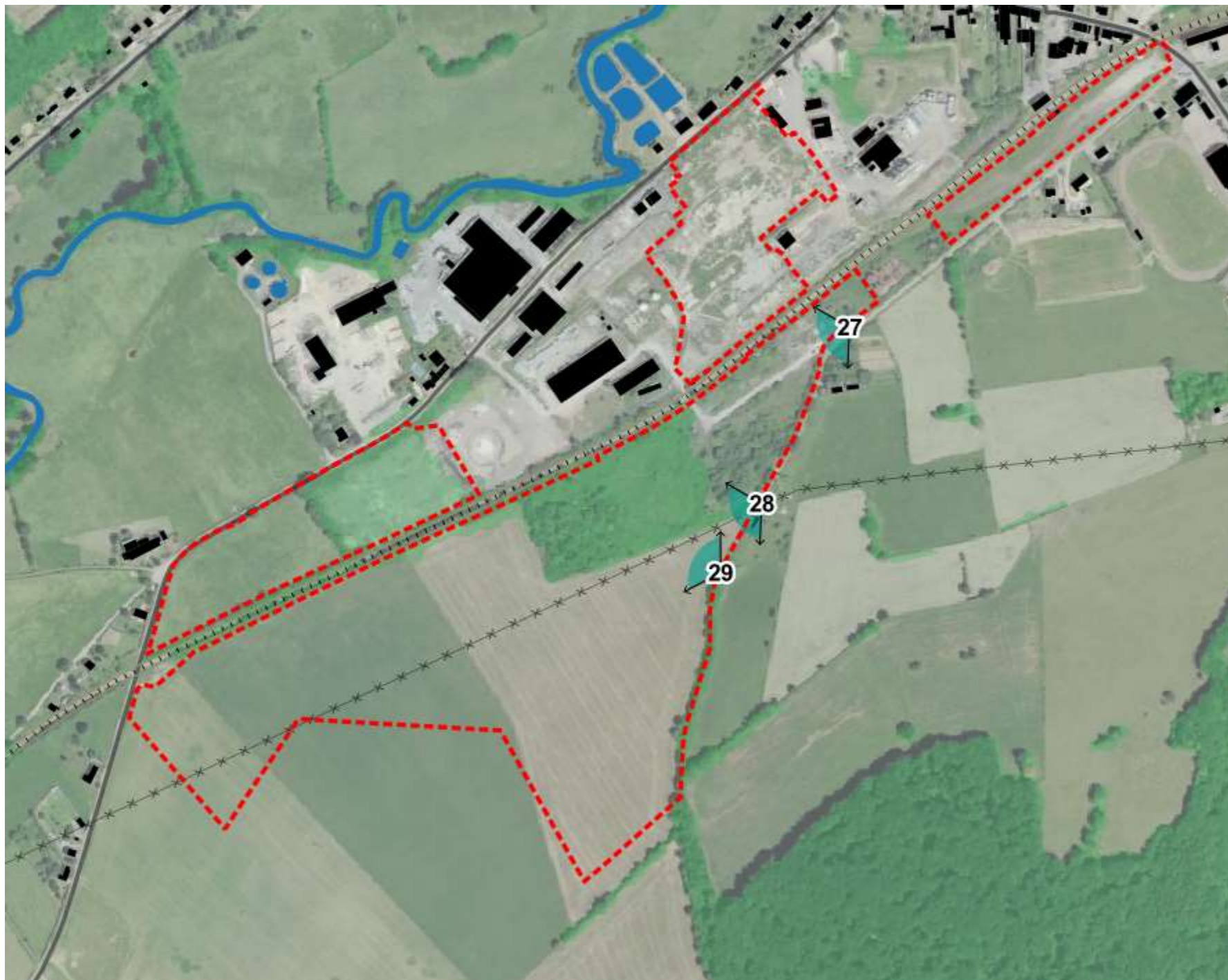
Vue n°26 : Vue depuis le Sud de la parcelle – Rue de Nolay.

Les cuves de stockage se situent au droit de la limite Sud de la parcelle. On perçoit ici peu la parcelle masquée au premier plan par un talus enfriché qui s'épaissit au Sud.



Vues immédiates au niveau de la ZIP entre la voie ferrée et le versant boisé (incluant les parcelles E2 et E7 de la tranche 1)

→ Localisation des points de vue



Vues immédiates au niveau de la ZIP entre la voie ferrée et le versant boisé (incluant les parcelles E2 et E7 de la tranche 1)

Vue n°27 : Vue depuis le Nord – Est de la ZIP (tranche 1) - Rue de Nolay.

Il y a une ouverture visuelle au droit de l'accès à la parcelle.



Vue n°28 : Vue depuis l'Est de la ZIP - Rue de Nolay, au niveau du projet d'accès à la tranche 1.

De ce point de vue, la ZIP est visible.

La rue de Nolay se transforme ici en simple chemin rural agricole. L'annexe agricole fait face au site de projet et pourra masquer en partie les installations techniques (transformateur). Le projet d'accès à la tranche 1 se situe sous la ligne électrique aérienne. Le bas de versant est occupé par des boisements (ancienne zone d'activités en cours d'enfrichement).



Vue n°28 bis : Vue sur le chemin d'accès agricole et le bas de versant en cours d'enfrichement

La parcelle est en cours de reboisement. L'accès agricole est enherbé.



Vue n°29 : Vue depuis l'Est de la ZIP - Rue de Nolay (chemin agricole), à mi versant.

La vue sur la ZIP est ouverte depuis ce point de vue et la perception lointaine sur le paysage.

On aperçoit les habitations en face de la zone de projet, le long de la RD148, avec lesquelles il y a le plus fort enjeu de co-visibilité et sensibilité par rapport au projet.



Vue n°29bis : Vue depuis l'Est de la ZIP – vers l'Ouest (de versant à versant)

La vue vers la vallée de la Nièvre d'Arzembouy et le versant opposé à la ZIP, laisse apparaître des co-visibilités importantes avec quelques habitations situées en haut de versant et aussi dans une moindre mesure le long de la RD977 (urbanisation linéaire en léger surplomb par rapport à la route). Il n'y a pas de co-visibilité avec le bourg de Prémery depuis ce point de vue.



1.1 Analyse/Bilan des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée et immédiate

Enjeux et sensibilités liées aux habitations



Le hameau de Pourcelanges au Sud de la ZIP le long de la RD148.



L'ouverture visuelle est importante au droit des habitations en direction de la ZIP (route de Pourcelanges – RD148). La sensibilité est forte



Rue de Lambiotte (RD 148) au droit de la ZIP, la zone est dissimulée par un mur surmonté d'une clôture opaque dissimulant le site. Quelques habitations se situent en face du site (vues directes) potentielles. La sensibilité est faible.



Entrée de ville (RD115 – route de Cervenon). Cette entrée de ville se caractérise par la présence du Stade « Robert Gomez » et du collège Achille Millien. Les vues transversales vers la ZIP sont fermées par le bâti. Il y a une ouverture visuelle depuis le Stade mais sans visibilité directe sur la ZIP. La seule ouverture se situe au niveau du franchissement de la voie ferrée, et offre alors une vue directe sur la ZIP. A cet endroit uniquement la sensibilité est forte.



La Rue de Nolay dessert 4 maisons qui font face à la ZIP, les vues sont partielles, car masquées en premier plan par un talus en cours d'enrichissement à la végétation assez haute. La sensibilité est modérée.

Quatre maisons le long de la rue de Nolay font face à la ZIP



Depuis le bourg la sensibilité est nulle. Le bâti en alignement continu masque toutes les vues en direction de la ZIP.

Vue depuis l'axe de la Grande Rue, vers la ZIP (accès RD 148)



Vue depuis la place du Champ de foire (le bâti à droite en direction de la ZIP est en ordre continu)



Maisons en surplomb de la RD 977

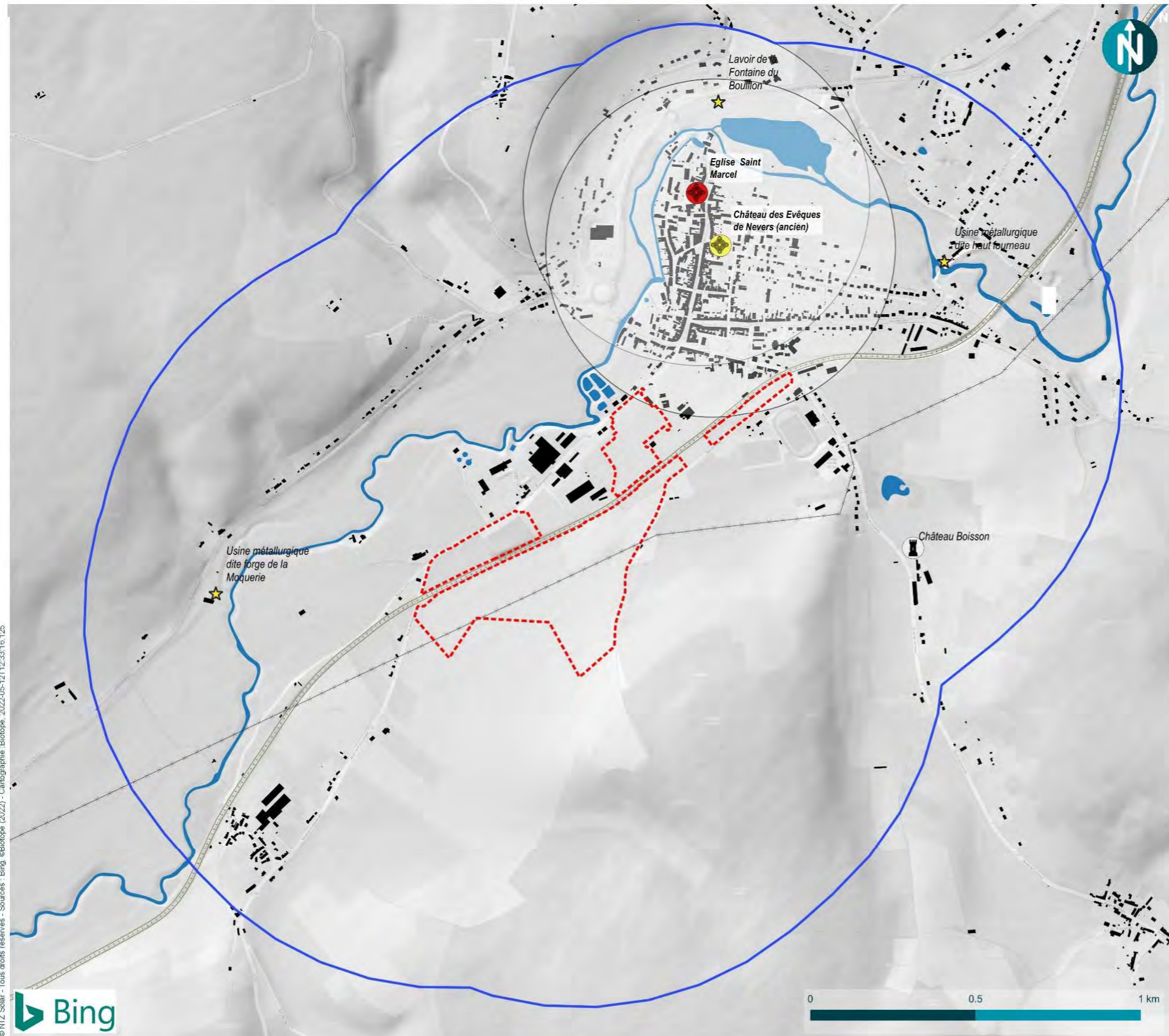


Les principales ouvertures visuelles depuis l'axe de la RD977 ont été identifiées en sensibilité forte. Les habitations sont situées en surplomb de cet axe et offrent également des vues potentielles vers la ZIP.



Patrimoine architectural et sites naturels protégés Aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)



Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)
- Zones d'habitation
- Cours d'eau

Monuments Historiques (loi 1913)

Immeubles protégés et classement

- Classé
- Partiellement Classé
- Inscrit
- Partiellement inscrit
- Périmètres de protection des abords

Sites naturels

- Réserve Naturelle Régionale
- sites naturels protégés (loi 1930)**
- Classés
- Inscrits

Autres éléments de Patrimoine

- 🏰 Chateaux
- ★ Petit patrimoine



© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, @biotope (2022) - Cartographie Biotope, 2022-05-12T12:33:16:125

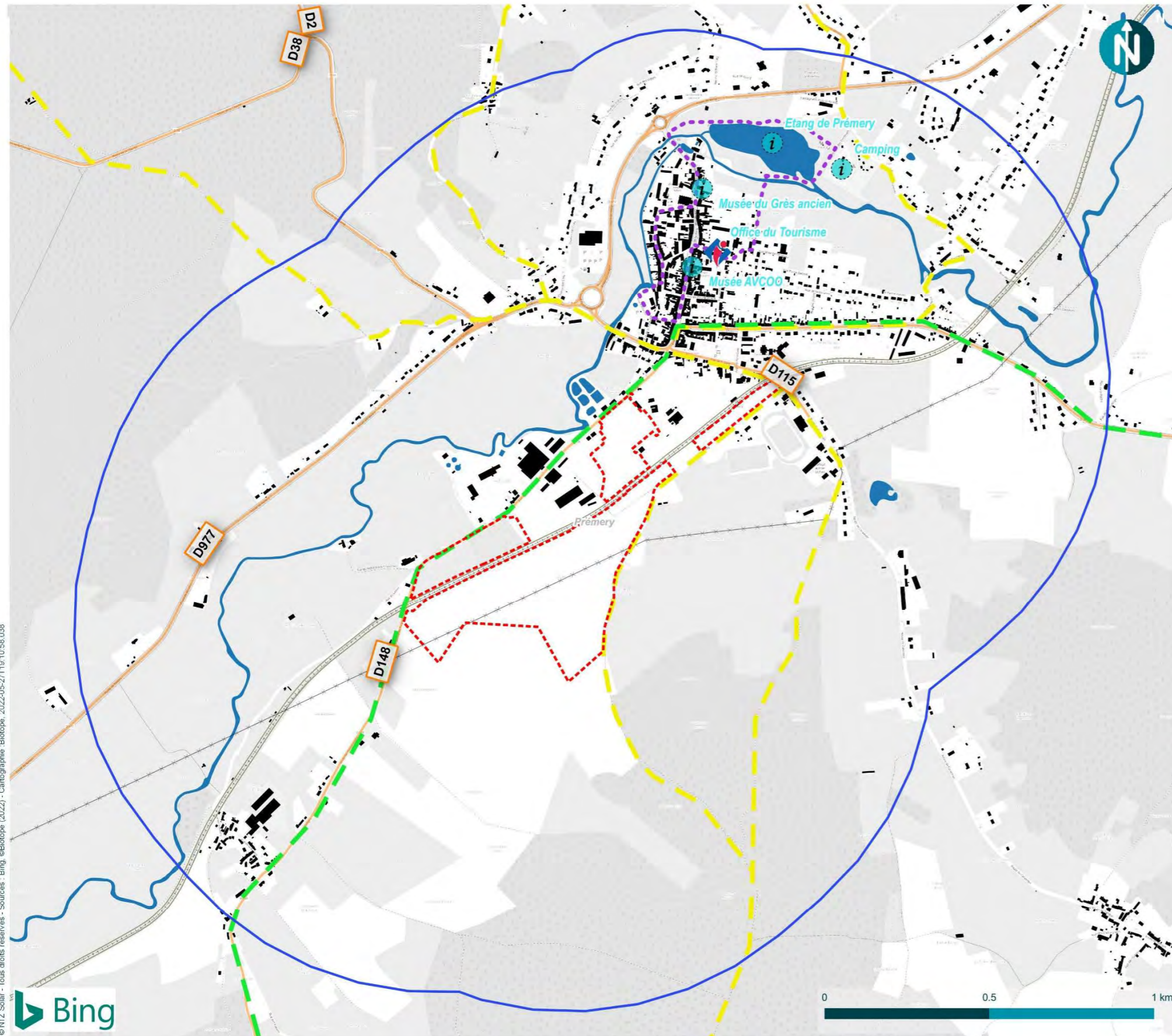


Carte 69 : Patrimoine architectural et sites naturels protégés - Aire d'étude rapprochée



Points d'intérêt - Loisirs et itinéraires de randonnée Aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)



Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)
- Cours d'eau

Sites naturels

- Réserve Naturelle Régionale

Tourisme

- i Point d'intérêt touristique
- Office du Tourisme

Itinéraires de randonnées

- chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Prémery
- Itinéraires inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature)
- Boucle de découverte du centre-bourg

© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, Biotopie (2022) - Cartographie Biotopie, 2022-05-27T11:10:58.038



Carte 70 : Carte des points d'intérêt touristique - Aire d'étude rapprochée

Tableau 36 : synthèse des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Éléments paysagers	Thèmes	Commentaires	Enjeux	Sensibilités vis-à-vis de l'AEI
Château des Evêques de Nevers (ancien) – MH inscrit	Patrimoine (MH)	Aucune vue depuis le bourg. Bâti dense en alignement continu.	Faible	Nulle
Eglise Saint Marcel – MH classé	Patrimoine (MH)	Aucune vue depuis le bourg. Bâti dense en alignement continu.	Modéré	Nulle
Etang et camping de Prémery + autres points d'intérêt (musées) situés dans le bourg	Tourisme	Aucune vue depuis le bourg. Bâti dense en alignement continu.	Modéré	Nulle
Itinéraires de randonnée (PDESI)	Tourisme	Le site de projet est longé au Nord-Est Rue de Nolay par un itinéraire de randonnée inscrit au PDESI	Modéré	Forte
Chemin de Saint-Jacques de Compostelle	Tourisme	Le site de projet est longé par l'itinéraire qui suit la RD 148- vue ouverte sur le site	Modéré	Forte
RD977 et Habitations en linéaire sur coteau	Route & habitations – Axe structurant Ouest ZIP	Les ouvertures visuelles principales depuis l'axe de la RD977 ont été identifiées en sensibilité forte.	Modéré	Forte (tronçons ouverts identifiés)
Prémery / RD38 -entrée de ville Nord-Est	Chemin/ accès centre-bourg Prémery	Le bâti masque les vues transversales vers la ZIP, pas d'ouverture visuelle	Faible	Nulle
RD148 (Rue Auguste Lambiotte)	4 Habitations - Route – accès local	Aujourd'hui le mur au droit de la ZIP est surmonté d'une haute clôture opaque (type bac acier peinte en beige) dissimulant le site de projet	Très faible	Faible (murs+clôture opaque)
Habitations isolées le long de la RD148 Hameau « Les Battants »	Habitations isolées au Sud de la ZIP	L'ouverture visuelle est importante au droit des habitations en direction de la ZIP. La sensibilité est forte	Très faible	Forte
Pourcelanges	Hameau (env. 30 bâtis)	Depuis le bourg sur l'axe de la RD148, les arbres et haies accompagnent les habitations et masquent partiellement les vues. La sensibilité est faible	Très faible	Faible
Prémery / RD115 (Rue de Cervenon) Quartier « Les Sainfoins »	Habitations et Route – accès local	Sur la RD 115, les vues transversales sont fermées par le bâti. Toutefois il y a une ouverture visuelle importante au droit de la ZIP au niveau du franchissement de la voie ferrée. La sensibilité est donc forte au niveau de ce tronçon immédiat.	Très faible	Faible à Forte Uniquement au droit de la ZIP – franchissement de la voie ferrée
Rue de Nolay	Chemin (nord ZIP) - accès local, desserte de la ZIP 4 habitations	Elle jouxte la ZIP puis rejoint l'itinéraire de randonnée dans le versant en montant vers les Cordiaux. Au niveau de la route en asphalte, les vues sont partielles, car masquées en premier plan par un talus en	Très faible	Modérée Talus enrichi masque partiellement la ZIP

Éléments paysagers	Thèmes	Commentaires	Enjeux	Sensibilités vis-à-vis de l'AEI
		cours d'enrichissement à la végétation assez haute. La sensibilité est modérée.		

Les vues les plus sensibles sur la ZIP, sont les **vues directes et proches**, notamment depuis :

- Les habitations isolées (RD 148, route de Pourcelanges),
- La RD 115, route de Cervenon au niveau du franchissement de la voie ferrée,
- La RD 148, rue de Lambiotte (mur + clôture au droit du site de la ZIP), 4 habitations font face à la ZIP
- La rue de Nolay, cette voie d'accès longe la ZIP et dessert également 4 habitations qui font face à la ZIP.

Des **vues plus lointaines sont également sensibles depuis la RD977**, axe départemental structurant de la vallée (plusieurs tronçons ouverts ont été identifiés).

Deux itinéraires de randonnée d'enjeu modéré jouxtent la ZIP, leur sensibilité au droit du projet est forte (PDESI et Saint-Jacques de Compostelle).

Depuis le bourg la sensibilité est nulle. Le bâti en alignement continu masque toutes les vues en direction de la ZIP. Ainsi, le patrimoine identifié ainsi que l'ensemble des points d'intérêt touristique du bourg ne sont pas impactés (camping, étang, musée, boucle pédestre du bourg, etc...).

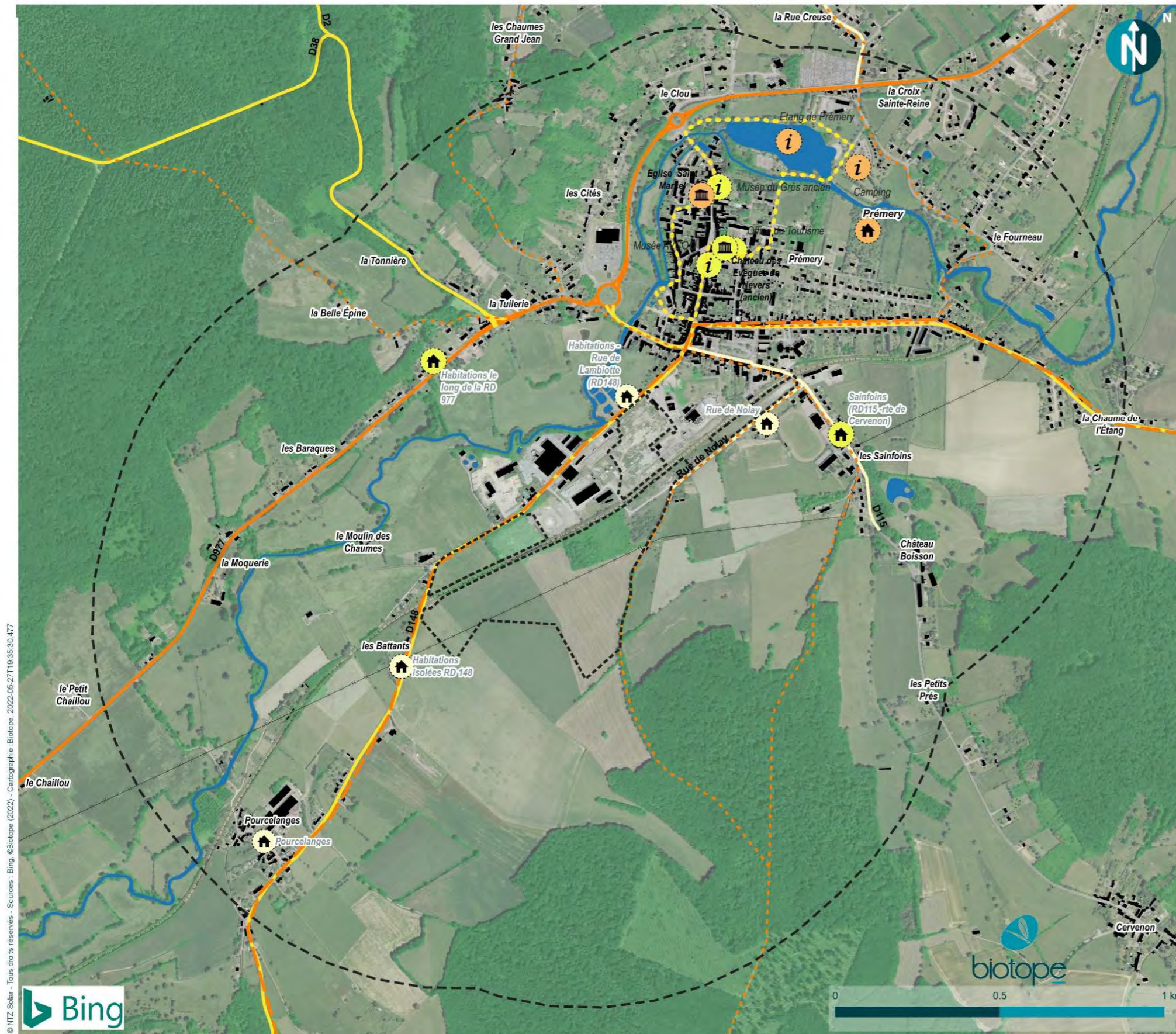
Les cartes en pages suivantes permettent de recenser les enjeux et les sensibilités identifiés.

La carte des sensibilités illustre les points de vue du précédent reportage photographique qui offrent un visuel sur la ZIP.



Carte des enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)



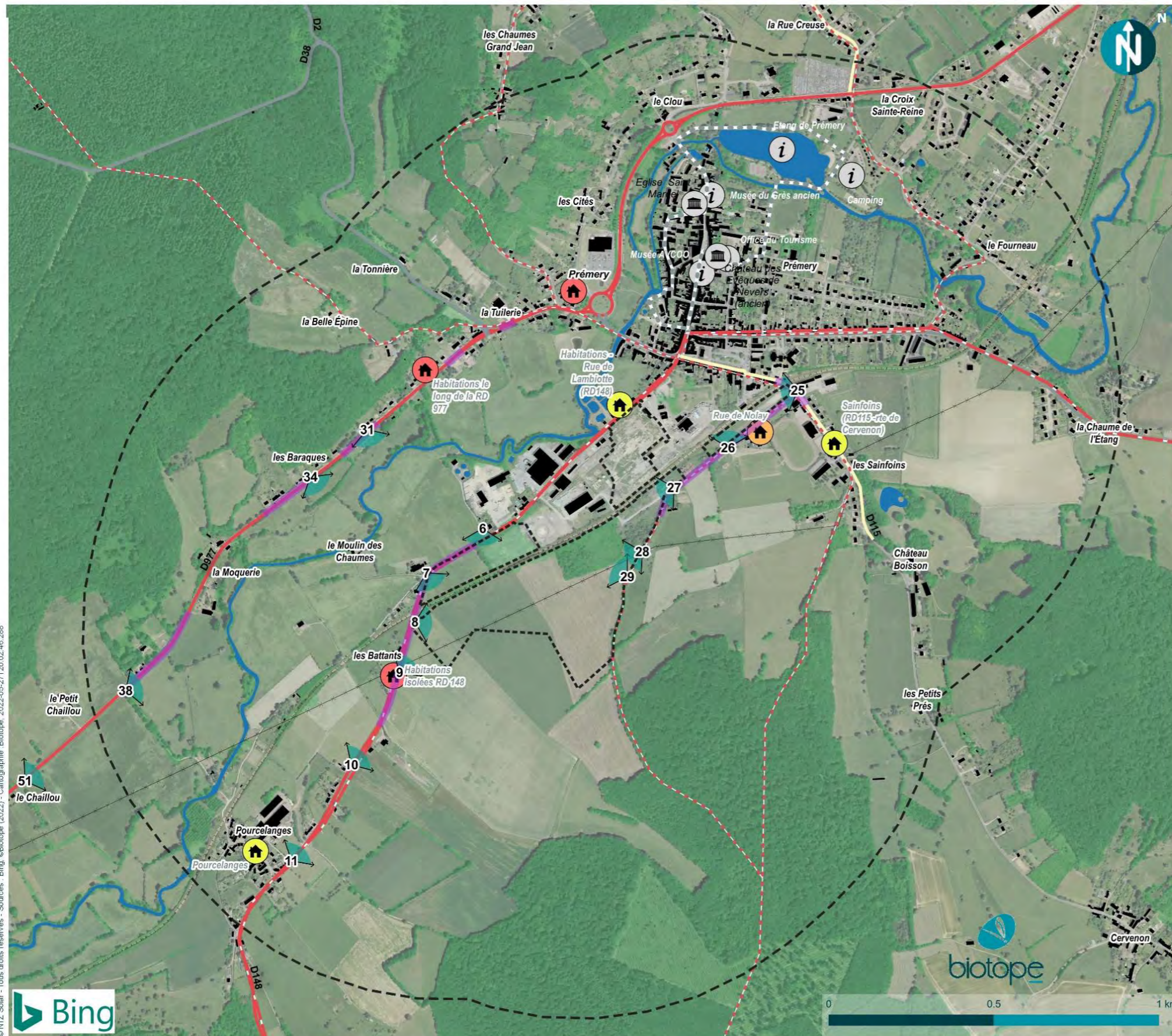
- Aires d'étude**
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude rapprochée (1km)
 - Aire d'étude éloignée (6km)
- Occupation**
- Végétation
 - Zones d'habitation
 - Cours d'eau
- Enjeux du Patrimoine**
- i Modéré
 - i Faible
- Enjeux des zones d'Habitat**
- i Modéré
 - i Faible
 - i Très faible
- Enjeux des Routes**
- Modéré
 - Faible
 - Très faible
- Enjeux liés au tourisme et sites naturels**
- Boucle de découverte du centre-bourg - Enjeu faible
 - Chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Prémery - Enjeu Modéré
 - Itinéraires inscrits au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature) - Enjeu Modéré
 - i Points d'intérêt - Enjeu modéré
 - i Points d'intérêt - Enjeu faible

Carte 71 : Enjeux de l'aire d'étude rapprochée



Carte des Sensibilités de l'aire d'étude rapprochée

Projet de centrale photovoltaïque au sol à Prémery (58)



Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (1km)
- Aire d'étude éloignée (6km)

Sensibilités du patrimoine

- Nulle

Sensibilités des zones d'habitat

- Forte
- Modérée
- Faible

Sensibilités des routes

- Forte
- Très faible
- Nulle

Sensibilités liées au tourisme

- Point d'intérêt - Sensibilité nulle
- Boucle de découverte du bourg - sensibilité nulle
- Chemin de Saint-Jacques de Compostelle par Prémery - Sensibilité Forte
- Itinéraires du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pleine nature) - Sensibilité Forte

Vues ouvertes sur la ZIP

- Points de vue ouverts sur la ZIP
- Tronçons de voies ouverts sur la ZIP

© NTZ Solar - Tous droits réservés - Sources : Bing, Biotopie (2022) - Cartographie Biotopie, 2022-05-27T20:02:46.286



Carte 72 : Carte des sensibilités et vues ouvertes sur la ZIP - Aire d'étude rapprochée

4.8 Synthèse des sensibilités paysagères

Tableau 37 : Synthèse des sensibilités paysagères

Thème		Etat initial	Commentaires	Enjeux		Sensibilités vis-à-vis de l'AEI	
Éléments paysagers	Unités paysagères	<ul style="list-style-type: none"> Nivernais boisé, au cœur de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy 	<p>L'aire d'étude s'inscrit dans le département de la Nièvre au Nord-Est de Nevers, au cœur de l'ensemble paysager du Nivernais boisé qui se caractérise par des collines boisées et polyculturelles, aux paysages assez fermés et intimes. L'aire d'étude se situe plus précisément dans la vallée de la Nièvre d'Arzembouy enserrée de collines boisées et majoritairement occupée par des prairies. Cette vallée forme un axe de circulation majeur entre Guérigny et Prémery. La sensibilité au projet est modérée du fait des perceptions latérales possibles depuis la RD 977 qui longe la vallée où les vues sont plus ouvertes.</p> <p>Le Nord-Est de l'aire d'étude intercepte l'unité paysagère des Vaux de Montenoison et plus particulièrement la sous-unité « Sud de Montenoison », dont les limites s'appuient sur les coteaux boisés au Nord-Est de Prémery. Il s'agit d'un paysage de bocage préservé plus ouvert. Il est à noter la présence du belvédère de la butte de Montenoison qui culmine à 440 m (hors aire d'étude plus au nord). La sensibilité au projet reste très faible du fait des reliefs boisés qui cloisonnent les vues vers le sud en direction du projet en amont du bourg de Prémery.</p> <p>Les sensibilités vont de très faible à modérée.</p>	<p>Faible Paysage boisé fermé, intime, perception seulement au niveau des vallées, axe des routes</p>	<p>Modérée Ouverture visuelle au niveau de la vallée de la Nièvre d'Arzembouy</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> Vaux de Montenoison (Sud de Montenoison) au Nord-Est de Prémery 	<p>Le Nord-Est de l'aire d'étude intercepte l'unité paysagère des Vaux de Montenoison et plus particulièrement la sous-unité « Sud de Montenoison », dont les limites s'appuient sur les coteaux boisés au Nord-Est de Prémery. Il s'agit d'un paysage de bocage préservé plus ouvert. Il est à noter la présence du belvédère de la butte de Montenoison qui culmine à 440 m (hors aire d'étude plus au nord). La sensibilité au projet reste très faible du fait des reliefs boisés qui cloisonnent les vues vers le sud en direction du projet en amont du bourg de Prémery.</p> <p>Les sensibilités vont de très faible à modérée.</p>				<p>Modéré Vues dégagées, bocage préservé, belvédère de la butte de Montenoison</p>
	Lieux de vie	Aire d'étude éloignée (AEE) : Prémery, Sichamps, Nolay, Lurcy-le-Bourg, Giry, Saint-Benin-des-Bois, Oulon	<p>Les zones habitées se structurent autour de Prémery (1 823 Habitants), principal pôle urbain local où se croisent les routes départementales. Les autres communes sont rurales et de petites taille (<500 habitants). Les sensibilités visuelles au projet depuis les zones habitées se situent principalement le long de la vallée au niveau des zones habitées proches, ainsi que le long de la RD977 qui longe le versant opposé au projet. Les sensibilités sont notamment très faibles pour le hameau de Sichamps et forte pour les habitations de Prémery situées en coteau, au-dessus de la RD977.</p> <p>La principale sensibilité forte se situe au niveau du bourg de Prémery (habitations en coteau) sur le versant opposé de la vallée (RD977), et dans une moindre mesure au niveau du hameau de Sichamps (vue plus lointaine), sensibilité très faible.</p>	<p>Très faible à</p>	<p>Modéré (Prémery)</p>	<p>Nulle à</p>	<p>Forte (Prémery)</p>
		Aire d'étude rapprochée (AER) : <ul style="list-style-type: none"> Habitations en linéaire sur coteau RD 977 Centre-bourg de Prémery Habitations, Route de la Gare/ Route de Cervenon – Quartier « Sainfoins » (RD115) Pourcelanges (hameaux d'env. 30 bâtis) Habitations, rue de Nolay Habitations, rue de Lambiotte (RD 148) Habitations isolées du hameau « Les Battants », route de Pourcelanges (RD148) 	<p>Suite à l'analyse de l'aire d'étude rapprochée, La sensibilité est nulle depuis le centre-bourg de Prémery. Le bâti en alignement continu masque toutes les vues en direction de la ZIP.</p> <p>Des vues lointaines sont sensibles depuis la RD977 qui dessert plusieurs habitations en linéaire sur le coteau, axe départemental structurant de la vallée (plusieurs tronçons ouverts ont été identifiés avec une sensibilité forte).</p> <p>Il existe des vues proches et directes depuis quelques habitations en fonction des différentes zones de la ZIP :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les habitations isolées (RD 148, route de Pourcelanges) – sensibilité forte La RD 115, route de Cervenon au niveau du franchissement de la voie ferrée (Les habitations sont ici peu ou pas impactées), – sensibilité forte La rue de Nolay, cette voie d'accès longe la ZIP depuis la RD115 et dessert également 4 habitations qui font face à la ZIP. - - sensibilité modérée La RD 148, rue de Lambiotte (mur + clôture au droit du site de la ZIP), 4 habitations font face à la ZIP 	<p>Très faible à</p>	<p>Modéré (RD 977)</p>	<p>Nulle à</p>	<p>Forte RD977 (quelques tronçons ouverts), RD148 (Les Battants), RD115 (franchissement de la voie ferrée)</p>

Thème		Etat initial	Commentaires	Enjeux		Sensibilités vis-à-vis de l'AEI	
	Axes de communication	<p>Les principaux axes de circulation départementaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la RD 977 (axe structurant dans la vallée Prémery/Guérigny). - RD 977BIS - desserte locale - RD 38 (forêt et vallée de la Petite Nièvre) - RD 2 (forêt) <p>Les autres départementales et routes communales sont en effet moins fréquentées et ont moins d'importance sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RD 115 - RD 148 - RD 107 - RD 223 - RD 129 	<p>Les principales perceptions sur la zone de projet concernent l'axe structurant de la RD 977 qui se situe sur le versant opposé de la ZIP, un peu en surplomb de la vallée et offre ponctuellement des vues transversales en amont du bourg de Prémery. Les tronçons les plus ouverts ont été identifiés (non masqués par la végétation arborée des bas-côtés et dans la vallée).</p> <p>Des vues ouvertes au contact directe de la ZIP existent, depuis des axes de desserte plus locaux : la RD 148 (route de Pourcelanges, rue de Lambiotte), RD 115 (route de Cervenon au niveau du franchissement de la voie ferrée), rue de Nolay.</p> <p>Enfin dans une moindre mesure, une sensibilité très faible est observée pour des vues lointaines depuis plusieurs axes sur des séquences très restreintes (RD 223 au niveau du bourg de Sichamps, sur la RD 115 au niveau du hameau de la Rue Creuse coteau Nord de Prémery).</p>	Faible à	Fort	Nulle à	Faible
	Patrimoine	<p>Le territoire d'étude compte 7 monuments inscrits et/ou classés aux Monuments Historiques.</p>	<p>2 monuments historiques sont situés dans le bourg de Prémery : l'église Saint-Marcel (classée) et le Château des évêques de Nevers (inscrit). Aucune visibilité n'est possible du fait de l'alignement continu des bâtiments du centre-bourg.</p> <p>D'autres monuments, et notamment des châteaux sont également recensés dans l'aire d'étude mais ne font pas l'objet d'une reconnaissance particulière (dont le Château de Boisson au sein de l'aire d'étude rapprochée).</p> <p>Enfin, la réserve naturelle régionale des Mardelles située au cœur de la forêt constitue également un site naturel majeur, mais sa sensibilité est nulle du fait de son positionnement en cœur de forêt.</p> <p>Il existe également un patrimoine vernaculaire (lavoir, moulin, anciennes forges, ...).</p> <p>L'ensemble des sensibilités liées au patrimoine protégé est nulle.</p>	Très faible	Fort	Nulle	
	Sites touristiques	<p>De nombreux parcours de randonnées sont présents sur l'aire d'étude, mettant à l'honneur le paysage et le patrimoine du territoire.</p>	<p>Prémery est un village présentant un intérêt touristique certain, il présente un office du tourisme, plusieurs musées (Grès ancien et AVCOO : grande guerre), un camping et une plage permettant la baignade au niveau de l'étang de Prémery. Une boucle pédestre permet une découverte du centre-bourg. Il n'y a aucune visibilité sur le projet depuis le centre-bourg. La sensibilité est nulle.</p> <p>La sensibilité forte vis-à-vis du projet est due au passage d'itinéraires de randonnée assez structurants que sont l'itinéraire départemental inscrit au PDESI dans la continuité de la rue de Nolay qui longe le site par l'Est en remontant vers le relief Les Cordiaux, ainsi que le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui suit la RD148 au droit de la ZIP par l'Ouest.</p>	Faible à	Modéré	Nulle à	Forte Itinéraire PDESI (rue de Nolay) et chemin de Saint-Jacques de Compostelle (RD148)